This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

B 482705

Digitized by Google

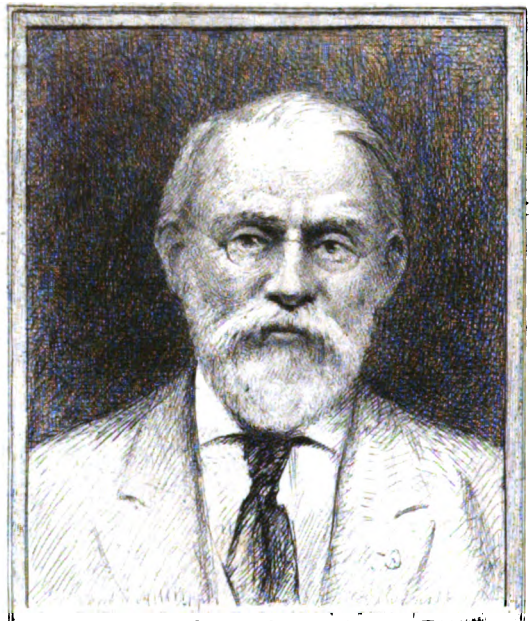

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

SOCIÉTÉ
D'HISTOIRE, D'ARCHÉOLOGIE
ET DE
LITTÉRATURE

Digitized by Google

Les articles insérés dans ces mémoires sont publiés sous la responsabilité personnelle de leurs auteurs.

Digitized by Google

SOCIÉTÉ d'archéologie de Beaune

D'HISTOIRE, D'ARCHÉOLOGIE

ET DE LITTÉRATURE

DE L'ARRONDISSEMENT DE BEAUNE

MÉMOIRES

BEAUNE
IMPRIMERIE ED. BATAULT-MOROT
1879

Digitized by Google

COMPOSITION ACTUELLE DU BUREAU

Président . . . . . M. De VERGNETTE LAMOTTE, ✱.
Vice-Président . . M. PICHOLET.
Secrétaire . . . . . M. BESSION.
Secrétaire adjoint. M. De MONTILLE.
Bibliothécaire-Archiviste . . . . . M. ROBIN.
Trésorier. . . . . M. JARDEAUX.

Digitized by Google

Dunning
Nijhoff
9-25-28
16255

ANNÉE 1878-1879

Composition du Bureau de la Société

Président.	MM.	De Vergnette Lamotte, ✱.
Vice-Président.		Pignolet.
Secrétaire		Bession.
Secrétaire-Adjoint		De Montille.
Bibliothécaire-Archiviste . . .		Robin.
Trésorier		Jardeaux.

LISTE DES MEMBRES

1° Membres d'honneur

Mgr l'Évêque de Dijon.
MM. le Préfet de la Côte-d'Or.
Le Recteur de l'Académie de Dijon.
Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Beaune.
Le Maire de la ville de Beaune.
Le Président du Tribunal civil.
Le Curé-Doyen de Notre-Dame.
Le Principal du Collége Monge.

2° Membres titulaires

MM. Acher (d') de Mongascon, (le baron Justin), O, ✱, ministre plénipotentiaire.
André (Ed.) entomologiste à Beaune.
Bachey-Deslandes, (Hippolyte),
Bauzon, ancien pharmacien, archéologue, à Seurre.
Bavard, curé de Volnay, auteur de l'histoire de Volnay et des légendes Bourguignonnes.
Bazerolle, notaire à Santenay.

Digitized by Google

MM. Beauvois (Eugène), chevalier des ordres du Danebrog et de St-Olax, auteur de l'histoire légendaire des Francs et des Burgondes.
Bession, professeur au collége Monge.
Bigarne (Charles), archéologue, correspondant du ministère de l'Instruction Publique pour les travaux historiques.
Bissey, curé de Larochepôt.
Le Blanc d'Ambonne (Prosper), auteur du Symbolisme Druidique.
L'abbé Bochot, curé de Corgengoux.
Bouchard (Théodore).
Boudrot, aumônier de l'Hôtel-Dieu.
Callard d'Azu, (Louis-Prosper), avocat.
Carlet (Joseph), ✱, ingénieur des Ponts et Chaussées, membre correspondant des académies de Dijon et de Besançon, de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or.
Changarnier-Moissenet, numismate.
De Cissey (Joseph), ✱.
De Charodon (Alphonse), au château de Montagny-les-Beaune.
Clémencet, curé de Puligny.
Creuseveaux, conducteur principal des Ponts et Chaussées à Arnay-le-Duc.
Cyrot (Louis), ancien avocat, ancien bâtonnier de l'ordre, juge de paix du canton Sud de Beaune.
Davin, ancien professeur au collége Monge.
Foisset (Paul), membre de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or et de l'Académie de Dijon.
Gautheret-Comboulot, licencié ès-lettres.
Guerrier (Edouard), avocat, juge de paix du canton Nord de Beaune.
Jacotot, curé de Ruffey-lès-Dijon.
Jardeaux, professeur au collége Monge, officier d'Académie.
L'abbé Joly, curé de Meursanges.
Juigné (de), (le comte Anatole).
Larcher (Aldonce) juge d'instruction de Beaune.
Latour (Paul), receveur des hospices.
Laurain, avocat à Beaune.
Leclerc, naturaliste, archéologue à Seurre.
Lyoen, négociant,
Millot, photographe à Beaune.
Moissenet (l'abbé), chef d'institution.
Montille (de) (Léonce), ancien capitaine de Chasseurs à pied, chevalier de l'ordre pontifical de Saint-Grégoire-le-Grand.
Moreau (Joseph), propriétaire-négociant.
Morelot (Henri), propriétaire.
Noiron (de) (Armand), propriétaire à Autun.
Noiron (de) (Léon), propriétaire.
Panariou, ancien sous-Inspecteur des Eaux et Forêts.
Perret (Joseph), propriétaire.
Peste (le docteur).
Petasse (Joseph), homme de lettres.

Digitized by Google

MM. Petitjean-Baillet, propriétaire à Seurre.
Pignolet, avocat, juge suppléant au Tribunal civil.
Ponnelle (Pierre), négociant.
Ragon, ancien avoué.
Robin, greffier en chef du Tribunal civil.
Saulgeot (docteur), à Beaune.
Sausset (J.-B.), numismate, ancien maire de Combertault.
Tisserand (Charles), licencié en droit à Bligny-sur-Ouche.
Vergnette-Lamotte (Charles), (Vte De), château de Vignolles.
Vergnette Lamotte (le Vicomte de), ✱, correspondant de l'Institut, ancien élève de l'Ecole Polytechnique, membre correspondant de l'Académie de Dijon.

3° Membres correspondants

MM. Aubertin (Charles), correspondant du Ministère de l'Instruction Publique, de la Société des Antiquaires de France, officier d'Académie, juge de paix à Sombernon (Côte-d'Or)
Baudot (Henri), correspondant du Ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques, Président de la Commission départementale d'antiquités de la Côte-d'Or, à Dijon.
Bonnardot (François), ancien pensionnaire de l'école des Chartes, correspondant du Ministère de l'instruction publique, attaché au service des travaux historiques de la ville de Paris.
Chazalette, professeur au collége de Chalon-sur-Saône, officier de l'instruction publique.
Cissey (Ernest-Octave de), G. C. ✱, général de division, ancien ministre de la guerre.
Cottard-Legros, ancien magistrat à Arnay-le-Duc.
Clerget (Hubert), ✱, professeur de dessin à l'Ecole de l'Etat-Major à Paris.
De Ferrera-Lupa, président de la Société archéologique de Lisbonne.
Garnier, ✱, archiviste à Dijon.
Jeandet, docteur en médecine, ancien archiviste de la ville de Lyon, à Verdun-sur-Saône.
Lion (Moïse), professeur de langues vivantes au Lycée, à Alençon.
Loydreau (Edouard), ✱, docteur en médecine, ancien maire de la ville de Chagny.
Marlot (Hippolyte), correspondant de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or, à Cernois, près Semur (Côte-d'Or).
Morillot, curé de Beire-le-Châtel.
Patron, chanoine honoraire, à Orléans.

Digitized by Google

PRUDHON, de l'Ordre des Capucins, ancien vicaire à Notre-Dame de Beaune.

ROSSIGNOL (Claude), ✱, ancien archiviste de la Côte-d'Or, ancien conservateur du musée des Origines Nationales de Saint-Germain-en-Laye, à Bourbon-Lancy.

RUPANER (docteur), à New-York.

SERRIGNY (Ernest), Substitut du Procureur de la République, à Dijon.

TISSERAND, ✱, chef de bureau des Beaux-Arts et des Travaux Historiques à la préfecture de la Seine à Paris.

VALENTIN-SMITH, ✱, membre du Comité des Travaux Historiques et des Sociétés Savantes, conseiller honoraire à la Cour d'Appel de Paris, maire de la ville de Trévoux.

VOISIN (Antoine) libraire à Paris.

Digitized by Google

ANNÉE 1878-1879

LISTE DES MEMBRES

1° Membres d'honneur

Mgr l'Évêque de Dijon.
MM. le Préfet de la Côte-d'Or.
Le Recteur de l'Académie de Dijon,
Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Beaune.
Le Maire de la ville de Beaune.
Le Président du Tribunal civil.
Le Curé-Doyen de Notre-Dame.
Le Principal de Collége Monge.

2° Membres titulaires

MM. ACHER (D') DE MONGASCON, (le baron Justin d'), O, ✻, ministre plénipotentiaire.
AFFRE (Émile), docteur en médecine, ancien interne lauréat des hopitaux de Paris, chirurgien de l'Hôtel-Dieu.
ANDRÉ (Edmond), entomologiste, membre de la Société française d'Entomologie.
AUBERTIN (Charles), officier d'Académie, Correspondant du Ministre de l'Instruction publique, de la Société des Antiquaires de France, etc., ancien juge de paix.
BACHEY-DESLANDES (Hippolyte).
BATAULT (Ed.), rédacteur de la *Revue Bourguignonne*.
BAUZON, ancien pharmacien, archéologue, à Seurre.
BAUZON (F.-J.), ancien avoué.
BAVARD (l'abbé), curé de Volnay, auteur de l'histoire de Volnay et des Légendes bourguignonnes.
BAZEROLLE, notaire à Santenay.
BEAUVOIS (Eugène), Correspondant de la Société des Antiquaires de France, de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or, etc., auteur de l'histoire légendaire des Francs et des Burgondes, à Corberon.

Digitized by Google

MM. Bession (Charles), officier d'Académie, professeur au collége Monge.
Bigarne (Charles), Correspondant du Ministère de l'Instruction Publique, archéologue.
Bissey (l'abbé), curé de Larochepôt.
Bochot (l'abbé), curé de Corgengoux.
Bouchard (Théodore), propriétaire.
Callard d'Azu (Louis-Prosper), avocat.
Carlet (Joseph), ✻, ingénieur des Ponts et Chaussées, Correspondant des Académies de Dijon, de Besançon, de la Commission d'Antiquités de la Côte-d'Or.
Changarnier-Moissenet, archéologue.
Charodon (Alphonse de), au château de Montagny-les-Beaune.
Charcdon (Loïs de), au château de Charodon, près Beaune.
Cissey (Joseph de), ✻.
Clémencet (l'abbé), curé de Puligny.
Cloutier-Sirot, ancien négt.
Creusevaux, conducteur principal des Ponts et Chaussées, à Arnay-le-Duc.
Cyrot (Louis), ancien avocat, ancien bâtonnier de l'ordre, juge de paix du canton sud de Beaune.
David (E.-J.-B.), avoué.
Davin (C.-F.), ancien professeur au collége Monge.
Delimoges (J.), membre de la Société des Agriculteurs de France, à Pagny-le-Château.
Dubard (P.), receveur des domaines en retraite.
Emin, notaire.
Faivre (E.). banquier.
Foisset (Paul), archéologue, Membre de l'Académie de Dijon et de la Commission d'Antiquités de la Côte-d'Or, à Bligny-sous-Beaune.
Gautheret-Comboulot, licencié ès-lettres, ancien chef d'institution.
Grésigny (Félix de), propriétaire.
Guerrier (Edouard), avocat, juge de paix du canton de Beaune nord.
Jaegert, professeur de langues vivantes au collége Monge.
Jacotot (l'abbé), curé de Ruffey-les-Dijon.
Jardeaux, officier d'Académie, professeur au collége Monge.
Joly (l'abbé), curé de Meursanges.
Juigné (le comte Anatole de).
Larcher (Aldonce), juge d'instruction.
Latour (Paul), receveur des hospices.
Laurain (Henri), docteur en droit, avocat.
Lycen (Charles), négociant.
Maillauderie (Louis de la).
Millot, photographe, ancien professeur au Collége Monge, officier d'Académie.
Moissenet (l'abbé), chef d'institution.
Molin (Adolphe), propriétaire.
Montille (Léonce de), Correspondant de la Société des Antiquaires de France, ancien capitaine de chasseurs à pied.

Digitized by Google

MM. Moreau (Joseph), propriétaire et négociant.
Morelot (Henry), licencié en droit.
Noiron (Léon de), à Autun.
Noiron (Armand de), propriétaire.
Panariou, sous-inspecteur des forêts en retraite.
Perret (Joseph), propriétaire.
Peste, docteur en médecine, ancien maire de la ville de Beaune.
Petasse (Joseph), homme de lettres.
Petitjean-baillet, propriétaire à Seurre.
Petitjean, (l'abbé), curé de Beaubigny,
Pignolet (J.-B.), avocat, juge suppléant.
Ponnelle (Pierre), négociant.
Ragon, ancien avoué.
Robin (Emile), greffier en chef du Tribunal civil.
Saulgeot (Jules), docteur en médecine, chirurgien de l'Hôtel-Dieu.
Sausset (J.-B.), numismate, ancien maire de Combertault.
Tisserand (Charles), ancien notaire à Bligny-sur-Ouche.
Vergnette-Lamotte (le vicomte de), ✻, Correspondant de l'Institut, ancien élève de l'Ecole Polytechnique, membre de l'Académie de Dijon.
Vergnette-Lamotte (le vicomte Charles de).

3° Membres correspondants

MM. Arbois de Jubainville (d'), ✻, Correspondant de l'Institut, Conservateur des archives du département de l'Aube, à Troyes.
Chazalette, professeur au collége de Chalon-sur-Saône, officier de l'instruction publique.
Cissey (Ernest-Octave de), G. C. ✻, général de division, ancien ministre de la guerre.
Cottard-Legros, ancien magistrat à Arnay-le-Duc.
Clerget (Hubert), ✻, ancien professeur de dessin à l'Ecole d'Etat-Major à Paris.
De Ferrera-Lupa, président de la Société archéologique de Lisbonne.
Garnier(Joseph), ✻, Conservateur des Archives de la Côte-d'Or, Correspondant du ministère de l'Instruction publique, à Dijon.
Fétu (Albert), publiciste, à Dijon.
Jeandet, docteur en médecine, ancien archiviste de la ville de Lyon, à Verdun-sur-Saône.
Lion (Moïse), professeur de langues vivantes au lycée d'Alençon.
Loydreau (Edouard), ✻, docteur en médecine, ancien maire de la ville de Chagny.
Marlot (Hippolyte), correspondant de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or, à Cernois, près Semur (Côte-d'Or).
Morillot, curé de Beire-le-Châtel.
Patron, chanoine honoraire à Orléans.
Rossignol (Claude), ✻ ancien archiviste de la Côte-d'Or, ancien conservateur du musée des Origines Nationales de Saint-Germain-en-Laye, à Bourbon-Lancy.

Digitized by Google

MM. RUPANER (docteur), à New-York.
SERRIGNY (Ernest), ancien magistrat, à Dijon.
TISSERAND, ✻ chef du bureau des Beaux-Arts et des Travaux Historiques à la préfecture de la Seine, à Paris.
VALENTIN-SMITH, O. ✻ membre du Comité des Travaux Historiques et des Sociétés Savantes, conseiller honoraire à la Cour d'Appel de Paris, ancien maire de la ville de Trévoux.
VOISIN (Antoine), libraire à Paris.

Digitized by Google

PROCÈS VERBAUX

DES

SÉANCES DE L'ANNÉE 1878-79

Séance du Jeudi 10 Janvier 1878

Présidence de M. le VICOMTE DE VERGNETTE LAMOTTE, président.

La séance est ouverte à 2 heures, au lieu ordinaire des séances.

Présents : MM. JARDEAUX, GAUTHERET, PETASSE, CARLET, CALLARD-D'AZU, L. CYROT, BACHEY, PIGNOLET, BOUCHARD, DAVIN, LATOUR et de MONTILLE ;

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le président dépose sur le bureau un volume ayant pour titre : *Congrès Archéologique de France*, 43me session, tenu à Arles en 1876, et dont il fait don à la Société.

M. le Secrétaire donne lecture d'une lettre de M. Henri Morelot qui remercie la Société de l'avoir admis comme membre résidant, et s'excuse de ne pouvoir assister à la séance de ce jour.

Sur la présentation de M. le président et de M. de Montille, M. Théodore Bouchard est admis comme membre résidant.

M. Jardeaux, trésorier, présente la situation financière de la Société. Toutes les recettes ne sont pas encore effectuées. Mais nos ressources, lorsqu'elles seront réalisées, nous permettront de faire paraitre cette année, comme les années précédentes, un volume de nos mémoires.

M. Davin, présente un modèle de catalogue pour les livres de notre bibliothèque. Ce modèle est adopté et des remercie-

Digitized by Google

ments sont adressés, à M. Davin, qui veut bien se charger d'établir ce catalogue.

Il est donné lecture :

Par M. l'abbé Boudrot, de la fin de la notice sur le tableau du jugement dernier de Dantzig : (traduction de l'allemand.). Suivant l'auteur de cette notice, le tableau en question ne doit pas être attribué à Memling, mais bien à Roger de Van-der-Veyden, l'auteur très probable du jugement dernier de l'Hôtel-Dieu de Beaune.

Par M. Latour, d'un rapport de M. Bigarne, sur la dernière livraison de *Romania*.

Par M. Carlet, d'un rapport sur la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure — tome II, livraison III. —

Par M. Cyrot, d'un travail de M. Paul Foisset, sur la découverte d'une tête gallo-romaine faite à Bligny-sous-Beaune.

Par M. Jardeaux, d'un compte-rendu du dernier bulletin de la Société nationale académique de Cherbourg (1875).

Par M. Carlet, d'un travail ayant pour titre : *Quelques généralités sur les voies de terre de la France*, suivies d'une description sommaire des routes de l'arrondissement de Beaune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures.

Séance du Jeudi 7 Février 1878

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. LE VICOMTE DE VERGNETTE LAMOTTE, président.

Présents : MM. MORELOT, GAUTHERET, BAVARD, CARLET, JARDEAUX, THÉO BOUCHARD, DAVIN, BISSEY, BOUDROT, LATOUR, L. CYROT et de MONTILLE.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Ouvrages adressés à la Société :

Travail sur le bégaiement et de son traitement, par le docteur Jules Godard, l'examen est confié à M. le docteur Peste.

Bulletin de la Société archéologique de Sens (tome XI). — M. Morelot est chargé du compte-rendu.

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de Semur-en-Auxois, XIII^me^ année, 1876. — L'examen en est confié à M. Carlet.

Annuaire de l'Institut de France pour l'année 1877. — Don de M. le Président.

Une circulaire de M. le ministre de l'instruction publique des cultes et des beaux-arts annonçant la 16^me^ réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne en 1878. Les membres qui désireraient

Digitized by Google

prendre part à cette réunion sont invités à donner leurs noms à M. le Secrétaire.

La Société écoute avec le plus vif intérêt :

La lecture d'un compte-rendu de M. l'abbé Bavard, sur la Société de Château-Thierry.

Une pièce de vers de M. J. Petasse : l'Hiver en Septembre.

Un travail de M. Carlet, sur les voies Romaines du département de la Côte-d'Or.

Une communication de M. Théo Bouchard, sur les découvertes faites au village de Bouze. L'honorable membre présente plusieurs objets de fer, de bronze et de poterie recueillis dans les fouilles de Bouze. Un certain nombre de ces objets qui semblent avoir une certaine valeur archéologique, seront dessinés par M. Latour. Il serait désirable que ces fouilles fussent surveillées par un des membres de la Société, et que les objets importants qui y seront trouvés fussent acquis par la Société, ou tout au moins dessinés ou photographiés par ses soins. Des remerciements sont adressés à M. Théo Bouchard qui veut bien se charger de cette surveillance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures.

Séance du 14 Mars 1878

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. LE VICOMTE DE VERGNETTE LAMOTTE, président.

Présents : MM. GAUTHERET, PETASSE, DAVIN, CALLARD D'AZU, MORELOT, L. DE NOIRON, L. CYROT, J. DE CISSEY, GUERRIER, LATOUR, ROBIN, BOUDROT et DE MONTILLE.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Ouvrages adressés à la Société.

Nouvelle méthode de lecture, par M. d'Esterno. — M. Gautheret est chargé du compte-rendu.

Romania — livraison de janvier 1878 — chargé du compte-rendu : M. l'abbé Boudrot.

Société archéologique d'Ile-et-Villaine, — tome XI. — L'examen en est confié à M. L. Cyrot.

Mémoires de la Société Eduenne. Nouvelle série — tome VI. — Chargé du compte-rendu : M. Bigarne.

Antiquités et monuments du département de l'Aisne. — II^me^ partie.

Botanique, brochure par François Leclerc. Hommage de l'auteur.

Goëthe et le livre de la métamorphose des plantes, par François Leclerc. Hommage de l'auteur.

Digitized by Google

M. le Président dépose sur le bureau :

Une lettre circulaire de M. le Président de l'Académie de Mâcon, au sujet d'un concours de poësie, ouvert par cette Société savante, à l'occasion de l'inauguration d'une statue de Lamartine.

En l'absence de M. P. Foisset, M. L. Cyrot, donne lecture d'un travail de cet honorable membre, sur l'église Burgundo-Flamande de Ruffey-les-Beaune.

M. l'abbé Boudrot fait une communication sur le même sujet. M. l'abbé Boudrot, s'est particulièrement occupé de la consécration de l'église de Ruffey, et de la description d'un ancien tableau, représentant le martyr de St-Léger, évêque d'Autun.

L'honorable membre termine sa communication, par la lecture de la consécration de l'église de Montagny-les-Beaune.

Une discussion s'engage entre plusieurs membres, sur la date de la consécration de l'église de Ruffey ; il y a, en effet, désaccord entre la date gravée sur la pierre 1463, et celle donnée par Antoine Grignard ; 1403.

M. Robin lit son compte-rendu, sur les mémoires de la Société de Senlis.

M. le président termine la séance par le compte-rendu de sa visite à l'école de viticulture de Montpellier. Il résulte des observations de M. le président, que jusqu'à ce jour, le moyen le plus efficace pour combattre le phylloxera est l'emploi des cépages américains, comme porte-greffes.

Des expériences faites dans le midi, sur les plants du pays, et notamment sur l'aramon, ont donné de bons résultats. En ce qui nous concerne, la question n'a pas encore été étudiée, et nous ne savons pas comment se comportera le pinot de Bourgogne, greffé sur les plants américains.

La séance est levée à 4 heures.

Séance du Jeudi 4 Avril 1878

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. LE VICOMTE DE VERGNETTE LAMOTTE, président.

Présents : MM. LATOUR, BESSION, JARDEAUX, BIGARNE, Cte DE JUIGNÉ, PETASSE, BAVARD, CARLET, CYROT, BOUDROT, GUERRIER, PIGNOLET, LEBLANC-D'AMBONNE, PONNELLE, THÉO BOUCHARD, BEAUVOIS, CALLARD-D'AZU et DE MONTILLE.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. l'abbé Boudrot dépose sur le bureau les quatre manuscrits suivants, qui seront conservés dans nos archives :

Digitized by Google

Liste des chanoines de la collégiale de Beaune et statuts du Chapitre (extrait du martyrologe de la collégiale.)

Le jugement dernier de Ste-Marie de Dantzig (notice traduite de l'allemand).

Les fondations du chanoine Noirot (extrait du martyrologe.)

L'Estat au vrai des domaines du Roy de la généralité de Bourgogne, Bugey, Bresse, Valmorey et Gex (manuscrit du commencement du 18me siècle.)

Ouvrages adressés à la Société.

Notes sur l'église décanale d'Ardon (ancienne paroisse de Châtillon de Michaille, Ain,) par M. Aubertin, membre correspondant. Hommage de l'auteur.

Une ancienne traduction en dialecte lorrain (extrait de Romania), par M. Bonnardot, membre correspondant. Hommage de l'auteur.

Les Colonies Européennes du Markland et de l'Escociland, par M. Beauvois. Hommage de l'auteur.

Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry, 1876.

M. le président annonce que la commission chargée de préparer la publication de nos mémoires a terminé ses travaux.

Il a été décidé, qu'au lieu de continuer notre ancien format, nous nous conformerions à la généralité, pour ne pas dire à la totalité des sociétés savantes, avec lesquelles nous sommes en correspondance, en adoptant le format in-octavo raisin. La deuxième partie du Castrum Belnense de M. Cyrot, tirée à part sur l'ancien format, sera donnée aux membres de la Société, comme supplément à nos mémoires.

M. Panariou, Sous-Inspecteur en retraite des Eaux et Forêts est admis comme membre résidant, sur la présentation de M. le président et de M. Ponnelle.

M. Joseph Perret est admis comme membre résidant sur la présentation de M. le président et de M. Théo Bouchard.

La Société écoute avec un intérêt marqué :

La lecture d'un travail de M. Beauvois sur le premier Évêché du Nouveau Monde au 11me siècle, et celle d'une étude biographique et littéraire de M. Ponnelle, sur le poëte Finlandais Rünberg.

M. Bigarne ayant demandé la parole, donne quelques détails sur les découvertes d'intérêt local qu'il a faites en Belgique, à Arras, à Lille, et à Paris (bibliothèque du marquis de Laubespin). Les documents importants recueillis par M. Bigarne sur la famille Rolin et sur l'Hôtel-Dieu de Beaune, nous promettent pour l'avenir d'intéressantes communications.

M. Bouchard, Théo, fait une communication verbale sur les rapports qui existent entre les langues latine et italienne.

Digitized by Google

L'honable membre récite, à l'appui de sa thèse, un sonnet de Félice Olivari, en l'honneur de la Vierge Marie. Cette remarquable pièce de vers, de même que la fameuse inscription de Cabrera, peut être lue dans les deux langues. M. Beauvois ajoute que la même remarque a été faite, à propos des rapports existants entre le portugais et le latin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures.

Séance du Jeudi 9 Mai 1878

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. LE VICOMTE DE VERGNETTE LAMOTTE, président.

Présents : MM. JARDEAUX, PETASSE, BAVARD, PONNELLE, CYROT, BISSEY, BOUDROT, GAUTHERET, DAVIN, PANARIOU, BIGARNE, CALLARD-D'AZU, et DE MONTILLE.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Il est donné lecture :

Par M. Gautheret, d'un rapport sur la nouvelle méthode de lecture de M. d'Esterno.

Par M. Bigarne, d'un rapport de M. Beauvois, sur diverses publications archéologiques, envoyées à la Société par l'Université Frédéricienne de Christiania.

Par M. l'abbé Boudrot, d'un travail sur les restaurations de l'église de Larochepôt, et sur les remarquables tableaux et tapisseries qu'elle renferme. L'honorable membre, revenant ensuite sur une discussion soulevée dans une des séances précédentes, à propos de la date de la consécration de l'église de Ruffey-les-Beaune, lit une note de Gallia christiana qui semble devoir trancher la question en faveur de la date rapportée par Antoine Grignard. Il termine sa communication par quelques détails tirés des visites pastorales faites par les évêques d'Autun à Pouilly-en-Auxois, et desquelles il résulte que, dès le 16me siècle, la chapelle de Notre-Dame trouvée attirait en un grand concours de pèlerins.

M. l'abbé Bissey, curé de Larochepôt, ayant demandé la parole, dit quelques mots sur les restaurations, faites par lui, à son église, et notamment sur la restauration des tombes de l'illustre famille des Pôt.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures.

Séance du Jeudi 6 Juin 1878

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. LE VICOMTE DE VERGNETTE LAMOTTE, président.

Digitized by Google

Présents : MM. ROBIN, BIGARNE, GAUTHERET, RAGON, BAVARD, CARLET, JARDEAUX, LATOUR, CYROT, BOUDROT, BISSEY, DAVIN, GUERRIER et DE MONTILLE.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Il est donné lecture ;

Par M. Jardeaux, des prolégomènes d'un important travail sur les carrelages émaillés.

Par M. Carlet, d'une communication sur la découverte et l'extraction des phosphates de chaux, dans quelques cantons de l'arrondissement de Beaune, et d'un travail sur les écrevisses.

Par M. Cyrot, d'un rapport sur les mémoires de la Société archéologique d'Ile et Villaine, tome XI.

Par M. Bigarne, d'une communication toute locale sur le grand Coire.

M. Latour dépose sur le bureau un remarquable dessin de trois des principaux objets découverts dans une sépulture antique à Bouze, et présentés à l'examen de la Société par M. Théo Bouchard, à la séance du 7 février dernier.

M. l'abbé Boudrot étant dans l'intention de faire réimprimer les règles et statuts de l'hôpital de Beaune, demande à le faire sous les auspices de la Société. Cette proposition, qui ne peut que nous être profitable, est acceptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures.

Séance du 4 Juillet 1878

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. LE VICOMTE DE VERGNETTE LAMOTTE, président.

Présents : MM. BIGARNE, GAUTHERET, BAVARD, FOISSET, JARDEAUX, CYROT, J. DE CISSEY, DAVIN, BOUDROT, PANARIOU, LATOUR, BAZEROLLE et DE MONTILLE.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Ouvrages adressés à la Société.

Bulletin de la Société Académique de Brest, tome IV, 1876-1877.

L'examen en est confié à M. Bigarne.

Catalogues divers.

M. le docteur Emile Affre, chirurgien à l'Hôtel-Dieu de Beaune, est admis comme membre résidant, sur la présentation de M. le président et de M. de Montille.

Sur la présentation de M. le président, sont admis à l'una-

Digitized by Google

nimité, comme membres correspondants, M. de Ferrera-Lupa, président de la Société archéologique de Lisbonne, et M. le docteur Rupaner, médecin à New-York.

Il est ensuite donné lecture :

Par M. Bazerolle, d'un compte-rendu de la visite de la Société archéologique de France aux grottes à ossements de Santenay.

Par M. Bigarne, d'un travail de M. Aubertin, membre correspondant, sur les honneurs funèbres chez les anciens.

Par M. de Montille, secrétaire adjoint, d'une notice historique et critique sur Jehan Wauquelin, l'auteur du roman en prose française de Gérard de Roussillon.

Par M. Panariou, d'un travail sur la marche des orages dans nos contrées et sur le reboisement des montagnes.

A la suite d'une discussion à laquelle prennent part plusieurs membres, il est admis conformément aux conclusions de M. Panariou, que le reboisement de nos montagnes procurera de nombreux avantages à nos contrées et pourra, dans une certaine limite, diminuer l'intensité des orages.

M. Davin, présente à la Société le catalogue qu'il vient de terminer. Ce catalogue comprend aujourd'hui 119 ouvrages, formant 512 volumes. M. le président adresse à M. Davin, les remerciements de la Société, à propos de ce travail mené si promptement à si bonne fin.

La séance est levée à 4 heures 1/2.

Séance du Jeudi 1er Août 1878

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. LE VICOMTE DE VERGNETTE LAMOTTE, président.

Présents : MM. BIGARNE, LECLERC, BAVARD, Cte DE JUIGNÉ, PANARIOU, RAGON, JARDEAUX, FOISSET, L. CYROT, BEAUVOIS, BISSEY, PESTE, BOUDROT, PONNELLE, CARLET, J. DE CISSEY et DE MONTILLE.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le secrétaire donne lecture d'une lettre de notre collègue M. Albert Albrier qui nous adresse une notice biographique de feu le docteur Morelot, sur les hommes marquants de Pouilly-en-Auxois, avec prière de l'insérer dans nos mémoires. Notre savant collègue nous annonce aussi l'envoi prochain de plusieurs études ayant trait à l'histoire locale. M. le secrétaire est chargé de répondre à M. Albert Albrier, de le remercier de ses envois, et de lui exprimer le regret que nous avons de ne

Digitized by Google

pouvoir insérer le travail du docteur Morelot dans nos mémoires dont l'impression est aujourd'hui à peu près terminée.

M. Millot est admis comme membre résidant, sur la présentation de MM. Bigarne et Boudrot.

Ouvrages adressés à la Société.

Les fondateurs de l'Hospice de la Charité par M. Ch. Bigarne. Hommage de l'auteur.

Romania — livraison d'avril 1878.

Bibliographie des Sociétés Savantes de France — départements.

Comité des Travaux Historiques et des Sociétés Savantes.

Il est donné lecture :

Par M. Boudrot, d'une étude sur un triptique appartenant à l'église d'Auxey.

Par M. Bigarne, d'un compte-rendu du Bulletin, tome IV, de la Société Académique de Brest, et d'une analyse critique des ouvrages aujourd'hui fort rares de Claude Dariot, médecin à Beaune, au 16me siècle.

Par M. Beauvois, d'une notice sur de remarquables peintures murales découvertes à l'église de Corberon. Le travail de M. Beauvois est accompagné de très beaux dessins exécutés par un artiste Suédois.

Par M. Foisset, d'une notice sur Antoine Buisson, cet évêque suffragant de l'évêque d'Autun qui consacra l'église de Ruffey-les-Beaune, et sur l'évêché de Bethléem (faubourg de Clamecy), dont il était titulaire.

M. le Président termine la séance par quelques mots sur le mode employé par la commission qu'il préside, pour détruire la tache phylloxerique récemment découverte à Meursault. La manière énergique dont cette tache a été traitée par M. Catta, professeur au lycée de Marseille, et délégué de la ligne de Paris-Lyon-Méditerranée, qui a bien voulu fournir son personnel et son matériel, donne lieu d'espérer que le terrible puceron détruit au moment même de son apparition, ne pourra pas s'implanter dans nos vignobles. La chose est à peu près certaine, si la tache de Meursault est unique, dans nos contrées. Quoiqu'il en soit, M. le Président engage tout le monde, propriétaires et vignerons, à se préoccuper des vignes maladives, à faire des recherches, et dans le doute, à prévenir sans délai la commission.

La séance est levée à 4 heures 1/2.

Séance du Jeudi 7 Novembre 1878

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. LE VICOMTE DE VERGNETTE LAMOTTE, président.

Digitized by Google

Présents : MM. BAVARD, GAUTHERET, PETASSE, CARLET, JARDEAUX, CALLARD-D'AZU, AUBERTIN, L. CYROT, BOUDROT, J. DE CISSEY et DE MONTILLE.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Ouvrages adressés à la Société.

Romania, livraison de juillet 1878. L'examen en est confié à M. Boudrot.

Mémoires de la Société d'émulation du Doubs — 2me volume, 1878. — L'examen en est confié à M. Carlet.

Société Archéologique de Senlis — tome III, 1878. — L'examen en est confié à M. Callard-d'Azu.

Notes sur les sépultures de l'église de Sombernon, par M. Aubertin, membre correspondant. Hommage de l'auteur.

Trois brochures traduites du Suédois, par M. Morillot, membre correspondant.

L'examen de ces brochures est confié à M. Gautheret.

Rapport sur l'activité de la Commission Impériale Archéologique de St-Pétersbourg, publié par ordre suprême, en 1877. L'examen en est confié à M. de Montille.

M. François Leclerc adresse à la Société une notice manuscrite, ayant pour titre : Du Sens spirituel dans l'Art Chrétien. Il est décidé que cette notice sera lue par M. le secrétaire, à la prochaine séance.

Il est donné lecture par M. Petasse, d'une pièce de vers sur Lamartine. Cette pièce de vers a été envoyée par l'auteur, à Mâcon, lors de l'érection, dans cette ville, de la statue du grand poëte Bourguignon.

Par M. Carlet, d'un rapport sur le dernier bulletin de la Société des Sciences Historiques et Naturelles de Semur-en-Auxois.

Et par M. Boudrot, d'une réfutation de l'article de M. Michiels, paru dans le *Constitutionnel*, sur le retable de l'Hôtel-Dieu de Beaune.

M. Aubertin, membre correspondant, ayant demandé la parole, annonce à la Société la mort prématurée de notre regretté collègue M. Albert Albrier. Interprète des regrets unanimes de tous les membres présents, M. le président rappelle que c'est au moment même où il se préparait à prendre une part active à nos travaux, que la mort l'a frappé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures 1/2.

Digitized by Google

Séance du Jeudi 5 Décembre 1878

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. LE VICOMTE DE VERGNETTE LAMOTTE, président.

Présents : MM. BEAUVOIS, CARLET, BAVARD, PETASSE, J. MOREAU, JARDEAUX, FOISSET, L. DE NOIRON, L. CYROT, BOUDROT, GUERRIER, LATOUR, ROBIN et DE MONTILLE.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Ouvrages adressés à la Société :

Bulletin de la Société des Sciences Naturelles de Neufchatel (Suisse).

L'ancien Palais de Justice de Beaune, par M. P. Foisset. Hommages de l'auteur.

Découverte d'une statuette Gallo-Romaine, découverte à Bligny-sous-Beaune, par M. P. Foisset. — Publication de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or. Hommage de l'auteur.

M. P. Foisset, dépose sur le bureau un manuscrit de M. Ch. Aubertin, ayant pour titre : Notice sur les principaux objets recueillis dans un musée archéologique établi à l'Hôtel-de-Ville de Beaune, et dont M. Ch. Aubertin fut le créateur et le directeur, antérieurement à 1871. Ce manuscrit sera déposé dans nos archives.

M. Ernest Serrigny, substitut du procureur de la République, à Dijon, est admis comme membre correspondant, sur la présentation de M. l'abbé Jacotot.

M. le secrétaire rend compte, que conformément à la décision prise par la Société, un abonnement d'un an a été pris à la Chronique des Sociétés Savantes : *L'Union*.

La Société écoute avec un intérêt marqué : un rapport de M. Gautheret sur la vie du vénérable Joly, père des pauvres, par M. l'abbé Bavard, notre collègue.

Il est ensuite donné lecture :

Par M. le secrétaire, d'un travail de notre collègue, M. François Leclerc, intitulé : Du Sens spirituel dans l'Art Chrétien. Le manuscrit de M. Leclerc, sera déposé dans nos archives.

Par M. Boudrot, d'un compte-rendu sur la dernière livraison de Romania.

Par M. Petasse, d'une pièce de vers intitulée : Bessey-en-Chaume et Clavoyon.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures.

Digitized by Google

Séance du Jeudi 9 Janvier 1879

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. Louis CYROT.

Présents : MM. PETASSE, CALLARD-D'AZU, MORELOT, PANARIOU, CARLET, LATOUR, JARDEAUX, GUERRIER, L. DE NOIRON, BACHEY-DESLANDES et DE MONTILLE.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Ouvrages adressés à la Société :

Bulletin de la Société des sciences Historiques et Naturelles de Semur-en-Auxois, 14me année, 1877. L'examen en est confié à M. Carlet.

Bulletin de l'Académie Delphinale, tome XIII, 1877. L'examen en est confié à M. Carlet.

Mémoires de la Société Historique, Littéraire, Artistique et Scientifique du Cher, quatre volumes. L'examen en est confié à M. Panariou.

Une livraison de Romania. M. Gautheret est chargé du compte-rendu.

Plusieurs catalogues de librairie ancienne et moderne.

M. le président donne lecture d'une lettre de M. Ernest Serrigny, substitut du procureur de la République à Dijon, qui remercie la Société de l'avoir admis comme membre correspondant. — D'une lettre circulaire de M. le président de la Société Académique de Brest, cette lettre est accompagnée du programme d'un concours ouvert par la Société Académique de Brest sur deux sujets, l'un littéraire et l'autre scientifique et qui n'ont un véritable intérêt que pour les savants et les littérateurs Bretons. — D'une lettre de M. Beauvois, annonçant que la Société royale des Antiquitaires du Nord, à Copenhague, échangera dorénavant ses publications avec les nôtres, et que nous pouvons l'inscrire sur la liste des Sociétés avec lesquelles nous sommes en correspondance. M. Engelhard, secrétaire perpétuel de cette savante compagnie, nous adresse les mémoires parus de 1865 à 1877, et le magnifique atlas de l'archéologie septentrionale, avec le texte français.

M. Guerrier, lit un compte-rendu sur la vie du vénérable Joly, par notre collègue M. l'abbé Bavard, curé de Volnay, et une pièce de vers sur le même sujet, œuvre délicate de la muse de notre collègue, M. Petasse.

M. le président lit, pour M. Boudrot absent, une notice sur le tableau de la Vierge au donataire du Salon carré du musée du Louvre, à Paris. Ce tableau célèbre, dans lequel le portrait

Digitized by Google

du chancelier Rolin a le plus grand rapport avec le portrait du même personnage, dans le retable du jugement dernier de l'Hôtel-Dieu de Beaune, a été peint par Van Eick (Jean de Bruges), pour la chapelle collégiale de Notre-Dame d'Autun, par ordre du Chancelier.

M. Carlet dépose sur le bureau, le tableau des observations météorologiques faites à Beaune, pendant l'année 1878.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 heures 1/2.

Séance du Jeudi 6 Février 1879

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. LE VICOMTE DE VERGNETTE LAMOTTE, président.

Présents : MM. LATOUR, PETASSE, GAUTHERET, GUERRIER, BAVARD, CARLET, CLÉMENCET, PANARIOU, CALLARD-D'AZU, Théo BOUCHARD, ROBIN, JARDEAUX, BISSEY, PESTE, AUBERTIN, BEAUVOIS, Ch. TISSERAND, J. PERRET, L. DE NOIRON, BOUDROT et DE MONTILLE.

A la suite de la lecture du procès-verbal, une discussion s'engage entre plusieurs membres, sur l'auteur présumé du tableau du jugement dernier de l'Hôtel-Dieu de Beaune. M. l'abbé Boudrot, dans une réfutation d'un article de M. Michiels, ayant manifesté toutes ses sympathies pour une opinion qui prévalut pendant trente ans, et qui attribuait le retable de l'Hôtel-Dieu de Beaune, à Van Eick (Jean de Bruges), M. le président combat cette opinion.

Jean de Bruges étant mort en 1440, c'est-à-dire, trois mois avant la fondation de l'hôpital de Beaune, par le chancelier Rolin, ne saurait être l'auteur de notre jugement dernier. Il semble au contraire, tout naturel de l'attribuer à son élève Roger de Van der Veyden, qui ne mourut qu'en 1464. A cet argument vient s'en ajouter une autre qui n'a pas une moindre importance ; il est tiré de la manière de peindre de Roger de Van der Weyden, et de la nature même de son talent. On est de suite frappé, en regardant le tableau de Beaune, de la maigreur extrême de tous les personnages nus (élus ou damnés), que le peintre a placés au premier plan ; or, c'est là, dit M. le président, un caractère spécial à Roger de Van der Weyden et qui distingue toutes ses œuvres. On peut s'en convaincre, en visitant le musée de Francfort, qui possède six tableaux de ce maître, tableaux dont il a été donné à M. le président d'examiner les photographies. A la suite de ces observations, le procès-verbal est adopté.

Digitized by Google

Ouvrages adressés à la Société :

Bulletin de la Société des Sciences Naturelles de Neufchâtel (Suisse). L'examen en est confié à M. Carlet.

Bulletin de la Société Archéologique d'Ile-et-Villaine. L'examen en est confié à M. Robin.

Plusieurs catalogues et prospectus de librairie.

M. le trésorier rend compte de la situation financière de la Société. Malgré les dépenses considérables que nous avons dû faire cette année, notamment pour l'impression de nos mémoires, le compte de l'année courante se solde par un boni de 137 fr. 50. Il convient même d'ajouter à ce boni les cotisations, peu nombreuses, il est vrai, qui restent à recouvrer.

M. le président lit la traduction en français d'un article anglais, publié par le Magasin Historique de New-York, sur l'origine et la fondation du plus ancien Évêché du Nouveau Monde, par notre collègue M. Beauvois.

Ce travail, y est-il dit, extrait des mémoires de la Société d'Histoire, d'Archéologie et de Littérature de Beaune, prouve que l'érudition française est pleinement pénétrée de l'importance d'une étude critique de tout sujet relatif à l'ancienne Amérique.

Il est donné lecture par M. Carlet :

De la suite de son travail sur la météorologie — thermomètre, hygromètre, girouette, et d'un compte-rendu du dernier Bulletin de la Société des Sciences Historiques et Naturelles de Semur-en-Auxois — 14me année 1877.

M. Panariou, ayant demandé la parole à la suite de cette lecture, expose que le gui de chêne, quoique fort rare, n'est cependant point introuvable, et qu'il existe dans une forêt voisine (Villy-le-Brulé) un chêne séculaire chargé de ce parasite végétal.

Une commission désignée par M. le président et composée de MM. Théo-Bouchard, Perret et Panariou, après avoir examiné le chêne de la forêt de Villy, fera un rapport sur cette intéressante question.

M. l'abbé Bissey, continue la lecture de son histoire de Larochepôt : Regnier-Pot.

M. Jardeaux, ayant exposé que M. Pilois de l'Université catholique de Paris, chargé par Mgr l'archevêque de Tours, de faire l'histoire de St-Martin, fait appel à toutes les personnes qui pourraient lui fournir quelques renseignements ; M. l'abbé Bavard est chargé par M. le président de chercher et de réunir tous les documents qu'il pourra trouver, sur l'histoire et la légende de ce grand thaumaturge dans nos contrées.

La séance est levée à 4 h. 1/2.

Digitized by Google

Séance du Jeudi 6 Mars 1879

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. LE VICOMTE DE VERGNETTE LAMOTTE, président.

Présents MM. PANARIOU, PETASSE, CLÉMENCET, GAUTHERET, BAVARD, GUERRIER, CARLET, L. CYROT, BACHEY-DESLANDES, BISSEY, BOUDROT, JOLY, BOCHOT, LATOUR, LEBŒUF, curé de Notre-Dame et DE MONTILLE.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Ouvrages adressés à la Société.

Congrès archéologique de France, à Senlis, 1877.

Rapport de M. Em. Carthaillac, sur la période néolythique. — L'examen en est confié à M. Carlet.

Histoire de la ville de Mussy-l'Evêque (Aube), par M. Ch. Lambert.

Bulletin de la Société philomatique des Vosges. Années 1875-76-77 et 78. — L'examen en est confié à M. Guerrier.

Bulletin de l'Académie du Var (1877-78). — L'examen en est confié à M. le comte de Juigné.

Catalogues de Librairies anciennes et modernes.

Discours de la prise des Ville et Château de Beaune, en 1595, par le maréchal de Biron. Réimpression avec une introduction par M. de Montille. — Hommage de l'auteur.

M. le président, après avoir dépouillé la correspondance, prononce les paroles suivantes :

« Messieurs,

» Depuis notre dernière réunion, la Société a perdu un de » ses membres, M. le comte Edouard de la Loyère, qui laissera » de vifs regrets, parmi tous ceux qui l'ont connu. Grand par- » tisan des théories du docteur Guyot, il les a appliquées sur » une grande échelle, dans son vignoble de Savigny.

» Il a doté la mécanique et l'outillage agricole de plusieurs » instruments utiles. Enfin, personne n'oublira les expositions » que, président de la Société d'agriculture de Beaune, M. le » comte de la Loyère a, si souvent et avec succès, organisées » dans notre ville.

» Vous vous associerez donc, Messieurs, avec votre prési- » dent, à ces témoignages de sympathie, donnés à la mémoire » de notre regretté collègue. »

M. le Président donne lecture d'une lettre qui lui a été adressée, par M. Lebrun-Dalbane, au nom de la Société Académique de l'Aube, au sujet des caractères encore inexpli-

Digitized by Google

qués qui bordent le manteau du Christ du retable de l'Hôtel-Dieu, de Beaune.

Ces caractères, dont il ne faut pas chercher le sens, dit M. Lebrun, et dans lesquels il faut voir, avant tout, une ornementation de la draperie, sont une des meilleures preuves que notre retable est l'œuvre de Jean de Bruges ; ils ont, en effet, beaucoup de rapport avec ceux qui bordent le manteau de Dieu le père, dans le tableau de l'agneau mystique de St-Bavon, peint par Hubert Van Eick, le frère du célèbre inventeur de la peinture à l'huile. Roger de Van der Veyden, ajoute M. Lebrun, n'eût pas manqué de se servir de caractères gothiques latins. MM. Latour et Boudrot, font observer que le manteau d'un des apôtres représentés dans notre retable, est orné de caractères gothiques latins, parfaitement lisibles et commençant par ces mots : *Credo in deum patrem*, etc. Il faut en conclure, ajoute M. le président, que les deux questions relatives au nom de l'auteur de notre retable et à l'explication des caractères du manteau du Christ, sont loin d'être résolues.

M. le président donne lecture d'une lettre circulaire de M. le Ministre de l'Instruction Publique annonçant, pour le mois d'avril, la dix-septième réunion des Sociétés Savantes de France, à la Sorbonne. Celui de nos collègues qui désirerait assister à cette réunion est invité à le déclarer, en temps utile, à M. le secrétaire.

M. le secrétaire de l'Académie des Sciences, Belles Lettres et Arts de Dijon, nous informe que notre Société sera désormais inscrite parmi celles avec lesquelles elle correspond, et que nous recevrons le volume de ses mémoires aujourd'hui sous presse.

M. André est admis comme membre résidant, sur la présentation de M. le président et de M. de Montille.

M. Panariou lit un travail sur le reboisement des montagnes, et un rapport de la Commission chargée d'examiner le chêne à gui de la forêt de Villy-le-Brûlé. Ce rapport est accompagné d'un très beau dessin de M. J. Perret.

M. l'abbé Bissey continue la lecture de son histoire de Larochepôt.

La Société écoute ensuite avec le plus vif intérêt :

Un rapport de M. Gautheret, sur le numéro de *Romania* (avril 1878).

Un travail de M. Carlet, sur les chaussées Bruneuhault.

Un travail de M. de Montille, secrétaire-adjoint, sur les Armoiries de la Maison de Bourgogne et de la famille Rolin, à l'Hôtel-Dieu de Beaune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures et demie.

Digitized by Google

GÉNÉALOGIE DES POT

La famille Pot était établie dans le Berry dès l'année 1250. Elle se divisa en plusieurs branches, dont la principale s'éteignit en 1715, dans la famille de Charles, marquis de Rhodes, Grand Maître des cérémonies de France. — Elle portait d'or à la fasce d'azur.

L'autre branche se fixa en Bourgogne. Elle écartelait, depuis 1415, aux 1 et 4 d'or à la fasce d'azur et aux 2 et 3, échiqueté d'argent et de sable, chargé de deux épées en bande, la pointe en bas.

Cette branche de Bourgogne, à son tour produisit deux rameaux. Le premier est celui des Pot, seigneurs de la Roche-Nolay à laquelle ils donnèrent plus tard leur nom : La Rochepot. Ce rameau des Pot se perdit dans les Montmorency, par l'alliance d'Anne Pot avec Guillaume de Montmorency.

Le second rameau donna naissance à plusieurs Seigneurs Pot, dont nous donnerons les noms ci-après :

1° Rameau des Pot de la Roche : Jean-Pot, père de :

Regnier Pot, qui eut pour fils,

Jacques Pot, père de :

Philippe Pot, qui ne fut point marié ; son frère et son successeur fut :

Guyot ou Guy Pot, qui eut pour fils,

Auteurs consultés. — André Duchesne-Tourangeau : Généalogie des Montmorency. — La Noblesse aux Etats de Bourgogne, par MM. Beaune et d'Arbaumont. — Courtépée. — Ces auteurs ont besoin d'être contrôlés les uns par les autres.

Digitized by Google

Regnier-Pot II, mort sans lignée et pour fille,

Anne Pot. Elle s'allia aux Montmorency.

Les Pot de la Roche entrèrent aux Etats de Bourgogne en 1476.

2° Rameau des autres Pot :

Anne Pot, épouse de Charles de Saulx, seigneur de Précy, inhumé en l'église de Prissey, 1474.

François Pot, seigneur de Blaisy, élu aux Etats en 1549 et 1551.

François Pot, seigneur de Chassingricourt, élu aux Etats, en 1570.

Christophe Pot, baron de Blaisy, élu aux Etats en 1577.

La filiation de cette partie de la famille Pot est fort incomplète. Nous ne pouvons mentionner que les quelques seigneurs élus aux Etats de Bourgogne et dont les noms sont cités dans l'ouvrage de MM. Beaune et d'Arbaumont.

Duchesne fait mention d'un Louis Pot, évêque de Langres, qui assista, en 1484, au mariage d'Anne Pot avec Guillaume de Montmorency.

(1) Courtépée dit que le dernier rejeton de ce second rameau des Pot fut Christine-Charlotte Pot de Rochechouart, mère de Henri-Anne de Fuligny-Damas, comte de Rochechouart, baron de Marigny, d'Aubigny, seigneur d'Agey, mort en 1745.

Les alliances des Pot étaient Cortiambles, Angoiselles, Saux, Bauffremont, Villiers-l'Isle-Adam, Montmorency.

Terres ou fiefs. — Bourguignon, Nesle, Larochepot, Châteauneuf, St-Romain, Givry, Thorey, Mélisy, etc.

Parmi les nombreux hôtels que possédaient à Dijon les Seigneurs de la noblesse bourguignonne, on voyait l'hôtel Pot, situé place de la Charbonnerie et bâti par Regnier Pot. — Cet hôtel subsiste encore.

Les membres de la famille des Pot de La Roche jouèrent un grand rôle dans les évènements si notables qui se déroulèrent sous les rois de France Charles V, Charles VI, Char-

(1) Édition nouvelle, tome 2, page 66.

Digitized by Google

les VII, Louis XI, et Charles VIII, aussi bien que sous les ducs de Bourgogne Philippe le Hardi, Jean sans Peur, Philippe le bon et Charles le Téméraire, depuis la bataille de Nicopolis 1396,, jusqu'à la mort de Philippe Pot, 1493, c'est-à-dire, pendant près de cent ans. Peu d'époques furent plus fécondes en faits aussi graves que divers.

Citons en quelques uns :

Démence de Charles VI de 1392 à 1422.

Luttes des Bourguignons et des Armagnacs.

La France livrée à l'Angleterre par le traité de Troyes, 1420.

Jeanne d'Arc et délivrance d'Orléans.

Prise de Constantinople, 1453.

Fin de la guerre de 100 ans, 1453.

Louis XI de 1461 à 1483.

Mort de Charles le Téméraire, 1477.

Après cet exposé préliminaire, nous allons donner une notice historique sur chacun des Pot de La Roche et d'abord sur Regnier Pot.

REGNIER POT

Il vécut sous les gouvernements de Philippe le Hardi, Jean sans Peur et Philippe-le-bon, ducs de Bourgogne.

Philippe de Rouvres, duc de Bourgogne, décédé en 1361, eut pour successeur Philippe-le-Hardi, 4e fils du roi Jean. C'est par lui que commence, en 1363, la seconde race des ducs de Bourgogne pour finir en 1477 (1).

Philippe-le-Hardi aimait la magnificence. Aussi, sa Cour était-elle fort brillante. Parmi les Seigneurs qui la composaient, en 1393, se trouvait un jeune gentilhomme du nom de Regnier Pot. Il était fils de Jean Pot, maître d'hôtel du comte de Nevers, souche de la branche des Pot, qui

(1) Courtépée. T. 1, page 154.

Digitized by Google

étaient venus s'établir en Bourgogne. André Duchesne (1) donne à Regnier Pot pour tuteur, Guy, Seigneur de la Trémoille et pour frère, Guillaume Pot, mort probablement dans l'enfance ou l'adolescence, car nulle part, ailleurs, il n'en est fait mention.

Ce jeune seigneur, Regnier Pot, doué d'une haute intelligence et d'une grande habileté, fournit une carrière fort remarquable sous les ducs de Bourgogne ci-dessus nommés et dont il fut successivement le chambellan et un des conseillers les plus intimes.

1393. — Le déplorable schisme d'occident qui avait commencé en 1378, fournit à Regnier Pot la première circonstance, où nous voyons son nom mêlé à l'histoire des grands faits de cette époque.

Par le conseil du roi Charles VI, le duc de Bourgogne, Philippe le hardi, fut député au pape Benoit XIII, Pierre de Lune, pour l'engager à rendre la paix à l'Eglise, en se démettant de la papauté. (2) Philippe portait avec lui de riches présents et s'était fait accompagner des personnages les plus distingués de la noblesse bourguignonne. Au premier rang de ces gentilhommes était Regnier Pot.

(3-4) Au retour de ce voyage qui fut, hélas ! sans résultat, le duc de Bourgogne, fit à Lyon la rencontre des ambassadeurs de Sigismond, roi de Hongrie, qui le pressèrent de secourir leur maître, menacé par Bajazet, empereur des Turcs. Sigismond avait épousé une princesse française, Marie d'Anjou. Philippe promit les secours qu'on lui demandait, et pour que l'ambassade hongroise reçut un accueil favorable du roi de France, il la fit accompagner de celui des Seigneurs de sa Cour qu'il jugeait le plus capable de la faire réussir, Regnier Pot, son conseiller et son chambellan.

Le roi Charles VI, accorda aux ambassadeurs du roi de

---

(1) Généalogie des Montmorency.
(2) Courtépée. T. 1, pages 159, 160.
(3) Courtépée. Id.
(4) Don Plancher. T. 3, page 241.

Digitized by Google

Hongrie, l'objet de leur demande. Dès lors, pleins d'une ardeur chevaleresque, les plus grands Seigneurs du Royaume et les barons des deux Bourgogne s'empressèrent de s'enrôler. A leur tête, se trouvait le fils du duc de Bourgogne, lui-même, le bouillant comte de Nevers, qui fut, malgré sa jeunesse (il avait 25 ans), nommé chef de la croisade ; Regnier Pot et son père, Jean Pot, tinrent à honneur de faire partie de l'expédition (1).

(2) Des succès heureux, au début, en firent espérer de plus grands qui ne se réalisèrent point. L'armée de Sigismond rencontra celle de Bajazet à Nicopolis, 28 septembre 1396. Un engagement général eut lieu. Comme à Crécy, à Poitiers, l'imprudente ardeur de Philippe d'Artois fit perdre la bataille. Le comte de Nevers, avec un grand nombre de seigneurs français, fut fait prisonniers par les Turcs. Bajazet furieux d'avoir perdu 20,000 des siens, fit massacrer à coups de haches, six cents gentilshommes, tant Français que Bourguignons. Il épargna cependant le comte de Nevers, et avec lui, quelques autres seigneurs, parmi lesquels les deux Pot, qui rentrèrent en France avec le fils du duc Philippe, dont les Etats de Bourgogne s'étaient hatés de payer la rançon.

(3) 1401. — En 1401, c'est-à-dire, après son retour en Bourgogne, Regnier Pot reçut du duc, une pension de 500 livres. A quel titre ? La chronique du temps ne le dit pas. On peut présumer, toutefois, et avec raison, que ce fut pour le récompenser des services pleins de dévouement, qu'il avait rendus au comte de Nevers, durant la croisade, dont le résultat avait été si malheureux.

1403. — Regnier-Pot, fit l'acquisition du château de La Roche-Nolay.

Voici ce qu'on lit au cahier des reprises de fiefs, archives de la Côte-d'Or, tom. 7, pag. 633.

— *Larochepôt, autrement La Roche-Nolay et Flaigney.*

---

(1) La Noblesse aux États. Art. Pot.
(2) Courtépée. T. 1. page 160.
(3) Dom Plancher. T. 3, page 179.

Digitized by Google

Le dix-sept septembre 1403, messire Regnier-Pot, chevalier chambellan de Monseigneur le duc de Bourgogne, fit acquisition de la Chatellenie de La Roche et dépendances, de M. Louis de Savoie, prince de Morée, par la permission donnée le 24 août, an 1403, par Philippe, fils du roi de France, duc de Bourgogne, d'acquérir ladite terre et seigneurie de La Roche et d'en prendre possession. »

(1) Le nouveau possesseur ajouta au château déjà célèbre des fortifications nouvelles. Il fit construire les glacis qui le défendaient au Nord-ouest, et élever la tour en moëllons de grand appareil que l'on voit encore dans son entier. Le grand puits fut creusé au milieu de la cour. La tradition locale dit qu'il avait 300 pieds de profondeur et qu'il avait coûté autant que le château, plus un denier.

Dès lors, Regnier Pot fut appelé sire de La Roche et le village situé sous le château, La Roche-Pot.

(2) Don Plancher désigne aussi souvent Regnier Pot, sous le titre de seigneur de la Prune, autre fief, qu'il possédait, probablement dans le Berry. Il avait, en outre, un troisième fief dans le Tonnerrois, Thorey, et enfin un quatrième, Bourguignon, sur la route de Bar-le-Duc, à Troyes.

(3) Philippe-le-hardi mourut à l'âge de 63 ans. Il laissa pour successeur son fils, le comte de Nevers, que l'histoire nomme Jean-sans-Peur.

Il avait donné à son chambellan Regnier Pot, des témoignages non interrompus de grande considération. Le nouveau duc de Bourgogne les lui continua et le maintint dans les fonctions de conseiller et de chambellan. Rien d'important ne se faisait dans la Cour de ce prince, sans l'avis et la participation du sire de La Roche. Nous en allons donner des preuves immédiates.

(4-5) Philippe-le-Hardi se faisait remarquer par une grande

(1) Courtépée. T. 2. Art. Larochepot.
(2) Tome 4.
(3) Courtépée. T. 1, page 160.
(4) Courtépée. T. 1, page 156, 160, 161.
(5) Dom Plancher. T. 3 page 201.

Digitized by Google

magnificence et par une générosité qui allait jusqu'à la prodigalité. Aussi, laissa-t-il à sa veuve et à son fils une succession fort endettée.

La duchesse, veuve du duc décédé, renonça purement et simplement à ce qui lui avait été assigné pour son douaire et à ce que son mari lui avait laissé par testament. Suivant la coutume de Bourgogne, elle déposa sur le cercueil de son époux, sa ceinture, ses clés et sa bourse. Le sire de La Roche fut un des témoins de cette renonciation faite à Arras, le 9 mars 1404, en présence du prince Jean, nouveau duc, de ses frères Antoine et Philippe, de l'évêque d'Arras, chancelier de Bourgogne, du prince de la Trémoille et d'autres seigneurs.

(1-2)Jean-sans-peur,héritait des vastes Etats de Philippe, son père. Il les avait encore accrus des comtés de Hainaut, de Hollande et de Zélande, par son mariage avec Marguerite de Bavière. Et cependant, il n'avait pas de quoi subvenir honorablement aux funérailles du duc, son prédécesseur. Il fut obligé de faire des emprunts et d'engager sa vaisselle d'or et d'argent, ses meubles, ses pierreries. Regnier Pot, par son ordre, vendit à Guillaume Sanguin, contrôleur de la maison du duc, 62 marcs d'or, pour la somme de 3370 livres. Il paya la somme de 119,155 livres, pour se libérer des dettes les plus pressées.

1405. — Les désordres que Jean-sans-Peur avait trouvés dans les finances de son père, il les trouva dans l'administration du Duché. De graves abus s'étaient glissés. Il voulut y porter remède et consulta pour cette importante affaire des personnages les plus éclairés et les plus prudents. C'étaient les sires de La Roche, de St-Georges, de Montpayroux et Jean de Thorey. Par une ordonnance datée de Paris où se trouvait le duc, 15 juin 1405, et rendue en présence des conseillers ci-dessus nommés, il chargea cinq hommes habiles de parcourir les différentes parties de ses Etats, de

---

(1) Courtépée. T. 1, page 164.
(2) Dom Plancher. T. 3, page 201.

Digitized by Google

prendre des informations sur tous les abus à réformer et d'établir des règlements d'une sage administration. Ces nouveaux *missi dominici* avaient reçu de leur maître autorité sur tous les officiers de justice et sur tous les sujets de Bourgogne.

(1) 1707. — La démence de Charles VI survenue en 1392, fut pour la France le principe d'incalculables malheurs. Pendant 30 ans, elle fut livrée à une horrible anarchie. Les deux factions des Bourguignons et des Armagnacs se disputaient avec fureur la Régence, le pouvoir et l'argent du Royaume. De part et d'autre, ce furent des proscriptions, des massacres. La faction bourguignonne, toutefois, fut plus fatale à la France. C'est de ce côté, surtout, que se manifesta le plus d'ambition et de haine.

Il n'est point douteux que Regnier Pot, dévoué serviteur de Jean-sans-Peur et de Philippe-le-Bon, ne fut un agent très actif dans le rôle que jouèrent si tristement les ducs de Bourgogne. Quelques faits des plus saillants nous le montreront toujours à côté de ses maîtres.

(2) En 1407, ces deux factions semblèrent se fatiguer de leur acharnement haineux. Un traité de paix fut fait entre le duc d'Orléans et Jean-sans-peur. Non-seulement, ils le scellèrent de leur serment; mais ils le sanctionnèrent plus solennellement encore. Il reçurent ensemble le Dieu de paix dans la S^te^-Eucharistie. Pour le duc de Bourgogne, ce n'était, il faut le dire avec tristesse, qu'une formalité criminelle par laquelle il voulait tromper son ennemi. En effet, le lendemain même de cet acte si éminemment religieux, une main inconnue assassinait le duc d'Orléans. Jean-sans-Peur fut un des premiers à donner des marques de la plus vive douleur. Accompagné de son chambellan, le sire de La Roche, il assista aux funérailles et fit prendre le deuil à toute sa maison.

Robert de Cannes était généralement soupçonné d'être

---

(1) Amédée Gabourd. Abrégé. T. 2, page 217.
(2) Dom Plancher. T. 3, page 252.

Digitized by Google

l'auteur de cet assassinat. Les princes de la famille royale assemblés à Paris avec le duc de Bourgogne, étaient d'avis qu'on procédât contre ce gentilhomme, mais le duc de Bourgogne empêcha ces poursuites et déclara ouvertement que Jean d'Octonville, seigneur Normand et son écuyer, avait, par ses ordres, assassiné le duc d'Orléans. Ce cynique et audacieux aveu frappa tellement de surprise les princes indignés, qu'ils résolurent de ne plus le laisser entrer au conseil ; et ce fut tout son châtiment. On n'osa ni l'arrêter, ni le juger. Le 27 novembre, il sortait paisiblement de Paris, accompagné de Regnier Pot et de quatre ou cinq autres chevaliers.

(1) Amédée Gabourd résumant le récit des calamités qui affligeaient la France, à l'époque dont nous esquissons quelques traits historiques, ajoute :

« Pour augmenter les maux de la France, tout se réunissait : ambitions et jalousies, meurtres et vengeances, famine et pillage. Les princes luttaient pour se disputer quelques lambeaux de pouvoir ; les riches et les pauvres, pour conserver ou prendre ; le Nord et le Midi pour règler ensemble un arriéré de plusieurs siècles d'agression et de haine.

« Au-dessus de cet affreux chaos, un roi insensé abandonné, trahi par sa femme et dépourvu des soins les plus nécessaires à la vie.

« Un malheur manquait à la France. Mais quand elle fut bien ruinée, bien désolée, bien réduite à l'impuissance, cette épreuve tomba sur elle de tout son poids. Henri V, roi d'Angleterre, débarqua à Honfleur, à la tête d'une armée considérable. »

(2) Les deux factions rivales, Bourguignons et Armagnacs, trouvèrent un reste d'énergie pour s'opposer aux progrès de ce redoutable ennemi. Un traité de paix fut conclu à Paris entre le roi Charles VI et les ambassadeurs du duc de Bour-

(1) Gabourd. T. 2., page 220.
(2) Dom Plancher. T. 3.

Digitized by Google

gogne. La faction des Armagnacs mettait à ce traité des conditions que Jean-sans-Peur ne voulait pas ratifier. Il envoya une nouvelle ambassade à la tête de laquelle il mit Jean de Vergy et Regnier Pot, seigneur de La Roche, chevaliers, ses conseillers et ses chambellans. L'habileté des négociateurs amena une conclusion favorable aux intérêts du duc de Bourgogne et le traité fut signé, en juin 1414.

1415.— (1) Par suite de ce traité de paix, Bourguignons et Armagnacs se réunirent pour chasser les Anglais enfermés dans Arras. Le duc de Bourgogne se mit en devoir de fournir au monarque français de puissants secours. Afin de faire face aux dépenses qui lui incombaient, à cette occasion, il fut obligé d'engager des terres et notamment celles de St-Julien et de St-Aubin. De plus, il suspendit pour une année toutes les rentes et pensions qu'il avait assignées à divers seigneurs de sa Cour.

Regnier Pot, chevalier de La Roche, avait devancé cette décision de son maître. Un mois auparavant, il lui avait remis spontanément une pension de 1,000 livres que le duc lui avait donnée à prendre sur les revenus de la terre de Vieux-Château en Auxois, dès l'année 1408.

Tous les sacrifices qui furent faits dans le duché de Bourgogne, pour arrêter la marche des Anglais, n'aboutirent qu'à la défaite d'Azincourt, 25 octobre 1415. Le duc y perdit ses deux frères, Antoine et Philippe.

1417. — (1-2) La funeste bataille d'Azincourt, où périt la fleur de la noblesse française, rendit le duc de Bourgogne sensible aux malheurs de la France qu'il voulut venger à tout prix. Il leva donc des troupes qu'il passa en revue à Beauvais. Un grand nombre de seigneurs bourguignons lui avaient amené leur contingent. Regnier Pot avait avec lui une compagnie de sept gentilshommes et deux arbalétriers. Mais le conseil du roi qui craignait le duc plus encore que les Anglais, l'arrêta à Lagny, en Brie, lorsqu'il le vit s'a-

(1) Dom Plancher. T. 3.
(2) Dom Plancher. T. 3.
(3) Courtépée. T. 1, page 166.

Digitized by Google

vancer sur Paris. Ces craintes n'étaient point sans fondement.

1418.—(1) Le vingt-neuf mai de cette année, Guy de Bard, seigneur de Presle, bailly d'Auxois, le sire de Chastellux et l'Isle-Adam, trois capitaines attachés au duc Jean, sur les ordres de leur maître surprirent Paris dont le peuple était gagné et firent un massacre affreux des Orléanais. Le Connétable, Bernard d'Armagnac, le chancelier de Marie, huit évêques, plusieurs magistrats et 3,500 personnes furent égorgés avec un raffinement de cruauté inouïes. Dès que le duc de Bourgogne fut informé que Paris était en son pouvoir, il y vint avec la reine Isabeau. Il y fit son entrée triomphale accompagné du sire de La Roche. On jonchait de fleurs les rues encore teintes de sang. Le peuple cria : Noël ! Vive le duc de Bourgogne !

C'était un nouvel acte de vengeance de Jean-sans-Peur contre ses ennemis. La haine des deux partis ne fit que s'envenimer.

(2) Néanmoins, comme les Anglais assiégeaient Rouen, on comprit la nécessité de s'unir pour les repousser. Dans la même année, 1418, 16 septembre, à S^{t}-Maure-des-fossés, malgré l'opposition du comte d'Armagnac et de tous ceux qui avaient pris part au gouvernement du roi, la paix, grâce à la pression de la reine Isabeau, fut signée entre le roi Charles VI et le duc de Bourgogne.

(3) Après la signature du traité de S^{t}-Maure-des-Fossés, il y eut une trêve entre les deux partis. Le duc en profita, pour réparer ses finances. Il avait, en outre, on l'a vu plus haut, aliéné une partie de ses domaines. Il voulut les racheter et commis Jean de Noidan, receveur général des finances, pour exécuter ses projets. Le sire de La Roche était au nombre des principaux créancieres, avec les seigneurs de Château-Villain, de Montagu, de Pesme et de Ragny.

---

(1) Courtépée. T. 1, page 167.
(2) Courtépée. T. 1, page 167.
(3) Dom Plancher. T. 3.

Digitized by Google

1419.—(1-2) En cette année, les deux factions ne purent garder plus longtemps assoupies leur haine et leur vengeance. La faction des Armagnacs, surtout, était impatiente. D'ailleurs, malgré la paix de S^t-Maure, le pouvoir lui restait. De son côté, la triste reine Isabeau, exilée à Tours, se liguait avec le duc de Bourgogne contre le parti du roi et contre son propre fils, le Dauphin Charles. D'autre part, enfin, le comte d'Armagnac et Jean-sans-Peur faisaient, chacun à part, un traité secret avec Henri V, roi d'Angleterre. Pendant ce temps d'anarchie sans exemple, jusqu'alors, dans le malheureux royaume de France, l'Anglais parvenait à s'emparer de Rouen et de Pontoise.

Sous prétexte d'arrêter la marche de ce redoutable envahisseur, le Dauphin et le duc de Bourgogne voulurent s'aboucher dans une entrevue. C'était pour se duper l'un l'autre. Des conférences eurent lieu sur le pont de Montereau. Le duc n'avait point manqué de se faire accompagner de son conseiller intime, le sire de La Roche. Il fut, néanmoins, cette fois, la dupe et la victime de son ennemi. En effet, dans une de ces conférences, Jean-sans-Peur fut assassiné par Tanneguy du Châtel, (10 septembre 1419). Celui-ci ne faisait qu'exécuter les ordres du Dauphin.

Sang pour sang, trahison pour trahison. Telle était la doctrine de cette époque, dit avec justesse l'historien Gabourd.

Regnier Pot fut témoin du crime qui le privait d'un maître dont il avait trop favorisé les instincts de vengeance et de déloyauté. Sa mémoire reste souillée de toutes les horreurs, de toutes les trahisons dont il fut le conseiller et le complice. Cependant, ne pourrait-on pas dire, à sa décharge, qu'il subit les conséquences d'évènements si extraordinaires au milieu desquels il vivait? Dans la cour de Jean-sans-Peur, comme, plus tard, dans celle de Philippe-le-Bon, il fallait être plutôt Bourguignon que Français.

---

(1) Gabourd. T. 3, page 221.
(2) Courtépée. T. 1, pages 167, 168.

Digitized by Google

Nota. Ne voulant point interrompre par d'autres faits le récit des évènements de politique intérieure qui aboutirent à l'assassinat du Pont de Montereau, nous avons omis, (à dessein), plusieurs particularités qui regardent Regnier Pot, sous le gouvernement de Jean-sans-Peur. Ces particularités ont néanmoins une importance biographique Nous allons réparer cette omission.

1408. — (1) L'année qui suivit l'assassinat du duc d'Orléans, et avant la conclusion de la paix entre les Bourguignons et les Armagnacs, Jean-sans-Peur obtint de Vinceslas, roi des Romains, la ratification d'un traité qu'il avait fait quelque temps auparavant, avec le gouvernement et les habitants de la ville de Besançon. Ce traité lui paraissait de si grande importance qu'il choisit celui de ses conseillers qu'il savait le plus habile, pour en poursuivre la confirmation. Ce conseiller était Regnier-Pot, sire de La Roche. Il obtint facilement de Vinceslas ce que souhaitait si vivement le duc de Bourgogne. Ce traité donnait au duc la Régalie, c'est-à-dire : la seigneurie avec le domaine utile de Besançon, Les lettres de confirmation sont datées du camp royal de Tréeznith, 20 février 1408.

1409.— (2) Le Duc de Bourgogne désirait beaucoup voir son frère, le duc de Brabant, épouser Elisabeth, fille unique du marquis de Moravie, duc de Luxembourg, et nièce du roi des Romains, de Bohême et de Hongrie. Jean-sans-Peur sollicita ce mariage pendant plusieurs années. Il avait envoyé, à diverses reprises, en Bohême, son chambellan, Regnier Pot, chargé de riches présents pour les Princes et les Princesses de cette cour. Le mariage ayant été conclu, le sire de La Roche vint en apporter la nouvelle en Bourgogne. Il retourna presque aussitôt en Bohême chercher la princesse Elisabeth, pour l'amener en Brabant où le mariage devait se célébrer. Afin qu'elle fût convenablement accompagnée, le duc de Bourgogne envoya avec son chambellan quinze

(1) Dom Plancher. T. 3.
(2) Dom Plancher. T. 3, page 287.

Digitized by Google

seigneurs et écuyers. Ils revinrent tous avec la princesse, un an après leur départ.

1410.— (1) L'année suivante, la duchesse de Bourgogne, étant dans son château de Rouvres, y manda plusieurs Seigneurs et Dames de distinction, pour accompagner sa fille, la princesse Catherine, jusqu'à Gien sur Loire, où elle devait épouser le comte de Guise, fils de Louis d'Anjou, second du nom, roi de Sicile. Au nombre des Seigneurs susdits étaient le sire de Rochefort, Jacques de Courtiambles, Regnier Pot, Gruyer de Bourgogne et d'autres. La jeune princesse partit de Rouvres, le 19 mars 1410. La cérémonie se fit à Gien avec beaucoup de solennité, la semaine après Quasimodo.

1415. — (2) La princesse, fille du duc de Bourgogne et veuve du Dauphin, avait été éloignée de la Cour et reléguée au château de Marcoussy. Son père envoya Regnier Pot la chercher. Elle lui fut amenée à Lagny, près de Paris.

1416.— (3) Jean-sans-Peur, voulant proroger les traités de commerce avec le pays des Flandres, d'Artois et le royaume d'Angleterre, envoya à Malines une ambassade dont le sire de La Roche faisait partie. La prorogation des traités fut accordée.

1416.—(4) Le duc de Bourgogne eut à réprimer la rebellion de son vassal, Louis de Châlon, comte de Tonnerre. Pendant cette guerre, le sire de La Roche éprouva de graves dommages, à cause de sa fidélité à Jean-sans-Peur. Il avait vu détruire son château de Thorey, dans le Tonnerrois et un autre château qu'il possédait dans le Berry. On lui avait pris les biens meubles, habits, joyaux d'or et d'argent, que sa femme emmenait dans le Dauphiné dont il était gouverneur.

Le duc de Bourgogne voulut le dédommager des pertes qu'on lui avait fait subir. En conséquence, il donna à Regnier Pot, sire de La Roche-Nolay et de La Prune, son conseiller et chambellan, pour lui et ses descendants, le château de Crussey, avec les fiefs et arrière-fiefs, droits, revenus et dépendances.

---

(1) Dom Plancher. T. 3, page 283.
(2-3-4) Dom Plancher. T. 4.

Digitized by Google

Le sire de La Roche avait déjà reçu des ducs d'assez grandes libéralités.

Nous avons mentionné une pension de 500 livres que lui avait donnée Philippe-le-Hardi en 1401.

Le duc Jean-sans-Peur, en 1408, lui avait aussi accordé, pour récompense de ses services, une pension de 1,000 livres à prendre sur les revenus de Vieux-Château en Auxois.

De plus, les revenus de la terre de S^{t}-Romain lui avaient été concédés, d'abord, pour autant de temps qu'il plairait au duc. Mais, l'année suivante, ce privilége avait été étendu en faveur de Regnier Pot pour sa vie durant.

(1) Enfin, il touchait une pension de 1,000 livres, comme gouverneur du Dauphiné.

(2-3) Pendant combien de temps fut-il gouverneur du Dauphiné ? Nous ne pourrions le dire. Il est fait mention de son gouvernement, en 1412, et 1416. Mais nous ne savons si ces deux époques en désignent au juste le commencement et la fin.

Ce qui nous paraît plus certain, c'est que son séjour en Dauphiné ne devait pas avoir de continuité ; car il n'est pas d'année qu'on ne le voie ou accompagnant le duc de Bourgogne, ou chargé, de sa part, de quelque négociation.

Nota. — Reprenons maintenant le fil des évènements survenus depuis l'assassinat de Jean-sans-peur.

(4) 1420. — L'assassinat de Jean-sans-peur eut un douloureux et vif retentissement dans toute la Bourgogne.

La duchesse, sa veuve, et ses trois filles Marguerite, duchesse de Guyenne, Anne et Agnès de Bourgogne, s'occupèrent activement de faire poursuivre les auteurs du crime commis sur la personne de leur mari et père. Elles envoyèrent des procureurs puissants et zélés auprès du roi Charles VI, pour le presser de punir les assassins du duc. Elles chargè-

---

(1) Bibliothèque de l'Arsenal.
(2) Courtépée.
(3) Dom Plancher.
(4) Dom Plancher. T. 4.

Digitized by Google

rent de cette affaire importante, Philippe, le nouveau duc de Bourgogne et frère des trois princesses. Philippe avait pour auxiliaires Regnier Pot, seigneur de La Roche, Guillaume de Vienne, Jean de la Trémoille, Antoine de Vergy et d'autres.

Sur leurs instances et celles de l'Université auxquelles s'adjoignirent les trois Etats et plusieurs villes du royaume, le roi, de l'avis de son conseil, donna une déclaration par laquelle tous les auteurs du meurtre commis sur la personne de Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne, étaient jugés coupables de lèse-majesté et soumis aux peines encourues pour crimes de haute trahison (20 février 1420). Ceux qui proclamaient cet édit, s'applaudissaient de l'assassinat du pont de Montereau ! Plusieurs l'avaient prémédité et avaient eu leur part de complicité dans l'exécution ! Quelle lâcheté misérable et déloyale !

Mais, à la Cour de Charles VI, on comprenait que si Jean-sans-Peur avait disparu, les Bourguignons restaient. On craignait leur vengeance. Elle ne tarda pas à éclater d'une manière terrible et lamentable.

(1) Philippe-le-Bon avait 23 ans, lorsqu'il succéda à son père. Brûlant du désir de le venger, il s'allia avec Henri V, roi d'Angleterre, et lui livra la France. La reine Isabeau se joignit à lui, pour venger la mort du duc de Bourgogne. Cette marâtre, foulant aux pieds les droits de son fils et l'honneur de la France, consentit à reconnaître le roi anglais pour héritier de Charles VI, à la condition qu'il épouserait Catherine, une de ses filles. Ce traité honteux, négocié à Arras, dans une assemblée de grands seigneurs convoqués par le nouveau duc de Bourgogne, fut ratifié et signé à Troyes, le 21 mars 1420. C'est là aussi que le mariage fut célébré le jour de la Trinité.

(2) Georges Chastelain, dans sa chronique, dit à ce sujet : « Et furent faictes les nopces riches et pompeuses, car toute extrémité de gloire et de beubant y estoit mis en avant,

(1) Amédée Gabourd. T. 2, page 221.
(2) Georges Chastelain, page 45.

Digitized by Google

plus que ne se pourroit dire et escripre. Le duc de Bourgoigne paroit moult ceste feste, excepté qu'il ne se vestoit que de noir et estoit accompagné moult noblement. »

— Et ici, le chroniqueur fait l'énumération de tous les seigneurs de *Bourgoigne* qui en grand nombre faisaient cortége au duc. Nous y voyons le comte de Lugny, le seigneur de Château-Villain, le seigneur de Montagu, messire Regnier Pot, etc., etc.

(1) N'oublions pas de dire qu'en allant de Dijon à Troyes, le duc de Bourgogne s'était arrêté au château de Bourguignon avec sa brillante et nombreuse suite. Là, Regnier Pot avait fait à son souverain les honneurs d'une pompeuse hospitalité. Cette hospitalité que le puissant duc de Bourgogne alla demander à son vassal indique suffisamment que le sire de La Roche, en changeant de maître, n'avait rien perdu de son influence et de sa considération. En effet, il conserva toutes les dignités dont l'avait revêtu le duc précédent.

(2-3) 1421. — 1422. — Par suite du traité de Troyes, la paix avait été faite entre Charles VI et le roi d'Angleterre. Ce fut le malheureux, l'insensé roi de France qui devait lui-même faire prêter à ses sujets serment d'obéissance à une convention qui détrônait son propre fils, pour lui substituer son gendre, l'anglais Henri V.

Voici ce qu'il écrivait aux habitants de la ville de Beaune et de la banlieue :

« Vous jurerez que très haut et très puissant seigneur, Henri, roi d'Angleterre est gouverneur du royaume de France..... Que vous lui obéirez en tout humblement..... Vous jurerez que, après le décès de Charles, votre souverain, vous obéirez au roi d'Angleterre, comme à vrai roi de France et, après lui, à ses hoirs perpétuellement. »

Cette nouvelle frappa de stupeur tous les Bourguignons. La paix de Troyes leur parut ignominieuse et pleine de ca-

(1) Dom Plancher. T. 4.
(2) Dom Plancher. T. 4.
(3) Rossignol. *Histoire de Beaune*, page 276.

Digitized by Google

lamités : « Etre hommes-liges du roi d'Angleterre, comme roi de France ! Non, s'écriait-on, arrière les Anglais ! »

A Beaune, on prêta le serment avec restriction. Mais les commissaires du roi, au nombre desquels était Regnier Pot, seigneur de La Roche, ne se contentèrent pas de vagues expressions. Ils demandèrent qu'on recommençât la prestation du serment. Cependant, fut-il répliqué, il était d'une manière assez bonne et suffisante.

Cette résistance, qui n'était point particulière à la ville de Beaune, dura une année.

Mais le roi d'Angleterre, qui avait le plus grand intérêt à ce que le traité de Troyes fut ratifié par les Bourguignons, craignait que Charles VI ne donnât pas une suite assez pressante à cette affaire. En 1424, il voulut que le duc Philippe allât lui-même en Bourgogne. Il désigna les seigneurs favorables à sa cause qui devaient lui venir en aide, Regnier Pot fut spécialement choisi.

Le duc de Bourgogne devait exiger de la ville de Dijon une soumission pleine et entière à Henri V, comme gouverneur et régent de France.

Le maire et les échevins de Dijon, assemblés le 22 février 1422, se révoltèrent de nouveau à cette proposition. Mais le duc Philippe et son chancelier, Regnier Pot, s'irritèrent de la discussion vive qui fut soulevée. Ils firent venir une dernière fois le maire et les échevins et leur ordonnèrent de prêter le serment qu'on demandait d'eux. Ils obéirent. Toutefois, dans les lettres qu'il leur fit expédier, le duc avoue qu'ils n'ont prêté serment que sur son ordre formel.

(1) 1423. — Dans le cours de l'année précédente, le roi Charles VI était mort. Il eut pour successeur son fils, Charles VII, âgé de dix-neuf ans.

Mourait dans le même temps, Henri V, roi d'Angleterre. Henri VI encore au berceau lui succéda, sous la tutelle et la régence du duc de Betford, qui voulut mettre dans les intérêts de son pupille, Jean V, duc de Bretagne, pour se

(1) Dom Plancher. T. 4.

Digitized by Google

fortifier contre le roi de France, Charles VII. Le duc de Bourgogne entra dans les desseins du régent, et les trois ducs se réunirent à Amiens, le 17 avril 1423. Il fut stipulé que le duc de Betford épouserait Marie de Bourgogne. Ce traité d'alliance porte que, pour le bien du roi Henri VI et de ses royaumes de France et d'Angleterre, les parties contractantes promettent de vivre en bonne union, et de s'avertir mutuellement de ce qui pourrait être au désavantage des uns et des autres. Ce traité fut appelé *de la Triple Alliance.*

Regnier Pot, chancelier de Bourgogne était à Amiens, avec le duc son maître.

Depuis le traité d'Amiens, 1423, jusqu'à l'année 1429, les chroniqueurs ne parlent plus de Regnier Pot. Cependant son rôle ne dut pas être sans influence auprès du duc de Bourgogne qui, dans ces temps lamentables, continuait à se liguer avec le duc de Betford, pour ravir la France à son roi légitime.

(1) Le régent était un capitaine expérimenté, un politique habile. Chaque jour, il étendait la domination anglaise dans le nord de la France, étouffant l'une après l'autre toutes les résistances. Il se disposait à franchir la Loire, pour aller donner le dernier coup à celui qu'il appelait dédaigneusement : le roi de Bourges. Mais une division s'éleva entre lui et le duc de Bourgogne, mécontent du ton impérieux que prenait le régent d'Angleterre. La rivalité de ces deux redoutables adversaires permit à Charles VII de respirer. Et probablement elle le sauva.

Néanmoins, les Anglais continuèrent leurs conquêtes. Envahissant la Bretagne, soumettant le Maine, ils se dirigèrent sur Orléans, dont ils firent le siége. Cette ville était une des dernières places fortes qui leur résistaient, au nord de la Loire. C'est là que la Providence les arrêta. On connaît l'histoire merveilleuse de la vocation de Jeanne d'Arc et ce qu'elle fit pour sauver le royaume de France. (1429).

---

(1) Gabourd. T. 2, page 226.

Digitized by Google

1429. — (1-2-3) Cette même année, Philippe-le-Bon contractait un troisième mariage avec Isabelle, fille de Jean I, roi de Portugal. Cet évènement ferait supposer que le duc de Bourgogne ne prêtait plus un concours aussi actif, au duc de Betford, dont les procédés hautains l'avaient blessé.

C'est à l'occasion de ce mariage célébré à Bruges, qu'il institua l'ordre de la Toison d'or, à la gloire de Dieu, en révérence de sa glorieuse mère, en l'honneur de monseigneur S^{t}-Andrieux, (S^{t}-André), à l'exaltation de la foi de la S^{te}-Eglise et à l'excitation des vertus et des bonnes mœurs.

Cet ordre ne fut d'abord composé que de 24 chevaliers nobles et sans reproches. Ce prince porta ensuite ce nombre à 31 et ordonna que lui et ses successeurs en seraient les grands maîtres.

Suivant leurs statuts approuvés par Grégoire XIII et Clément VIII, les chevaliers devaient travailler à l'accroissement de la religion catholique, soutenir l'honneur et la dignité de l'ordre, et être fidèles au prince leur grand maître. Courtépée dit que plus tard Léon X donna aux Chanceliers de l'Ordre le pouvoir de les absoudre et de les dispenser de leurs vœux, excepté des vœux ordinaires, d'être à la mort, participants, de la bénédiction apostolique. Il leur permit, en outre, de manger des œufs et du laitage en carême et de faire dire la messe dans leur chapelle. Leurs femmes et leurs enfants pouvaient, malgré la clôture, entrer dans tous les monastères.

Georges Chastelain, dans un poème à la louange de Philippe-le-Bon, lui fait dire sur son épitaphe :

Pour mieux maintenir l'Eglise qui est à Dieu maison ;
J'ai mis sus le noble ordre qu'on nomme la Toison.

Le duc de Bourgogne, voulant donner à ce nouvel ordre de chevalerie beaucoup d'importance et d'éclat, dut choisir pour les 24 gentilshommes qui y furent admis d'abord, tout

(1) La Noblesse aux Etats.
(2) Courtépée. T. 2, page 186.
(3) Encyclopédie du XIX^{e} siècle.

Digitized by Google

ce que la noblesse de Bourgogne avait de plus distingué. Le rang qu'ils occupaient dans l'ordre devait indiquer le mérite de chacun. Or, le premier chevalier fut Guillaume de Vienne, surnommé *le Sage*, fondateur des Clarisses d'Auxonne en 1412, mort en 1445. Le second fut Regnier Pot, seigneur de La Roche-Nolay. Puis, venaient Antoine de Vergy, seigneur de Froslois, Antoine de Toulongeon, maréchal de Bourgogne, Pierre de Bauffremont, comte de Charny, etc., etc.

(1) Regnier Pot fut témoin de tous les succès que remportèrent les armées françaises sous la conduite de Jeanne d'Arc. Il aurait pu assister à Reims au sacre de Charles VII, de ce roi pour lequel il avait partagé l'hostilité vindicative de son maître. Il vit enfin les évènements changer entièrement de face sur cette terre de France que l'Anglais regardait déjà comme sienne. Qui sait s'il ne fut pas un des premiers à donner au duc de Bourgogne, le conseil bien opportun de redevenir Français? En effet, en l'année 1436, Philippe-le-Bon offrait son alliance à Charles VII qui se laissa imposer des conditions très onéreuses par son redoutable vassal. Mais, dit Amédée Gabourd, il n'y regarda pas de si près.

La guerre contre les Anglais dura sans être interrompue jusqu'à l'année 1445, mais toujours à l'avantage des armées du roi.

Pour Regnier Pot, déjà avancé en âge, il se retira dans son château de La Roche. Il y finit ses jours, en 1455. En ne lui donnant que 25 ans lorsqu'il assista à la bataille de Nicopolis, en 1396, il aurait eu à sa mort 84 ans. Il fut inhumé à l'église paroissiale, dans un caveau, sous la chapelle S^te^-Catherine qui était celle du seigneur châtelain.

---

(1) Gabourd. T. 2.

Digitized by Google

JACQUES POT

Il était fils de Regnier Pot.

Une inscription tirée de la Bibliothèque Nationale et dont nous parlerons plus bas, énumère ainsi ses titres : « Seigneur de La Roche, conseiller et Chambellan du roi et de monseigneur le duc de Bourgoigne. »

Le roi dont il est parlé ici ne peut être que Charles VII, après la paix faite entre lui et le duc de Bourgogne, en 1436.

André Duchesne, dans sa généalogie des Montmorency, le dit : Seigneur de La Roche-Nolay, de La Prune, de Thorey, de Givry, de Nesle et St-Romain. Il ajoute qu'il fut conjoint en premières noces avec Marie de Prusly, fille aînée de Gilles, seigneur de Prusly et de La Rocheposay, dont n'eut d'enfant. Puis, il épousa en secondes noces Marguerite de Cortiambles.

C'est probablement par suite de ces deux alliances qu'il fut possesseur des deux fiefs de Nesle et de Givry.

(1) En 1421, il fut fait chevalier avant la bataille qui se livra à la Planque-Taque, sur la Somme, entre les armées du Dauphin et du duc de Bourgogne. Il assista donc à cette bataille. C'est tout ce que nous dit Georges Chatelain dans sa chronique.

(2) Don Plancher, à qui nous avons emprunté la plupart des détails sur Regnier Pot, nous dit peu de chose de Jacques Pot, son fils. Il ne mentionne de lui, comme ayant quelque intérêt, que sa présence au siége du château de Grancey. Nous allons à ce sujet donner quelques courtes explications.

(3) Voici ce que nous lisons dans Courtépée, au sujet du concile de Bâle, tenu en 1431.

---

(1) G. Chastelain, page 88.
(2) Dom Plancher. T. 4.
(3) Courtépée. T. 2, page 180.

Digitized by Google

Philippe-le-Bon possédait cinq duchés *de hauts fleurons*, quinze comités d'ancienne érection et plusieurs belles seigneuries, ce qui engagea les prélats du Concile de Bâle à lui accorder rang et séance immédiatement après les rois, comme étant *le premier duc de la Chrétienté*. Les princes étrangers lui donnèrent le titre de : *Grand Duc d'Occident*.

Mais, dit dom Plancher, l'Empereur Sigismond s'opposa à la préséance accordée par les Pères du Concile aux ambassadeurs du duc de Bourgogne, sur les électeurs du St-Empire. Il prétendit que le duc de Bourgogne n'était que son vassal. Il mit facilement dans son parti Charles VII, roi de France et un grand nombre de seigneurs français.

Les ambassadeurs du duc de Bourgogne résistèrent énergiquement aux prétentions de l'Empereur qui traitait de vassal leur puissant et illustre maître. On ne céda d'aucun côté et la guerre fut déclarée.

La duchesse de Bourgogne, qui gouvernait en l'absence du duc, pour lors en Flandres, assembla à Beaune les Etats du duché. Malgré la misère qui était extrême, on décréta une levée d'impôts pour se défendre.

L'armée bourguignonne commença les opérations de la campagne par le siége de Grancey. Le sire de Château-Villain qui en était seigneur, s'était donné au parti ennemi. Cette défection inattendue avait excité l'indignation de la duchesse et de tous ceux qui formaient son conseil.

Parmi les gentilshommes qui commandaient l'armée bourguignonne, était Jacques Pot, seigneur de La Roche. La résistance des assiégés fut vive ; mais la garnison qui défendait Grancey, n'ayant plus l'espoir d'être secourue, pensa à capituler. Cette capitulation eut lieu le 15 août 1434.

Cette guerre n'eut pas de résultats graves pour la Bourgogne, quoique cependant le duché fut attaqué de plusieurs côtés à la fois.

A dater de cette époque, le silence se fait sur Jacques Pot, qui mourut dans son château de La Roche, en l'année 1470. Il fut inhumé dans le même caveau que son père.

Digitized by Google

On grava sur une pierre tombale qui leur était commune, une inscription retrouvée tout récemment dans les manuscrits de la Bibliothèque Nationale à Paris, par M. Charles Bigarne, membre distingué de la Société archéologique de Beaune. — Nous la transcrivons :

✝ Cy-gist. Messire, Regnier. Pot. m-cccc-xxx.....

✝ Cy-gist. Messire. Jacques. Pot. fils. Mes. Regnier. Pot. a. son. vivant. chevalier. seig. des. lieux. dessus. dits. conseiller. et. chambellan. du. roy N. S. et. de. mons. le. duc de. Bourgoigne. q. trépassa. le. xix. octobre. mil. cccc. et. xx.....

(N° 18 de la coll. de Bourg. Aux manuscrits de la Bibliothèque Nationale.)

La pierre tumulaire sur laquelle se trouvait cette inscription dont parle Courtépée, était supportée par quatre colonnettes. En 1789, ces colonnettes furent brisées et la pierre tumulaire mise au niveau du pavé. Quelques années plus tard, en 1793, l'inscription, avec des figures gravées au trait, était effacée. A la même époque, on profana les restes des deux seigneurs Regnier Pot et son fils. Leurs cercueils en pierre furent brisés et les ossements laissés épars au fond du caveau.

En 1877, nous voulûmes ramasser les ossements empâtés dans la vase. Nous retrouvâmes deux corps entiers. Ils furent recueillis dans deux amphores en grés, sur lesquelles fut placée l'inscription suivante : Ces ossements, profanés en 1793 et laissés dans la vase du caveau, ont été recueillis et mis dans ces urnes par M. l'abbé Bissey, 1877.

Quant à l'inscription tombale retrouvée à Paris, elle a été gravée sur une tablette de pierre polie, et placée sur le mur de la chapelle, vis-à-vis du caveau.

L'abbé BISSEY,

Curé de Larochepôt.

Digitized by Google

DES

CHAUSSÉES BRUNEHAUT

Parmi les voies dont nous avons parlé dans la note intitulée : *Description sommaire des voies romaines sillonnant l'arrondissement de Beaune*, il s'en trouve une, — bien qu'elle ait la même origine, — qui n'est connue, dans la contrée, que sous le nom de *Chaussée Brunehaut* ; c'est la voie secondaire de Chalon-sur-Saône à Sens, qui traversait dans l'arrondissement, plusieurs territoires dont les principaux sont ceux de Nolay, Jours-en-Vaux, Lacanche, Arnay-le-Duc, Vianges, Brazey-en-Morvan, etc.

A mesure que l'on s'éloigna de la domination romaine, c'est-à-dire, pendant une partie du moyen-âge, on mit sur le compte d'êtres surnaturels ou fabuleux ce qui semblait dépasser la puissance des forces humaines ; encore ces traditions légendaires ont-elles été quelquefois remplacées, soit par des faits historiques, soit par l'intervention de puissants personnages : de là les divers noms donnés aux voies romaines dans différents pays.

Par exemple, en Bretagne, on attribua la construction des voies romaines à une fée ou princesse légendaire appelée la reine Ahès. Entre Angers et Nantes, une voie romaine n'était désignée que sous le nom de chemin des *Main-Berthes*, c'est-à-dire des esprits follets.

Dans l'ancienne Gaule Belgique, les voies romaines que l'on rencontre portent également le nom de chaussées Brunehaut ; aussi Jacques de Guise, Cordelier de Valenciennes,

Digitized by Google

qui vivait sous le règne de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, mentionne-t-il que ces anciens grands chemins ont pour auteur Brunehault, cinquième roi des Belges, qui était, dit-il, contemporain de Salomon. Ce roi fabuleux passait, d'après les bruits répandus, pour être magicien et familier avec les démons. Se voyant souvent arrêté avec son armée, dans les contrées marécageuses de son royaume, il prit la résolution de faire construire, en trois jours seulement, par ses démons familiers qui exécutaient servilement ses ordres, toutes ces grandes et belles chaussées que l'on admire encore aujourd'hui.

Enfin, l'on a considéré, plus tard, ces voies comme ayant été construites par la reine Brunehaut, femme de Sigebert, roi d'Austrasie, très connue, d'ailleurs, non-seulement en Bourgogne, mais encore dans les Pays-Bas par suite d'un séjour de plusieurs années qu'elle fit chez son petit-fils, Thierry II, roi de Bourgogne.

Ce qui a motivé la croyance que Brunehaut avait fait établir ces chaussées, c'est qu'elle a construit, pour racheter, dit-on, ses crimes, force églises et monastères ; on cite parmi ces derniers : d'abord, trois monastères érigés à Lyon, à Autun et près de Laon, sous le nom de S^{t}-Vincent ; ensuite, plusieurs autres sous celui de S^{t}-Martin.

Grégoire de Tours, Fortunat, contemporains de Brunehaut, Aimon le Moine, etc., qui parlent de la passion de Brunehaut pour la construction des édifices religieux, gardent un silence absolu sur sa participation dans l'établissement des grands chemins. Cependant, s'il faut en croire une chronique manuscrite de la grande et riche abbaye de S^{t}-Bertin qui était située dans les Pays-Bas, le seul ouvrage de ce genre que la reine aurait fait établir serait la grande voie qui allait de Cambrai à Arras et de là jusqu'à la mer.

L'auteur Lipsius, en parlant des chaussées Brunehaut, réfuta, avec esprit, tous les contes dont elles ont été l'objet ; il attribue la construction de ces gigantesques travaux aux Romains qui les ont fait exécuter, tant par leurs soldats légionnaires que par les peuples soumis à leur domi-

Digitized by Google

nation. Divers autres auteurs ont, comme Lipsius, réfuté tous les faits traditionnels dont ces voies ont été l'objet.

Bien des siècles, cependant, se sont passés et la reine Brunehaut est encore considérée, aujourd'hui, comme étant l'instigatrice de la construction de ces voies. Les quelques lignes qui précèdent ont pour but de rétablir la vérité en rendant aux Romains ce qui leur appartient.

Beaune, le 19 mars 1879.

J. CARLET.

Digitized by Google

Digitized by Google

LES BAS-RELIEFS

DES

FRÈRES PRÊCHEURS

A BEAUNE

I. ORIGINES

L'an 1843, la vieille collégiale de Beaune saluait le retour d'un débris pour elle éminemment cher : le fragment sept fois séculaire du maître autel primitif du temple. (1) Deux années plus tard, elle avait encore l'heureuse fortune de recueillir l'épave d'un autre sanctuaire, échappée de même au grand naufrage de 1793.

Dans cette ville de Beaune, une famille ancienne, mais réputée plus encore par ses bonnes actions que par ses quartiers, avait doté jadis l'église des Frères Prêcheurs de deux retables sculptés en pierre blanche d'une grande valeur. Le plus beau de ces ouvrages reproduisait en hauts reliefs huit scènes ayant trait soit à la naissance, soit à la passion du Sauveur, l'autre comprenait seulement cinq sujets tirés des Actes du Prince des apôtres. La délicate beauté du travail, l'animation parlante de toutes ces figures sauvèrent de la ruine cette imagerie, si profondément empreinte qu'elle fut du pur sentiment chrétien, et lui permit d'attendre, bien que

(1) Voir les *Mémoires* de la Société, 1876-77, page 37.

Digitized by Google

mutilée et exposée au plein air d'une cour, l'heure de la Providence, où une piété généreuse vint la tirer de son oubli, pour lui restituer une place d'honneur daus la maison de la prière (1).

L'établissement des dominicains à Beaune remonte aux dernièes années de Charles le Téméraire. C'est l'œuvre de Guillaume de Villers, seigneur d'Igornay. Mais on l'a dit: tout est difficile hors le mal, et Guillaume se vit entravé, dès le début, dans sa pieuse entreprise par la susceptibilité ombrageuse du Chapitre de Notre-Dame, qui ne pouvait voir sans chagrin une puissance nouvelle arriver au partage des aumônes et au partage, autrement périlleux pour lui, de l'influence sur les âmes. Il fallut rien moins qu'en appeler à Louis XI et au pape Honoré IV; enfin le 9 janvier 1483 étaient bénis le monastère, l'église et son grand-autel.

Ces origines, dont on peut suivre tout le curieux détail dans les deux historiens de la ville, Gandelot et Rossignol, paraissent absolument indiscutables.

Mais les reliefs que nous avons sous les yeux sont-ce bien assurément ceux dont Floceau richard et sa femme Gillette Le Goux gratifièrent les Jacbins?

Comment en douter. Leurs armoiries n'ont-elles pas survécu en un endroit au marteau révolutionnaire : elles ont été respectées à l'angle gauche du retable de Saint-Pierre. D'ailleurs plusieurs preuves écrites ont été fournies par la famille encore existante des donateurs. De ces preuves voici la principale : c'est un certificat fourni par les Dominicains eux-mêmes, à la date du 16 février 1669, certificat qui aurait été produit par la famille Richard devant l'Intendant de Bourgogne, lors de la révision générale des titres de noblesse ordonnée par Louis XIV. Cette pièce est ainsi conçue :

« Nous, prieur et religieux, dépositaires du Couvent des « Frères Prêcheurs de la ville de Beaune, certifions que

(1) Lire à la suite de cette étude la délibération de la Fabrique N.-D. au sujet de ces reliefs.

Digitized by Google

« les armes cy-dessus ont été tirées de celles qui sont ap-
« posées au milieu du retable en relief du grand autel de
« notre église. Fait et basty par noble Floceau Richard et
« Dlle Gillette Legoux, sa femme, dont les statues sont en
« relief aux deux côtés du rétable du grand autel fait et
« construit l'an de N.-S.-J.-C. 1482. En foy de quoy nous
« avons signé ce 16 février 1669, et mis le sceau dudit
« couvent. »

Le retable principal, il est vrai, a perdu ses armoiries et ses portraits ; mais l'autre retable, celui de St-Pierre, a conservé l'un et l'autre ; et ces deux monuments, identiques de style, le sont encore par leurs origines. Car voici ce que je lis dans la généalogie latine des Richard :

« *In conventu Fratrum prædicatorum reperitur lapis*
« *incredibilis magnitudinis et excellentis fabricaturæ voto*
« *addita ac reposita in loco summi altaris proximiori,*
« *ubi arma cernuntur alterutrius conjugum. — Item in*
« *capella Rosarii ejusdem ecclesiæ.* »

Ce que l'on peut traduire ainsi :

« Voir au couvent des Frères Prêcheurs une pierre de
« très grande dimension et d'un merveilleux travail exé-
« cutée par suite d'un vœu, elle fut placée contre le maître-
« autel, on y voit les armoiries de l'un des deux époux. —
« Il en est de même dans la chapelle du Rosaire de ladite
« église. »

Ainsi, ces reliefs sont tous dûs à la munificence de Floreau Richard. Celui-ci mourut en 1555, suivant une épitaphe gravée qui se voyait à l'église St-Pierre de Beaune, dont il était fabricien (1).

Il nous reste à déterminer le moment de sa vie où doit se rapporter le riche présent qui fait l'objet de cette étude, car le style de ce monument ne nous permet point d'accepter la date de 1482 que donne l'attestation dominicaine. 1482,

(1) Le souvenir de cette inscription se trouve rapporté par l'abbé Bredeault (p cccxxxvii du manuscrit de M. Foisset) ; quant à la date de 1555, elle doit venir de la famille. *La noblesse aux Etats de Bourgogne*, de MM. Beaune et d'Arbaumont, donne 1540.

Digitized by Google

c'est bien l'année où l'on plaçait le premier autel dans l'église des Dominicains, mais non celle où l'on y *ajouta* le grand retable donné par Floceau.

Ces reliefs, où les motifs d'architecture abondent, sont en plein du style de cette Renaissance française que François Ier inaugura. On y trouve, en effet, ce système de décoration si brillamment original dont Chambord fut l'inimitable modèle et qui bientôt fit fureur dans tout le royaume.

Comment n'être pas frappé de la similitude (*si parva licet componere*), quand les yeux passent des pilastres et des galeries qui décorent nos retables, aux niches, aux chapiteaux, aux lucarnes de Chambord, si habilement reproduits par la photographie et la gravure.

Mais, cette Renaissance à quel moment au juste la vit-on apparaître en Bourgogne, et plus particulièrement à Beaune ? Préciser cette date est chose facile ; aucun secret, aucun doute n'est possible à cette égard.

Au début du XVIme siècle, c'est-à-dire vingt années après l'érection du premier autel des Dominicains, le style français du XVme siècle, si connu de nos jours sous le nom pittoresque de *gothique flamboyant*, était encore partout en pleine vigueur dans le pays. Il florissait même de plus belle, et Brou, que l'on ne saurait répudier, apparaît à ce moment sur le cycle et s'impose comme un solennel témoignage de la vitalité de cet art si judicieux malgré l'apparent caprice de certaines courbures.

Brou, entrepris en 1511, ne fut achevé qu'en 1537. Or, vous n'apercevez nulle part, dans ce merveilleux intérieur d'église, autre chose que les formes aigües, les profils nerveux et prismatiques, enfin le feuillage frisé, si fort en honneur au siècle précédent. Des artistes italiens se firent les interprètes de cet art sans répugnance.

Si maintenant nous voulons connaître quand et comment se fit dans nos bailliages de la Bourgogne centrale, la grande révolution de l'art au XVIme siècle, allons à Dijon et regardons St-Michel. Car nous allons surprendre l'architecture en flagrant délit de transformation. Construits de

Digitized by Google

1497 à 1525, c'est-à-dire élevés dans le premier quart du XVI^me^ siècle, le vaisseau, les portes latérales, la base enfin du grand portail, tout cela est pleinement gothique.

Mais voici que le mode ancien cesse tout-à-coup, et si les premières assises des trois embrasures profondes qui constituent le rez-de-chaussée de la grande façade reproduisent encore les errements anciens, ces mêmes arcades s'achèvent suivant le mode nouveau. Or, nous lisons sur l'arc de droite de ce même portique la date de 1537, et au centre de la frise celle de 1551. Voici qui est clair; nous assistons évidemment à l'introduction d'un art plus moderne, et cette rénovation nous arrive au moment où Chambord sort de terre.

Mille autres exemples pourraient être cités à Dijon même, car les monuments abondent ; mais, pour nous en tenir au portail de S^t^-Michel, nous y trouvons sous ces dates 1537, 1551 tous les éléments d'art décoratif ou de statuaire qui constituent nos retables.

Enfin, approchons-nous tout à fait du siège du débat, et considérons les faits sans même quitter l'église qui renferme aujourd'hui les *reliefs des Jacobins*.

La première chapelle à droite en entrant à l'église N.-D. de Beaune, dûe aux libéralités de Jean Bouton, et datée de 1530, ne nous présente-t-elle pas identiquement les mêmes motifs de décoration que les retables de Floceau Richard ? Et pourquoi dès lors les mêmes ouvriers n'auraient-ils pas produit les deux ouvrages ?

Autant l'époque où mourut Floceau Richard rend la date de 1482 difficile à admettre, autant celle de 1530 devient probable. L'épitaphe porte 1555 ; eh bien, on ne peut véritablement supposer que Richard ait pu mener à terme son généreux dessein avant sa 35^e^ année. Et s'il avait cet âge en 1482, il avait 108 ans lorsqu'il mourut en 1555.

Ce serait là, avouons-le, un cas de longévité bien exceptionnel.

---

(1) Jean Bouton commença sa chapelle en 1514, il mit donc 16 ans à mener à fin ce travail. Est-ce trop préjuger que d'accorder pour les retables de Floceau Richard le quart de ce temps ?

Digitized by Google

Au reste, revenant au passage de la généalogie des Richard cité plus haut, j'appellerai l'attention sur la texture de la phrase, et j'y remarque qu'il n'est pas question de l'autel même des Jacobins, mais *du retable qui fut appliqué contre cet autel.*

L'autel même reste donc, pour ainsi dire, hors de cause ; et le généalogiste relate seulement qu'une pierre immense (sans doute il croyait que toute l'œuvre était d'un seul bloc) fut fabriquée en exécution d'un vœu (*lapis voto addita*), et que l'on plaça cet *ex-voto* au lieu le plus voisin du grand autel, *ac reposita in loco summi altaris proximiori.* Evidemment l'autel existait déjà ; mais un retable ayant été exécuté pour satisfaire à un engagement pieux des Richard, ceux-ci cherchèrent le lieu le plus convenable pour recevoir leur somptueux monument, et choisirent finalement le fond du grand autel des Jacobins, qui peut-être ne possédait encore aucune décoration.

Voici une dissertation quelque peu aride, mais quelle vraie science n'a pas sa part d'aridité ? Depuis la chute d'Adam, c'est l'inexorable loi. Sachons l'accepter franchement et courageusement. Aussi bien, ne sommes-nous point ici pour colorer à notre goût les faits. La vérité ! la vérité seule et entière, voilà quelle sera toujours notre première devise.

II. DESCRIPTION

Si l'on étudie l'histoire des styles d'architecture qui se sont succédé dans le même pays, la transformation qui s'opère de l'un à l'autre de ces styles ne se fera pas toujours de la même manière. Tantôt, comme au XII^me^ siècle, la théorie même de la construction change d'abord et entraîne après elle et comme conséquence le renouvellement total du système décoratif du monument. Tantôt, comme au XVI^me^ siècle, la Révolution débute au contraire par les détails : c'est l'ornementation qui prend d'abord un tour tout nouveau et amène peu à peu les dispositions générales

Digitized by Google

de l'édifice à s'ajuster au mode de décoration que l'on vient d'inaugurer. Dans le premier cas, nous admirons le génie d'un architecte, dans le second l'adresse d'un sculpteur.

Ainsi, en France, la Renaissance se déclare tout à coup par l'invasion, un peu tapageuse et folle, des mille motifs d'une décoration empruntée à l'Italie, et que l'on dût appliquer, souvent sans grand souci du sens commun, à des monuments conçus en vue d'une ornementation d'un genre entièrement différent. Et en effet, cette décoration toute florentine, créée pour des édifices sans élan, une fois chez nous, que va-t-elle devenir ?

Comment, par exemple, l'adapter en Bourgogne aux formes allongées et pointues, aux toitures immenses de nos constructions inspirées par le nord ? Car, ne l'oublions pas, nos constructeurs conserveront quelque temps encore ces grands modèles et pour le moment ce sont, au résumé, des monuments gothiques qu'il s'agit d'habiller à l'italienne. Force sera bien de modifier en l'employant un système décoratif enfanté pour d'autres lieux. Et tel est le sens qu'il nous faut donner, je le pense, à cette brillante bizarrerie de forme que revêt alors l'ornementation des édifices, fruit de l'accouplement de deux styles qui s'excluent l'un l'autre. J'ai toujours ouï dire qu'il ne convenait point de penser dans une langue un discours qui devait être prononcé dans une autre langue.

Telle est bien la situation de l'art dans ce pays en l'an 1530, au moment où le chanoine Bouton achève les splendeurs de sa chapelle et où Floceau Richard donne ses retables aux Dominicains. Pour nous en tenir à ces belles pages de sculpture, j'y distingue jusqu'à trois influences bien marquées. Conçus à la *flamande*, ils furent exécutés par des *bourguignons* en style *néo-italien*. La Flandre apporte aux figures cette vérité toute vivante qui nous saisit, et dont le *puits de Moïse* est, chez nous, le souverain modèle ; la Bourgogne leur communique sa verve judicieuse, sacrifiant le fini de l'exécution à une impression générale et dominante ; enfin l'Italie répand sur tout l'ouvrage le charme d'une décoration neuve, brillante, imprévue.

Digitized by Google

Hâtons-nous de quitter ces vues générales pour décrire brièvement chaque partie de ces retables. D'abord, l'encadrement des tableaux tient, comme au XV^me^ siècle, une grande place ; l'ornementation lutte d'importance avec la composition même et, comme au XV^me^ siècle, elle reproduit des motifs d'architecture : c'est toujours sous des portiques surmontés de galeries somptueuses que s'accomplissent les scènes les plus humbles de la vie du Sauveur. Plus encore peut-être que le XV^me^ siècle, le XVI^me^ se montre passionné pour l'art monumental. C'est une sorte de frénésie. Non-seulement, on élève de toute part de riches édifices ; mais encore, on se plait à étaler les motifs de la plus improbable architecture, dans les bas reliefs et jusque sur les tableaux. Ce que la réalité ne saurait accomplir à moins de sacrifices inouïs, le sculpteur ou le peintre l'exécute à peu de frais dans un retable votif. Ici, comme presque toujours, l'ancien contrefort, qui séparait les divers sujets en tranches verticales, est transformé en un pilastre remplissant le même office. Pour donner du relief à cette platebande, on y applique un autre motif qui se détache en avant. Ce sera une colonnette portant sur son chapiteau le cul de lampe d'une statue et cette statue qui, d'ordinaire, est celle d'un prophète ou d'une sybille (1), sera surmontée d'un dais pyramidal très élevé. Jusque-là il n'y a là que l'imitation de ce que pratiquaient déjà les *gothiques*. Mais, nous allons saisir maintenant la différence qui sépare les deux méthodes. Dans la manière gothique, le *dais-clocheton* filera de bas en haut d'un seul jet, et c'est là le génie propre au style ogival. Pour produire le même effet, le genre italien doit s'y prendre à deux et trois fois : il lui faut superposer des étages de niches percées à jour qui vont en se rétrécissant sans pouvoir se relier entre eux : la transition logique pour passer de l'un à l'autre faisant complètement défaut. Remarquons en même temps le soin qu'a

(1) Dans ce cas-ci des Sybilles, au nombre de 6, encadrent les cinq sujets relatifs à la *Nativité*. Au *Crucifiement*, ce sont quatre prophètes, de même pour les scènes de la vie de S^t^-Pierre.

Digitized by Google

pris l'artiste de rechercher les *porte-à-faux* et toutes les difficultés qu'un tour de force pourrait seul réaliser dans une véritable construction ; mais ici, tout étant simulacre, ces choses lui sont aisées.

Tels sont donc les contreforts qui séparent chaque tableau, et cet aperçu, sur l'un des membres décoratifs de ces retables, permet de juger du reste ; c'est-à-dire de ces couvre-chefs continus et découpés à jour sous les formes les plus fantastiques qui, comme une façade brillante, courent d'un bout à l'autre des compositions.

Voilà pour le côté décoratif, disons maintenant quelques mots de la statuaire.

Dans le retable qui surmontait le maître-autel des Jacobins, les sujets se répartissent en deux rangs superposés. Au bas, cinq tableaux, formant soubassement, relatent l'Incarnation ; en haut, trois scènes seulement, mais plus grandes, retracent la Passion de J.-C.

L'Immaculée-Conception ouvre la série inférieure. Le mystère est figuré, suivant les *apocryphes* et la *légende*, par la rencontre d'Anne et de Joachim à la porte dorée. Cet embrassement des deux époux est une chaste image de l'origine terrestre de la Mère de Dieu. (1) On a pu voir dans cette scène les fiançailles de la Vierge ; mais il faut bien abandonner cette idée en présence des types de Marie et de Joseph, que nous allons rencontrer tout à l'heure et qui diffèrent entièrement des deux personnages que nous n'hésitons pas à appeler Anne et Joachim. (2)

---

(1) L'Eglise Notre-Dame de Beaune possède une seconde fois cette scène dans les précieuses tapisseries de 1500 qu'elle doit à la générosité d'Hugues Lecoq.

(2) Joachim, en raison de la stérilité de sa femme, est refusé à l'oblation du sacrifice par le Grand-Prêtre. Humilié, il se retire à la campagne et, seul au milieu de ses pasteurs, il passe plusieurs mois dans la prière. Enfin un ange l'avertit qu'il est exaucé. Sur l'avis du messager céleste, il retourne à Jérusalem et arrive à la *porte dorée*, proche du temple. C'est là qu'il rencontre Anne sa femme qui, prévenue elle aussi par l'ange, venait au devant de son époux. C'est alors que fut miraculeusement conçue la Très Sainte Vierge. — Voir, dans les Apocryphes, l'évangile de la *Nativité de Marie*, Ch. II, III, IV et V.

Digitized by Google

La seconde scène, c'est l'*Annonciation*. La Vierge est à genoux devant un prie-dieu. En face d'elle, l'Archange descend des airs : il est au moment de prendre pied et de s'agenouiller lui-même sur un coussin qui se trouve comme miraculeusement placé d'avance pour le recevoir. Il tient une banderole et un sceptre. Le lys fleuri est dans un vase. Cependant, un petit ange suspend une belle couronne sur la tête de Marie. Il y avait encore d'autres signes dans le ciel ; ils ont été brisés.

La *Nativité* succède ; elle forme le tableau du milieu. Il a un peuplus de largeur que les quatre autres. Le divin enfant est au centre et en avant. Il est couché à terre sur une paille d'où jaillissent des rayons de lumière; deux petits anges enfantins sont à genoux à la tête et aux pieds de Jésus. Derrière eux, la Vierge à droite et à gauche Joseph, également agenouillés, adorent aussi le nouveau né. L'âne et le bœuf occupent le fond de la scène.

Le 4^{me} sujet est consacré aux bergers, brusquement réveillés par le *Gloria* des anges, et s'apprêtant avec joie à se rendre à la crèche.

L'adoration des Mages termine la série. Ce tableau est comme complété par les scènes émouvantes du massacre des Innocents reproduites à la petite échelle et se détachant dans les vides de la galerie supérieure.

Les nombreux mérites, qui recommandent les scènes de la Naissance du Sauveur, se retrouvent encore plus marqués dans celle du crucifiement qui est l'œuvre capitale du statuaire.

Le Crucifiement forme trois tableaux dont les coupures ne correspondent point à celles des cinq sujets de l'étage inférieur. Pour rendre la chose possible, une moulure en cordon séparant les deux séries de reliefs devient absolument nécessaire. Elle a disparu.

La première de ces trois compositions résume les incidents de la marche au Calvaire. Jésus succombe sous le poids de sa croix. Son visage touchant et indigné regarde le Cyrénéen qui l'aide. Véronique présente le voile, les bourreaux respirent une rage brutale, deux cavaliers s'en-

Digitized by Google

tretiennent, un troisième sonne de la trompette. Suit la *Crucifixion*, scène centrale qui dépasse en hauteur les deux sujets voisins. La croix du Christ part du bas du panneau et monte jusqu'au sommet ; mais le corps du divin Crucifié, bien que plus grand que celui des autres personnages, n'occupe cependant que le tiers le plus élevé de cette croix ; de telle sorte que ses pieds se trouvent correspondre au niveau d'un tertre secondaire et en retraite sur lequel se détachent dans le fond la ville de Jérusalem, et en avant le crucifiement des deux larrons, ainsi réduits à des propositions infimes. Cette prédominance voulue du Christ est d'un bel effet.

Cette fois encore, la figure de Jésus-Christ est saisissante. La Vierge renversée s'évanouit dans les bras de Madeleine et de Jean ; trois cavaliers et d'autres soldats affectent la plus grande indifférence.

Le dernier tableau nous montre le Christ mort, porté par ses disciples. Marie, debout, s'affaisse dans les bras de Jean ; les femmes apportent déjà les aromates ; tous portent l'accent de la plus vive douleur sans tomber jamais dans ce réalisme grossier qui, à cette époque, gâte si souvent les représentations de la Passion de J.-C.

Le retable de S^t^-Pierre nous retiendra peu. Moins orné que l'autre ouvrage, il n'en est pas moins exactement de même style, je pourrais dire de même fabrique. Le donateur, sans armes, vêtu en simple bourgeois est agenouillé à l'extrémité gauche, sa femme lui fait face à l'autre bout de la composition. Des deux écussons, celui de Floceau Richard a seul survécu il porte au chef trois besants (1).

Des cinq reliefs relatifs au prince des apôtres, le premier nous le montre sortant de Rome découragé, mais reculant d'effroi et d'amour à l'apparition soudaine de Jésus, la croix sur l'épaule, venant renouveler le sacrifice du Calvaire. Ce tableau est plein de vérité.

---

(1) Voir les armes des Richard dans *La noblesse aux Etats de Bourgogne*, p. 277.

Digitized by Google

La seconde scène représente Pierre, délivré de prison par un ange. Dans la quatrième et dans la cinquième, Paul se joint à lui pour opérer des miracles. Quant au troisième tableau, celui qui occupe le centre de la composition, il a été réservé à la *Confession* du Saint. On l'y voit donc crucifié la tête en bas, tandis que dans le lointain sont décapités Pocessus et Martinien, ses gardiens de la prison Mamertine. qu'il avait convertis et baptisés (1).

III. JUGEMENT

Dans toute cette imagerie, qui ne manque ni de charme ni de piété, les personnnages peuvent mesurer de trente à trente-cinq centimètres.

Il est bien entendu qu'il ne faut chercher dans ces compositions aucune de ces qualités supérieures qui dénotent la présence d'un Maître. Disons-le franchement, nous n'avons ici que l'un de ces ouvrages comme il s'en fabriquait alors en grand nombre ; circonstance qu'il est nécessaire de relever afin de donner à ces reliefs leur vrai caractère.

Mais quel temps que celui où des artistes sans renom accomplissaient de telles choses ! Comment s'y prendre, de nos jours, pour atteindre à un pareil résultat ! Avouons-le, cet art est perdu et probablement perdu sans retour.

Dès lors n'oublions pas que si les retables du genre du nôtre furent nombreux au XVI^me^ siècle, il n'en reste plus beaucoup aujourd'hui. C'est donc une rareté que l'église de Beaune possède. D'ailleurs, si nous sommes en présence d'une œuvre secondaire, cette œuvre n'en appartient pas moins à une très grande école, école qui eut ses racines à la Chartreuse de Dijon et qui, se modifiant d'âge en âge, ne cessa de briller sur la Bourgogne durant les XV^me^ et XVI^me^ siècles. Ainsi, l'ouvrage est de second ordre, mais l'idée qui y domine, la direction qui y règne partent de haut ; du reste, ne l'oublions pas, c'est d'un bas-relief qu'il

(1) *Légende dorée*, T. 1, page 297 et 8 (Ch. Gosselin, 1843).

Digitized by Google

s'agit et d'un bas-relief décoratif. Or le bas-relief, on le sait, est un genre à part et tout conventionnel. Aussi, non-seulement les motifs d'architecture, mais la statuaire même est traitée, si je puis ainsi dire, au point de vue ornemental. Ici le grand don, don que l'artiste tenait de son école, c'est l'art de grouper les personnages ; c'est cet heureux agencement des choses qui amène l'harmonie ; enfin et surtout, c'est une certaine activité dans toutes ces figures. « L'action, disait Massillon, l'action et encore l'action ». Pour ce grand maître, là résidait la véritable puissance de l'orateur. Eh bien ici le précepte est accompli. Nous avons du mouvement, beaucoup de mouvement, de plus un sentiment vrai et de la grâce dans tout ce mouvement.

PAUL FOISSET.

DIMENSIONS DES BAS-RELIEFS

Grand retable. — Longueur 2m77.

Hauteur de l'étage inférieur	0m78
— — supérieur	1m17
Hauteur totale. . .	1m95

Retable de St-Pierre. — Longueur 2m76
Hauteur 0m65

Pour se faire une juste idée de l'importance de ces petits monuments il faudrait connaître les moulures et couronnements aujourd'hui détruits et qui en complétaient l'effet.

Digitized by Google

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Extrait du registre des délibérations du conseil de fabrique de l'église Notre-Dame de Beaune

Séance du 30 Mars 1845

M. Foisset expose: qu'il existait à Beaune dans l'ancienne église conventuelle des Frères prêcheurs (vulgairement appelés Jacobins) un retable d'autel représentant dans une première série cinq sujets: les fiançailles de la Vierge, l'Annonciation, la Nativité de N. S. l'Adoration des bergers, l'Adoration des mages. Plus, dans une galerie régnant au dessus des scènes susdites, le Massacre des Innocents, et dans une autre série de tableaux le Portement de la croix, le Crucifiement et l'Ensevelissement de N. S., — Qu'il existait également, probablement dans la chapelle dite du Rosaire de la même église, une troisième série de reliefs représentant cinq traits de la vie de S[t] Pierre.

Que, par suite de la Révolution, toutes ces sculptures étaient tombées entre les mains d'un tailleur de pierres, d'où elles ont passé dans celles de M. Robelin, décédé propriétaire à Beaune, faubourg de Bouze.

M. Foisset dépose sur le bureau l'acte sous seing-privé par lequel, avec le secours des dons offerts par un certain nombre de fidèles, il a acquis des héritiers Robelin les sculptures dont il s'agit desquelles il a fait don à la Fabrique de N. D. de Beaune en toute propriété sans réserve aucune.

Digitized by Google

A l'appui de l'exposé ci-dessus, M. Foisset lit un certificat du couvent des Frères prêcheurs de Beaune en date du 16 février 1669, certificat produit par la famille Richard devant l'intendant de Bourgogne, lors de la révision générale des titres de Noblesse ordonnée par Louis XIV. Cette pièce est ainsi conçue :

« Nous prieur et religieux, dépositaires du couvent des « Frères prêcheurs de la ville de Beaune,

« Certifions que les armes cy-dessus ont esté tirées de « celles qui sont apposées au milieu du retable en relief du « grand autel de nostre Eglise, fait et basty par noble « Floceau Richard et Dame Gillette Le Goux sa femme, dont « les statues sont en relief aux deux costés du retable du « grand autel fait et construit l'an de N. S. J. C. 1482. »

« En foy de quoy nous avons signé ce 16 febvrier 1669 « et mis le sceau du dit couvent.

« Signé : F. Pairochin, prieur; F. Henry d'Abancour, « sous-prieur; F. Jean Chopin. »

On trouve, en outre, dans les papiers de la famille des Richard, que les figures de Floceau Richard et de Gillette Le Goux étaient en relief aux deux coins du retable en pierre du maître-autel des pères Jacobins de Beaune avec les armes des deux époux *contre leurs prie-Dieu* et au milieu dudit retable, lequel il firent en 1482 *comme il paraît par la date gravée au retable susdit.*

Floceau Richard fut inhumé dans l'église St-Pierre, près du chœur et du côté de l'épître; son épitaphe était gravée *contre le mur* de cette église sous la date de 1555; il était seigneur de Ruffey-sous-Beaune et de Varennes.

Dans la généalogie latine de MM. Richard on lit ce qui suit :

« In conventu Fratrum prædicatorum reperitur lapis in- « credibilis magnitudinis et excellentis fabricaturæ voto ad- « dita ac reposita in loco summi altaris proximiori ubi arma « cernuntur alterutrius conjugum : — *Item in capella rosa- « rii ejusdem ecclesiæ.* »

Aujourd'hui, dans les reliefs ci-dessus relatifs à St-Pierre, on voit encore deux époux agenouillés devant deux prie-

Digitized by Google

Dieu, sur chacun desquels était un écusson armorié : sur celui de la femme, le blason a été effacé, mais les armes des Richard subsistent sur le prie-Dieu du mari et constatent l'identité des reliefs en question.

M. Foisset, tant en son nom qu'en celui de M. Richard d'Ivry qui a puissamment contribué de ses deniers au rachat des sculptures sus mentionnées, exprime le désir qu'elles soient rendues à leur destination première et qu'elles forment deux retables d'autel, l'un comprenant les cinq tableaux relatifs à S^{t} Pierre, l'autre tous les sujets qui se rapportent à N. S. J. C. Il est à observer que les deux séries de reliefs ayant trait à N. S. étaient superposées l'une à l'autre de telle sorte que les scènes de la passion formaient le couronnement de celles qui se réfèrent à la naissance de J. C., le Massacre des Innocents faisant en quelque sorte la transition d'une série de sujets à l'autre. Il est regrettable sans doute que la chapelle de S^{t} Baudèle et de S^{t} Flocel, consacrée au catéchisme des garçons, ne puisse recevoir ces sculptures exécutées dans un goût analogue à celui qui régne dans la décoration de cette chapelle.

Mais, dans l'impossibilité où l'on se trouve de supprimer les banquettes en amphithéâtre de la chapelle en question et par conséquent d'y placer un autel, un membre propose de mettre la double série de reliefs relative à N. S. au dessus de l'autel projeté pour la chapelle de S^{t} François de Sales et de S^{te} Philomène, chapelle construite au XV^{e} siècle, époque à laquelle la tradition des Frères prêcheurs *(et même une date gravée, dit-on, sur le retable)*, faisait remonter le monument qui vient d'être décrit.

Quant aux reliefs relatifs à S^{t} Pierre, le même membre pense que leur place naturelle est au-dessus de l'autel qui doit être consacré à S^{t} Pierre et à S^{t} Paul dans la deuxième chapelle à droite en entrant à l'église N. D.

M. de Charodon propose et le conseil adopte l'ajournement de toute décision sur la place des sculptures susdites jusqu'à la délibération à intervenir sur un plan général de restauration et de décoration de l'église N. D.

Digitized by Google

Le conseil charge M. Foisset d'écrire à M. Sagot, inspecteur des monuments historiques du département de la Côte-d'Or, pour le prier de visiter le plus tôt possible N. D. de Beaune et de présenter au conseil un plan détaillé de resrauration et de décoration; M. Sagot sera spécialement invité à s'expliquer sur la place qu'il conviendrait d'affecter aux reliefs provenant de l'ancienne église des Frères prêcheurs.

Signé au registre; Richard, curé de N. D., Brunet de la Serve, Routy de Charodon, Vergnette de la Motte, Foisset, Larcher, Morelot, Petit.

On pourra lire sur le même sujet un article paru à la date du 25 avril 1839 dans la *Revue de la Côte-d'Or*, journal qui s'imprimait à Beaune. Il est curieux de se rendre ainsi compte du chemin que nous avons fait dans la critique d'art en 40 années. Vers la fin du morceau, d'ailleurs fort estimable, Hugues Sambin apparaît comme le prince de la statuaire bourguignonne à l'époque; tant nous sommes portés à personnifier une chose dans un homme. Mais on ne sait rien de cet artiste; on n'est même pas certain de lui attribuer le tympan de S^{t}-Michel de Dijon, seule œuvre pourtant qui porte son nom, la signature se lisant gravée non dans la pierre du bas-relief, mais dans un raccord en plâtre.

Digitized by Google

Digitized by Google

A M. BAVARD, curé de Volnay

Auteur des Légendes Bourguignonnes, de Tebsima, de la Vie du vénérable Bénigne Joly.

Sine amico, non potes bene vivere.
(II. 8. *De imitatione Christi.*)

BESSEY-EN-CHAUME, CLAVOILLON

Souvent, par la pensée, on aime à revenir
Aux lieux dont on conserve un tendre souvenir.
Sans nous connaître encor, dans les mêmes prairies,
Nous avons égaré nos douces rêveries.
Malgré l'éloignement, il régnait entre nous
Parité de penchants, conformité de goûts,
Et par ces deux courants nos âmes attirées
Ont plané dans l'espace et se sont rencontrées.

*

Ensemble, mais plus tard, nous avons vu ces lieux
Dont je mets aujourd'hui le tableau sous vos yeux;
Bessey-en-Chaume assis sur son mont solitaire,
Digne couronnement d'un paysage austère,
Clavoillon à ses pieds modestement couché,
Nid tout peuplé d'oiseaux dans les arbres caché,
Eldorado perdu dans la sombre verdure,
Et tapis émaillé d'une riche bordure,

Digitized by Google

C'est là que, jeune encor, dans cet agreste lieu,
Vous avez annoncé la parole de Dieu;
C'est là, qu'admirateur de la belle nature,
Méditant les leçons de la Sainte-Ecriture,
Pieux commentateur, le bréviaire en main,
Des ombreuses forêts vous preniez le chemin.

*

J'ai bien souvent aussi, promeneur solitaire,
En tous sens parcouru ce petit coin de terre,
Où je vis à l'aurore un spectacle si beau,
Qu'il faudrait pour le peindre un sublime pinceau.
Je contemplais de loin la paisible vallée
Des vapeurs du matin légèrement voilée,
Déroulant mollement ses plis capricieux,
Sérénité du cœur et volupté des yeux.
Je suivais du regard la vapeur indécise
Que déchira bientôt le souffle de la brise.
Les corneilles jouaient, et bataillons nombreux,
Croassaient, voletaient avec des cris joyeux
Au dessous des rochers qui se penchaient sur elles.
J'écoutais les frissons des fraîches cascatelles,
Ecume à flots neigeux, émergeant des forêts,
Qui visible un instant, s'enfuit bientôt après
En filets argentins, au milieu des prairies,
Aujourd'hui verts gazons, demain herbes fleuries.

*

Que la nature est belle aux premiers feux du jour
Qui rendent aux objets couleur, forme et contour !
La rosée en rubis sur la feuille étincelle,
S'amasse en gouttelette et par degrés ruisselle;
Et l'oiseau bien lustré vient boire à son réveil
Le liquide saphir qui scintille au soleil.

*

Digitized by Google

Voici venir le soir!... voici bientôt la nuit,
Un silence éloquent à remplacé le bruit.
Dans les bois maintenant tout dort, ou tout repose;
Mais à l'homme un besoin plus sérieux s'impose;
Un saint recueillement a pénétré son cœur;
Et son âme en extase a goûté le bonheur.

*

A l'heure où du soleil le cours entier s'achève,
Je vois sur le coteau la lune qui se lève.
Que j'aime astre des nuits, tes placides clartés
Qui répandent la paix dans les cœurs agités!
Qu'il fait bon respirer ces senteurs parfumées ....!
Etoiles, seriez-vous des urnes enflammées,
Foyers incandescents, célestes encensoirs,
Par d'invisibles mains balancés tous les soirs?...
J'élève mes regards vers la voûte éthérée
Où d'un Dieu trois fois saint la majesté sacrée
Rayonne dans l'espace et brille à tous les yeux.
D'amour et de respect mon cœur religieux
Subitement s'émeut, et palpite et s'enflamme;
Et des hymnes pieux jaillissent de mon âme.

*

Les cieux éloquemment nous racontent un Dieu.
Malheur à l'insensé qui n'en fait pas l'aveu!

*

Aujourd'hui si je viens au déclin de la vie,
Soupirer quelques vers sur ma lyre affaiblie,
C'est que je veux vous dire avant le dernier jour,
Mes sentiments profonds de respect et d'amour.
Je dois à vos conseils, à votre saint exemple,
D'avoir, dans mes pensers, pris un essor plus ample,

Digitized by Google

De me sentir plus fort et bien mieux affermi,
Lorsque j'ai le secours de votre bras ami.

*

Grâce à vous, tendre ami, grâce vous soit rendue,
Si la paix est rentrée en mon âme éperdue!
Je pleurais un ami, (1) mon guide et mon appui,
En vous j'ai retrouvé ce que j'aimais en lui.

Beaune le 1er Décembre 1878.

Jh PETASSE.

(1) M. Th. Foisset.

Digitized by Google

Digitized by Google

SAINT-SÉPULCHRE (*Pouilly en Auxois*).

Digitized by Google

CHAPELLE

DE

NOTRE-DAME-TROUVÉE

A POUILLY-EN-AUXOIS

Pouilly-en-Auxois possédait jadis deux églises, ou plutôt une église et une chapelle. La première, située sur la montagne, était sous le vocable de S^t^-Pierre ; elle est détruite de fond en comble et c'est à peine si les décombres, accumulés et délités par le temps, en laissent soupçonner l'emplacement. C'est dans cette église que se trouvait la chapelle S^te^-Anne, fondée par deux frères, Jean et Claude Comeau, à la fin du XV^me^ siècle, dans des conditions que rapporte Courtépée et que je n'ai pas à répéter ici. Je mentionne simplement le fait de cette fondation, parce que le nom de Comeau reviendra tout à l'heure à propos d'une chaire à prêcher. C'est dans cette église que se trouvait aussi un S^t^-Sépulcre fait, dit le même historien, aux frais de N. Boyau, bourgeois à Pouilly. J'en donne plus loin la description. Je ne dirai rien de plus de cette église, si ce n'est qu'elle était à la fois église paroissiale et chapelle castrale. Le but de cette note est de faire connaître la chapelle de *Notre-Dame-Trouvée* qui offre un véritable intérêt au point de vue archéologique.

Digitized by Google

I TRADITIONS ET LÉGENDES

La chapelle de Notre-Dame-Trouvée, que l'historien de la Bourgogne désigne simplement sous le nom de chapelle Notre-Dame, a sa légende conservée dans les traditions du pays.

Elle se serait appelée *Notre-Dame-du-Lait*, et l'on dit que ce nom lui viendrait de ce qu'elle aurait possédé une de ces reliques qu'on appelle *le Lait de la S^te^-Vierge*. Voici comment s'explique cette légende : Il est évident qu'il ne peut s'agir ici du lait réel de la S^te^-Mère de Dieu ; la modestie et l'humilité incomparables de cette Vierge sans tache rendent inadmissible, à mon avis, l'hypothèse que Marie aurait conservé de son lait virginal et que ce lait serait venu jusqu'à nous. Quelques personnes ont prétendu que les reliques ainsi appelées et qu'on vénère à Reims, à Laon et dans plusieurs autres lieux désignaient un lait miraculeux comme celui dont il est question dans la vie de S^t^-Bernard. Mais, s'il en était ainsi, le fait se rattacherait à la vie de quelque saint et il aurait trouvé des historiens pour le transmettre aux générations futures, avec les documents et témoignages qui en auraient établi l'authenticité. Rien de semblable ne s'est produit relativement *au Lait* vénéré dans la chapelle de Pouilly. Je crois qu'il faut admettre l'explication donnée par M. l'abbé Cerf, chanoine de l'Église métropolitaine de Reims, explication toute naturelle et parfaitement admissible ; la voici telle que nous la trouvons dans le Bulletin monumental n° 1, 5^me^ série, tome 6 : « A nos yeux, la relique du S^t^-Lait vénérée à la cathédrale de Reims et ailleurs n'est pas du véritable lait, ni naturel, ni miraculeux. C'est une poudre blanche provenant d'une grotte située près de Béthléem, appelée *la grotte du lait*. Selon une tradition ancienne, Marie, voulant soustraire son divin enfant à la fureur d'Hérode, se cacha dans cet endroit, et voyant son lait tarir, elle se serait mise en prière et son lait lui serait revenu. D'autres historiens adoptant cette version, mais avec une légère variante, voient,

Digitized by Google

dans cette relique, de la poussière d'un rocher du désert où Marie, fuyant en Egypte, s'arrêta pour offrir le sein à son divin enfant ; une goutte de son lait serait tombée sur la terre aride et l'aurait sanctifiée... De ces deux sentiments, qui au fond s'accordent sur la nature de la relique, le premier est généralement suivi. »

« Ce qui est certain, dit Mgr Mislin (les saints lieux, Pèlerinage à Jérusalem) c'est que toutes les femmes des environs, juives, chrétiennes et musulmanes, ont une telle dévotion pour cette grotte qu'il y en a toujours qui viennent y faire leurs prières. »

« Comme les pierres de cette grotte sont très tendres, on en détache facilement des morceaux qu'on réduit en poussière et que l'on fait prendre aux nourrices qui manquent de lait » (M. de Géramb).

C'est donc une relique de ce genre que possédait encore la chapelle de Pouilly à la fin du siècle dernier. C'est cette relique qui lui valut le nom de Notre-Dame-du-Lait, et qui est mentionnée dans les procès-verbaux de visite épiscopale dont trois extraits nous ont été procurés par M. Anatole de Charmasse, l'infatigable chercheur et savant secrétaire de la Société Eduenne, toujours si empressé de venir en aide à ceux qui ont recours à son érudition. Apportée par quelque pèlerin ou par quelque noble chevalier revenant des croisades, cette relique fut vénérée dans cette chapelle jusqu'à la Révolution où elle a disparu dans la tourmente. (*Voir à la suite de ce travail.*)

Une tradition locale confirmée par le monument lui-même donne les principaux traits de l'histoire monumentale de cette chapelle de Notre-Dame-Trouvée. Primitivement dédiée à la Ste-Vierge, cette chapelle n'était qu'un édifice aux proportions restreintes ; selon toute apparence, ses proportions ne dépassaient guère celle de la partie étroite de la chapelle actuelle ; sa destination était d'abriter l'image de la Ste-Vierge qu'on y vénérait. Brûlée par les Normands qui massacrèrent la population, elle fut relevée aussitôt que les rares survivants purent rentrer au pays et s'y établir en sécurité. Combien de temps s'écoula-t-il entre l'incendie

Digitized by Google

qui détruisit la chapelle et le moment de la réédification ? C'est ce que la tradition locale ne dit pas ; mais elle affirme que, les habitants s'étant mis à l'œuvre, trouvèrent, en déblayant les ruines, la statue de la Vierge parfaitement intacte. Ni les flammes de l'incendie, ni la chute de l'édifice ne l'avaient endommagée ; et ce fait, considéré comme miraculeux, provoqua une dévotion extraordinaire pour l'image de Notre-Dame qui s'appela désormais Notre-Dame-Trouvée. La chapelle fut donc commencée dans les proportions que l'on voit pour toute la partie orientale de la chapelle actuelle. Mais bientôt, la vénération pour Notre-Dame-Trouvée se communiquant de la paroisse de Pouilly aux paroisses circonvoisines, ce fut un pèlerinage en règle qui s'établit, et il fallut songer à agrandir la chapelle ; de là le prolongement de la nef et la construction d'une nef latérale au côté Nord ; de là aussi l'ouverture d'une porte latérale de style roman, avec tympan ornementé d'un bas relief représentant un évêque.

II. PORTE LATÉRALE PRINCIPALE

Deux portes avaient été ménagées au côté Sud de la chapelle ; l'une, placée là où commence la partie étroite et primitive de l'édifice, était une porte toute simple et n'ayant pas à proprement parler de caractère architectonique bien accusé ; c'était la porte destinée à l'usage journalier de la dévotion encore localisée ; l'autre plus vaste, s'ouvrant à deux battants, était réservée pour les jours de grande solennité ou des pèlerinages ; elle en a conservé le nom, et bien qu'elle ait été murée, il y a quelque trente ans, elle est encore connue dans le pays sous le nom de *Porte des Pélerinages*. Les anciens racontent même que cette porte était affectée spécialement aux pèlerinages de certaines paroisses voisines parmi lesquelles S^te^-Sabine aurait eu un privilège, au moins de préséance, si ce n'est d'usage exclusif. Suivant cette tradition, les autres pèlerinages paroissiaux devaient entrer dans la chapelle par la porte occiden-

Digitized by Google

tale. Quoiqu'il en soit, cette porte est la plus ornementée. Le tympan, qui aujourd'hui est enlevé de sa place et repose sur le cimetière, appuyé contre le mur de l'église, était orné d'un bas-relief représentant un évêque, en chape moyen-âge, crosse en main et mitre en tête. Ce spécimen de sculpture qu'il faudrait conserver avec soin comme un monument d'art et d'archéologie se rapportant à la période romane, est, depuis des années, exposé à toutes les intempéries capables d'amener sa ruine à bref délai.

III. LA DATE

On m'avait indiqué comme existant à l'extérieur de la chapelle une incription gravée sur la pierre, et on m'avait affirmé que cette inscription contenait quelques détails historiques relatifs à la chapelle ; nous avons longtemps et minutieusement cherché à la place indiquée cette inscription sans pouvoir la découvrir ; mais de nouvelles investigations, faites de concert avec le vénérable doyen, curé de la paroisse, ne sont pas restées sans résultats ; sur un des piliers contreforts, quatre lettres assez grossièrement gravées et passablement frustes attirèrent notre attention, A. M. C. C. ; ces quatre lettres, nous en eûmes bientôt la conviction, étaient tout simplement le millésime de la construction ou de la consécration de la chapelle ; *Anno millesimo ducentesimo* 1,200. Une semblable découverte ne pouvait qu'être du plus haut intérêt pour l'archéologie chrétienne dans nos pays ; nous l'avons signalée au savant directeur de la Société française d'Archéologie, M. Léon Palustre, qui s'est empressé d'en faire part aux lecteurs du *Bulletin monumental*. La chapelle de Notre-Dame-Trouvée aurait donc été construite à la fin du XII^me^ siècle, et le millésime, qui autorise cette appréciation, justifiée par le monument lui-même, n'est pas une des choses les moins curieuses, car ce pourrait bien être l'unique exemple en Bourgogne d'une église romane portant sa date précise gravée sur ses murs.

Digitized by Google

IV. LA VOUTE ET LE PILIER CENTRAL

Cette chapelle a dû subir de graves avaries au XV^me^ siècle ; car, à cette époque, il a fallu en relever la voûte dans toute la partie où elle est plus large et forme deux nefs. L'architecte chargé de ce travail a voulu évidemment innover et faire un tour de force. L'innovation consiste à mon avis dans la suppression des pilastres qui séparaient les deux nefs et sur lesquels venaient s'appuyer les arceaux de leurs voûtes respectives ; des pilastres qui portaient la voûte primitive sont encore subsistants, adossés aux murs de distance en distance, et n'ayant aucune utilité pour la voûte actuelle. Ils sont là comme des témoins d'un état de choses antérieur rendu plus sensible encore par les crochets de leurs chapiteaux et les gorges caractéristiques du XIII^me^ siècle qui ont été en usage dès la fin du XII^me^; les seuls qui aient été utilisés pour la voûte actuelle sont ceux des angles et du milieu, sur lesquels l'architecte du XV^me^ siècle a fait reposer les arceaux croisés de la voûte qu'il élevait, les faisant retomber au milieu sur une seule et unique colonne qui porte ainsi la voûte des quatre travées composant les deux nefs. C'est là, à mon avis, un tour de force qui pouvait faire honneur à l'architecte, mais devait avoir pour conséquence la fatigue visible des murs et des contreforts qui les soutiennent et qui paraissent compromis dans leur solidité.

V. LE S^t^-SÉPULCRE

On voit dans cette chapelle, un monument d'art chrétien digne de fixer l'attention des archéologues et des artistes ; c'est un S^t^-Sépulcre rapporté de l'ancienne église paroissiale au moment de sa destruction et qui serait, suivant Courtépée, un don de N. Boyau, bourgeois à Pouilly. C'est une excellente œuvre de sculpture du commencement du XVI^me^ siècle ; il porte la date de 1521. Son mérite artistique avait frappé M. Nesle qui l'avait dessiné probable-

Digitized by Google

ment dans la pensée de le publier dans l'album du Châtillonnais et de l'Auxois, à côté du St-Sépulcre de Notre-Dame de Semur. Nous donnons cet excellent dessin, qui est entre les mains de M. Charles Bigarne ; il mérite certainement l'honneur d'être publié dans les Mémoires de notre Société. Le dessinateur, moins fort en paléographie qu'en dessin, s'est trompé en copiant la date de ce monument; il a lu 1571 au lieu de 1521. Cette erreur tient à ce que cette date est écrite en chiffres arabes, et la forme encore quelque peu gothique du 2 a causé la confusion dans laquelle il est tombé ; mais la rectification en a été faite, et cette publication aura l'avantage de fournir un intéressant moyen de comparaison entre le St-Sépulcre de Pouilly et ceux de Semur-en-Auxois, de Châtillon-sur-Seine et de Chaumont (Haute-Marne). Voici la description de ce monument telle que nous l'avons faite sur place :

« Le tombeau mesure un mètre 70 cent. de long sur 35 et 45 centimètres de large ; les personnages sont au nombre de dix.

« Notre-Seigneur-Jésus-Christ, de grandeur naturelle, est étendu sur un suaire à la hauteur de l'ouverture du tombeau, ses mains légèrement croisées reposent sur le voile pudique. Il a, comme toujours, toute sa barbe, et ses cheveux divisés sur le sommet de la tête retombent de chaque côté en mèches ondoyantes.

« Deux personnages, l'un à la tête et l'autre aux pieds, représentent Nicodème et Joseph d'Arimathie. Ils tiennent le suaire et s'apprêtent à descendre le corps de Notre-Seigneur dans le sépulcre. Tous deux sont magnifiques d'expression grave et recueillie. Ils sont vêtus de manteaux ; l'un a pour coiffure une sorte de turban et l'autre est tête nue.

« Par derrière, la Vierge-Mère, abimée dans sa douleur et paraissant évanouie, est soutenue par deux femmes sur l'une desquelles elle appuie sa tête ; tandis que celle-ci lui tient le bras gauche, l'autre se presse contre elle pour la tenir des deux mains et semble la consoler.

« A l'extrémité gauche du groupe précédent, Ste-Madeleine élève les yeux au ciel, comme dans une douloureuse

Digitized by Google

extase ; elle tient des deux mains le vase des parfums, l'*unguentum alabastri* de l'Evangile.

« A l'autre extrémité, S^t^-Jean est en pleurs et tient des deux mains un linge devant sa bouche, comme pour comprimer ses sanglots.

« Par devant le tombeau et aux deux extrémités, deux gardes, en costume de chevaliers et à moitié couchés, dorment appuyés sur leurs écus.

« Au milieu et sur la face antérieure du tombeau, est un écusson portant la date de 1521, écrite en chiffres arabes, et le monogramme du donateur.

VI

La chaire à prêcher mérite d'être signalée, malgré ses proportions modestes et l'aspect disgracieux que lui donne le manque de couronnement. Elle est de forme hexagone, fort étroite, et une simple échelle de meunier, qui lui sert d'escalier, fait un singulier contraste avec la riche et fine sculpture des cinq panneaux et du dossier qui la composent.

Ce dernier est orné d'une magnifique rosace sculptée en plein bois et avec une richesse de dessin que nous ne retrouvons pas même sur les magnifiques bahuts conservés au musée de l'Hôtel-Dieu de Beaune.

Quatre panneaux, sur les cinq formant la caisse de la chaire, sont divisés chacun en quatre compartiments ; l'artiste a sculpté alternativement une serviette à quatre plis et une de ces baies flamboyantes dont le type est emprunté aux grandes fenêtres des églises du XV^me^ siècle ; ils sont répétés au bas du panneau, mais de manière à se croiser, c'est-à-dire à ce que la serviette soit superposée à la baie sculptée et réciproquement.

Le panneau central a pour ornementation une baie flamboyante, qui occupe le panneau tout entier. Il porte au milieu un écusson sur lequel est sculpté le nom du donateur en lettres gothiques. Ce nom appartient à l'une des familles

Digitized by Google

distinguées du pays, celle des *Comeau*, dont une branche possède encore le château de Créancey.

Cette chaire à prêcher est peut-être l'unique spécimen en Bourgogne d'une chaire sculptée en bois dans le style du XV^me^ siècle. A ce titre, nous en avons fait deux estampages, l'un pour le vénérable curé, doyen de Pouilly, et l'autre que nous avons envoyé à M. Ouradou, l'habile architecte qui a si bien restauré notre Hôtel-Dieu. Nous espérions que ce type de chaire à prêcher serait adopté pour notre bel établissement ; mais, il a paru trop ornementé et nos espérances ne se sont pas réalisées jusqu'alors.

VII

En dehors de l'église se trouve un monument curieux, au moins par sa rareté dans nos pays, c'est une croix en pierre qui paraît être du XV^me^ siècle ; elle porte l'image en pierre de Jésus crucifié. A gauche de la croix est une chaire à prêcher en pierre comme la croix ; et, par devant, un autel de même matière. Ce triple monument, qui porte le cachet du XV^me^ siècle, est placé sur une sorte de promontoire placé à l'est du cimetière. Il atteste la persistance de la dévotion à Notre-Dame-Trouvée et l'affluence toujours croissante des pèlerins qui venaient visiter son image. C'est au pied et en face de cette croix que se groupaient les nombreux pèlerins; c'est sur cet autel qu'on célébrait les S^te^-Mystères, et qu'on plaçait l'image miraculeuse de la Vierge ; et c'est de cette chaire à prêcher que le prédicateur adressait la parole sainte aux pèlerins trop nombreux, pour tenir dans l'enceinte de la chapelle. Ce triple monument est un nouveau témoignage de la dévotion neuf fois séculaire des habitants de la contrée pour Notre-Dame-Trouvée; il justifierait au besoin la résurrection récente de l'antique pèlerinage au sanctuaire élevé en son honneur, au flanc de la montagne de Pouilly.

Des tombes mérovingiennes ont été récemment découvertes au cimetière qui entoure la chapelle, et confirmeront probablement ce que nous venons de dire sur l'antiquité de ce pèlerinage.

Digitized by Google

VIII

Signalons, en terminant ce travail, un triptique qui, pour être d'une époque relativement récente, si on se reporte à l'âge de la chapelle, n'en est pas moins digne d'être mentionné, sinon pour son mérite artistique qui nous paraît médiocre, au moins pour les inscriptions qui sont tracées sur le cadre.

Il représente, sur le panneau du milieu, Notre-Seigneur en croix, la S^te^-Vierge à droite, debout, nimbée et essuyant ses larmes, et S^t^-Jean aussi debout, à gauche de la croix; sur l'un des panneaux mobiles est S^t^-Pierre tenant une clef et un livre ; sur l'autre, on voit S^t^-Jean-Baptiste tenant une croix banderollée. — Au revers est une vierge tenant le S^t^-Enfant-Jésus, et un évêque bénissant le donateur et sa petite fille.

Ce tabeau a deux légendes que nous reproduisons :

In te, Domine, speravi, non confundar in æternum.

Claude Pelletier et Jeanne Mortaine, sa femme, ont fait faire ce..... (tableau ?)

Priez Dieu pour eux. — 1620.

BOUDROT,

Aumônier de l'Hôtel-Dieu.

Digitized by Google

LE GUI DE CHÊNE

Dans le compte-rendu que nous avons fait du 14e Bulletin que la Société des sciences historiques et naturelles de Semur vient de publier, nous avons analysé, en lui donnant un certain développement, son principal mémoire intitulé : *le Gui de chêne et les Druides*. Dans l'analyse du dernier paragraphe de ce mémoire nous nous exprimions ainsi :

L'auteur dit que les savants les plus érudits s'abstiennent d'affirmer l'existence réelle du gui de chêne et qu'il a, lui-même, parcouru les principales forêts, non-seulement de la Côte-d'Or, mais encore celles d'un grand nombre de contrées de notre pays et toujours avec le même résultat négatif. Il a implanté, dit-il, des graines d'un gui sur de l'orme, du pommier, du poirier, du bouleau, du chêne, etc., et il a constaté que son expérience avait réussi sur tous les arbres excepté sur le chêne. Enfin, l'auteur ajoute avoir engagé plusieurs de ses amis à faire les mêmes expériences ; mais leurs travaux n'ont abouti qu'à constater le refus presque absolu du chêne à nourrir le gui.

En terminant, l'auteur se demande si le gui de nos jours est bien le *viscum* des anciens.

A la suite de cette lecture, M. Panariou, sous-inspecteur des forêts en retraite et membre de la Société, a annoncé qu'il connaissait, dans la forêt domaniale d'Argilly, un chêne sur lequel existent de nombreux rameaux de gui. Cette déclaration étant en complète contradiction avec les conclusions que nous venions d'analyser, M. le Président a, dès lors, prié MM. Théo Bouchard et Perret, membres présents à la séance, de vouloir bien accompagner, sur les lieux,

Digitized by Google

M. Panariou, afin de s'assurer de la véracité du fait qui venait d'être signalé. Enfin, il résulte de la visite faite par ces Messieurs, que le chêne désigné a, en effet, été trouvé couvert de gui : un échantillon adhérent à une branche de l'arbre a été apporté et placé sur le bureau, puis déposé au musée de la ville.

Nous croyons devoir ajouter à ce qui précède qu'un savant botaniste bien connu, M. Hœfer, publiait en février 1866, dans le journal l'*Illustration*, un article sur le gui de chêne, article que nous résumerons ainsi :

M. Hœfer n'a jamais, malgré ses nombreuses recherches, rencontré le gui sur le chêne.

Les arbres sur lesquels ce curieux parasite se voit le plus communément, ce sont les pommiers, les poiriers, les peupliers, etc. ; mais il paraît, surtout, affectionner les vieux arbres couverts de lichens.

Cette végétation vigoureuse, luxuriante, greffée par la nature sur une végétation vieillie, à demi éteinte, présente au regard quelque chose de fantastique, de surnaturel.

Le gui fait entièrement corps avec le bois de la branche sur laquelle il s'est implanté, c'est, en un mot, une véritable greffe emblème de la perpétuité.

L'auteur se demande si dans l'antique religion des Gaulois, le gui n'aurait pas été le symbole, l'hiéroglyphe de l'immortalité ?

S'il ne croit pas au gui de chêne, c'est, dit-il, parce que le bois est le sol du parasite et que le druide devait, dès lors, reconnaître dans les rayons et les cercles que présente la section d'une branche les caractères de sa principale divinité, les rayons et l'image du soleil.

C'est, ajoute-t-il, dans les forêts, au pied même d'un chêne, que les druides accomplissaient leurs cérémonies religieuses.

Enfin, si l'on se rappelle, en même temps, le rôle qu'y jouait le *gui*, on aura l'explication du gui de chêne : par le rapprochement des mots on a confondu les choses.

Mais le mois suivant, c'est-à-dire en mars, M. Hœfer faisait insérer un 2e article, dans le même journal, ayant pour

Digitized by Google

titre : *Un dernier mot sur le gui de chêne*, article que nous reproduisons fidèlement avec la lettre démontrant, d'une manière péremptoire, l'existence de ce parasite sur le chêne.

UN DERNIER MOT SUR LE GUI DE CHÊNE

2e *Article de M. Hœfer*

La lettre que nous allons communiquer ci-après à nos lecteurs, met fin à la discussion sur la non-existence du gui de chêne. Contrairement à ce que nous avions avancé, ce parasite peut se développer sur le bois de chêne, ainsi que le fait voir M. E. Perron, conservateur du cabinet d'histoire naturelle de Gray. Devant la constatation d'un fait, nous n'avons qu'à nous incliner, et, au nom de la science, nous prions M. Perron d'accepter tous nos remercîments.

Il résulte, néanmoins, de tout cela, que le gui de chêne est extrêmement rare ; peut-être, est-ce même en partie à cause de son extrême rareté que les druides l'avaient choisi pour leurs cérémonies religieuses.

F. Hœfer.

Gray (Haute-Saône), le 1er mars 1866.

Monsieur,

Vous venez de publier sur le gui, dans l'*Illustration* du 24 février, un article fort intéressant, dans lequel vous exprimez l'opinion que le *gui de chêne* n'existe pas.

Vous n'êtes pas, Monsieur, le premier botaniste qui, n'ayant pas eu l'heureuse occasion de le rencontrer dans les forêts ou au moins dans les collections, ait douté de son existence et l'ait même niée tout à fait.

Quelques auteurs ont déjà supposé que lorsque les druides la récoltaient solennellement dans les forêts de la Gaule, cette plante n'avait pas crû sur l'arbre qui la portait, mais qu'elle y avait été adroitement placée avant la cérémonie. Quant à

Digitized by Google

vous, vous n'accusez pas le druide de cette supercherie, mais vous pensez que « *la légende* » *du gui du chêne* doit être interprétée en ce sens qu'il aurait été récolté par eux *dans une forêt de chênes* et non *sur un chêne*. Enfin, vous expliquez par une disposition particulière des pores du bois de chêne l'absence du parasite végétal sur cet arbre.

Quelque ingénieuses que soient vos explications à ce sujet, elles doivent céder devant la constatation des faits.

Non-seulement Pline le Jeune dit formellement (Hist. nat. livre XVI, chap. 95) que le gui sacré des druides venait sur les chênes, mais je puis vous donner l'assurance que dans nos forêts de l'antique Séquanie, vieux sanctuaires druidiques, on trouve encore, quoique très-rarement, des chênes sur lesquels croît la plante sacrée, le rameau d'or.

J'ai eu moi-même occasion de le constater. D'ailleurs, un échantillon, aussi authentique que possible, car il est toujours adhérent à la tige du chêne, existe au cabinet d'histoire naturelle de Gray.

Ce précieux objet a été récolté, au mois d'avril 1856, par M. le Sous-inspecteur des forêts Gouët et par moi, dans le bois communal de Rigny, à cinq kilomètres de Gray.

Je suis bien persuadé, Monsieur, que dans l'intérêt de l'histoire des vieux temps, autant que dans l'intérêt de la science botanique, vous n'hésiterez pas à faire cesser, par la publication des faits que j'ai l'honneur de vous signaler, une erreur déjà répandue, mais que l'autorité qui s'attache à vos publications ne ferait que signaler.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

E. PERRON,
Conservateur du Cabinet d'Histoire naturelle de Gray.

2e *Lettre adressée à M. Hœfer*

MONSIEUR,

« Vous avez publié dans le numéro de *l'Illustration*, du samedi 24 février, un article sur le gui, dans lequel vous

Digitized by Google

dites que vous ne croyez pas au *gui de chêne*, et vous entrez à ce sujet, dans quelques considérations physiologiques pour prouver qu'il ne peut exister.

« Permettez-moi, Monsieur, de rectifier cette croyance.

« Le gui de chêne existe, il n'est même pas très-rare dans les forêts de la Puysaie (portion du département de l'Yonne, riveraine de la Nièvre et du Loiret et dont Saint-Fargeau est le centre).

« Il y a vingt ans j'hésitais, comme vous, à croire au gui de chêne ; j'en fis chercher en promettant une petite récompense aux ouvriers forestiers, et on m'en apporta deux ou trois rameaux. J'ai conservé l'un d'eux, qui était fort beau, pendant longtemps : il avait fini par tant se dessécher, qu'il tombait en poussière, et je l'ai jeté.

« Dans mon pays, le gui de chêne, infusé dans de l'eau ou même du vin blanc, passe pour être un remède souverain contre l'hydropisie, et même, en général, une panacée universelle contre tous les maux.

« Recevez, Monsieur, etc.

« A. Lacour. »

SOLUTION DE LA QUESTION DU GUI

M. Hœfer, dans le N° du 26 mai, du journal *l'Illustration*, s'exprime ainsi :

Dans un petit article sur la plante sacrée des druides, nous nous étions montré incrédule au sujet du *gui de chêne*, et nous en avions, en même temps, exposé les motifs.

Notre opinion fut aussitôt combattue par des arguments devant l'autorité desquels nous n'hésitâmes pas à nous incliner. Nous avons publié les lettres de M. Perron et de M. Lacour, assurant avoir trouvé le gui sur des chênes : le premier, près de Gray ; le second dans le département de l'Yonne. D'autres correspondants sont, depuis lors, venus confirmer ces témoignages. Nous citerons notamment M. le

Digitized by Google

docteur Dessaint, à Chalon-sur-Saône, et M. F. Cuvier, à Constantine (Algérie).

Dans une correspondance datée de Berne, M. Lafuge émet, d'après les indications d'un botaniste de ses amis, quelque doute sur l'identité du gui, trouvé sur le chêne, avec le gui qui pousse si communément sur nos arbres fruitiers. Pour nous éclairer *de visu*, nous priâmes M. Dessaint de nous communiquer l'échantillon du gui de chêne qu'il nous avait dit avoir en sa possession. Le savant médecin de Chalon vint au devant de nos désirs en nous envoyant toute la branche de chêne à laquelle adhérait notre parasite. « Une chose qui m'avait surpris, dit-il dans son obligeante lettre d'envoi, c'est qu'au moment où j'avais cueilli ce gui, il était complètement dépourvu de baies, tandis que d'autres échantillons de gui du pommier, etc., que j'ai vus à la même époque, en portaient un grand nombre. »

Décidément, le doute avait pénétré dans la forteresse. Il ne s'agissait plus que d'achever l'œuvre. Voici donc les résultats sommaires de notre examen. Le bois sur lequel le parasite est implanté est bien du chêne ; cela est incontestable. Mais le gui de chêne est différent de notre gui commun. Celui-ci est le *viscum album* des botanistes, l'autre est le *loranthus europæus*, qui a servi de type à la famille des loranthacées. Ces deux arbrisseaux se ressemblent parfaitement par la disposition dichotomique de leurs rameaux et de leurs feuilles; aussi sont-ils, à première vue, très-faciles à confondre. Mais leurs organes de reproduction les séparent nettement l'un de l'autre. Les fleurs du *viscum album*, à périanthe quadrifide, sont sessiles ; les fleurs du *loranthus europæus*, à périanthe sex-fide, sont pédonculées. La même différence se remarque dans les fruits. A quoi il faut ajouter encore que les baies sessiles de notre gui commun (*viscum album*) sont blanches et persistent jusqu'au printemps, tandis que les baies pédonculées du gui de chêne (*loranthus europæus*) ont une teinte jaune, et tombent à l'entrée de l'hiver. C'est ce qui explique la surprise de mon honorable confrère, M. le docteur Dessaint. Les axes florifères commençaient dejà à se développer lors-

Digitized by Google

que le bel échantillon que nous avons sous les yeux fut cueilli (vers le milieu de mars).

Tous les botanistes s'accordent à désigner le *loranthus europæus* L, comme le parasite du chêne par excellence. Suivant Jacquin, Koch, etc., il n'est pas rare dans l'Europe centrale et méridionale. S'il ne se trouve pas indiqué dans les anciennes flores de France, c'est qu'apparemment on l'avait confondu avec le gui proprement dit.

Enfin, si notre caractéristique différentielle, que nous sommes loin de donner comme irréprochable, est fondée, qu'en faudra-t-il conclure ? Que ce n'est pas notre gui commun, mais le *loranthus europæus* que les druides employaient dans leurs cérémonies religieuses.

Ainsi l'on voit, d'après les documents que nous venons de lire, que l'existence du gui de chêne désigné par les botanistes sous le nom de *loranthus europæus*, était reconnue, par l'une des sommités de la science, depuis 1866 ; le gui des arbres fruitiers, qui est le gui commun connu sous le nom de *viscum album*, diffère, comme on vient de le voir, par ses organes de reproduction, du gui de chêne.

Beaune, le 1er *avril* 1879.

J. CARLET.

Digitized by Google

Digitized by Google

L'EXPOSITION SCOLAIRE

AU

CONCOURS AGRICOLE DE DIJON

(Mai 1879)

MESSIEURS,

Depuis cinquante ans, les concours agricoles se multiplient sur tous les points de la France et à l'étranger. L'intention est excellente. « Chercher la gloire du pays « dans l'agriculture : en inspirer le goût à la jeunesse trop « disposée à émigrer dans les villes: obtenir par l'échange « mutuelle des idées un système de culture mieux approprié « à la nature du sol; rompre avec les vieilles routines et réa- « liser une amélioration qui tourne au profit de tous; propa- « ger les méthodes les plus avantageuses, les plus expéditi- « ves et les plus sûres; améliorer les animaux domestiques; « faire la guerre aux insectes qui menacent la prospérité gé- « nérale et la vigne en particulier,» (1) tel est le but éminemment utile que poursuivent les promoteurs de la science agronomique, parmi lesquels notre regretté collègue, M. le comte de La Loyère, ancien président du Comité d'Agriculture de Beaune, s'était acquis une juste célébrité. Après la perte de M. de La Loyère, son successeur était, pour ainsi dire, désigné à l'avance, et la prime d'honneur, accordée à notre Président pour l'exposition du département de la Côte-

(1) Frère Eugène-Marie. — Voir le *Bien Public* de Dijon — (9 mai 1879).

Digitized by Google

d'Or, ayant réalisé les améliorations les plus utiles et les plus propres à être offertes en exemple, a prouvé que le choix ne pouvait être plus heureux. (1)

Quiconque a visité les comices agricoles, il y a seulement vingt-cinq ans, peut se rendre compte du chemin parcouru et des progrès accomplis. Alors on n'admettait à l'exposition que des légumes, des fleurs, des fruits, des machines et du bétail. C'était beaucoup, sans doute; mais on a compris que la cause de l'agriculture ne serait point gagnée si l'enfant restait étranger aux connaissances qu'elle exige, si on ne lui inculquait de bonne heure l'amour du sol natal et le désir de l'améliorer. De là, l'heureuse idée d'introduire les premières notions de l'agriculture dans les écoles primaires et aussi d'annexer au concours régional de Dijon une exposition d'enseignement agricole. Hâtons-nous de le dire: l'essai a réussi et MM. les instituteurs ont fait preuve de zèle et de bonne volonté.

A ce point de vue, (le seul dont nous ayons à nous occuper ici) l'exposition la plus complète et, sans contredit, la plus belle de toutes, était celle des Frères des Écoles Chrétiennes de Dijon. Elle occupait, sur un espace artistement ménagé, à peu près la même étendue que celle des écoles des six départements admis à concourir. Nous y avons remarqué une magnifique carte en relief de tous les grands crûs de la Côte-d'Or. Cette carte, nous l'avions déjà admirée à Beaune, mais les teintes nouvelles qui permettent de distinguer au premier coup d'œil les différents climats, ajoutaient beaucoup à sa valeur primitive, et faisaient ressortir d'une manière incomparable le fini de l'exécution.

Venaient ensuite des cartes du phylloxera vastatrix, de

---

(1) — Concours régional de Dijon — 11 mai 1879.

Prime d'honneur consistant en une coupe d'argent de la valeur de 3,500 fr. pour l'exploitation du département de la Côte-d'Or, ayant obtenu l'un des prix culturaux et ayant réalisé les améliorations les plus utiles et les plus propres à être offertes en exemple, à M. de Vergnette Lamotte, propriétaire-viticulteur à Beaune.

Six médailles ont été, en outre, décernées aux vignerons attachés à l'exploitation de M. de Vergnette.

Digitized by Google

la maladie de la vigne; d'autres partageant la France en diverses régions pour les bœufs, les moutons, les chevaux, etc; puis des plans coupés, de véritables tableaux représentant la taille des arbres, dûs à l'habile crayon du Frère Raynuce. Ajoutez à cela des graines de toutes espèces, parfaitement classées; des herbiers en grand nombre, des échantillons de chêne-liége, de bouleau, de pin, de sapin, de peuplier, de mélèze, de murier, de sorbier, quelque chose enfin qui rappelait les collections de l'école de Cluny. Qui ne voit combien il est facile de rattacher l'étude de ces essences à l'usage que l'on peut en faire ? Dans notre pensée, là devait aller la plus haute récompense et plus d'un visiteur partageait cet avis. — Le jury en a décidé autrement; il a honoré d'une médaille d'argent le Frère Pol de Léon, pour l'ensemble de son exposition.

En abordant l'exposition des écoles publiques, nous nous attendions à trouver un emplacement spécial et séparé pour chaque département, divisé lui-même par cantons et par communes, ou, tout au moins, une classification fondée sur les diverses branches de l'enseignement agricole. Cet ordre faisait défaut. Aussi était-il difficile de s'orienter au milieu de ces travaux, de ces collections de toute provenance, rangés un peu au hasard. Cette confusion, jointe au peu de temps dont nous pouvions disposer, ne nous a pas permis de donner à notre travail tout le développement dont il était susceptible.

Les objets exposés par MM. les instituteurs peuvent se diviser en quatre catégories : Devoirs écrits, dessins, cartes et collections diverses.

Les devoirs écrits, comprenant : cahiers de dictées, résumés d'agriculture, rédactions, problèmes, modèles de comptabilité agricole et cahiers d'arpentage, attestent un grand progrès dans l'instruction primaire. La plupart sont bien tenus ; plusieurs sont annotés de la main du maître, mais un certain nombre ne méritaient pas les honneurs de l'exposition. En général, les rédactions nous ont paru faibles; cependant si l'on prend en considération l'âge des élèves,

Digitized by Google

c'est un premier pas, et ce premier pas est une espérance pour l'avenir.

Le dessin, autrefois inconnu dans les écoles primaires, y a conquis le droit de cité. Les dessins de machines, d'instruments de culture, de viticulture, de plantes, de fleurs et d'arbustes dénotent un goût prononcé pour cette partie de l'enseignement qui plaît naturellement à la jeunesse quand elle a triomphé des premières difficultés.

La partie la plus féconde et la plus remarquable était assurément l'exposition des cartes. Quelques unes se faisaient remarquer par la pureté du trait et la pose du lavis. Citons entre autres des cartes agronomiques de l'Yonne, une carte économique de la H^te^-Saône, une carte en relief de Dijon et de ses environs, des cartes topographiques, géologiques et agricoles; celles des communes de plusieurs cantons, des vins, des céréales, etc. Cette activité est d'un heureux augure et fera bientôt mentir, nous l'espérons, cette définition quelque peu railleuse d'un grand poète d'outre-Rhin: « Un français est un homme qui ne sait point de géographie. »

L'entomologie, qui a des rapports si étroits avec l'agriculture, était également représentée. Nous avons été extrêmement frappé d'une magnifique collection d'insectes utiles et nuisibles qui a valu à M. Miot, de Semur, un diplôme d'honneur. Cette collection classée avec intelligence laissait loin derrière elle les essais du même genre. Celle de M. Carteret, instituteur à Messigny, mérite également une mention particulière.

Parmi les écoles de la Côte-d'Or citons Nolay, (*médaille d'argent*) pour ses cartes des vins et céréales et les devoirs des élèves; Savigny-les-Beaune (*médaille de bronze*) travaux sur la vigne, provignages, plantation, façon de la vigne, compte d'un vigneron; Messigny, (*médaille d'argent*) greffe, marcotte, boutures, herbier médicinal, insectes, avec un plan du territoire; Beaune (*médaille de bronze*) leçons de choses, matériel, alimentation, graines et minéraux; Seigny, canton de Montbard, appareils scientifiques, machine électrique, télégraphe fabriqué par l'instituteur (*médaille d'argent*).

Digitized by Google

L'école normale de Dijon se distinguait par ses dessins relatifs aux greffes des arbres et de la vigne (étude pleine d'actualité), des notes, des dessins de matériel agricole et de constructions rurales: des collections de graines et d'engrais. Les élèves confiés aux soins d'un habile directeur, répondent admirablement aux leçons de MM. Dubreuil, Ladrey et Magnien. Nous savons de source certaine que la place avait été mesurée avec trop de parcimonie à M. le Directeur. On ne saurait trop le regretter, car l'école normale possède des collections magnifiques qui auraient pu figurer avec honneur à l'exposition. Le jury lui a accordé une médaille d'argent.

Il ne serait pas juste de passer sous silence les efforts des instituteurs des départements limitrophes et en particulier de la Haute-Saône, de l'Yonne et du Doubs. C'est M. Loyen, directeur de l'école annexe à l'école normale de Vesoul, qui a obtenu la médaille d'or, et M. Tavoillot, instituteur à Villemanoche (Yonne) la médaille de vermeil.

En résumé, 80 récompenses ont été décernées aux différentes écoles dans les proportions suivantes :

Hte-Saône : médaille d'or et 7 nominations. — Total.	8
Yonne : médaille de vermeil, d'argent 2, et 5 nomin.	8
Côte-d'Or : 7 médailles d'argent et 30 nomin. . . .	37
Doubs : 1 médaille d'argent et 21 nomin.	22
Saône-et-Loire : 1 médaille d'argent et 1 nomin. . .	2
Jura	2
Arrondissement de Belfort.	1
Total.	80

L'arrondissement de Beaune a obtenu 2 médailles d'argent (*Nolay et Montagny-les-Seurre*), 5 médailles de bronze et 7 mentions honorables. Total, 14 nominations.

Ce rapport, beaucoup trop succinct, suffit à vous démontrer qu'il y a, dans l'enseignement agricole, un progrès incontestable. Désormais, les élèves connaîtront les différentes productions de la France ; ils sauront quelles zônes rapportent le vin, le cidre, la bière, les céréales, les chevaux, les moûtons, et quels débouchés sont ouverts au commerce. Les leçons de choses, l'étude des spécimens ajouteront un

Digitized by Google

charme réel à l'étude de la géographie. C'est un puissant moyen pour graver dans la mémoire les faits industriels. — Il sera nécessaire d'y joindre des notions de chimie agricole, d'étudier la nature des terrains et les cultures qu'ils comportent. L'étude des engrais ne sera pas moins indispensable ; l'enseignement est en retard sous ce rapport, mais on ne saurait faire tout à la fois ; le temps et l'expérience sont d'excellents maîtres qui ne feront pas défaut.

Ici, se place naturellement une réflexion. On prétend que l'enseignement agricole, donné par l'instituteur, c'est-à-dire, l'étude et l'exécution des plans ordinaires ou en relief, les collections d'insectes, les échantillons ne sont qu'un complément, qu'un accessoire de l'enseignement agricole proprement dit, en d'autres termes, que la pratique doit se joindre à la théorie. Nul ne prétend le contraire ; mais ici, la question change de face et nous devons signaler un écueil. L'instituteur doit s'en tenir à des notions générales ; son enseignement ne saurait devenir un apprentissage. L'instituteur n'a ni la mission, ni le temps, ni les moyens de former directement des agriculteurs ou des vignerons. Le véritable maître est alors le cultivateur et, autant que possible, le père de l'apprenti.

Si nous passons maintenant à des considérations d'un ordre plus élevé, nous nous trouvons en face d'un problème difficile à résoudre.

La Société fait les plus grands efforts pour encourager l'agriculture, que les anciens appelaient le premier des arts. Et pourtant les campagnes sont délaissées, tandis que l'industrie regorge de bras dans les villes. Déjà, vers le premier siècle de l'ère chrétienne, l'empereur Auguste exhortait Virgile à composer un poème pour réveiller chez les Romains le goût de l'agriculture. Mais, si les Géorgiques sont demeurées le plus beau titre de gloire du poète de Mantoue, l'agriculture, de plus en plus négligée, ne put se relever aux accents du génie. Rome, plongée dans les plaisirs, allait demander sa subsistance à l'Egypte et n'avait plus qu'un cri : « *panem et circenses.* » C'est qu'il n'était pas donné à la poésie de faire renaître les idées de travail,

Digitized by Google

de simplicité, de frugalité si nécessaires à l'homme des champs. — Eh bien ! n'est-il pas à craindre que, de nos jours, l'attrait du plaisir, développé par la mollesse de l'éducation, par les douceurs du bien-être matériel, n'ait à jamais compromis le séjour de la campagne, et que le succès ne réponde pas à des vœux bien légitimes. Les machines sont un progrès, sans doute ; mais, rien ne remplacera jamais l'amour de l'homme pour le sol, et tel enfant qui reçoit de ses maîtres d'excellents principes d'agriculture, sera peut-être d'autant plus enclin à quitter le champ paternel qu'il aura paru plus intelligent. Pourquoi ? parce que le travail des champs est pénible ; parce que la terre n'est fécondée que par les sueurs et que, au milieu des fatigues, la vie des cités apparaît de loin au jeune homme, comme un dangereux mirage.

Autrefois, quand la culture était confiée à de pauvres serfs, on comprend que les terres restassent incultes et négligées. Aujourd'hui, il devrait en être tout autrement ; cependant, que voyons-nous ? Le propriétaire aisé, cultivant lui-même son domaine, n'a plus qu'un rêve : « faire de son fils un citadin ». « Si tu travailles bien en pension, disait un jour en notre présence un riche agriculteur à un enfant, tu seras heureux. Je te placerai en ville dans un bureau. Mais si tu es paresseux, tu seras, comme moi, malheureux toute ta vie. » Voilà, Messieurs, un préjugé, une erreur que ne détruiront pas facilement les comices agricoles. Je ne parle pas des jeunes filles de la campagne, élevées en ville pour la plupart, qui ne veulent plus unir leurs destinées à celles du villageois pour des raisons analogues.

Donc, tout en applaudissant à l'introduction des éléments de l'agriculture dans les écoles, gardons-nous de donner à cet enseignement la première place. L'utile ne doit pas être négligé dans l'éducation, il est vrai, mais l'utile ne s'adresse qu'à la vie présente et par conséquent au corps. C'est l'âme qu'il faut agrandir et élever vers des choses meilleures. Apprendre à l'enfant d'où il vient, où il va, pourquoi le travail est nécessaire au point de vue

Digitized by Google

physique, intellectuel et moral ; lui montrer que le travail ne reçoit pas toujours sa récompense ici bas, mais qu'il la recevra certainement dans une autre vie ; que l'attrait du plaisir entraîne l'homme à sa ruine et souvent à sa honte; là, est le secret de la pureté des mœurs, de la simplicité, de l'acceptation de la loi du travail, toujours pénible en dépit des utopies et des inventions nouvelles. Donc, au lieu de bannir des écoles l'enseignement religieux, c'est une nécessité d'y revenir, car il existe entre la science et la religion une union indissoluble. La science doit remonter jusqu'au principe de ses découvertes, s'incliner pour rendre hommage au Créateur, pour reconnaître son souverain domaine et placer toutes ses œuvres sous la garde de sa bonté et de sa providence. A cette condition seule, elle remplira dignement sa mission qui est d'éclairer l'homme et de le rendre meilleur.

GAUTHERET-COMBOULOT.

Digitized by Google

ÉGLISE S^T^-LÉGER

A RUFFEY-LES-BEAUNE

Qui n'a pas visité l'admirable grande salle de l'Hôtel-Dieu de Beaune, ne peut se faire une idée parfaite de l'architecture burgondo-flamande du XV^me^ siècle ; et, cependant, après ce chef-d'œuvre du genre, il existe encore dans les mêmes parages et jusqu'au fond des petits villages de nouveaux sujets d'admiration pour des regards attentifs et désireux de sauver de l'oubli tout ce qui, venant du passé, mérite une louange ou même un simple souvenir.

L'église de Ruffey-les-Beaune est, si l'on veut, une mâsure ; mais une mâsure renfermant plusieurs choses belles ou simplement curieuses. Que l'on se figure deux rectangles, à peu près égaux, alignés bout à bout et communiquant l'un à l'autre par une arcade ogivale tiers-point sans aucun ornement et l'on aura tout le plan de l'édifice.

Dans cet arc et dans le mur qui l'accompagne, il faut voir les restes d'un sanctuaire antérieur, qui devait appartenir au XIV^me^ siècle. A défaut d'autres preuves, cette époque nous est révélée par une figurine dans le style de ce temps, seule épargnée des quatre têtes humaines qui recevaient les retombées de la voûte du chœur de l'église primitive.

Si l'on excepte le vestige plus ancien dont on vient de parler, l'église de Ruffey remonte à la seconde moitié du XV^me^ siècle et rappelle tout à fait l'hôpital de Beaune. Les murs latéraux du temple n'ont, il est vrai, aucun caractère;

Digitized by Google

mais le pur flamand s'affirme dans la voûte, dont le berceau lambrissé et très-aigu laisse à nu les entraits et les poinçons de charpente, vierges du reste de tout ornement. Au point de vue de l'art, l'intérêt se concentrera donc sur les deux pignons, ou plus exactement sur les deux fenêtres qui les décorent. La fenêtre est, par excellence, l'élément décoratif de l'église burgondo-flamande, comme la voûte en bois est le caractère particulier de sa construction.

A St-Jean de Dijon, à l'hôpital de Beaune, à Ruffey, les murs sont plats et sans ressauts, la voûte est simplement en merrain ; mais il y a de splendides fenêtres. Ces fenêtres sont comme de grandes pièces de broderie à jour et en pierre qui, suspendues de place en place le long de la surface lisse et nue des murailles, communiquent d'un seul coup au vaisseau ce qui lui manque : c'est à savoir la richesse, le mouvement, l'accent monumental.

D'abord, les meneaux de ces grandes baies montent tout droit ; puis ils s'assouplissent, se croisent en opérant des courbes aussi gracieuses que savantes, et cela de telle façon que le fenêtrage entier forme un tout où l'on ne saurait rien retrancher ni rien ajouter, tant les diverses parties s'enchaînent entre elles. L'effet produit rappelle le phénomène de la végétation ou les agitations verticales de la flamme, si bien que la dénomination pittoresque de style *flamboyant* est restée à cette architecture comme la figure la plus propre à en caractériser les brillantes et originales conceptions. Au reste, le sagace Viollet-le-Duc nous a fait voir, dans son *Dictionnaire d'Architecture* (1), comment ces contre-courbures du XVme siècle n'avaient de la fantaisie que les apparences, et qu'elles étaient en réalité le fruit des plus ingénieuses combinaisons, dont le vrai but fut d'unir, dans ces vastes assemblages de meneaux, la légèreté à la résistance, la force à la souplesse.

Il existe dans l'église de Ruffey deux fenêtres appartenant au genre que nous venons d'indiquer ; mais celle du

(1) Voir: *Dictionnaire raisonné de l'Architecture française*, T.VI,p. 339.

Digitized by Google

fond du chœur est de beaucoup la principale. Trois meneaux droits la divisent en quatre jours égaux et allongés formés d'ogive à contre-courbures ; succède l'archivolte chargée de lobes nombreux et élégants. On peut rester dans le vrai et aller cependant jusqu'à affirmer que cette vaste baie si magistralement dessinée, est digne de figurer dans n'importe quelle cathédrale ; aussi, tranche-t-elle absolument avec le cadre plus que mesquin qui lui est fait par le reste du monument.

C'est à l'extérieur qu'il faut se transporter pour bien apprécier cette belle œuvre d'architecture. De ce côté, l'archivolte de la fenêtre s'abrite, selon la mode du temps, sous une moulure épaisse et saillante, dont les deux extrémités se décorent d'un écusson blasonné en relief. Ces armoiries, respectées par la Révolution, si l'on parvenait à en tirer une fois parti, fourniraient une indication précieuse ; on les retrouve à la sacristie aux retombées de la voûte, et se voient enfin sur un tableau-retable en bois qui nous présente comme la fenêtre, comme la sacristie, comme le monument entier, les caractères indiscutables de la seconde moitié du XV^me^ siècle.

Du reste, un argument péremptoire va nous fixer tout à fait sur le moment précis de la construction de l'église de Ruffey. Dans l'intérieur, au-dessus du bénitier de la porte latérale, se lit l'inscription commémorative de la dédicace du monument avec la date de 1462. On lira, à la suite de cette étude, le texte même de cette inscription et d'autres documents épigraphiques ainsi que les observations qui y sont jointes. On y verra que si le nom du curé de Ruffey au moment de cette consécration y est relaté, celui du consécrateur a été omis. Courtépée y supplée ; il nous dit que le prélat était Antoine Buisson, suffragant du cardinal Rolin. Bredeault confirme cette assertion ; il ajoute que Buisson était évêque de Bethléem (1).

(1) Suivant nos deux auteurs, la consécration serait de 1461, l'inscription porte formellement 1462.

Digitized by Google

Il faut voir dans ces suffragants, tels qu'était Buisson, des évêques auxiliaires qui déchargeaient le prélat titulaire du plus fatigant de la charge épiscopale. Cette dénomination serait impropre aujourd'hui, où le mot désigne les évêques d'une province ecclésiastique dans leurs rapports avec l'archevêque de cette province. Mais le diocèse d'Autun était immense, et le suffragant ici n'est autre qu'une sorte de vicaire-général pouvant accomplir les actes épiscopaux. Besançon et Lyon, tous deux il est vrai siéges d'archevêques, avaient des suffragants ou pro-évêques en permanence. C'était une sorte de luxe au résumé que les prélats de distinction se donnaient pour s'éviter les fatigues de leur charge.

Quant à Bethléem, c'était là un évêché fort bizarre ; car il ne s'agit point ici, comme on le pourrait croire, d'un siége *in partibus infidelium* ; nullement. Mais voici ce que nous en dit M. de Soultrait dans son excellent *Répertoire archéologique* du département de la Nièvre, à l'article Clamecy. « Le comte Guillaume IV étant sur le point de mourir en « Terre-Sainte, en 1168, fit don de l'hôpital de Panthenor « (dans un faubourg de Clamecy) et de la chapelle qui en « dépendait à l'évêque de Bethléem, pour le cas où il serait « chassé de son siége par les infidèles. L'évêque de Beth- « léem, ayant, en effet, été expulsé peu de temps après, « vint s'établir à Panthenor, qui prit le nom de Bethléem. « Cet évêché sans diocèse, à la nomination des comtes puis « des ducs de Nevers, a subsisté jusqu'à la Révolution. »

Ainsi, un évêché *sans diocèse*. Voilà de quoi donner lieu à bien des procès avec les siéges voisins ; et l'on comprend dès lors à merveille que l'évêque d'Autun préféra changer en auxiliaire celui qui pouvait être un antagoniste.

Antoine Buisson, carme, docteur en théologie, évêque de Bethléem, figure à notre connaissance dans quatre consécrations d'églises de la région, mais à de grands intervalles. En 1406, il dédie l'église des Carmes de Chalon-sur-Saône (1), en 1462 celle de Ruffey (2), en 1466 celle des

(1) Courtépée, T. III, p. 230. On lit aussi dans la *Gallia Christiana* (T. IV, col. 41). *Mil (de Grancey) proepiscopum habuit Antonium Buis-*

Digitized by Google

Cordeliers, encore de Chalon (1); enfin, en 1469, celle de Montagny-sous-Beaune (2). C'est à ce moment à peu près qu'il dut terminer sa longue carrière (3). A supposer qu'il eut été fait évêque de Bethléem à 25 ans, l'année où il consacra l'église des Carmes, il aurait eu 88 ans quand il dédia celle de Montagny. Cependant, dans l'intervalle des deux dates, nous voyons l'évêque d'Autun avoir recours au ministère d'autres prélats, mais qui ne prennent point le titre de suffragant. C'est ainsi que Michel, évêque de Néo-Césarée, consacre S^t^-Martin de Beaune en 1445, et que Robert évêque d'Ultérenez fit la dédicace de l'église de Meuilley, canton de Nuits. (4)

Non-seulement, il n'est pas question, dans l'inscription de l'église de Ruffey, du prélat consécrateur ; mais vainement y cherche-t-on le nom du principal bienfaiteur dont le blason se trouve répété sur les points importants du monument.

Nous donnons ici ces armoiries telles que nous les avons relevées et telles que les donne l'abbé Bredeault. Selon cet estimable érudit on doit lire :

« D'azur à la colonne d'or accostée de deux étoiles de « même, qui sont de Décologne, une des principales fa- « milles de Beaune au XVI^me^ siècle ; écartelé de celles de « Leblanc, d'azur au chef d'argent à la rencontre de cerf « d'or. »

La famille Décologne a disparu, celle des Leblanc, con-

---

son carmelitam, theologiæ doctorem Bethleemitanum episcopum qui, anno 1406, Cabillonensium carmelitarum permittente Johanne de la Coste episcopo cabilonensi, ecclesiam consecravit.

(2) Courtépée, T. II, p. 340.

(1) Courtépée, T. VII, p. 231.

(2) L'inscription existe dans l'église.

(3) « Buisson fut aussi prévôt de la collégiale de Douai et confesseur « du duc de Bourgogne ainsi que le constate le *Comeracum christia- « num : Joannès alias Antonius du Buisson, olim carmelita, dein confes- « sarius ducis Burgondiæ, nec non episcopus Bethleemitanus, obiit circa « 1469.* (Bigarne. soc. Ed. T. VI, p. 491 : note).

(4) Id....,

Digitized by Google

sultée, n'a pu nous fournir aucun éclaircissement au sujet du restaurateur généreux de notre église qui, malgré le soin qu'il a pris pour perpétuer sa mémoire, demeure cependant inconnu.

Il nous reste à dire un mot de quelques objets accessoires que renferme l'église de Ruffey.

La console de pierre qui porte la chaire à prêcher est encore un spécimen fort intéressant de l'art bourguignon vers la fin du XV^me^ siècle. Il s'agit de l'un de ces bustes d'ange qui se projettent en avant dans une posture presque horizontale. Celui-ci est polychrôme, son abondante chevelure d'or est gonflée par le vent, il tient sur sa poitrine un écu chargé d'une croix trèflée et des clefs de S^t^-Pierre disposées en sautoir. Ce morceau, trop parfait pour l'humble édifice qui l'a reçu, mériterait les honneurs de l'Hôtel-Dieu de Beaune.

L'arcade, qui partage en deux parts presque égales l'aire du vaisseau, est loin de comprendre en son entier la largeur, de ce vaisseau, et son ouverture laisse à droite et à gauche un pan de mur tout juste suffisant pour recevoir un petit autel. Ces deux autels secondaires ont conservé leur boiserie en contre-retable et à couvre chef contemporaine du monument; il importe de les mentionner. Mais ce qu'il est bon surtout de rappeler, c'est que, suivant Courtépée, l'un de ces petits autels avait pour vocable « S^t^-Antoine abbé, *patron des Bourguignons*, dit le titre ». J'ignore absolument d'où vient ce patronage. On sait, du reste que c'est au même saint que Rolin dédia d'abord son hôpital.

Mais ce qui attire surtout l'attention à Ruffey, c'est le tableau-retable peint sur bois en l'honneur du patron de la paroisse, S^t^-Léger, l'une des plus héroïques figures de notre antiquité chrétienne locale. Cinq compartiments égaux, séparés par des filets dorés et comprenant chacun une ou plusieurs scènes suffisent à peine à retracer les traits principaux d'un martyre qui se prolongea plusieurs années. Tel est le sujet de l'ancien retable de l'autel majeur. Il figure aujourd'hui dans la nef comme un simple tableau. C'est un

Digitized by Google

rectangle de chêne encadré d'une baguette et d'une gorge mesurant 2m25 c. sur 0m70 c. Le style général de la composition, nous reporte à la fin du XVme siècle, au moment où l'église fut achevée. Du reste, l'écusson est le même qu'à la grande fenêtre : il accompagne le donateur à genoux en surplis et en manteau violet. Si les armoiries pouvaient appartenir à Grignard, lequel, nous l'avons vu, était curé de Ruffey au moment de la consécration du temple, le problème de la construction de ce monument s'éclaircirait. Grignard serait là à genoux dans son costume de chanoine de Beaune, et ce serait lui qui aurait rebâti son église de ses propres deniers. Rien n'empêche d'admettre que ce généreux personnage fût issu des Leblanc par sa mère, et quant à l'autre partie du blason, qui nous assure, après tout, que c'est bien certainement celui des Décologne et que l'abbé Bredeault ne s'est point trompé ?

On s'étonnera de ne voir figurer dans cette reconstruction d'église aucun seigneur du lieu. En 1462, la seigneurie n'était point encore aux mains des Richard, dont les armes, du reste, sont fort différentes de celles que nous avons relevées. L'abbé Bredeault nomme un Philibert d'Alès, seigneur en 1473. Nous n'avons aucun renseignement sur la famille de ce personnage.

Je n'ai pas à décrire ici le poëme sanglant que retrace cette émouvante composition, il suffit pour s'en rendre compte de suivre pas à pas le récit qu'en fait la *Légende dorée*. D'ailleurs, qui ne connaît la tragique histoire de ce grand caractère de citoyen et d'évêque, luttant sous les Mérovingiens, au milieu du désarroi universel des mœurs et des cœurs, dans le temps où, moins que jamais, il était possible de séparer l'Eglise de l'Etat, luttant pour le maintien de la notion obscurcie de la patrie, de la justice et de l'Eglise.

Je m'arrête et cède la plume à celui qui s'est fait un nom parmi nous dans les sciences ardues et patientes de la paléographie et de la légende chrétienne. Quant au mérite artis-

Digitized by Google

tique qui s'attache à ce tableau, malgré de nombreux *repeints*, disons qu'il est encore, à notre avis, fort appréciable. Il intéressera toujours, du reste, pour les costumes qui rappellent le dernier quart du XV^me^ siècle; enfin, il complète dignement le petit trésor d'art de l'Eglise de Ruffey.

PAUL FOISSET.

Digitized by Google

LE MARTYRE DE S^T-LÉGER

TABLEAU GOTHIQUE DE L'ÉGLISE DE RUFFEY-LES-BEAUNE

Ce tableau est fort ancien et devait servir de retable au maître-autel consacré sous le vocable de S^t-Léger, patron de la paroisse de Ruffey. A en juger par la peinture et le dessin, on serait tenté de reculer la date jusqu'au XIV^me siècle ; mais la légende qu'il porte accuse l'écriture gothique du XV^me et le blason du donateur qui se trouve répété sur l'église, en dehors de l'édifice, nous détermine à en fixer l'époque au moment de la construction de l'église, c'est-à-dire au plus tard en 1462, suivant une inscription lapidaire placée dans l'église et que nous rapporterons plus loin.

Ce retable a pour sujet le martyre de S^t-Léger, il en reproduit les détails dans onze scènes différentes représentées sur deux plans. Le tableau n'a que 65 centimètres de haut, mais il s'étend sur une largeur de deux mètres 20 c. et il est divisé en cinq compartiments formés par des lignes jaunes tracées verticalement.

Premier compartiment. — En haut et au second plan, on voit S^t-Léger sortant de la ville d'Autun et marchant à la tête d'une procession de moines, de prêtres et de fidèles. Il va se livrer à ses ennemis, les lieutenants d'Ebroïn ; car ce dernier, pour un motif personnel de vengeance, avait résolu la perte du saint évêque. Le saint est mitré, nimbé, vêtu d'une aube et d'une chape ; il porte à

Digitized by Google

la main sa crosse épiscopale. Le peintre a voulu rendre ce passage de la légende dorée : *Cum beatus Leodegarius de urbe egrederetur, à militibus capitur.* Lorsque le bienheureux Léger sortait de la ville, il est saisi par les soldats.

Au 1^er plan et en bas du tableau (2) S^t-Léger, nimbé et dans le costume pontifical qu'il aura également dans les scènes suivantes, se tient debout en face de deux bourreaux; ceux-ci, debout comme lui et armés chacun d'une tarière de charpentier, lui crèvent et arrachent les yeux, *qui ei statim oculos eruerunt.* A droite de cette scène, sont deux personnages : l'un tient un bâton de commandement, c'est Weimer, comte de Champagne, l'autre est un jeune homme qui semble parler au premier.

2^me *compartiment.* — Le second plan présente dans le lointain une ville avec ses nombreux édifices religieux et autres. (3) On aperçoit tout d'abord une porte à tours géminées et, par côté une tour surmontée d'une tourelle. Cette ville ainsi représentée pourrait bien être la cité d'Autun ; car, dans la partie la plus élevée, se voit une église qui rappelle S^t-Lazare et, non loin de là, une chapelle gothique probablement affectée à l'usage d'une des nombreuses communautés religieuses dont la ville était dotée.

Au premier plan, S^t-Léger en costume pontifical marche dans un ruisseau ou une rivière, dont l'eau transparente laisse apercevoir les nombreux cailloux sur lesquels il était condamné à marcher pieds nus pendant toute une journée (4). En homme soigneux, le saint relève attentivement sa chape, son aube et sa soutane ; il s'appuie sur sa crosse en marchant et ne semble pas faire attention aux coups qu'il reçoit ; car il est accompagné de chaque côté par deux bourreaux qui le frappent tour à tour et dont les bâtons énormes pourraient se comparer à la massue d'Hercule. Trois personnages suivent sur les bords de la rivière : ce sont d'abord les deux signalés dans le premier compartiment ; le troisième est un vieillard. Vient en dernier lieu une troupe de soldats. Le peintre s'est évidemment inspiré du passage suivant de la légende dorée : *Jussit sanctum episcopum totâ die, nudis pedibus, per quemdam fluvium super acutissimos lapides de-*

Digitized by Google

currentem deduci. Il (Ebroïn) ordonna de forcer le saint évêque à marcher toute une journée et pieds nus dans un ruisseau qui coulait sur des cailloux extrêmement pointus.

3me *compartiment.* — Au second plan et en haut du compartiment, saint Léger est encore dans le ruisseau, mais attaché par deux cordes que deux hommes tirent péniblement depuis chacune des deux rives (5). Par derrière, une troupe de soldats débouche de la forêt ; ils marchent sur deux rangs. Non loin de là se dresse la pierre de Couhard.

Au premier plan, St-Léger est étendu sur le dos ; on voit deux bourreaux, d'une horrible laideur, et d'un air farouche au possible ; ils sont armés l'un d'une tenaille et l'autre d'un couteau ; ils sont à l'œuvre pour lui arracher la langue et lui couper les lèvres. Le premier de ces bourreaux est coiffé d'une toque et vêtu d'un juste au corps blanc et lacé par devant ; un peu en arrière sont deux personnages dans l'un desquels on peut voir le duc Weimer ; l'autre est un vieillard qui tient une bourse. Voici le texte de la légende dorée qui motive cette scène : *Audiens quod in his tormentis Deum laudaret, linguam ejus precidi fecit* (Ebroïn) apprenant qu'au milieu de ces tourments le saint évêque chantait les louanges de Dieu, lui fit couper la langue; d'autres hagiographes ajoutent qu'il lui fit aussi couper les lèvres.

4me *Compartiment.* — St-Léger est à genoux et les mains jointes dans un appartement. En face de lui et agenouillé aussi se montre un personnage qui pourrait être le duc Weimer, car les biographes de St-Léger racontent que Weimer, touché par la grâce, se fit disciple du saint évêque et ne pensa plus qu'à apaiser la colère de Dieu. L'appartement où se passe cette scène, fait partie d'un palais à plusieurs étages et à plusieurs pignons fort élevés ; le pignon qui est au dessus de la chambre du saint est étagé en escalier, comme on en voit encore fréquemment dans le Dauphiné. Un groupe de personnages se tient debout devant la porte du palais.

5me *Compartiment.* — En haut de ce compartiment, St-

Digitized by Google

Léger est debout et crosse en mains ; trois hommes sont agenouillés devant lui ; un quatrième reste debout et derrière le saint. Ce sont les quatre serviteurs chargés par le comte du palais Chrodebert d'exécuter l'arrêt de mort porté par Ebroïn contre St-Léger. Le saint marchait au supplice qui devait avoir lieu au fond d'une forêt. Tout à coup le saint évêque s'arrête et dit à ces serviteurs d'accomplir à l'endroit même ce pourquoi ils l'emmenaient au loin. Trois de ces hommes tombent à genoux et implorent leur pardon ; l'autre qui reste debout est celui qui osera frapper la sainte victime. C'est encore à Jacques de Voragine, dans sa légende dorée, que le peintre a emprunté le motif de cette scène : *At tres illorum adèo sunt compuncti quod ad pedes ejus procidentes veniam precabantur.*

La scène du second plan représente le saint à genoux et les mains jointes, mais décapité. Le bourreau qui l'a frappé tient encore son glaive ; et, voyant que le cadavre ne tombe pas, il lui lance un violent coup de pied pour le renverser. La tête de St-Léger tombée devant lui reste droite et conserve sa mitre. Cette tête parfaitement intacte, quand nous écrivions les lignes précédentes, a subi récemment un coup qui a enlevé une grande partie de la figure.

Entre ces deux scènes, on aperçoit un foyer ardent, un homme est plongé dans les flammes, la tête la première et jusqu'à mi-corps. A son costume et à sa chaussure, on reconnaît le meurtrier de St-Léger. Un démon aux formes grêles et élancées est debout et surveille le châtiment de sa victime. Voici le passage de la légende dorée qui a inspiré le peintre : *Quartus vero, cum eum decollasset, protinus a demone arreptus et in ignem projectus, vitam miserabiliter terminavit.* Le quatrième serviteur, après avoir décapité le saint évêque, saisi aussitôt par le démon et jeté dans le feu, mourut ainsi d'une mort affreuse.

Le donateur. — A gauche et au bas du 5me compartiment est à genoux, tête nue et mains jointes, le donateur du tableau que nous devrons peut-être appeler aussi le fondateur de l'église; il est en prière devant le saint décapité et une légende gothique formule sa prière dans les deux vers suivants :

Digitized by Google

O martyr proprium serva, sanctissime, servum,
Et tecum ducas ad gaudia, luce (ou *vite*) *beata.*

Un écu suspendu à un arbre porte un écusson ainsi blasonné par l'abbé Bredeault : *D'azur à la colonne d'or, accostée de deux étoiles de même, qui sont de Décologne, écartelée de celle des Leblanc, d'azur au chef d'argent à la rencontre du cerf d'or.* Des écussons semblables, répétés en dehors de l'église et sous les montants de la grande fenêtre absidale, semblent établir l'identité de personne entre le donateur du tableau et le fondateur de l'église.

INSCRIPTIONS LAPIDAIRES

Deux inscriptions en lettres gothiques du XV^me^ siècle se trouvent dans l'église de Ruffey, l'une relative à la consécration de l'église et l'autre concernant une fondation privée.

I

Mil cccc LXII le XXIX^me^ jour d'aoust
l'église parrochial de Reffey a esté
consacrée et dédiée en l'honneur
de Sainct Ligier patron d'icelle, présens M^re^
Antoine Grignart licentié en loys et en
décret, chanoine de Beaulne, curé de céans
Messires Michiel
Guegneaul, Jehan
Maignien, presbtres,
Guillaume le Maidon, Jacob
le Vadrier et pluseurs
aultres.

II

Jean Chervy et Philiberte Tavernier sa f^e^
ont donné céans demie soypture de pré à
Grand-Champ au lieu dit en la Provenchère, tenant
d'un long, devers le soleil levant, à Guiot Bon,
d'aultre à Nicolas de Nozeret, pour un
salve qui ce dit tous les dimanche en
commancent la Grant-messe : Priez Dieu
pour eulx. **1551.**

Digitized by Google

III

A la suite de ces deux inscriptions, nous croyons devoir donner ici deux notes écrites en caractères ordinaires, l'une sur parchemin et l'autre sur un ancien registre de la paroisse de Ruffey ; la première est en latin et la seconde en français; elles reproduisent, chacune dans une langue différente, une note écrite en lettres gothiques qui serait l'œuvre d'Antoine Grignard décédé, curé de Ruffey, en 1480. Nous les mettons en regard parce que l'une est la traduction et le complément de l'autre.

Note latine sur parchemin

Anno Incarnationis Domini nostri millesimo quadringentesimo secundo, dedicatio et consecratio ecclesiæ parrochialis sancti Leodegarii martyris de Reffey prope Belnam, eduensis diocesis, annuatim celebratur in die decollationis Stⁱ-Johannis-Baptistæ quæ est dies vicesima nona mensis Augusti. Tria altaria dictæ ecclesiæ sunt consecrata et dedicata : magnum, videlicet, in honore præfati sancti Leodegarii martyris, jamdictæ ecclesiæ patroni ; et quicumque sacerdos missam celebraverit in dicto magno altari viginti dies indulgentiæ lucrabitur et acquiret ; quilibet catholicus qui ante precipuum altare missam audierit totidem lucratur ; duo vero altaria dictæ ecclesiæ existentia, unum in honore sanctissimæ Virginis Mariæ, aliud in honore beatissimi Antonii Burgundorum patroni. Magistro Antonio Grignart in utroque jure licentiato et belnensi canonico præfatæ ecclesiæ curato.

Note en français trouvée dans un vieux registre paroissial et remontant au plus tard à 1666.

Copie du titre gautique fait par M. Grignard, bienfaiteur de l'église et de la cure de Ruffey, inhumé au cœur, sous la lampe.

L'an de l'incarnation de Notre-Seigneur mil quatre cent soixante et deux, cette église paroissiale de Ruffey a été dédiée à St-Léger martir, patron d'icelle et consacrée le jour de la décollation de St-Jean-Baptiste qui est le 29 du mois d'aoust. Les trois autels de cette église ont été bénites et consacrées, savoir : le grand autel en l'honneur du grand St-Léger martir, patron d'icelle. Les prêtres qui célèbrent la messe au grand autel obtiennent vingt jours d'indulgence, et les fidels qui entendent la messe devant le grand autel les gagnent de même.

Les deux autels qui sont dans cette église, l'un est à l'honneur de la très sainte Vierge, et l'autre à l'honneur du grand St-Antoine, patron de Bourgogne. L'original est fait par maître Antoine Grignard, licentier en droit, chanoine de Beaune et curé de Ruffey.

Ces deux notes assignent, comme on le voit, une date différente à la consécration de l'église de Ruffey et il y a entre ces deux dates un écart de 60 ans, cette différence a

Digitized by Google

failli nous égarer sur l'âge de l'édifice. Mais il y a eu certainement une omission dans la note latine, celle du mot *sexagesimo* que le copiste aura passé. Nous en avons la preuve d'une part dans l'inscription lapidaire rapportée plus haut et, d'autre part, dans la liste des curés de Ruffey. Dans cette liste, que nous avons tout lieu de croire authentique et écrite sur le même parchemin que la note latine, Antoine Grignard figure comme successeur de Jean de la Ferrière mort en 1440, et il ne serait mort qu'en 1480; si donc la note latine donnait la vraie date de la consécration, 1402, on devrait admettre que M. Grignard aurait administré la paroisse de Ruffey pendant 78 ans, conclusion inadmissible et contredite du reste par la liste nominative de ses prédécesseurs depuis l'année 1430.

RELIQUES DE RUFFEY

Les reliques de Ruffey sont : de S. Léger, patron; de S. Barthélemy, de S. Jaque, de S. Philippe, de S. George, du grand S. Antoine, de Ste Agathe, de S. Romain, de S. Thomas, de S. François, de S. Come et S. Damien, de S. Pancrace, de S. Thomas archevêque de Cantorbérie, de S. Marc et S. Portian, Ste Eufémie. Sont dans une étoffe avec les reliques de S. Mirre, S. Luce ou Lucie. S. Gaius papa, du bois de S. François, du bois de la chambre de la S. Vierge, Léon le grand, Leo magnus, Lavinianus Lavinian. Lesquels reliques sont dans le bras que l'on expose les grande feste sur le grand autel.

Cette note n'est pas signée; elle est écrite sous la couverture d'un livre de compte à l'usage des fabriciens de Ruffey.

Digitized by Google

NOMS DES CURÉS DE RUFFEY

Comme il se voit par les titres et contrats faits depuis l'année 1430

Mᵉ Jean Brenot, curé de Ruffez en 1430 et chanoine d'Autun en même temps.	
Mᵉ Jean Oudry, curé en 1434	1434
M. Guillaume de Lobbe, curé en 1437	1437
M. Jean de La Ferrière, curé en 1440	1440
M. Antoine Grignard, curé en 1480 . . . . . et chanoine de Beaune en même temps.	1480
M. Argnaux Durandet, curé en 1515.	1515
M. Guillaume Dutray, curé en 1523	1523
M. Jean Simoiny (peut être plutôt Simonin), curé en 1525 . . et chanoine d'Autun et après vicaire les premières années a esté Thevenet Jonhan et	1525
M. Jean Poculot, doyen de Saulieu et curé et Pierre Cousault, vicaire en 1534	1534
M. Jean Valot, vicaire en 1573	1573
M. Jacques et Antoine Garotte, vicaire.	1575
M. Guis Talinière, curé et chanoine de Beaune en 1585. . .	1585
M. François Toret, curé en 1626	1626
M. Jean Mouchet, curé en 1643	1643
M. Antoine Baloison, curé en 1652.	1652
M. Guis Boulée, curé en 1679.	1679
M. André Durand, curé en 1720.	1720
M. François Comard, curé en 1727	1727
M. Lazare Maugras, curé en 1759	1759
M. Jacques Philibert Therion, curé en 1791.	1791
M. Etienne Girard, curé en 1796.	1796
M. Etienne Paquelin, curé en 1803.	1803
M. Languereau, curé en 1804.	1804
M. Bigarne, curé en 1805	1805
M. Collin, curé en 1846.	1846
M. Laurent Mairetet, curé en 1874.	1874

Comme on le voit par cette liste, la paroisse de Ruffey a été administrée par trente titulaires, 26 curés et 4 vicaires. Parmi les curés quatre ont été chanoines d'Autun, Beaune ou Saulieu.

Digitized by Google

ROLE DES NOMS

De ceulx et celles qui doivent être nommez es absolutions au prousne de l'église parrochiale de S^t^-Liger de Ruffey

C'est le réole des noms de ceulx et celles qui doyvent estre nommez es absolutions, au prousne de l'église parrochial de Saint Liger de Reffey.

Nous devons tous prier Dieu, nostre créateur, qu'il vuelle colloquer et mettre en son paradis les âmes de ceulx et celles qui cy après sont escrips.

Et premièrement :

Mre Robert de Mailly, chevalier.
Dame Marie de Travaisey.
Jaquote, femme de feu Estienne Gaultherot.
Bartholomey de Reffey et sa femme.
Jehan d'Orroin, Marguerite sa femme.
Jehan de Reffey.
Les frères d'Aubigny.
Guillaume et Hugnenin de Cirrey, frères.
Jehan de Rulée.
Philibert d'Orroin et sa femme.
Legrant Jehan de Varennes et sa femme.
Jehan de Varennes et Odot, son fils.
Guillemette, femme de feut Odo de Varennes.
Messire Guillaume de Belleheure et sa femme.
Messire Jean Brenot, prestre, et ses héritiers (1430).
Jehan Georgiot et sa femme.
Humbert Goudard et sa mère.
Messire Jehan Oudry et ses héritiers (1434).
Ligier Lévêque.
Odote, fille de feut Jehan Champis et sa fille.
Philibert Perrot et Guillemette sa femme, Guillaume et Jean leurs enfants.
Alips femme feut Jehan Perrot.
Estienne Barole (Barolet).
Jehan Damereney.
Huguecte, femme de feut Gaulthier de Mailly.
Jehannecte, femme de feut au Moyceley.
Huguecte, la tortelecte.
Perrenot Leclerc et sa femme.
Odot Leclerc et sa femme.
Perrenet Leclerc, Huguecte sa femme, Philibert et Jehan leurs enfants.
Jehan Leclerc et sa femme.
Jehan Gay et sa femme.
Guillaume Burger.
Guillaume Berbizote, Thevenote sa femme et leurs enfants.
Guillaume Arcelin.
Jehan Lamy, Guillaume l'ancien et Guillaume le jeune.
Dampnun (Dannon) femme de feut Huguenin.
Bassin et Jacote, leur nièpce.
Anne femme de feut Gaultheron Mabille.
Bellot (e), femme de feut Jehan Lambelin.
Le Gormant de Grant-Champ.

Digitized by Google

Joffroy Joigneaul, sa femme.
Marion, femme de feut Thevenin de la Rameleuse.
Regnault le marquis, sa femme.
Adeline la désatie.
Huguenin et Jehan Monnot de Grant-Champ et Marguerite, femme dudit Jehan Monnot.
Perrenot Lebeault, l'aisné.
Guillemette, femme de feut Jacobt Martin.
Perrenot Moingeot de Varennes.
Huguenin Letonner (où le tomier) et sa femme.
Humbert le Jacobt le festat, frères.
Huguenin Mairet (ou Marret).
Huguenotte, femme de Estienne Ponce et Claude, sa fille.., femme feut Philibert Le Vadrey.
Gumbault (ou Thybault) Roger.
Gaultheron le Juifs de Travaisey.
Philippe Péchinot.
Huguenin le Mofletet de Grant-Champ.
Thevenin le Galetot.
Jehan Jourron, aliàs Jorrey.
Perrenot Maillot.
Jehannette, fille Guillemin Vadrey.
Jehan Vyrot, Humbert Pyart et sa femme.
Jehannot Joigneaul et Marguerite, sa femme.
La demoiselle de Reffey.
Venue, femme de feut Perrenot Arcelin.
Perrenote, femme feut Jacobt le festat et Regnaulde, sa fille.
Messire Guillaume de Lobbe jadis curé de céans (1437).
Jehan Perrot.
Jacobt à la Lomerète.
Philippe de Buxy, escuier.
Maistre Jehan de la Ferrière, aliàs Nauldin, jadis curé de céans (1440).
Maistre Jehan Grignart, licencié en lois et en décret, et ses hoirs (1480).
Jehan Rogeot et sa femme.
Perrenote la baubinote.
Jehan Cheuvot, aliàs Tirelainne.
Le Noirot de Varennes.
Pierre Lomeret et Jehannette, sa femme.
Huguenin Sauvaigeot, son père et sa mère.
Jehannette, femme Huguenin Gevrey.
Monnot Robelin de Travaisey.
Philippe Martin et sa femme.
Guillaume Maillot, sa femme et ses enfants.
Girard Le Maidon et ses enfans.
Jehan Maillot et Philiberte, sa femme.
Huguenin Bobinot et sa mère.
Nycolas Braichard et sa mère.
Huguenin Gay et sa femme.
Maître Antoine Grignard en 1480 curé.

Digitized by Google

CATALOGUE

Des Messes qui doivent se dire à la charge de la Fabrique de Ruffey.

Les messes basses sont payées dix sols, comme il se voit par le contrat de Marguerite vesve de F. Clerc, de Françoise Leclerc et par le contrat de Gaspard Parigot et Pierrette Madon, sa femme.

Premièrement : deux messes basses le mardy et mercredi aprèz Quasimodo, par Gaspard Parigot et Pierrette Madon . . . . . 20 sols.

Plus une grande messe le 6 juin, jour de S^{t}-Claude avec procession autour de l'église, et à la fin de la messe *Libera* et *De profondis*. . . . . 40 sols.
et cinq pour le recteur d'écolle ainsy qu'il s'est toujours observé et doit s'observer.

Plus six messes basses le long de l'année pour Marguerite vêve de François Cler, une de S^{te}-Marguerite et une de son décèz avec *Libera* le 13 octobre 3 L.

Plus six messes basses pour le repos de l'âme de Claudine Cler 3 L.

Plus une messe basse et un *Libera* pour Jeanne Joigneaut après la S^{t}-Jean. . . . . 10 sols.

Et Bénigne Joigneaut. . . . . 10 sols.

La procession le jour de S^{t}-George à Travoisy . . . . . 20 sols.

La procession le jour de S^{t}-Marc à Vareine (Varennes) . . . . . 20 sols.

La procession de S^{t}-Jaque et S^{t}-Philippe à Granchamp doit être payée de même à. . . . . 20 sols.

(Ces notes précèdent une copie d'acte datée de 1668.)

Digitized by Google

INSCRIPTION

DANS L'ÉGLISE DE MONTAGNY-LES-BEAUNE

Anno D^ni^ M^o^ cccc^o^ LXIX^o^, die ultimâ mensis Maii, fuit dedicata presens ecclesia Montagnée per Reverendum in Christo patrem D^um^ Anthonium Bethlemitanum Episcopum et per dictum Reverendissimum fuit festum ordinatum celebrandi anno quolibet ad diem XXI mensis novembris, in presenciâ D.D. Joannis Perelli vicarii dicte ecclesie, Guillermi Badaudi, Stephani Limosini, Guillermi Boutherii presbiter (i) et plurium aliorum testium ad hoc vocatorum.

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

Chapelle septentrionale dédiée à la S^te^-Vierge, Peinture au-

ÉGLISE DE (

Digitized by Google

PL. I

dessus de l'emplacement de l'Epitaphe de Philippe Bouton

A. Gerin Dijon.

CORBERON

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

Nº 4 Chapelle de la Vierge, St François d'Assise recevant les stigmates

ÉGLISE DI

Digitized by Google

Nº 2

Chapelle méridionale. Echantillon d'un fond damassé à côté de l'autel, côté de l'épître.

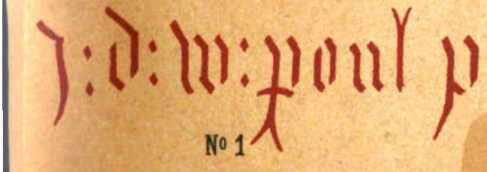

Nº 1

Chapelle septentrionale, Inscription au dessous d'une peinture murale effacée.

Nº 3

Sanctuaire. Mur du coté de l'évangile.

A Gerin. Dijon.

CORBERON

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

PEINTURES MURALES DU XV^e SIÈCLE

DANS

L'ÉGLISE DE CORBERON

Rapport lu à la Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de l'arrondissement de Beaune dans la séance du 1^er août 1878.

Depuis quelques années, je me doutais que l'église Saint-Hilaire de Corberon avait été primitivement ornée de peintures murales : j'avais en effet remarqué, dans la chapelle méridionale, sous le badigeon qui recouvre les murs, des restes de couleur et de dorure, et j'avais signalé ce fait à notre savant collègue, M. Paul Foisset, qui a bien voulu lui donner place dans son *Répertoire archéologique de l'arrondissement de Beaune* (1). L'année passée au mois de juillet, profitant de la présence à Corberon de M l'abbé Boudrot, si expert en archéologie religieuse, je le priai d'examiner ces traces de peinture.

Accompagnés de M. le curé de Corberon, que cette question intéressait aussi et dont la présence nous autorisait à faire quelques recherches inspirées par une curiosité bien légitime, nous élargîmes les places dont l'enduit était déjà

(1) P. 264, à la suite de *Voies romaines du département de la Côte-d'Or*, Dijon 1872, in-4°.

Digitized by Google

écaillé ; mais, à notre grand désappointement, nous ne trouvâmes que des fleurons, d'ailleurs brillants et bien conservés, mais faits au poncis. Nous eûmes beau lever par ci par là la feuille de badigeon, aussi bien dans le chœur de l'église que dans l'autre chapelle, celle du nord, nous ne pûmes découvrir aucune nouvelle trace de peintures murales.

L'archéologie, qui doit le plus souvent au hasard les plus précieuses trouvailles, a cette fois encore été mieux servie par lui que par ses adeptes. Il y a quelques semaines, un des plâtriers qui avaient mis à jour les peintures de l'église de Bagnot, depuis restaurées par M. Nesle et devenues presque célèbres, au moins dans la Côte-d'Or, fut chargé de réparer la voûte du chœur et du sanctuaire de l'église Saint-Hilaire. Enlevant à grands coups de marteau et de truelle les enduits superposés, il dégagea quelques figures depuis longtemps cachées. Quoique l'expérience acquise à Bagnot et la présence d'une longue légende gothique eût dû le mettre sur ses gardes, il ne jugea pas à propos d'avertir les autorités et de suspendre son travail, jusqu'à ce qu'elles eussent le temps de se prononcer sur ce cas imprévu. Au reste, mon but, en signalant ce fait, n'est pas d'élever des récriminations parfaitement inutiles, mais bien de citer un exemple pour éveiller l'attention des amateurs, des hommes de goût, et les inviter à surveiller les réparations qui se font dans les vieilles églises de leur voisinage. Heureusement que M. le curé de Corberon, passant sous les échafaudages des ouvriers, vint à remarquer, sur l'ancien enduit de la voûte, une figure d'évêque parfaitement reconnaissable, et sur la partie cintrée du mur correspondant, l'inscription en caractères gothiques. Il me fit prévenir aussitôt, mais lorsque je me rendis à l'église, deux heures après, tout l'enduit de l'une des divisions formées par les nervures de la voute avait été gratté, et je ne vis plus dans cet endroit que de faibles restes de peintures; en revanche, je remarquai dans un compartiment voisin un autre personnage qui tenait une croix à deux traverses, mais fort peu visible, les couleurs ayant été mangées par le badigeon plutôt que détériorées par le grattage.

Mis en éveil par ces découvertes fortuites, M. le curé Da-

Digitized by Google

midot et moi, nous cherchâmes s'il n'y avait pas d'autres peintures sous les couches de badigeon qui couvrent tous les murs de l'église. Nos investigations, poursuivies à plusieurs reprises et avec les plus grandes précautions, ne furent pas infructueuses; mais avant d'en exposer les résultats, il est bon de décrire en quelques mots l'église Saint-Hilaire de Corberon : orientée régulièrement, c'est à dire le chevet tourné vers l'orient, l'entrée principale vers le couchant, elle est en forme de croix dont les deux branches ne sont pas symétriques. La branche du nord ou chapelle Notre-Dame donne exclusivement sur la nef et c'est la plus rapprochée de l'entrée principale ; la chapelle du midi, moins éloignée du chevet, est mise en communication avec le sanctuaire par une arcade, et par une autre avec le chœur, qui est surmonté du clocher et séparé par des arcs doubleaux de la nef et du sanctuaire. Le chœur est couvert d'une seule voûte, le sanctuaire de deux, et toutes les trois sont consolidées par des arceaux qui se croisent diagonalement. Les quatre compartiments formés dans chaque voûte par l'intersection des arceaux étaient ornés de figures; dans le berceau le plus rapproché du chevet, on reconnaissait un lion et un bœuf ailé, sans doute deux des animaux qui symbolisent les Evangélistes; dans le berceau voisin, des figures d'apôtres ou peut-être d'évêques, comme c'est le cas pour la voûte de l'église de Tégelsmora en Suède (1); enfin dans la troisième voûte, celle du chœur, des figures de femmes, ou peut-être d'anges annonçant le jugement dernier comme à Bagnot (2). Mais j'avoue que je n'ai pas vu de trompettes, ce qui n'est d'ailleurs pas une raison péremptoire, ces peintures étant fort peu nettes, car les voûtes qu'elles décoraient sont malheureusement construi-

(1) Pl. XXXII, fig. 1 du splendide ouvrage de M. Mandelgren, intitulé : *Monuments scandinaves du moyen-âge*, Paris, 1855-62, grand in-folio. — Cfr. dans le même recueil, pl. XXVII, les animaux symboliques de l'église de Kumbla.

(2) *Rapport sur la découverte des peintures murales de l'église de Bagnot* (Côte-d'Or), par M. Henri Baudot, 15 mars 1863, 8 p. in-4°, avec 1 pl.; inséré dans le T. VI des *Mémoires de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or*.

Digitized by Google

tes sans soin : les briques', au lieu d'avoir été liées avec du mortier, le sont avec du limon, de sorte que quelques-unes ont glissé; des inégalités et des fissures s'étant produites dans le cours des siècles, les dernières avaient été bouchées avec un mortier de sable et de chaux, qui avait bien empêché une dégradation plus complète, mais qui avait aussi recouvert une partie des peintures murales. Les figures mutilées et décolorées étaient difficilement reconnaissables.

A supposer que ces peintures eussent mérité d'être conservées, elles étaient trop dégradées ou incomplètes pour présenter une image tant soit peu satisfaisante; il eût fallu d'ailleurs les recouvrir de plâtre en plusieurs endroits, tant pour consolider les voûtes que pour aplanir les aspérités de la surface, de sorte que, à mon humble avis (1), il n'y avait rien de mieux à faire que de ne pas interrompre les travaux de consolidation des voûtes. Les plâtriers continuèrent leur besogne; aujourd'hui un enduit épais remplace le mince badigeon des temps passés, et rien n'indique qu'il est appliqué sur une couche de mortier vieille de plus de quatre siècles et portant encore quelques traces de l'ancienne décoration.

Maintenant que nous connaissons les voûtes, examinons les murs correspondants; le chœur n'en a qu'un seul du côté du nord et l'on n'y voit pas trace de figures; il n'y en a pas non plus sur l'arc doubleau de la nef, ni sur celui du sanctuaire, ni sur l'une des arcades de la chapelle méridionale. L'autre arcade, ouverte sur le sanctuaire, porte sur son jambage oriental, à la naissance de l'ogive, un médaillon fort effacé et dont on a autrefois entaillé la surface, sans doute

(1) M. le curé Damidot, qui mit autant de zèle à découvrir ces peintures que de sollicitude à les conserver, voulait bien s'en référer à moi pour la question archéologique. Il consentit à laisser à découvert toutes les peintures qu'il n'était pas urgent de recouvrir d'un enduit, et c'est grâce à lui qu'elles ont pu être dessinées, d'abord, par M. Méray, de Nuits, pour la Commission archéologique de la Côte-d'Or, ensuite à ma prière par M. Mandelgren ; visitées par M. l'abbé Boudrot, MM. Charles Bigarne et Paul Foisset ; enfin, étudiées à loisir par moi.

Digitized by Google

pour faire tenir le badigeon ; on reconnaît toutefois à une croix en forme de X que le buste encadré dans ce médaillon était celui de saint André. La paroi méridionale du sanctuaire, entre cette arcade et l'angle sud-est, ainsi que le chevet lui-même ont subi des remaniements ; ils ont été enduits d'un nouveau mortier, lorsque l'on perça une fenêtre du côté du midi pour éclairer l'autel, après qu'un contrefort appliqué au milieu du chevet en eut bouché la fenêtre primitive. Cette dernière existait encore vers le milieu du XVII[e] siècle, au temps de Palliot, qui parle en effet des vitraux peints du grand autel (1). Le mur du nord était le seul qui eût conservé des traces d'anciennes figures (2), encore ont-elles été détruites près de la naissance de l'arête qui sépare les deux berceaux du sanctuaire, lors de l'ouverture d'une porte donnant accès dans la sacristie actuelle. On ne distingue donc plus sur cette partie du mur qu'un médaillon peint tout près de l'angle nord-est et, plus haut, quelques caractères gothiques. En haut du mur correspondant à l'autre berceau, et jusqu'à la naissance de la voûte, il y a plusieurs lignes d'une inscription gothique un peu mieux conservée, néanmoins trop fragmentaire et trop effacée pour donner un sens, et plus bas près de la naissance de l'arête des deux berceaux, un médaillon renfermant le buste du Christ, qui tient un crucifix. Devant celui-ci est agenouillé un chevalier, derrière lequel est debout son patron, saint Jacques-de-Compostelle, ayant à la main le bourdon des pèlerins. Les armoiries peintes sur la cotte d'armes du chevalier nous apprennent qu'il se nommait Jacques Bouton (mort en 1479).

Passons à la chapelle Notre-Dame. Le chevet et les deux murs qui forment équerre avec lui, l'un jusqu'à la fenêtre septentrionale, l'autre jusqu'à l'arcade, sont décorés de quatre ta-

(1) *Mémoires généalogiques* de P. Palliot. T. I, folio 360 de l'original, p. 858 de la copie faite pour le président Bouhier et conservée à la Bibliothèque de Dijon, msc. n° 481, in-folio. Il y en a une autre copie formant le T. XVIII de la collection de Bourgogne, à la Bibl. nationale de Paris.

(2) Je ne parle naturellement pas des teintes plates qui se voient sur ce mur comme sur tous les autres.

Digitized by Google

bleaux peints sur le mortier poli. La partie du chevet à laquelle s'appuie l'autel, présente une sorte de baldaquin, surmonté de deux chérubins aux vives couleurs et dans le champ duquel on a jugé superflu de peindre des figures qui auraient été cachées par l'image en relief de la Vierge et par un retable en bois. Dans l'encadrement qui s'étend de l'autel à l'angle sud-est, il y avait trois figures en pied, aujourd'hui méconnaissables, tant à cause de l'effacement de la couleur que de l'enlèvement de l'ancien enduit, remplacé en haut par un grossier mortier. On ne voit donc plus les têtes de ces images qui, à en juger par les longues draperies, représentaient des saintes ; l'une d'elles a un enfant sur les bras et, à ses pieds, on distingue vaguement une femme agenouillée ; le fond est orné de fleurons qui simulent une tapisserie.

Le tableau qui occupe le champ compris entre l'autel et l'angle nord-est, a subi une détérioration inverse : c'est sa partie inférieure qui a été dégradée, à peu près jusqu'à la hauteur de la ceinture des personnages ; en revanche, les bustes sont assez bien conservés pour que l'on distingue non-seulement les contours, mais encore le fin modelé des visages et des draperies. Il y a dans ce cadre trois images de saintes ; la plus rapprochée de l'autel est tête nue, avec une longue et abondante chevelure qui lui tombe sur les épaules, et vêtue d'un riche costume aux couleurs éclatantes, qui doit dénoter une séculière ; elle tient de la main droite un flambeau ou goupillon et semble lire dans un livre appuyé sur le bras gauche de sa voisine; de l'autre main, celle-ci tient un saint ciboire, attribut de sainte Claire, qui fut en effet fondatrice d'un ordre, comme l'indique le livre. La sainte la plus éloignée de l'autel, ayant le voile comme la précédente, était aussi religieuse, et le livre fermé qu'elle tient de la main droite désigne également une fondatrice ou réformatrice d'ordre ; sa main gauche entoure la hampe d'une grande croix recroisetée ; ses yeux sont presque clos et elle est dans l'attitude de la méditation.

Le tableau peint sur le mur septentrional contient deux personnages ; l'un nimbé et debout, les mains relevées à la hauteur des épaules, comme pour exprimer l'étonnement,

Digitized by Google

regarde un objet cruciforme suspendu ou volant en l'air ; c'est saint François d'Assise recevant les stigmates. A ses pieds, sur le dallage en damier, il y a d'un côté un livre fermé, de l'autre est accroupi un personnage sans auréole, qui s'appuie la tête sur la main droite. — Le dernier tableau, peint en face de celui-ci, sur le mur mitoyen de la chapelle et de la nef, représente un saint qui ne porte pas la robe monastique, mais un pourpoint, un haut de chausses avec des bas collants, un manteau sur les épaules et une toque sur la tête ; près de lui, on voit à gauche une longue banderolle, qui porte une légende presque effacée, et un personnage agenouillé sur le pavé en damier.

Il ne nous reste plus qu'à examiner les peintures de la chapelle du midi. La fenêtre percée derrière l'autel, au milieu du chevet, mais aujourd'hui bouchée, est bordée, du côté de l'épitre, de jolis fleurons faits au poncis dont les couleurs sont encore très-vives. L'autre côté n'offre rien de semblable. La partie du mur méridional comprise entre l'angle sud-est et la fenêtre du midi est nue ; l'autre partie est décorée de dessins au trait noir représentant le Christ sur sa croix et deux saintes femmes debout à ses côtés ; on lit entre ces figures l'inscription suivante en majuscules :

MORTVVS EST PRO PECCATIS NOSTRIS.
MEMENTO MORI.

La forme des lettres indiquerait déjà la date récente de ces dessins, mais il est inutile de se livrer à des conjectures sur ce sujet, puisque l'on voit sur le piédestal de la croix la date 1589. Ces esquisses sont du temps de Jean-Baptiste Bouton, le dernier agnat de la famille qui ait possédé la seigneurie de Corberon.

Ces figures sans valeur sont malheureusement les seules dont la date soit fixée ; pour déterminer approximativement celle des autres, il faut avoir recours à toutes les ressources que nous offrent les riches archives de la Côte-d'Or et l'histoire des seigneurs de Corberon. (1).

(1) P. Palliot a parlé plus ou moins amplement de onze de ces seigneurs dans son *Histoire généalogique des comtes de Chamilly de la*

Digitized by Google

Par une heureuse circonstance, les armoiries du chevalier agenouillé dans le sanctuaire, nous fournissent déjà un excellent point de repère. Elles sont identiques à celles de Jacques Bouton, mort en 1479, qui sont reproduites et ainsi décrites par P. Palliot : « De gueules à une fasce d'or, escartelé du Fay qui est d'azur à la bande losangée d'argent et de gueules de deux traits, accompagnés de six croix recroisetées, au pied fiché d'or et mises en orle. » L'écartelure les distingue de toutes celles de ses ancêtres et de ses descendants (1), de sorte que nous pouvons déjà affirmer que les peintures du sanctuaire ou tout au moins le groupe dont il fait partie, ont été exécutées avant 1479, par ordre de Jacques Bouton. Nous pouvons préciser encore davantage : ce chevalier a l'air beaucoup plus jeune dans les peintures que sur sa tombe faite de son vivant et placée dans la chapelle Notre-Dame (2).

C'est donc longtemps avant sa mort qu'il fit décorer le

---

maison de Bouton (Dijon et Paris, 1671, 333 p. in-8°) et il nous a conservé dans les *Preuves de l'Histoire généalogique de la maison de Bouton, au duché de Bourgongne dans le bailliage de Chalon, tirées de divers trésors particuliers, églises, registres du Parlement et de la Chambre des comptes, histoires et autres lieux* (Dijon, 1665, 212 p. in-f°, plus 9 p. de table des matières), quantité de documents privés que l'on chercherait vainement ailleurs. La scrupuleuse exactitude et la compétence de cet estimable érudit font que les pièces reproduites par lui peuvent tenir lieu des originaux.

(1) Elles ressemblent pourtant beaucoup à celles que Philippe Bouton, fils de Jacques, portait en qualité de conseiller au Parlement de Bourgogne : « de gueules à une fasce d'or, qui est de Bouton, escartelé d'hermines à une bande échiquetée de deux traits d..... ». P. Palliot qui reproduit et déchiffre cet écu dans son *Histoire du Parlement de Bourgogne* (Dijon, 1649, in-fol. p. 127), ne peut indiquer les émaux des deux traits. N'avait-il sous les yeux qu'une empreinte confuse ? Ce qu'il regarde comme des hermines dans ce blason mal déterminé se rapproche beaucoup des croix recroisetées de l'écu de Jacques. Faut-il supposer que Palliot a mal vu et que Philippe a d'abord adopté, après la mort de son père, les armoiries de celui-ci ? C'est possible, mais la présence de St-Jacques, reconnu pour tel par Palliot et d'ailleurs bien caractérisé par le bourdon, prouve que le chevalier agenouillé est bien Jacques et non Philippe.

(2) Elle existe encore, bien que piquée à coups de marteau, sans doute par les vandales de la Révolution. Heureusement qu'elle avait auparavant été dessinée et publiée dans l'*Hist. généal. des C^tes de Chamilly*, p. 101.

Digitized by Google

sanctuaire. On sait, en effet, qu'il s'était beaucoup occupé de l'embellissement de l'église de Corberon : d'abord, il dit dans son testament du 15 août 1478 : « Item, ordonne estre entretenue par mon dit filz (Philippe) seigneur dudit Corberon, ses hoirs et ayans cause, une lampe clairant nuit et iour en l'église paroissiale dudit Courberon, devant le repositoire du corps de N.-S. Jésus-Christ, laquelle lampe i'ay fait faire, fondée et douhée, puis environ douze ans, de la somme de sept francs d'annuel et perpétuel rente ». (1) Et les notes manuscrites de Palliot nous apprennent en outre que, « ce seigneur est représenté aux vitres de cette chapelle (Notre-Dame) à genoux, priant devant un crucifix et derrier lui un saint Jacques. Il est armé, revêtu de sa cotte d'armes ; il est de même représenté aux vitres du grand autel ; et, sous l'image de la vierge qui est de relief au-dessous du retable de la chapelle, sont ses armes escartelées et pour supports deux lions d'or ». (2) On voit par là que le groupe des deux vitraux était, sinon identique, du moins analogue à celui de la peinture murale.

Il y a lieu de croire que Jacques Bouton ne s'est pas borné à décorer les murs et les fenêtres du sanctuaire, mais qu'il en a aussi fait faire ou refaire la voûte actuelle. Les arceaux ont en effet chacun pour clef de voûte un écusson, sans couleurs, mais portant une fasce, tout comme le blason des Bouton, seulement le chef est chargé d'une étoile à l'angle sénestre : or, ces armoiries ne sont celles ni de Jean-Genevois Bouton, père de Jacques, ni des Mipont, ses prédécesseurs (de 1350 à 1400 environ), ni des Cussigny (de 1315 à 1350). Je ne connais pas celles de Perret d'Argilly (1311), ni des Corberon proprement dits (fin du XIII^me^ siècle) ; mais ce n'est pas trop s'aventurer, me semble-t-il, que de regarder l'écu des clefs de voûte comme le premier blason de Jacques Bouton. Celui-ci perdit, vers 1416, sa mère, Jeanne de Villers-la-Faye, qui avait apporté Corberon à Jean-Gene-

(1) P. Palliot. *Preuves de l'Hist. généal. de la maison de Bouton*, p. 52.
(2) T. I, f. 360 de l'original (*Mémoires généal.* de P. Palliot); T. I, p. 858 de la copie de Dijon; p. 4, de celle de la Bibl. nationale.

Digitized by Google

vois Bouton et qui lui en avait légué l'usufruit (1). Jean-Genevois ne paraît pourtant pas avoir conservé exclusivement pour lui cette seigneurie, mais il doit l'avoir cédée en tout ou en partie à son fils Jacques qui, dès 1421, est appelé Jacques de Corberon (2). Il devint bientôt un personnage, car s'il figure comme simple écuyer aux montres d'armes d'Avallon, le 14 juin 1427 et d'Is-sur-Tille, le 5 octobre 1429; il parût comme chevalier-bâchelier à celles de Semur-en-Auxois, le 3 août 1431 et le 17 septembre 1432 (3). Il dut alors, si ce n'est plus tôt, prendre des armoiries propres et qui devaient différer de celles de son âge mûr, car il ne pouvait s'attribuer l'écu simple des Bouton, que portait son père, ni l'écarteler des armes du Fay, puisqu'il ne possédait pas encore cette seigneurie. Il est vraisemblable qu'il fit alors comme son oncle Emart Bouton, seigneur de Quincey, c'est-à-dire qu'il ajouta une brisure aux armes de la famille, et, comme son oncle avait chargé de deux étoiles le chef de cet écu (4), Jacques dut se contenter d'une. Un autre Bouton qui, d'après la date, ne peut être Jean-Genevois, son père (5), mais qui était soit son bisaïeul, Jean de Jauche, dit Bouton, soit son grand oncle, Jean Bouton, seigneur de Guintignié, avait chargé l'écu patrimonial d'une merlette placée à l'angle dextre du chef (6).

A supposer que Jacque sait adopté ses premières armoiries

---

(1) Donation mutuelle au survivant, dans Palliot, *Preuves*, p. 16-17.

(2) Il figure en cette qualité au contrat de mariage de sa sœur Jeanne avec Philippe de La Marche. Il fut tuteur du célèbre chroniqueur Olivier de La Marche qui naquit de cette union. Palliot, *Preuves* p. 20-21 et 47-48.

(3) Archives de la Côte-d'Or, B, 11,801, 11,792, 11,803 et 11,804. Cfr. *Recueil* de Peincedé. T. XXVI, p. 372, 379, 396, 422.

(4) Voy. l'empreinte de son sceau, parfaitement conservée et apposée à l'aveu et dénombrement du 16 décembre 1403, dans la liasse B, 10,548 aux Archives de la Côte-d'Or.

(5) Les parents de Jean Genevois ne se marièrent qu'en 1358. (Palliot, *Hist. généal.*, p. 66 et 186).

(6) Voy. l'empreinte de son sceau, apposée à une quittance de Jean de Vaugrenant, du 27 mai 1359, pièce en parchemin faisant partie de la liasse B, 372 aux Archives de la Côte-d'Or.

Digitized by Google

lors de sa majorité (1), il ne les porta guère que de 1421 à 1436, date de la mort de son père, après laquelle étant devenu maître du Fay, il put modifier son écu et adopter celui que décrit Palliot et qui est le plus connu.

Il n'est d'ailleurs pas sans exemple que le même personnage ait porté des armoiries différentes ; on l'a vu plus haut pour Philippe Bouton. Ces faits et ces dates nous autorisent à tirer de ce qui précède des conclusions quelque peu conjecturales sans doute, mais qui doivent se rapprocher beaucoup de la vérité : Jacques Bouton, alors simple possesseur de la terre de Corberon, aurait fait élever les voûtes actuelles du sanctuaire et du chœur, avant 1436 ; peu après, il aurait orné le sanctuaire de peintures et la fenêtre de vitraux, où il était représenté avec un air de jeunesse.

C'est beaucoup plus tard, dans sa vieillesse, qu'il fit construire la chapelle Notre-Dame. Son testament est assez explicite à cet égard : « Item, ordonne mon corps estre sépulturé ou charnier estant dedeans la chapelle par moy nouvellement faite, édifiée et fondée en l'église dudit Corberon ». (2) Aussi, Palliot a-t-il pu écrire en s'appuyant sur les textes : « Jacques Bouton, estant veuf et advancé en âge..... fit construire une fort belle chapelle en l'église paroissiale de Corberon, qu'il fonda et dota pour estre desservie par deux chapelains et y célébrer et chanter à haute voix une messe chaque jour, le *salve* et autres suffrages ». (3) Si cette chapelle était construite depuis peu en 1478, ou en d'autres termes pendant le veuvage de Jacques (1467-1479) (4), les peintures qui la décorent doivent être plus récentes

(1) Jacques dut naître vers 1402 ; je l'induis : 1° de ce que dans son testament, du 15 août 1478, il se dit âgé de 80 ans et plus ; 2° de ce que, dans une transaction du 15 juillet 1401, sa mère, Jeanne de Villers, veuve de Jean de Mipont, et alors fiancée de Jean-Genevois Bouton, parle hypothétiquement des héritiers qui pourraient lui survenir. Jacques n'était donc pas né alors et pour concilier les deux documents, il faut reculer le plus possible la date de sa naissance, c'est-à-dire la placer dans l'année qui suivit le mariage de ses parents et l'on arrive ainsi à l'année 1402.

(2) Palliot, *Preuves*, p. 52.

(3) Palliot, *Hist. généal.*, p. 95.

(4) Sa femme Antoinette de Salins, décédée le 20 septembre 1467,

Digitized by Google

que celles du sanctuaire de l'église ; la touche en est plus fine et elles ne sont pas du même style ; elles diffèrent même entre elles ; le tableau du midi n'a pas les mêmes dimensions que les trois autres, il est moins fini, l'enduit sur lequel il est peint n'a pas la même dureté. Peut-être les décorations de cette chapelle ont-elles été exécutées à diverses reprises, par ordre de Philippe Bouton et de sa femme Catherine de Dio (1), Jacques Bouton n'ayant pas eu le temps d'achever son œuvre et n'ayant fait faire que les verrières de la fenêtre où il était représenté à genoux. Dans cette supposition, la femme agenouillée dans le tableau voisin de l'épître serait Catherine de Dio, et c'est assez vraisemblable, Antoinette de Salins étant morte avant la construction de cette chapelle. Quant au personnage agenouillé dans le tableau voisin de l'arcade, il est inutile d'émettre une opinion à son sujet : elle serait purement conjecturale ; il n'y a pas de motif de le prendre plutôt pour Jacques que pour Philippe. Nous n'avons pas non plus à chercher quel est l'homme accroupi aux pieds de saint François d'Assise : sa robe dénote un moine et son attitude une personne qui médite ; c'est évidemment une figure de convention.

Le groupe des trois saintes, entre l'autel et l'angle nord-est, fut endommagé du vivant et sans doute par ordre de Philippe Bouton qui l'avait peut-être fait peindre, lorsqu'il fit encastrer dans le mur de la chapelle son autobiographie en vers. Celle-ci était « gravée sur une grande lame d'ai-

---

ne fut en effet pas enterrée dans le caveau des seigneurs de Corberon, lequel n'existait sans doute pas encore ; mais, du château d'Authumes, où elle mourut, auprès de sa sœur Guigone de Salins, femme du chancelier Rolin, son corps fut transporté dans l'église Notre-Dame du couvent de Molaise, dont sa fille Antoinette était abbesse. (Palliot, *Hist. généal.*, p. 95.)

(1) « Item, ie esliz la sépulture de mon corps au charnier estant dedans nostre chapelle en l'église parrochial de Corberon, laquelle chapelle a esté fondée par feu mon père, messire Jacques Bouton, chevalier, seigneur du Fay et de Corberon, et augmentée et achevée par moy et mon amée compagne, dame Catherine, palatine de Dio, ma femme, comme il appert par la fondacion d'icelle chapelle, signée de ma main et scellée du scel armoyé à mes armes » (Testament de Philippe Bouton, du 25 mars 1514, dans Palliot, *Preuves*, p. 89).

Digitized by Google

rain, de quatre pieds de hauteur et de trois de large, avec une moulure de laiton autour, qui lui sert de cadre, enfermée d'une bordure de pierres de taille en saillie, sur laquelle est espargné en relief diverses branches de roses, garnies de leurs feuilles et des A capitales à l'antique, et aux quatre coins ses armes et celles de sa femme, ainsi que le tout est représenté à la page suivante, et qu'il est posé dans sa chapelle dite de Notre-Dame, qui est celle des seigneurs de Corberon, en l'église paroissiale de saint Hilaire dudit lieu, où cet épitaphe se voit de front, proche l'autel, du costé de l'épître (1), qui marque le lieu de sa sépulture (2) ».

La partie saillante de cette bordure a été brisée jusqu'à ras du mur ; la lame d'airain enlevée, sans doute, pendant

---

(1) Cette erreur du texte imprimé m'a d'abord fort embarrassé : entre l'autel et l'angle sud-est, il n'y a pas traces d'une bordure de pierres, et je ne pouvais supposer qu'elle eût été enlevée : l'enduit primitif du mur existe encore et il est intact, excepté dans le haut, sur une petite surface qui est loin d'avoir les dimensions indiquées par Palliot ; en bas il y a une élégante piscine (nouvellement remise à jour, après avoir été mutilée et murée), dont le style ogival indique l'ancienneté. Du côté de l'évangile au contraire, je trouvais des fragments de pierre de taille bordant un espace d'un peu plus de trois pieds sur quatre, couvert d'un mortier rugueux fort différent de l'enduit voisin ; j'en conclus de suite que l'épitaphe avait été placée au nord et non au midi de l'autel. Quelques mois après j'eus la bonne fortune de découvrir, dans la copie d'un manuscrit de Palliot, un passage qui justifie ma conjecture. Le voici : « Cette épitaphe (de Philippe Bouton), gravée sur une grande lame d'airain de 4 pieds de hauteur et 3 de large, avec une moulure de laiton autour, entourée d'une bordure de pierres de taille hors d'œuvre, avec des ornements, est dans la chapelle de Nostre-Dame des seigneurs de Courberon, en l'église paroissiale du lieu, et posée à costé de l'autel, du costé de l'évangile, contre la muraille.

» Armes : de gueules à la fasce d'or, escartelé d'or à la fasce de gueules, sur le tout de gueule à l'aigle d'or (Philippe Bouton). — Fasces d'or et d'azur de six pièces, escartelé d'or à trois lions de gueules, les deux du chef appointés (Catherine de Dio). — Le msc. de Dijon porte : *affrontés*, celui de Paris : *appointés*.

» Il fit faire le retable qui est sur l'autel de ceste chapelle, lequel se ferme et ne s'y voit aucune figure, le temps et l'humidité ayant tout mangé ; il ne s'y voit que ses armes et celles de sa femme sur les bordures ». (T. I, f°. 369 de l'original *(Mém. généal.)*, p. 25-26 du msc. de Dijon ; T. I, p. 855 du msc. de Paris.)

(2) Palliot, *Hist. généal.* p. 303-4.

Digitized by Google

la Révolution ; j'ignore ce qu'elle est devenue (1), mais l'épitaphe nous a été conservée par Palliot dans trois de ses ouvrages : *L'Histoire du Parlement de Bourgogne* (p. 125-127, où le texte a dû être modernisé) ; *l'Histoire généalogique des comtes de Chamilly* (p. 304), enfin son recueil manuscrit (2). La voici d'après les deux derniers, avec les variantes de l'*Histoire du Parlement* :

Ie fustz de Corberon seigneur,
Cy gist le cheualier Bouton,
Et ma compaigne Katherine,
Nous gisons cy dessoubs ces lames;
Ceste chappelle auons fondée,
Dire la messe tous les iours.
L'on doibt chanter à haute gamme
Avec le *Salue Regina*
Le dimenche aussi sont (6) fondées
L'une on dit(9) du Saint-Esperit(10)
Et l'autre de la (11) Trinité,
Le lundi deux (12) des trespassez
Es hautes messes qu'on (13) dira :
A la perroiche et aux chappelles,
La lampe ardante nuit et iour (14)
Sans nul ayde que de Dieu
Affin de au (16) monde honneur ac-
[querre,
Pour combatre et armes faire
De Villers-la-Faye combacteur.
Non sentant rose ne bouton,
De Dio nommée palatine.
Dieu nostre sire (3) ayt nos âmes.
De deux (4) chappelains ordonnée
Et le Samedy à tousiours
Et, les (5) festes Nostre-Dame,
D'autres oroisons y l'y a.
Deux(7)messesqui sont(8)célébrées
Le tout bien signez et escript,
Ung vray seul Dieu en unité;
Et des viuans non point passez,
O salutaris hostia,
Et sont nos fondacions telles.
Deuant le corps Nostre Seignour(15)
Fait auons se chasteau et lieu.
Ie passay la mer et la terre,
Contre ung mien mortel adver-
[saire,

(1) En lisant dans le *Compte-rendu des travaux de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or*, 1855-1856 (T. IV des *Mémoires*, p. LXII) que « M. Lépine fils, associé résidant, a fait don d'une copie de l'épitaphe de Philippe Bouton, chevalier, seigneur de Corberon, gravée sur une planche de cuivre scellée dans le mur d'une chapelle latérale de l'église de Corberon, près Beaune », j'avais espéré que cette copie me donnerait des renseignements sur le sort ultérieur de la lame, mais les recherches que le savant bibliothécaire-archiviste de la Commission, M. Lory, a eu l'obligeance de faire à mon intention, ont été infructueuses. Le mot *scellé* employé au présent me fait croire d'ailleurs que M. Lépine n'a pas vu lui-même cette lame, mais qu'il s'est borné à reproduire un des trois textes de Palliot.

(2) Bibliothèque nationale, *Collection de Bourgogne*, T. XVIII, p. 25-26 ; Bib. de Dijon, msc. n° 481, in-f°. T. I, p. 855.

(3) Sauveur (manuscrit). — (4) Et d'un (*Hist. du Parl.*) — (5) sept (*Parl.*) — (6) est (P.) — (7) une (P.) — (8) est (P.) — (9) Et dite au nom (P.). — (10) Esprit (P.). — (11) Ou de la sainte (P). — (12) c'est (P.) — (13) on (P.). — (14) jour et nuit (P.). — (15) de Jésus-Christ (P.)

(16) Affin du monde (*Hist. du Parl.*)

Digitized by Google

Qui portoit tousiours à la guerre
Nommez le seigneur de la Lande,
Que pour quelque sens ou folie
Quinze cource à fer esmoulu
Pour mourir ou l'ung ou les deux,
Et pour vous dire le surplus,
En ma bouche ay mes dens en-
[tières,
A minuit voille de Toussaintz,
Car dès l'eure que ie fustz nez,
I'ay esté trois fois prisonnier
Et n'ay cecy mis ne escript
Des myens qui viendront après
[moy,
O vous tous qui lisés mes vers,
Phelippe Bouton appelez.
Apprés tous mes faitz et mes dictz,
La grant bennière d'Engleterre,
Et estoit telle sa demande,
Nous combatismes pour la vie
De lance d'acier bien moulu,
Sans nully (1) venir entre deux,
I'ay quatre vintz seize ans et plus ;
Toutes bonnes, fortes et fières.

Ie naquis comme les tous saintz,
Iamais ne fustz médecinez.
Pour la vie et pour le denier,
Que pour réueiller l'esperit (2)
Affin qui facent (3) mieux que moy.

Ie couche icy mangier de vers,
Dieu doint que ie soye rappelez,
Ou royaume de Paradis.

AMEN.

L'homme distingué qui s'est peint dans ces vers naïfs et pleins de sève, bien que rocailleux et incorrects, y exprimait son désir de donner de bons exemples à ses descendants, mais il commença par ne pas tenir compte de ceux qu'il avait reçus de son père. Celui-ci avait pieusement fait bâtir une chapelle pour couvrir la sépulture de sa mère, fondé un autel « ès lieu et place où elle fut inhumée (4) » et reproduit dans son testament les dispositions de Jeanne de Villers, concernant deux messes qui devaient être célébrées chaque semaine pour le repos de son âme (5). Philippe au contraire n'eut pas même le soin de faire mettre la date de la mort de son père sur la belle tombe que celui-ci s'était fait faire de son vivant (6) ; bien plus, dans son épitaphe

(1) Aucun (P.)
(2) Resveiller les esprits (*Manuscrit*).
(3) Qu'ils fassent (P.)
(4) Palliot, *Preuves*, p. 52. (Voy. plus loin).
(5) « Item, ordonne que deux messes, chacune sepmaine, soient dites en ladite église de Courberon, pour le salut et remède de l'âme de feue madame ma mère, lesquelles deux messes elle ordonna par son ordonnance de dernière voulenté, à l'autel que ie, ledit chevalier, ay fait faire et fondé, ès lieu et place où elle fut inhumée, lesquelles deux messes elle a fondées de six francs de rente, assinés sur les dismes dudit Courberon » (Palliot, *Preuves*. p. 52).
(6) Cette belle tombe en pierre est couchée au pied de l'autel de la chapelle ; on y voit l'image de Jacques Bouton, gravée en creux avec

Digitized by Google

composée par lui-même, il s'avantage d'un titre qui revenait à son père et qu'il lui reconnaît dans son testament (1), le titre de fondateur de la chapelle de Notre-Dame.

En outre, pour donner la place d'honneur au monument de sa vanité, à son propre panégyrique, il ne craignit pas de mutiler le groupe des trois saintes ; bien loin de se faire représenter à genoux devant les saints, comme l'avait fait son père, il se substituait à eux ; au lieu de placer sa tombe sous les pieds des fidèles, il la dressait à côté de l'autel et de niveau avec lui. Le profane commençait ainsi à prendre le pas sur le sacré et cela dans le temple même (2). C'était un signe du temps et ce petit empiétement, dont Philippe Bouton ne calculait certainement pas la portée, caractérise bien le siècle des révoltes contre l'Eglise. Il n'était pas isolé : les générations suivantes devaient aller beaucoup plus loin, et c'est vraisemblablement un ecclésiastique, Jean Bouton, fils de Philippe, qui le premier introduisit dans l'église de Corberon une coutume qui aurait été impie, si ses auteurs n'eussent pas agi inconsciemment, — la coutume de peindre sur les murs la litre ou ceinture funèbre avec les armoiries du

---

ses armoiries et autour une inscription en lettres gothiques ; quoi que celle-ci ait été piquée on peut encore la lire : « Cy gist noble et puissant seigneur, messire Iacqs Bouton, chlr, sg. du Fay, de Courberon et de Glanom, leql a faict le chasteaul dud. Courberon et a fz (fait) et fondé ceste pnte (présente) chapelle et trespassa...du moys... mil cccc... priez pour lui, » et sous les pieds la devise « allieurs iamais » (Cfr le dessin publié par Palliot, dans *Hist. généal.* p. 101)

(1) Palliot, *Preuves*, p. 89, (voy. plus haut). Les deux vers : « Sans nul ayde que de Dieu, Fait auons se chasteau et lieu », sont également en contradiction formelle avec l'inscription de la tombe de Jacques Bouton. On ne peut donc nier que Philippe n'ait eut beaucoup de propension à s'attribuer les mérites d'autrui. Il aimait aussi à grandir son rôle : en lisant la description qu'il a donnée de son duel avec Thomas de la Lande (en 1467), on croirait qu'il s'agit là d'un combat à mort ; mais il ne paraît pas qu'il y ait eu de sang versé ; c'était un de ces tournois de parade qui devaient être ridiculisés plus tard par l'auteur de Don Quichotte.

(2) Claude Bouton, fils de Philippe, ne se fit pas de scrupule de se faire représenter en relief, ainsi que sa femme, au-dessus même de l'autel des saints Eloy et Guidon, dans la chapelle qu'il avait fait construire à l'église Notre-Dame du Sablon, à Bruxelles. (Palliot, *Hist. généal.* p. 322.)

Digitized by Google

seigneur décédé. Après la mort de son père, Philippe (1515), et celle de sa mère, Catherine de Dio, qui suivit de près son époux (1518), Jean Bouton, mandataire (1) de son frère Claude, le nouveau seigneur de Corberon, qui résidait à Bruxelles, fit peindre le bandeau noir tout autour de la chapelle Notre-Dame, sur une largeur de cinquante centimètres bien entendu et à l'intérieur seulement. Si encore, il s'était borné à noircir les espaces nus ! mais il ne ménagea pas même les tableaux exécutés par ordre de son père et de son aïeul ; la litre en cacha la partie supérieure et couvrit d'un bandeau le dessus des têtes. Les images ainsi défigurées n'étaient plus bonnes qu'à être badigeonnées, et c'est, en effet, le sort qui leur était réservé. Il paraît même que l'orgueil féodal ne put se renfermer dans les limites de la chapelle seigneuriale ; il les franchit pour pénétrer jusque dans le sanctuaire où la couche noire qui couvrait en partie saint Jacques et les médaillons, paraît avoir été le reste d'une litre. Comme celle-ci n'est pas placée au même niveau que celle de Philippe Bouton, il y a toute apparence qu'elle rappelait le souvenir de l'un de ses successeurs, sans doute, la dame dont l'écusson en losange se voit dans les deux chapelles. Ces armoiries sont indéchiffrables, mais ce sont probablement celles de Claudine Bouton, l'unique dame de la famille qui ait possédé la seigneurie de Corberon, sans être sous la puissance d'un tuteur ou d'un époux ; elle perdit en 1603 son mari Jean de Rochefort, seigneur de Lucey, garda le veuvage et mourut en 1651. Elle habitait Corberon et elle y fut sans doute inhumée. C'est à l'occasion de son décès que sa sœur et son héritière, Dorothée Bouton, femme d'Alexandre de Saint-Mauris, aura fait peindre la litre en question, sous laquelle on en voit une troisième, encore plus récente, celle d'un Bourrée (XVIII^me^ siècle). Un fait à remarquer, c'est que plus ces litres sont modernes plus elles sont oblitérées ; cela vient de ce qu'étant appliquée sur un enduit déjà durci, la couleur n'a pu imprégner le mortier, et il en résulte que l'on peut

(1) Palliot, *Preuves*, p. 90-91.

Digitized by Google

assez facilement l'enlever pour faire reparaître les décorations primitives.

Les plus anciennes de ces peintures sont donc celles qui ont le mieux bravé les outrages du temps ; ce sont aussi les seules qui aient une valeur artistique. Je puis invoquer à cet égard le témoignage d'un vrai connaisseur, M. N. M. Mandelgren. Cet habile dessinateur et archéologue suédois, qui a passé cinquante ans de sa laborieuse carrière à étudier, à reproduire et à publier les peintures murales et les antiquités de son pays, et qui s'est fait apprécier dans les deux mondes par son splendide recueil de *Monuments scandinaves du moyen-âge*, a bien voulu se transporter à Corberon et y passer une huitaine de jours à examiner et dessiner les peintures du sanctuaire de l'église et de la chapelle Notre-Dame. Pour ne pas altérer ou modifier les couleurs, il a voulu dessiner les figures, avant de les couvrir de couches d'huile, qui les font mieux ressortir aujourd'hui, mais qui pouvaient en changer le ton ou même brouiller les parties sujettes à se déteindre. Après avoir réussi, à force de patience et grâce à d'excellents procédés techniques, à voir assez nettement les figures, il les a reproduites au crayon noir et m'a remis, avec le plus entier désintéressement, le résultat de ce travail, en y joignant une appréciation critique dont voici la traduction :

« Les parties du mur de la chapelle Notre-Dame, destinées à être décorées de peintures, ont été d'abord revêtues d'un ciment fin et excellent, que l'on a poli au fer, lorsqu'il était presque sec, pour le rendre encore plus uni ; ensuite les dessins et les peintures ont été exécutés d'une manière analogue à celle que j'ai observée dans deux églises rurales de Suède (Bjerresjœ et Lackalânga, en Skanie). Dans ces églises dont les peintures sont du XIV^me siècle, la colle mêlée aux couleurs pour les fixer se composait, d'après une analyse chimique, de cire et de poix dissoutes dans une solution de kali ; on suppose que c'est en passant un fer chaud sur ces peintures déjà sèches qu'on leur a donné le brillant et la dureté qui les fait ressembler au laque d'aujour-

Digitized by Google

d'hui (1). J'ai retrouvé cette même dureté en plusieurs endroits des peintures de Corberon, notamment dans une des figures de saintes et dans la draperie du baldaquin figuré derrière l'autel. Dans le sanctuaire de l'église, le ciment sur lequel sont appliquées les peintures est moins uni, moins fin, et moins poli, mais la colle est la même que dans la chapelle, comme on peut s'en convaincre en étudiant l'image de saint Jacques.

» Toutes ces peintures ont considérablement souffert de l'humidité, pendant le cours des siècles, de sorte qu'elles sont altérées en beaucoup d'endroits ; les litres et les couches de badigeon dont on les a couvertes à diverses reprises, ont aussi contribué à les détériorer. Néanmoins, si l'on considère avec attention ce qu'il en reste, on verra que les figures de la chapelle Notre-Dame sont l'œuvre d'un artiste de grand talent qui avait fait des études sérieuses pour son temps : dessinées avec finesse, elles sont naïves et animées ; le modelé du visage, des mains et des pieds, ainsi que des draperies, est soigné ; le style, profondément religieux et pur de forme. En Suède, je n'ai trouvé que, dans les églises de Lærbro (île de Gottland) et de Væ (Skanie), de faibles restes de peintures semblables qui datent du XIV^me^ siècle. Les images du sanctuaire del'église saint Hilaire ne me semblent pas être de la même main, n'étant pas exécutées avec autant d'habileté que celles de la chapelle.

» Je suppose qu'en Bourgogne comme en Suède, plusieurs églises auront été décorées par le même artiste, à une époque où chaque édifice religieux était orné de peintures, et il est à souhaiter que l'on parvienne à découvrir en France des œuvres plus complètes et mieux conservées du même maître ou d'autres artistes ».

Corberon, le 29 juillet 1878.

N. M. MANDELGREN.

---

(1) Cfr. *Notes sur l'exécution technique de nos vieilles peintures d'église et sur les moyens de les restaurer*, par N. M. MANDELGREN, Stockholm, 1873, 6 p. in-8°. Traduction française du mémoire suédois inséré dans *Svenska fornminnesfœreningens tidsskrift*, 4^e^ livraison, p. 110.

Digitized by Google

On a déjà découvert, et même tout près de Corberon, à Bagnot, des peintures murales contemporaines de celles de l'église saint Hilaire. M. Nesle, qui les a restaurées, a lu ainsi l'inscription en lettres gothiques tracée sur le chevet de l'église, entre l'autel et l'angle sud-est :

« An mil cccc quatre vins et quatre (décéda celui) qui fit faire cette histoire ».

A Corberon aussi, sous le tableau peint sur le chevet de la chapelle Notre-Dame, entre l'autel et l'angle sud-est, on voit une inscription gothique, dont une petite partie reste douteuse ; c'est celle qui se trouve entre le *d* et le premier *p*. M. Méray, dans la deuxième de ses planches (qui doivent paraître prochainement dans les mémoires de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or), met à cette place un *w*. J'ai cru d'abord que c'était un *m* et je considérais cette lettre comme une abréviation ordinaire du mot mil ; je lisais donc : J : d...M : pont : p : (Jean de Mipont patron). Le nom propre, qui s'écrit aussi Milpont dans de vieux documents, me semblait être celui du dernier seigneur corberonnais de cette famille, qui mourut vers 1400. Malheureusement pour cette thèse, la chapelle ne fut construite qu'après 1467, et son fondateur, Jacques Bouton, n'avait pas de motif de rappeler le souvenir de ce chevalier, qui fut bien le premier mari de sa mère, mais non son parent à lui. — Aussi, je suis maintenant porté à croire que *pont* est la seconde moitié du nom du peintre, ainsi que l'indique *p* de la fin, cette lettre pouvant être considérée comme l'initiale soit des mots *pictor* ou *peintre*, soit de *pinxit* ou *peignit*.

Si nous avons là réellement le nom de l'artiste qui décora la chapelle Notre-Dame, son œuvre est un monument d'autant plus précieux pour l'histoire de l'art en Bourgogne, que l'on en connaît fort peu de semblables et du même siècle et que les noms de leurs auteurs sont à peu près tous oubliés. Si les peintures murales de la chapelle Notre-Dame sont réellement signées, elles font exception parmi celles de leur temps, et la rareté du fait ajoute à leur valeur archéologique. Mais alors même qu'elles resteraient anonymes, elles

Digitized by Google

auraient encore un grand intérêt pour l'histoire, parce qu'elles rappellent le souvenir de deux hauts personnages, Jacques et Philippe Bouton, remarquables par leur propre mérite et par leurs relations de parenté avec nombre d'hommes illustres. Les liens du sang les rattachaient en effet au chroniqueur Olivier de La Marche ; à Noël Bouton, marquis de Chamilly, maréchal de France ; à son frère Hérard, comte de Chamilly, homme de guerre de grand avenir, qui mourut trop jeune ; au fils de ce dernier, François de Chamilly, lieutenant-général des armées du roi et ambassadeur à Copenhague, avec lequel s'éteignit le nom de Bouton en 1722(1).

Le souvenir de Jacques Bouton doit être cher aux Corberonnais, ce seigneur ayant été le premier de sa famille qui ait choisi l'humble village pour sa résidence habituelle (2). Il serait donc à souhaiter que son portrait pût être conservé, et cet espoir n'est peut-être pas irréalisable, je puis l'ajouter, dix mois après avoir donné la première lecture du présent rapport. Cette image ravivée par l'huile dont elle a été imbibée à plusieurs reprises est aujourd'hui plus nette que lorsqu'elle fut dégagée des couches de badigeon. Elle n'a pas souffert de l'humidité qui a régné constamment pendant le long hiver de 1878-79. Les peintures de la chapelle Notre-Dame au contraire sont malheureusement couvertes de taches de moisissure, qu'il sera peut-être possible d'enlever au retour du beau temps, mais qui ne sont pas moins d'un

(1) La seule famille contemporaine que j'aie pu rattacher, par une généalogie sans lacune, aux Bouton de Corberon, est la branche des Noailles, représentée par M. le duc de Mouchy, prince de Poix, Grand d'Espagne, né en 1841, député en 1869-70, qui descend par les femmes de Jacques Bouton, à la quatorzième génération.

(2) Cette prédilection fut partagée par ses premiers successeurs qui plaçaient le nom de Corberon avant celui de toutes leurs autres seigneuries. Le petit-fils de Jacques, Claude Bouton même, qui était au service de Charles-Quint et que la rivalité de son maître avec François Ier tint constamment éloigné de ses domaines héréditaires, ne laissait pas d'être attaché à Corberon, et son épitaphe, placée dans une chapelle de l'église des Sablons, à Bruxelles, où il s'était fait faire un tombeau sculpté, ne mentionne parmi ses seigneuries que celles de Corberon et de St Beurry, en Bourgogne.

Digitized by Google

mauvais augure. Les intempéries achèvent ce que la main de l'homme avait commencé et ce serait un miracle que ces images trop fines pour être durables pussent résister longtemps encore à leurs ennemies conjurées ; c'est déjà beaucoup qu'elles aient pu subsister quatre siècles, et je crains que l'on ne puisse bientôt dire d'elles : « *Etiam perière ruinæ* ! »

Eug. Beauvois.

Digitized by Google

LES ARMES DE BOURGOGNE

ET DU

CHANCELIER ROLIN

A L'HOTEL-DIEU DE BEAUNE

Lorsqu'on examine avec attention les armes de Bourgogne sous les derniers ducs capétiens de la seconde race, et qu'on les a dépouillées des écussons de Brabant, de Limbourg, de Flandres et de Rhétel, qui se trouvent souvent combinés avec elles de différentes façons, suivant les époques, on arrive à leur plus simple expression qui n'est autre chose qu'une écartelure de Bourgogne moderne et de Bourgogne ancienne, telle que la portait le duc Philippe le Hardi, lorsque le duché de Bourgogne lui fut donné en apanage.

Bourgogne ancienne et Bourgogne moderne, termes tout à fait impropres, mais aujourd'hui tellement passés dans nos usages qu'il serait aussi téméraire qu'inutile de songer à les réformer.

Bourgogne ancienne, c'est la brisure des armes de France par Robert fils du roi Henri 1er, et premier duc capétien de la première race.

Bourgogne moderne, c'est la brisure des armes de France par Philippe le Hardi, fils du roi Jean le Bon, duc de Touraine et plus tard premier duc capétien de la seconde race.

Robert de France et Philippe le Hardi, tous les deux fils

Digitized by Google

puinés de France, ne pouvant porter les armes de France pleines, privilége exclusivement réservé au roi (1), durent les briser ; c'est-à-dire y introduire une modification, un léger changement au moyen duquel on pût distinguer leur écusson de l'écusson royal.

Pour Philippe le Hardi qui fût d'abord duc de Touraine, cette brisure consista en une bordure componée d'argent et de gueules. Cette bordure était autrefois l'écu de Nevers, porté par Jean de France, dit Tristan, 3me fils de St-Louis.

Plus tard, lorsqu'il fût investi du duché de Bourgogne, il écartela ces armes des armes de son apanage ; et c'est cette écartelure qui devrait porter le nom de Bourgogne moderne, les armes de France à la bordure componée restant les armes propres de Philippe le Hardi ; et cela est si vrai que ce sont ces armes là qu'il transmit à son deuxième fils, qui, lui, n'avait rien à faire avec l'apanage de Bourgogne et qui forma la tige des comtes de Lorraine, pairs de France.

Quant au duc Robert fils du roi Henri 1er, lorsque son père lui donna le duché de Bourgogne, il conserva les armes du dernier duc Bourguignon carlovingien. Ces armes qui sont celles du patrice Wuarnaire ou plus vulgairement Garnier, consistaient en six bandes ou cottices alternant de gueules et d'or.

Le duc Robert conserva donc ces armes qui étaient celles de son nouvel apanage, mais il les brisa en y transportant les émaux de France ; et les armes de Bourgogne au lieu d'être : bandé d'or et de gueules de six pièces, à la bordure de gueules, comme cela était sous les ducs carlovingiens dont la race venait de s'éteindre, devinrent : bandé d'azur et d'or de six pièces, à la bordure de gueules.

C'est donc aussi à tort que l'on donne à ces armes le nom de Bourgogne ancienne, car avant le patrice Garnier, les

(1) Les filles de France, lorsqu'elles n'étaient pas mariées, partageaient avec le roi le privilége de porter les armes de France pleines et sans brisure, mais elles devaient les porter dans un écu en forme de losange. — L'écusson losangé était réservé aux femmes ; mais principalement aux filles non mariées. — Les abbesses portaient toujours l'écusson losangé.

Digitized by Google

rois de Bourgogne avaient successivement porté : La gyvre tortillée de synople sur champ d'argent (1), le chat et le rat de sable sur champ d'or (2), la couronne d'azur sur champ d'or (3), et enfin le champ d'azur semé de cailloux d'or (4).

Philippe le Bon, successeur de Jean sans Peur et petit fils de Philippe le Hardi, ajouta aux armes de Bourgogne celles des comtés et principautés que n'avaient possédés ni son père ni son grand-père et qui lui advinrent tant par succession que par achat, comme les comtés de Charollais, de Zulphen, de Mâcon, et d'Auxerre, etc....

A l'époque où fut édifié l'Hôtel-Dieu de Beaune par Nicolas Rolin, Philippe le Bon portait habituellement : écartelé au 1 et 4, de *Bourgogne moderne* qui est de France au semis sans nombre, à la bordure componée d'argent et de gueules; au 2, parti de *Bourgogne ancienne* qui est: bandé d'or et d'azur de six pièces, à la bordure de gueules et de *Brabant* qui est : de sable au lion d'or. Au 3 *parti de Bourgogne ancienne* et de *Luxembourg* qui est d'argent au lion de gueules, couronné d'or, lampassé d'azur à la queue passée en sautoir, et sur le tout de *Flandres* qui est d'or au lion de sable armé et lampassé de gueules.

Ces armes étaient sommées soit de la couronne ducale soit du haume d'or. La couronne ducale de Bourgogne était formée d'un cercle d'or orné de pierres précieuses et surmontée de fleurs de lis alternant avec de hauts fleurons. Le

(1) Ce sont les armes des Bourguignons, lorsqu'ils vinrent s'établir dans les Gaules — elles méritent véritablement le nom de Bourgogne ancienne.

(2) C'étaient les armes de Clotilde de Bourgogne femme de Clovis. (Paradin alliances gédéalogiques).

(3) Ce sont les armes de ce malheureux Sigismond, roi de Bourgogne, qui périt misérablement jeté dans un puits par ordre de Clodomir, roi d'Orléans.

(4) Ce sont les armes du royaume d'Orléans, lorsque sous Clotaire II le royaume de Bourgogne fut momentanément fondu dans celui d'Orléans.

(*) La vraye et parfaite science des armoiries, p. 108.

Digitized by Google

haume d'or était taré (placé) de front et fermé de onze grilles également d'or. Ce haume était surmonté du cimier que portaient habituellement les princes du sang et consistant en deux fleurs de lis d'or placées l'une sur l'autre. Le roi seul avait le droit de porter pour cimier la fleur de lis carrée à quatre faces. Les anciens auteurs nous apprennent que les haumes des rois et princes souverains étaient toujours tarés de front pour montrer, qu'à cause de leur haute position, ils doivent avoir l'œil partout.

Quant à la couronne ducale, les ducs de Bourgogne la surmontaient habituellement du cimier suivant : Une tête et un cou d'autruche d'argent couronné d'or tenant en son bec un fer de cheval de même, accompagnée de deux plumes du même oiseau sortant l'une à gauche et l'autre à droite (1).

L'écusson de Philippe le Bon était ordinairement entouré d'une banderolle sur laquelle on lisait sa devise : *Autre n'aray tant que je vivray*, et du collier de la toison d'or avec la devise de cet ordre : *Ante ferit quam flamma micat.*

Il est à remarquer que cette dernière devise qui s'applique si bien au fusil du collier de la toison d'or était cependant la première devise de Philippe le Bon, avant son mariage avec Isabelle de Portugal.

Il existe à la bibliothèque royale de Bruxelles un manuscrit de Jehan Wauquelin : *Le livre du gouvernement des princes*, précieux manuscrit exécuté au commandement de Philippe le Bon et orné d'une miniature où l'auteur est représenté à genoux offrant son livre au prince. Les armes du duc de Bourgogne se lisent dans l'encadrement, avec la devise plusieurs fois répétée : *Autre n'aray tant que vivray* (2).

Paradin dans ses annales et les frères de S^te^-Marthe dans leur histoire de la maison de France, donnent à Philippe

---

(1) Méthode de blason, par Vulson de la Colombière. — Paris, chez Sébastien Cramoisy, 1664.

(2) Chronique des ducs de Brabant de Edmond Dynter (Dynterus), par le chanoine de Ram. Introduction, p. 110.

Digitized by Google

le Bon pour devise : *Aultre n'aurai.* Paillot dans la véritable science des armoiries lui donne la devise suivante : *Aultre n'aray tant que je vivray.*

M. Rossignol, dans une communication adressée à la Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or, cite la devise suivante : *Autre n'aray toute ma vie Dame Ysabelle.*

Les restaurateurs de la grande salle de l'Hôtel-Dieu à Beaune, ont entouré l'écusson de Philippe le Bon de la devise : *Aultre n'aray tant que je vive.*

Voilà cinq formes différentes de la devise de Philippe le Bon. A laquelle faut-il s'arrêter ? A celle qui plaira le mieux. En effet, le duc de Bourgogne a pris successivement toutes ces formes de devise exprimant du reste toutes la même idée : son attachement inébranlable à la duchesse ; nous croyons cependant que la forme la plus usitée était la plus courte : *Autre n'auray.*

Isabelle de Portugal femme de Philippe le Bon portait les armes de son mari parti de celles de sa maison qui sont : *D'argent aux cinq écus d'azur mis en croix, chargés chacun de cinq besans d'argent mis en sautoir, à la bordure de gueules chastellée d'or de sept pièces.* Alphonse Henriquez premier roi de Portugal fut le premier qui porta ces armes ainsi décrites (1). Ayant vaincu cinq rois Maures en batailles rangées et conquis leurs bannières à Ouriques en 1139, il prit pour armes les cinq écussons d'azur en souvenir des cinq bannières conquises, il chargea chaque écusson de cinq besans d'argent en l'honneur des cinq plaies de N.-S. Jésus-Christ qui lui apparut au ciel le jour de la bataille. Quant à la bordure de gueules chastelée d'or de sept pièces, un autre Alphonse, V^me^ roi de Portugal et 3^me^ du nom, l'ajouta en l'honneur de la maison de Castille où il avait pris femme.

La duchesse Isabelle sommait ses armes de la couronne ducale de Bourgogne et les plaçait dans un écu losangé.

(1) Henri de Bologne son père ne portait que le titre de Comte héréditaire de Portugal.

Digitized by Google

C'est ainsi que Paradin les décrit dans ses alliances généalogiques. — Cet écusson n'était point entouré du collier de la toison d'or, les femmes ne pouvant entourer leurs armes que des colliers et cordons qui peuvent être portés par elles.

Quant à l'écu losangé, si Paradin en fait une règle pour toutes les femmes, d'autres auteurs très estimés sont cependant beaucoup moins absolus ; ainsi l'avocat Géliot et le père Ménétrier rapportent que les femmes partissent habituellement les armes de leurs maris de celles de leurs maisons, dans un écu losangé; qu'elles l'entourent de deux palmes croisées, emblème héraldique de l'amour conjugal; ou d'une cordelière d'argent lorsqu'elles sont veuves. Le mot habituellement indique que la règle n'était pas toujours observée.

Fidèles à ces vieilles règles du blason, le verrier de l'Hôtel-Dieu de Beaune, M. Ottin, a peint les armes d'Isabelle de Portugal sur le vitrail qui décore une des deux grandes ouvertures rondes placées symétriquement à droite et à gauche de la grande baie du fond (côté de l'épitre). Il les a peintes telles que nous venons de les décrire d'après Paradin et les a placées dans un écusson en forme de losange. Nous devons faire remarquer cependant que, dans la grande verrière du crucifiement, les mêmes armes de la duchesse ont été placées par le même M. Ottin dans un écusson ordinaire. Il y a là une contradiction que je ne voudrais pas me charger d'expliquer. La même observation s'applique aux armes de la chancelière placées dans cette même verrière au-dessous de celles de la duchesse.

Un ancien auteur, Bartole, dans son traité *de insignis et armis*, nous apprend comment doivent être tournées et placées les armoiries. Il nous enseigne entre autre chose que : lorsque dans l'écu, il y a quelque figure humaine, ou quelque figure d'animaux, les têtes doivent regarder à dextre (droite), les animaux marcher du côté dextre (droit), les bandes et les bâtons tirer du côté dextre (droit) au côté sénestre (gauche) etc.... (1) Cependant quand l'écu est placé

(1) Lorsqu'il en est autrement, les armes sont fausses, tout aussi faus-

Digitized by Google

en quelque lieu d'honneur et de respect, les pièces d'armes qui composent les armoiries doivent être disposées de telle sorte que les têtes humaines et les têtes d'animaux regardent le lieu d'honneur.

Le duc Philippe le Bon, dit Géliot, ayant fait peindre ses armes sur la première porte du couvent des Chartreux à Dijon du côté des Perrières, à droite et à gauche d'une image en relief de la S^te^-Vierge, les meubles de son écusson durent être contournés, pour regarder cette image.

Comme il y avait deux écussons de chaque côté de l'image, ceux qui étaient à droite furent contournés de telle sorte qu'au quartier sénestre (gauche) on a peint Bourgogne moderne et au quartier dextre (droit) on a peint Bourgogne ancienne, inversement de ce qui doit être, et pour marquer que cela est fait à dessein, les bandes de Bourgogne ancienne tirant de gauche à droite, pour paraître descendre et sortir de l'image, sont converties en barres (ce qui est contraire aux armes de Bourgogne), tandis que dans les écussons de gauche, les bandes en question qui n'ont point été converties en barres, paraissent bien descendre et sortir de l'image; mais elles tirent de droite à gauche, comme cela doit être et sont bien peintes suivant les règles ordinaires; de plus comme du côté droit, il y a un écusson qui est parti de Bourgogne et de Flandres, il se passe ce fait anormal, que dans cet écu, les armes de Bourgogne qui devaient être à droite ont été placées à gauche, pour se rapprocher de l'image, et que le lion de Flandres qui, suivant la règle, devait regarder à droite, regarde au contraire à gauche, pour se tourner du côté de l'image.

On pouvait encore remarquer à Dijon, que les quinze écussons des chevaliers de la toison d'or peintes au-dessus des quinze stalles, dans la chapelle du roi, (côté de l'évangile) contenaient des armes ainsi contournées, pour regarder l'autel; tandis que les quinze autres écussons placés en

---

ses que celles où l'on trouve émail sur émail ou couleur sur couleur; comme ces dernières elles sont, dans ce cas, dites : Armes d'enquerre. —

Digitized by Google

face des premiers, regardaient également l'autel, mais naturellement et sans qu'il eut été besoin de les contourner.

Serait-ce pour ce motif que, dans le vitrail qui décore l'ouverture ronde placée au-dessus et à droite de la grande verrière du crucifiement (côté de l'évangile), le haume qui somme les armoiries de Philippe le Bon, au lieu d'être taré de front, comme le voudrait la règle, regarde à gauche du côté du Christ en croix ; mais alors, pourquoi toutes les pièces d'armes, qui composent cet écusson, n'ont-elles pas été aussi contournées pour regarder le Christ en croix ? Quoi qu'il en soit, nous ferons remarquer qu'un haume taré à gauche, sans raison suffisante, est toujours un signe de batardise ; que le casque de Philippe le Bon n'était pas d'argent mais d'or (ou tout au moins d'argent doré) et fermé de onze grilles également d'or; qu'il portait habituellement le cimier des princes du sang à savoir deux fleurs de lis d'or placées l'une sur l'autre. Nous ajouterons encore que ces armoiries eussent été plus complètes, si la devise de la toïson d'or eût été placée autour du collier de cet ordre.

Les armes du chancelier Rolin peintes dans la grande verrière du crucifiement frappent de suite les regards, par suite d'une position spéciale qui sort des règles ordinaires du blason. Il en est de même du semis de clefs d'or qui couvre le tapis sur lequel il est agenouillé. Le haume taré de profil regarde à gauche, les pannetons des clefs sont tournés vers la gauche, contrairement aux règles habituelles. Ce contournement, nous venons de le voir, pouvait se produire, lorsque les armes étaient placées dans le voisinage d'un lieu d'honneur et de respect ; c'est bien ici le cas. Les armes du chancelier sont à droite du crucifix ; elles doivent donc être contournées pour regarder le Christ en croix. Le verrier, M. Ottin, non-seulement n'a pas transgressé les règles héraldiques, mais il a usé fort à propos d'un privilége que lui donnait son sujet. Je demanderai cependant, pourquoi il n'a pas usé du même privilège pour les armes du duc de Bourgogne, placées dans la même verrière, au-dessus de celles du chancelier et à droite du Christ en croix. Quoique ce contournement des armes du duc de Bourgogne eût été

Digitized by Google

chose très compliquée, et que ces armes ainsi modifiées eussent été complètement inexplicables pour les personnes peu versées dans la science héraldique, il n'en est pas moins vrai qu'il faut constater ici une nouvelle contradiction. Il est difficile d'admettre en effet, que de deux écussons placés dans le même vitrail, et exactement dans les mêmes conditions, l'un soit contourné et l'autre ne le soit pas. En outre, que c'est une faute de blason, il y a là un défaut de symétrie qui choque l'œil du spectateur.

Je termine en signalant une autre anomalie dans les nouvelles restaurations, à propos de la devise *Seule* écrite tantôt par un seul L, tantôt par deux L. Cette anomalie existait déjà au XV^me^ siècle, et à cette époque, les pavés émaillés portaient la devise *Seule* avec un seul L, tandis que sur les tapisseries, on voyait la même devise *Seulle* écrite par deux L. Les restaurateurs de la grande salle de l'Hôtel-Dieu ont conservé cette anomalie. Il n'y avait du reste aucun motif pour choisir l'une de ces deux manières d'orthographier le mot *Seule*, de préférence à l'autre.

Une opinion qui jouit d'un certain crédit veut que la devise *Seule* ait été prise par Guigone de Salins, après la mort de son mari, pour indiquer son veuvage; d'autres critiques y ont vu un mot celtique signifiant lumineuse et s'appliquant à l'étoile aux six rayons qui l'accompagne. Tel n'est pas notre avis et nous pensons, avec M. Rossignol, que cette devise était la devise du chancelier Rolin et non pas celle de Guigone de Salins.

Fidèle copiste de son maître, qui après son deuxième veuvage, lorsqu'il épousa Isabelle de Portugal, avait quitté son ancienne devise, pour prendre celle qu'il conserva jusqu'à la fin : *Autre n'auray tant que je vivray*; Nicolas Rolin, veuf de Marie de Landes (1) sa première femme, choisit pour

(1) *Armes des de Landes :* Ils portaient : d'argent à la bande d'azur Marie de Landes était la mère du cardinal Rolin. Le cardinal Rolin avait décidé que son tombeau serait placé dans l'église collégiale de Beaune devant la grille. Il devait porter un écusson écartelé des Rolin et des de Landes, mais le cardinal s'étant brouillé avec les chanoines de la collégiale, ce projet n'a pas reçu d'exécution.

Digitized by Google

devise le mot *Seule*, lorsqu'il épousa Guigone de Salins en secondes noces, voulant donner par là à sa nouvelle épouse un gage de sa fidélité future, témoignage d'autant plus précieux, que sous ce rapport, son passé n'avait pas été exempt de reproches.

M. Rossignol auquel nous empruntons une partie de ces détails, ajoute : L'étoile unique placée à côté du mot *seule*, était brillante, puisqu'elle avait six rayons ou pointes, et son isolement pouvait signifier qu'il n'y en avait pas d'autres dans le firmament du bon Nicolas Rolin. La branche de chêne qui entoure la devise voulait dire, dans sa pensée, que cette nouvelle alliance serait forte et robuste comme le chêne, et que rien ne pourrait la rompre. Il n'y eut que la mort qui fut assez puissante pour la rompre, aussi cette devise se retrouve-t-elle encore et pour la dernière fois sur le tombeau du chancelier dans la cathédrale d'Autun. Sur ce même tombeau, élevé par les soins du cardinal Rolin, évêque d'Autun, on lisait à côté de la devise *Seule* et des N. G. entrelacés, le fameux *Deum time*. Cette dernière devise appartenait très certainement au cardinal, mais ne pouvait-il pas lui-même la tenir de son père qui l'aurait abandonnée pour prendre la devise : *Seule*, au moment de son mariage avec Guigone de Salins (1) ? Quoiqu'il en soit, il suffit de savoir que le cardinal Rolin la portait habituellement, pour expliquer sa présence sur le monument qu'il fit élever à son père. Le chancelier Rolin mourut le 14 janvier 1461, et Jehannot Bar qui tenait ses comptes, atteste, dans ses notes, qui sont aujourd'hui (dit M. Rossignol) aux archives de la Côte-d'Or, que les carreaux de l'Hôtel-Dieu de Beaune, fabriqués à Argilly, vingt ans avant la mort du chancelier, étaient faits de quatre pièces et portaient la devise du chancelier.

L. DE MONTILLE.

---

(1) Avant la devise seule le chancelier Rolin portait la devise suivante : *Nihil agere penitendum, pudentum imò reparendum* (La vraie et parfaite science des armoiries de P. Paillot, p. 256).

Digitized by Google

LE VIGNOBLE

DE

JEANNE DE BOURGOGNE

La Bibliothèque de Bourgogne, à Bruxelles, possède un manuscrit fort intéressant pour l'histoire de la viticulture du moyen-âge. Il a pour titre : *Compte de recette et dépense des terres possédées par la duchesse de Bourgogne et d'Artoys, année* 1327. (1) M. Emile Ouverlaux, sous-chef de section à cette bibliothèque, m'a récemment envoyé la partie de ce compte, qui a trait à l'exploitation du vignoble d'Arbois. Il me semble utile de faire précéder cet extrait de quelques détails historiques.

Jeanne de Bourgogne, fille aînée d'Othon IV, comte Palatin (2) et de Mahaut ou Mathilde, comtesse d'Artois, se maria, en 1306, à Philippe, dit le Long, qui monta sur le trône de France en 1316, après la mort de son frère Louis-le-Hutin. Accusée d'adultère et condamnée, dans l'année 1313, à finir ses jours dans la forteresse de Dourdan, (3) elle parvint à faire reconnaître son innocence et revint à Paris l'année suivante. Devenue veuve en 1322, elle fonda à Paris le collége de Bourgogne et se retira, dit Courtépée, dans la ville de Gray. En 1326, elle convoqua un parlement à Beaume-les-Dames et mourut à Roye, en Picardie,

(1) N° 15845 du catalogue. L'extrait qui suit se trouve aux fol. 14 et 15.
(2) Courtépée la cite comme étant fille unique du comte Othon.
(3) Département de Seine-et-Oise.

Digitized by Google

le 22 janvier 1325, suivant quelques historiens, ou, suivant d'autres, dans l'année 1329. Elle fut inhumée aux Cordeliers de Paris. Sa fille aînée, nommée également Jeanne, avait épousé Eudes IV duc de Bourgogne qui devint, après la mort de sa belle-mère, propriétaire des comtés de Bourgogne et d'Artois. Le compte de 1327 appartient donc à Jeanne, fille d'Othon, comte Palatin de Bourgogne, veuve du roi de France Philippe-le-Long. Voici le texte de ce document.

« Pour les despens faiz Arboys en lannée dessus dicte par Jehan Galabon don les parties sensuyvent :

« Premier. Pour V^c et demi de paisseaul pour les vignes madame, pour la façon en boys à iiij s. le cent xxii s. Pour le charroyer dou boys arboys en l'oștel madame à x s. le cent valent lv s. Pour avanz coillis et achatez xv s. Pour ij^c liij journées de hovriers à terrouller lesdites vignes des corvées à dmeis pris, x. l. vii s. v. d. en pain par jor iii s. ij d. Pour xxxij jornées de fammes à sarmenter ycelles vignes et pourter le merrain par la vigne xiiij s. iiij d. Pour xvij jornées de provigneurs à provigner esdices vignes à dmeis pris valent xx s. ij. d. Pour xxj jornées de hovriers à lier et taillier la vigne à xii d. par jour xli s. Pour ix jornées de fammes à sarmenter ycelle vigne iiii s. iij d. Pour x jornées de provigneurs à provigner ladicte vigne à xiiij d. la jornée xi s. viij d. Pour xxxiiij jornées de hovriers a taillie et lier la vigne de Montaillers à dmeis pris xxxi s. Pour iij jornées de fammes à sarmenter ladicte vigne xviij d. »

« Pour ix xx et xvij jornées de hovriers à fessorer le premier cop les vignes des corvées à dmeis pris valent x lt. xvi s. v. d. Cest d'entour xiij d. l'ovrier. Pour xlj jornées de hovriers de Vandre-Anecheux à iii d. en pain par jour chescun x s. vi d. Pour lx jornées de hovriers à fessorer le premier cop la vigne de Texennes à dmeis pris lxvi s. vj d. Pour xiii jornées de hovriers des corvées de Vandre avec eux à iij d. en pain par jour lovrier iij s. iij d. Pour liiij jornées de hovriers à fessorer la vigne de Montaillier le premier cop à dmeis pris lvij s. iiij d.. Pour iij jornées de

Digitized by Google

hovrier à provigner en celle vigne à xiiij d. par jour chescun iij s. vj. d. Pour xx xx ij jornées de hovriers pour fessorer la seconde foiz les vignes des corvées à dentour xxij d. chescun par jour x l. t. xix s. Pour lxij jornées de hovriers à fessorer la seconde foiz la vigne de Texennes d'entour xiiij jornées. La jornée lxx s. vii d. Pour xlix jornées de hovriers pour fessorer la vigne de Montailliers le second cop à xiiij d. le hovrier lviij s. Pour clorre et pour barrer les dictes vignes devers les chemins et pour redroiter ycelles vignes viij s. Item fut donné ès gardes de toutes ces vignes v. s. vj d. »

Pour iij coulevres à couler vin et i grant penier et xl petiz peniers vj s. ij d. Pour iiij escuelles à regier vin xx d. Pour xij et vj venengeurs pourteurs de cuves et de venenges qui venengèrent les vignes des corvées de Montailliers et de Texennes et pour ix hovriers qui gardèrent les vignes des partaiges, d'entour vij d. ot. le venengeur, lun parmi lautre viij l. t. iij s. x d. Pour la jornée de xxx vi chevauls pour apourter la venenge ou celier madame des vignes et des partaiges à iiij s. iiij d. par jour valent vij l. t. xvj s. Pour v chevauls pour apourter la venenge des quars et des cars xvij s. viij. Pour la jornée de xiij chapuis et de leurs eydanz pour leurs despens et pour leurs jornées xxiiij s. Pour oysères achatées iij s. Pour cuillir les oysères des vignes madame xxviij d. Pour xij dozeynes de cercles pour relier cuves et vaiseaux xxiijs. Pour lxiij jornées de hovriers au préseul pour présourer le vin à ix d. le hovrier xlvij s. iij d. Pour lj queuve neuves achetées dois la semaine devant penthecouste lan mil ccc xx vij jusques le dymenche jour de sainte Lucie signant. Pour regier vin et mener d'Arboys en bracon pour la garnison madame par pluseurs pris la pièce xvj l. t. ij s. Pour murer, laver, emplir deaul à vuider les dictes queves et pourter en la vote xij s. viij d. Pour relier xlj queve menées défoncées de Bracon Arboys. Pour amener vin darboys en bracon pour la feste madame de la touz sains xi s. iij d. Pour le charroy de iiij xx viij charreyes pleynes des vins darboys en bracon par pluseurs foiz dois le lundi devant penthecouste jusques luqtave

Digitized by Google

de la touz sains en suyvant dentour iiij s. vj d. la queve xix l. t. xi s. vj d. Item pour ij queves achatées arboys pour mettre vernist pour la dicte garnison et pour le charroyer en bracon xxij s. Pour vj^{c} daissonne à covrir la maison costé la tour dou chastel et les deprez iiij s. vj d. Pour vj lirons pour celle maison ij s. Pour j^{c} de gros clos à late xij d. Pour ij jornées de chapuys à recovrir les maisons des préseuls madame à xij d. le cent valent xv s. Pour recovrir ycelles maisons pour vj jornées de hovriers vij s. Pour retenir et pour reoigner xiij colompnes en la hale darboys qui estoient porries par dessoubz par tasche donnée à Hugue de Dole charpentier à iij s. chescune colompne xxxix s. Pour traire les grosses perres et tailler et pour retenir les dictes colompnes et pour charroy par tasche donnée à Jehanneret maçon à iij s. la colompne et par ceste marchie doit faire ij teyses de murs en la chambre delez la tour dou chastel xxxix s. Pour pain donné à povres prisons ceste année xvj s. iij d. Pour pluseurs messaiges envoyés pour refaire les forges darboys viij s. »

« Somme vj xx vj l. t. viij s. viij d. foyble qui valent cj. l. t. iij s. »

Le compte de Jean Galobon nous fait voir l'antiquité des termes employés par nos vignerons. Les *hovriers* s'occupent à torreiller, à provigner, à tailler, à porter les paisseaux à fessorer, du premier et du second cop, à rogner, à redroiter. Aux approches de la *venenge* ils lavent et arrosent les *quèves* ; ils les relient avec des cercles et des *oysères*. Les procédés sont identiques à ceux de la Côte-d'Or, si ce n'est qu'on emploie l'eau salée pour abreuver les cuves. Plusieurs expressions n'ont plus cours, au moins dans notre côte. Qu'est-ce que le *venist* que l'on met dans des tonneaux « Pour la garnison de Madame ? » Qu'est-ce encore que les *écuelles à regier vin* ? Le sens de plusieurs mots nous échappe. Les *avanz* que M. Ouverlaux traduit par « oziers » sont peut-être des ajoncs, des joncs destinés à accoler la vigne ? Les *coulevres* ou *couleures* me paraissent être les *fontaines* avec lesquelles on tire le vin des caves ; le mot *merrain* semble être ici le synonyme de paisseau ; les *ais-*

Digitized by Google

sonnes sont vraisemblablement de petits ais de bois destinés à couvrir les maisons ; les *eydans* sont les valets, les aides des chapuis, c'est-à-dire des charpentiers ; les *queves charreyes* doivent signifier les poinçons et tonneaux, petites queues que l'on peut charger sur une voiture. J'ai cherché vainement le sens de *liron*, terme de maçonnerie ou de charpente. La façon *à dmeis pris* indiquent sans doute un travail entrepris à forfait.

En somme, le compte du domaine d'Arbois est l'un des rares documents du XIV^me^ siècle qui ait rapport à la viticulture. Il se rattache à l'histoire de la Bourgogne par l'emplacement du vignoble et par l'importance de la propriétaire. A ce titre, il nous a semblé digne d'être publié.

Ch. Bigarne.

Juillet 1877.

Digitized by Google

Digitized by Google

VISITE

AUX

GROTTES A OSSEMENTS

DE SANTENAY

MESSIEURS,

Vous savez que la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône a fait faire des fouilles sur la montagne de Santenay ; là, où l'exploitation des sables à verrerie avait amené la découverte de plusieurs ossements d'animaux antédiluviens, parmi lesquels ceux d'espèces habitant maintenant loin de nos climats.

Le musée de Chalon-sur-Saône s'est enrichi de pièces importantes, notamment de deux têtes presque entières du grand *felis leo* (race spelœa) provenant de ces fouilles.

Le Museum de Paris possède en outre une importante collection des fouilles de Santenay, extraites en juillet 1870.

Les animaux dont les débris ont été reconnus sont :

Felis leo ;
Felis lynx ;
Canis lupus (abondant) ;
— Vulpes ;
Ursus intermédiaire entre le spelus et l'u. ferox ;
Meles taxus ;
Lepus timidus ;
Rhinocéros Merkii ;
Sus scropha (rare) ;

Digitized by Google

Equus caballus (grand et fort) ;
Bovidé de la taille du Bos taurus ;
Cervus elaphus.

Les ossements de tous ces animaux se trouvent plus ou moins brisés, mélangés, roulés et enveloppés dans une boue durcie exactement semblable à la couche d'humus de la surface.

On n'a rencontré aucun indice de l'existence de l'homme, ni trace de renne, d'hyène ou d'éléphant.

Une autre grotte renfermant à peu près les premières espèces a été découverte et explorée, au dessus des roches de S^t-Jean, environ à 450 mètres d'altitude.

Ces brèches à ossements ne ressemblent en rien à tout ce qui a été trouvé jusqu'ici, et les géologues sont loin d'être d'accord pour en donner une explication satisfaisante.

M. Albert Gaudry, membre de la Société géologique de France, dans le tome 4^e de la 3^e série du bulletin de cette Société (page 50), écrit :

« Lorsqu'on voit le grand nombre d'ossements qui ont « été tirés du haut de la montagne de Santenay et que l'ab- « sence de tout indice humain démontre l'impossibilité d'at- « tribuer leur apport à la main de l'homme, on ne peut s'em- « pêcher d'éprouver quelque étonnement d'un pareil ras- « semblement. Pourquoi tant de loups, d'ours, de chevaux, « de bœufs ont-ils gravi une montagne isolée de tous côtés ? — D'où sont venues des eaux assez abondantes pour « apporter les ossements et déposer le carbonate de chaux « qui forme aujourd'hui la brèche ossifère dite : Pointe du « bois.

Puis, M. Gaudry ajoute qu'il faut supposer beaucoup de pluie ou, plus probablementb, eaucoup de neige pour expliquer l'affluence des eaux sur une montagne isolée. Il pense que peut-être les dépôts de Santenay se sont effectués à l'époque où les glaciers de la Savoie s'avançaient jusqu'à Lyon et formaient un barrage qui a dû modifier les conditions de la contrée où coule la Saône.

Il y a un contraste frappant entre la faune de Santenay et celle des gisements qui en sont peu éloignés, tels que la

Digitized by Google

grotte de Germolles et Solutré. A Santenay point de vestige humain, aucun débris de renne ; à la place d'hyènes, on trouve du loup ; l'ours est intermédiaire entre le spelœus et le ferox ; les chevaux énormes ne ressemblent aucunement à la petite race de Solutré ; même remarque pour les rhinocéros et les cerfs. M. Gaudry constate ces dissemblances et demande si les gisements du sommet de Santenay ne seraient pas des représentants de la grande époque glaciaire du Boulder-clay.

M. Lory, membre de la même Société, a aussi examiné la question. D'après lui les glaciers de la Savoie, à l'époque de leur plus grand développement, s'étendaient en une vaste nappe sur le midi de la Bresse jusque auprès de Bourg et s'appuyaient sur les coteaux de Lyon, à une altitude d'environ 400 mètres. Ils formaient donc un barrage, et toute l'immense vallée de la Saône, depuis Bourg, limite des glaciers, jusqu'aux monts Faucilles était couverte par les eaux d'un lac. Il y eut des intermittences dans ces phénomènes, et, lors des progressions, les animaux les plus variés se trouvaient obligés de fuir la plaine et de se réfugier sur les hauteurs. Le plateau de Santenay dut leur servir d'asile maintes fois : ils y furent surpris par d'abondantes chutes de neige. La crevasse de la pointe du bois, alors béante (?), constituait en quelque sorte un excellent piége. Les eaux résultant de la fonte des neiges entraînaient dans cette fente les débris des cadavres épars, et apportaient les sels calcaires, etc.

M. Lory croit qu'aucun glacier n'a pu exister à Santenay à l'époque quaternaire. Mais, M. Collenot, son confrère, est d'un avis contraire : il rappelle qu'il existe dans l'Auxois, à Époisses, des blocs, restes évidents d'une moraine placée à 250 mètres seulement. A l'époque glaciaire, le Morvan a dû être recouvert par des neiges perpétuelles et d'immenses glaciers se sont prolongés au loin. Les énormes débris granitiques que l'on remarque dans la tranchée du chemin de fer d'Autun à Etang en sont les témoins, parmi tant d'autres.

M. Beaudoin (page 55 du même volume) s'est livré à une

Digitized by Google

étude attentive des terrains composant la montagne de Santenay. Ils dépendent de la grande oolite, mais avec cette particularité assez étrange, que le massif oolitique enveloppe une très grande quantité de calcaire magnésien. Ce calcaire se désagrège facilement ; c'est dans ces cavités que l'on extrait le sable à bouteilles ; c'est là que se trouvent les brèches à ossements.

N'y aurait-il pas un rapport entre les principes magnésiens contenus dans ce calcaire et l'existence de la fontaine salée et purgative de Santenay ?

M. Beaudoin s'arrête devant la grande question des eaux « qui ont laissé des traces si évidentes de leur passage à « une certaine époque sur nos plateaux élevés, et dont la « nature, le volume et l'origine restent encore à bien con- « naître, ainsi que les causes qui les ont mis en mouvement.

Mais, M. de Rosemont, qui s'est aussi occupé de la question, n'hésite pas (page 59 du même volume) à donner l'explication dont voici le résumé :

Les grandes eaux ne proviennent ni des neiges ni des glaces, mais elles sont le résultat des grandes pluies de la *période pluviaire*. Cette période commença par de grandes pluies qui eurent « vingt-sept fois » l'intensité ds pluies actuelles. La plaine devint inhabitable, les animaux se réfugièrent sur les lieux élevés où beaucoup périrent de maladie ; d'autres, d'accidents ou de vieillesse.

Ces premières grandes pluies furent suivies d'autres, plus grandes encore, qui atteignirent une intensité « cent fois » supérieure à celles d'aujourd'hui, mais qui durèrent peu. — L'inondation à ce moment ne connut plus de bornes, mais cependant elles n'atteignit pas la crête du plateau de Santenay, (élevé de 500 mètres). Tous les animaux qui étaient restés dans la plaine périrent, et, sur le plateau, ceux qui s'y étaient réfugiés périrent aussi, mais par le froid et la faim sous la pluie. Leurs cadavres furent dévorés par les carnassiers et leurs squelettes furent entraînés dans la crevasse.

M. de Rosemont ne voulant pas que l'on s'étonne de l'entendre dire que des eaux de pluies ont entraîné quelque chose

Digitized by Google

sur un plateau élevé et de très petite étendue, ajoute qu'il a été possible de calculer l'intensité de la pluie diluvenne et de reconnaître que la tranche d'eau tombant chaque jour s'est élevée à un mètre.

Telles sont, messieurs, les théories à l'aide desquelles les savants géologues de la Société géologique de France expliquent l'existence, sur la montagne de Santenay, de ces brèches à ossements, après les avoir visitées le 26 août 1876.

Si ces théories n'étaient pas en contradiction, nous ne pourrions que nous incliner, mais nous pensons que le peu d'instants que ces honorables savants ont pu consacrer à l'examen des lieux a été insuffisant, et nous ne pouvons nous empêcher de faire les remarques suivantes :

1° Pour que les systèmes de MM. Gaudry et Lory fussent vrais ou vraisemblables, il faudrait que le plateau de Santenay fut isolé par une dépression inférieure aux 400 mètres d'altitude des glaciers formant le barrage qui retenait les eaux du lac, mais il n'en est pas ainsi : ce plateau est relié à celui, si vaste, des chaumes d'Auvenay et par suite à tout l'ouest et le nord de la France par le col de Larochepôt, que traverse la route à une altitude de plus de 450 mètres. Les hauteurs d'Auvenay varient entre 500 et 600 mètres, et la vallée qui les sépare du plateau de Santenay n'a pas 20 mètres de largeur au fonds (à 450 mètres d'altitude) et 500 mètres de sommet à sommet, distances que des animaux auraient pu traverser à la nage, s'il eût été nécessaire.

Il est donc impossible d'admettre que les bœufs, les chevaux et tous les herbivores, jusqu'au timide lièvre, seraient restés sur cette presqu'île en compagnie des grands tigres, des ours, des loups et autres carnassiers.

2° M. Lory dit : « la crevasse de la pointe du bois, alors béante constituait en quelque sorte un excellent piège ; c'é-
« tait un gouffre dans lequel les animaux tombaient soit
« pendant la nuit soit surtout lorsque une couche de neige
« en dissimulait le danger. »

La crevasse était alors béante ! Or, elle est aujourd'hui recouverte d'une épaisse couche de durs rochers qu'il a fallu

Digitized by Google

attaquer à la mine pour arriver aux sables où ont été découverts les ossements. C'est actuellement une galerie sombre où l'on entre par une ouverture pratiquée à l'ouest et d'où l'on peut sortir par un puits à l'autre extrémité, puits taillé dans le roc vif.

Pourquoi — comment cette crevasse béante est-elle aujourd'hui si solidement recouverte ?

Un pont de neige recouvrait la crevasse ! — C'était donc en quelque sorte, une *bergschrund* semblable, à la surface, à celles que l'on rencontre en explorant les glaciers des Alpes, mais beaucoup moins profonde. L'honorable savant semble avoir oublié ici que les animaux, surtout les animaux sauvages, sont doués d'un instinct merveilleux : ils flairent le danger et l'évitent mieux que l'homme le plus habile.

Comment donc admettre que les tigres, les chevaux, les ours, les bœufs, les rhinocéros, les loups, les cerfs et jusqu'aux lièvres seraient venus s'entasser dans cette galerie béante, sans voir le danger, sans être prévenus par les émanations des premiers cadavres déjà tombés dans le gouffre.

3° Les eaux résultant de la fonte des neiges entraînaient *ensuite* dans cette fente les débris des cadavres épars.

Or, Messieurs, la « fente » se trouve sur un point à peu près culminant : du côté nord seulement une très faible pente existe, et la surface pouvant amener les eaux dans la crevasse est extrêmement restreinte. Les « cadavres épars » ne pouvaient donc être entraînés là par les eaux courantes.

Ces conséquences, tirées de la période glaciaire, me paraissent inadmissibles.

La théorie de M. de Rosemont s'appuyant sur la *période pluviaire* semble-t-elle plus rationnelle ? Nous nous permettrons aussi de l'examiner.

Cette période est divisée en deux parties : pendant la première l'intensité des pluies atteint 27 fois (juste?) l'intensité des pluies actuelles ; dans la seconde cette intensité égale cent fois, mais dure peu.

Durant la première partie, la plaine était devenue inhabitable, les animaux se réfugiaient sur le plateau de Sante-

Digitized by Google

nay et c'est là que « la mauvaise saison achevait ce que les « maladies, l'âge et les autres causes avaient commencé, ce « qui faisait du plateau de Santenay un lieu où les cada- « vres des animaux s'assemblaient plus que partout ail- « leurs. » Les carnassiers ne furent presque pour rien dans la mort des herbivores et des rongeurs : c'est la pluie qui tuait toutes les bêtes.

Mais alors pourquoi, pendant cette première période pluviaire les herbivores et rongeurs seraient-ils restés sans aliments, en compagnie des carnassiers, au lieu de passer sur le grand plateau voisin.

Pendant la 2e période, ajoute M. de Rosemont, l'inondation « ne connut plus de bornes, mais cependant n'atteignit « pas la crête du plateau de Santenay ». Ce serait alors qne les animaux qui se seraient obstinés à demeurer sur le plateau de Santenay, malgré la faim et la dent des carnassiers, périrent de faim et de froid sous la pluie. « Leurs cada- « vres furent dévorés par les carnassiers réfugiés dans la « grotte située à l'ouest (au-dessus des rochers de saint « Jean, altitude 480 environ), et leurs squelettes, mêlés à « ceux qui se trouvaient déjà sur le plateau, furent entraînés « dans la crevasse. »

Tout ce que nous avons déjà dit sur : 1° le peu de probabilité de l'existence d'une crevasse béante à cette époque ; 2° la difficulté de comprendre comment les eaux *pluviaires* auraient pu entraîner quoi que ce soit sur un point culminant, s'applique à la théorie de M. de Rosemont.

Il serait nécessaire également de connaître la limite à laquelle s'arrêta l'inondation pendant la grande période pluviaire. Nous lisons bien, dans le travail de M. de Rosemont :

« La *grotte* de Santenay est *remplie* d'un résidu *jaune* « de calcaire désagrégé parce que les eaux du déluge ne « l'ont point atteinte. »

Quelques lignes avant, ce savant avait écrit :

« Les plateaux jurassiques sont ordinairement couverts « d'une argile rouge... Cette argile se retrouve non-seule- « ment dans notre brèche, mais encore, etc.

Digitized by Google

C'est cette argile emportée par les eaux diluviennes qui donne au Lehm jaune la couleur rouge. Le Lehm rouge caractérise la paroxysme diluvien. Et comme on ne trouve pas ce Lehm rouge sur la montagne de Santenay, le déluge ne l'a point recouverte.

Cette preuve est-elle irrésistible? Voyons, Messieurs, ce qui a dû arriver si les eaux se sont élevées au-dessus des plus hautes montagnes : lorsqu'elles ont commencé à se retirer, elles ont laissé à découvert, lentement et successivement, chacun des sommets, suivant la hauteur. Ces sommets ont été battus alors par des vagues énormes qui les ont balayés et ont enlevé toute espèce de limon, de Lehm quelconque, et le dépôt de limon n'a commencé à s'effectuer qu'au moment où les mouvements violents des eaux ont été diminués par les obstacles résultant des montagnes sorties des eaux.

Chacun sait à quelle immense hauteur atteignent les vagues de l'Océan austral qu'aucun continent n'arrête dans le sens de l'ouest à l'est; ce sont des montagnes liquides se mouvant avec une rapidité extraordinaire ; les meilleurs navigateurs ne les affrontent pas sans crainte et seulement en allant dans leur sens, en luttant de vitesse avec elles. Les ilots qui se trouvent sur cette mer inhospitalière sont inhabitables.

Les sommets abandonnés par les eaux du déluge ont donc été dénudés par la violence des eaux en mouvement ; les roches dures restèrent seules ; les flancs des montagnes subirent un pareil lavage jusqu'au moment où l'endiguement amena le calme relatif pendant lequel le Lehm se sépara.

L'absence de ce limon sur les sommets ne prouve donc nullement qu'ils n'ont pas été recouverts par les eaux du déluge.

On classe les cavernes renfermant à la fois des traces de l'habitation humaine et des débris d'animaux aujourd'hui disparus, en quatre époques : la plus ancienne est celle du Moustier ; la seconde, celle de Solutré ; la troisième, celle d'Aurignac ; et la quatrième, celle de la Madeleine. Celle de Santenay semble être antérieure, et scientifiquement, au-

Digitized by Google

cune explication rationnelle n'est satisfaisante en ce qui la concerne.

Le déluge biblique expliquerait l'entassement dans une caverne se trouvant au sommet d'une montagne de 500 mètres d'altitude, d'une telle quantité d'animaux si divers. On comprend que des courants violents, des vagues furieuses aient roulé, disloqué, brisé ces cadavres, ces squelettes, et que les débris que nous recueillons aujourd'hui soient restés mélangés à la boue rouge que les eaux, en se retirant, ont laissé avec eux dans la caverne.

Mais il faut admettre une dérogation momentanée des lois qui régissent la matière, il faut voir la main de Celui qui peut tout, pour expliquer le déluge universel. Ce miracle n'est-il pas plus satisfaisant pour la raison que les théories que nous venons d'analyser ?

BAZEROLLE.

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉTÉOROLOGIE

La météorologie, est la science des phénomènes atmosphériques. Elle a, aujourd'hui, un but plus utile et plus pratique : elle veut et elle doit arriver à la prévision du temps.

Si l'on est arrivé à prévoir et à annoncer les marées de l'Océan ainsi que les crues d'un fleuve, l'on doit espérer qu'on arrivera aussi à prédire les mouvements généraux de l'atmosphère et à signaler d'avance, aux localités menacées, l'approche des orages. Mais les marées de l'atmosphère sont, il est vrai, sujettes à un grand nombre d'influences que ne rencontrent pas les marées régulières de la mer. Il en résulte donc qu'une longue expérience sera nécessaire pour arriver à connaître avec exactitude la marche des phénomènes de l'atmosphère ; c'est encore à l'homme qu'incombe la mission de découvrir ces lois comme il a déjà découvert celles qui règlent le mouvement des astres.

MM. Mathieu de la Drôme et Coulvier-Gravier, ont imaginé des systèmes à l'aide desquels ils croient pouvoir prédire assez longtemps à l'avance les probabilités de pluie et de beau temps.

Mathieu de la Drôme, à la suite de l'examen d'une longue série de notes conservées à l'observatoire de Genève, a remarqué une certaine coïncidence entre la quantité de pluie tombée et l'heure à laquelle ont lieu les phases de la lune ; il a cru, par conséquent, pouvoir formuler une règle se basant sur l'une de ses phases. Par exemple, si, pour une série de quatre mois, la lune devient nouvelle entre 8 heures et 9 heures et demie du matin, la quantité de pluie sera beaucoup plus considérable que si la lune était devenue nou-

Digitized by Google

velle ou avait changé de quartier, entre 7 et 8 heures du matin : de là, la possibilité, selon lui, de pouvoir annoncer les inondations et de connaître d'avance si une saison sera sèche ou humide.

Ce système, qui a reçu de si nombreux démentis de la part des évènements, a été victorieusement combattu, par M. Leverrier, au moyen des documents mêmes de l'observatoire de Genève ; aussi n'a-t-il pas tardé à tomber en discrédit.

M. Coulvier-Gravier, savant bien connu par ses études relatives aux étoiles filantes, croit pouvoir affirmer qu'en se rendant compte du nombre, de l'aspect et surtout de la direction des étoiles filantes, on peut ariver à prédire le temps quelques jours à l'avance, et qu'en prenant la moyenne ou la résultante des directions suivies du 1er janvier au 1er mai, on connaîtra l'état général de l'atmosphère, pour le reste de l'année. D'après les observations de ce savant, les étoiles filantes ne suivent pas toutes la même direction ; leur marche est modifiée par les courants d'air qui règnent dans les hautes régions atmosphériques. Les mouvements lents des étoiles filantes, leur course étendue sont l'indice d'un grand calme dans les régions qu'elles parcourent ; ce calme se perpétue jusque sur la terre et maintient le beau temps. Les mouvements brusques, saccadés, d'une grande vitesse, la coloration, la forme globuleuse, sont, au contraire, des signes visibles de la force des courants d'air qui les influencent. Or, l'on sait, aujourd'hui, que les courants aériens se propagent de haut en bas, que les vents soufflant dans les régions supérieures deviennent, quelques jours après, ceux qui dominent à la surface du sol ; par conséquent, la direction qu'ils impriment à ces astéroïdes fait connaître, à l'avance, de quel point de l'horizon ils soufflent et permet de prévoir le temps probable qu'il fera trois ou quatre jours plus tard. Les étoiles filantes peuvent, par suite, être considérées comme de véritables girouettes. En prenant la moyenne des directions suivies par ces étoiles pendant les quatre premiers mois, on peut prévoir, dès le 1er mai, la physionomie générale de l'année, c'est-à-dire, indiquer si elle sera sèche ou pluvieuse, froide ou chaude.

Digitized by Google

Ce système de prévision, qui concorde assez bien avec les faits accomplis, n'est, en quelque sorte, que l'énoncé scientifique d'un phénomène remarqué par les agriculteurs qui savent qu'un hiver froid est ordinairement suivi d'un été modéré et réciproquement.

On attribue généralemet les changements de temps, si fréquents dans nos climats, à l'influence de la lune. Quelques savants admettent ces préjugés populaires et vont même jusqu'à fournir, non des faits, mais des arguments à leur cause.

On sait, aujourd'hui, comme l'indique d'ailleurs M. Faye, dans sa notice sur la météorologie cosmique, que les phénomènes météorologiques ont pour cause la chaleur solaire seule, et que ce n'est qu'un vulgaire préjugé de les attribuer à d'autres causes, par exemple, à la lune, qui ne peut avoir de l'action sur le temps, par la raison qu'elle manque de chaleur, préjugé bien des fois combattu, tant par Arago et Bouvard, que par plusieurs autres savants. Du reste, l'on ne prend plus au sérieux les prédictions suivantes :

Que les fous sont placés sous l'influence de la lune ;

Que la vue des chevaux se trouble ou s'éclaircit suivant les phases de la lune ;

Que le bois des arbres coupés au décours ne se conserve pas;

Que c'est la lune de mai qui roussit les bourgeons ;

Que la pleine lune mange les nuages ;

Enfin, que pendant toute la durée d'une lunaison, le temps, — règle du Maréchal Bugeaud, — se comporte onze fois sur douze, comme il s'est comporté le cinquième jour de cette lune, si le sixième, le temps est resté le même qu'au cinquième, et neuf fois sur douze, comme le quatrième, si le sixième jour ressemble au quatrième.

On sait actuellement que la chaleur d'emprunt de la lune est inappréciable pour nous puisqu'elle ne devrait être que le $\frac{1}{300.000}$ de la chaleur solaire et que, d'après Laplace, son attraction ne produit que des oscillations insignifiantes sur notre atmosphère. L'illumination qu'elle produit dans son plein n'est, également, que la $\frac{1}{300.000}$ partie de l'illumination solaire.

Digitized by Google

Comment admettra-t-on, d'après ce qui précède, que la lune ait de l'influence, sur les changements de temps et que le soleil y soit étranger ?

Ce que nous venons d'indiquer pour la lune doit également être admis :

D'abord, pour l'univers stellaire, attendu que les étoiles ne sont que de véritables soleils appartenant à d'autres systèmes et dont les radiations qui nous arrivent sont tellement affaiblies qu'elles s'évanouissent. Il est d'ailleurs démontré que la clarté qui tombe des étoiles est de beaucoup inférieure à celle de la pleine lune : ainsi la lumière et la chaleur de toutes les étoiles, — soit environ vingt millions d'après Herschel, — sont certainement plusieurs millions de fois plus faibles que celles du soleil.

Ensuite, pour notre système planétaire, par le motif que les planètes ne sont que des globes, très petits et refroidis, qui ne peuvent, dès lors, envoyer que de la lumière et de la chaleur d'emprunt. Du reste, la terre qui est l'une des planètes les mieux placées pour emmagasiner les radiations du soleil, n'a pour température moyenne que 15° au-dessus de zéro : donc les autres planètes doivent être chez nous sans action appréciable.

L'application du télégraphe à la météorologie remonte déjà à plusieurs années ; elle ne fut sérieusement adoptée qu'en 1855 sur l'invitation du maréchal Vaillant. Les tempêtes avançant avec une vitesse bien inférieure à celle de l'électricité, le télégraphe peut, dès lors, les annoncer aux contrées menacées : un ouragan qui prend naissance aux côtes d'Amérique peut être signalé à l'Europe quelques jours à l'avance.

Depuis 1859, est organisé le système d'avertissement aux ports par voie télégraphique, les ports adressent à Paris un bulletin quotidien de l'état de l'atmosphère.

Des bulletins également quotidiens du temps et des crues ont même été adoptés sur certains points en vue des travaux de l'agriculture et des inondations.

Sous l'impulsion de l'observatoire de Paris, des commissions départementales se sont créées de toutes parts, grâce

Digitized by Google

à leur concours, on peut déjà dresser les cartes des orages et les cartes des pluies. Dans le département de la Côte-d'Or, ces cartes ont été dressées à partir de 1854, par M. Ritter, ingénieur, à cette époque, du service hydraulique ; parmi ces cartes, nous citerons celle de l'orage de la nuit du 14 au 15 août 1854 et notamment celle de la pluie torrentielle qui a produit la grande crue de juin 1856, pluie qui a commencé le 28 mai pour ne finir que le 31 : soit un peu plus de 3 jours.

Le départ en 1856, de M. Ritter, a été une grande perte pour la météorologie locale.

Un observatoire météorologique a été inauguré en 1869, sur le plateau de Montsouris au sud de Paris ; cet observatoire a pour but d'examiner, chaque jour, de 3 en 3 heures la hauteur du mercure dans le baromètre, la température de l'air au soleil, à l'ombre, à chacun des quatre points cardinaux, la direction et la force du vent, l'état du ciel, la quantité d'ozone que contient l'atmosphère. Ces observations sont communiquées à diverses stations réparties sur tout le territoire français ; leur comparaison avec celles de ces stations permettra probablement d'arriver à la découverte des lois qui président aux phénomènes ayant pour effet d'amener la pluie ou le beau temps.

Le service de l'observatoire de Montsouris ne doit pas être confondu avec celui de l'observatoire de Paris. La mission de ce dernier est de faire connaître à tous les ports européens et à quelques stations américaines la direction des vents et la marche des tempêtes. La création de ce service, due à M. Leverrier, remonte à l'année 1854 ; il est, pour ainsi dire, en relation avec le monde entier. Tous les matins, à 9 heures, le télégraphe fait connaître le relevé des observations faites aux soixante stations touchant l'état du ciel, la température et l'humidité de l'air, la hauteur barométrique et la direction des vents.

Assez souvent les navires en partance ont pu être prévenus à temps de la marche des bourrasques et des tempêtes. En effet, les ouragans se propagent dans l'atmosphère avec une vitesse de 100 à 120 kilomètres à l'heure ; or, la trans-

Digitized by Google

mission des dépêches télégraphiques étant à peu près instantanée, il est facile, par suite, d'annoncer, par exemple, aux ports de la Méditerranée qu'une tempête sévit sur les côtes d'Angleterre et qu'elle arrivera à ces ports dix ou douze heures plus tard.

Les observations météorologiques portent habituellement, en un point donné, sur divers phénomènes dont les principaux sont :

1° La pression atmosphérique, indiquée par le baromètre ;

2° La température atmosphérique, indiquée par le thermomètre ;

3° Le degré d'humidité, indiquée par l'hygromètre ;

4° Le vent, sa force et sa direction, indiquées par la girouette ;

5° Enfin, l'état du temps, brouillards, pluie, neige, etc. se reconnaît par l'observation directe : la pluie et la neige se mesurent par l'udomètre ou pluviomètre.

1° BAROMÈTRE

Nous savons que si l'on prend un tube de verre, d'environ 0^m90 de longueur, ouvert à un bout et fermé de l'autre, qu'on le remplisse de mercure et qu'on le renverse, bien entendu privé d'air, dans une cuvette pleine elle-même, on s'aperçoit que le métal ne descend pas entièrement dans la cuvette ; mais qu'il reste dans le tube une colonne de mercure qui présente, sous notre climat une hauteur de 0^m755, hauteur qui fait équilibre à la pression atmosphérique égale à un poids de 1 k. 033 par centimètre carré.

La pression atmosphérique étant variable avec le temps, ses variations sont, par suite, accusées par les variations de hauteur de la colonne barométrique : le baromètre est l'instrument avec lequel on les obtient.

A mesure que l'on s'élève, la colonne atmosphérique diminue de hauteur et l'air se raréfie ; ainsi, la hauteur baro-

Digitized by Google

métrique moyenne d'une station varie avec l'altitude ; mais, lorsqu'on parle de la pression moyenne d'un pays, on entend que cette pression est comptée au niveau de la mer.

Si l'on établit une station, il faut en connaître l'altitude, afin de pouvoir calculer la correction qui lui est due et rapporter les observations à ce qu'elles seraient au niveau de la mer. Au lieu d'effectuer cette opération au moyen de la formule de Laplace, formule, du reste, assez compliquée, M. Marié Davy, indique un moyen empirique beaucoup plus simple ; à mesure que l'on s'élève, dit-il, le baromètre baisse; cette baisse peut être évaluée à un millimètre par 10 ou 12 mètres.

La pression atmosphérique en France, au niveau de la mer, est, en moyenne, de 760 millimètres. Sous nos latitudes, la hauteur du baromètre peut atteindre, dans les cas extrêmes, 784 millimètres au plus haut et 711 au plus bas ; mais les oscillations moyennes ont lieu entre 787 et 774 millimètres.

En ce qui concerne l'état de l'atmosphère, la pression atmosphérique 760 millimètres correspond au temps variable ; les météorologistes ont fait cette observation que, pour un certain nombre de jours, pendant lesquels le baromètre marque 758 millimètres, le nombre de jours de pluie est à peu près égal à celui des jours de beau temps : de là, l'indication de variable mise en regard du point 758 de l'échelle barométrique. Les autres indications s'échelonnent au-dessus et au-dessous de ce point de 9 en 9 millimètres.

On a donc :

HAUTEUR	ÉTAT DE L'ATMOSPHÈRE
785 millimètres	Très sec.
776 id.	Beau fixe.
767 id.	Beau temps.
758 id.	*Variable.*
749 id.	Pluie ou vent.
740 id.	Grande pluie.
731 id.	Tempête.

Il ne faut pas perdre de vue, dit M. Marié Davy, que la hauteur moyenne du baromètre varie avec les lieux et qu'elle

Digitized by Google

baisse rapidement quand on arrive sur des montagnes peu élevées. A Genève, par exemple, le sol de l'observatoire étant à 408^{m} d'altitude, la hauteur moyenne du mercure est de 727 millimètres environ. Un instrument gradué pour Paris serait donc à Genève toujours au-dessous de grande pluie ou tempête. Si l'on voulait simplement déplacer l'échelle pour y faire correspondre le mot variable avec la hauteur moyenne du baromètre, on tomberait dans un autre inconvénient. Les variations dans la pression de l'atmosphère se produisent surtout dans ses couches inférieures qui sont les plus denses. Enfin, l'excursion de la colonne mercurielle est d'autant moindre qu'on est dans un lieu plus élevé ; aussi, notre baromètre à Genève ne marquerait-il jamais ni beau fixe ni tempête. Un effet semblable se produirait en s'avançant du nord au midi; on sait, du reste, que des perturbations atmosphériques d'égale énergie dépriment sensiblement moins le baromètre dans le midi de la France que dans le nord (1).

En ce qui concerne les pronostics tirés du baromètre.

Les vents secs et froids, c'est-à-dire le nord-ouest, le nord et le nord-est, font monter le baromètre ; les vents chauds et humides, c'est-à-dire le sud-ouest, le sud et le sud-est, le font baisser.

Si les mouvements du baromètre sont rapides, le temps annoncé sera de peu de durée, mais ce sera le contraire si les mouvements sont lents.

Des nuages orageux venant du nord-est, en sens contraire

---

(1) Comme vérification des données de M. Marié-Davy nous allons citer quelques exemples.

Paris est à 59^{m}00 d'altitude ; or, en déduisant de 760^{mm} qui est la pression moyenne atmosphérique au niveau de la mer, 1 millimètre pour 12^{m} d'élévation : soit 5 millimètres, l'on obtient la cote 755^{m} qui est bien la véritable hauteur moyenne barométrique à Paris.

Enfin, Beaune est à 220^{m} d'altitude. En retranchant 17^{mm} de 760 millimètres l'on obtient, pour la hauteur moyenne barométrique, 743 millimètres. Depuis près de 4 ans que j'habite Beaune, j'ai remarqué que les oscillations n'ont jamais dépassé 720 au plus bas et 762 au plus haut. En appliquant la formule de M. Ritter on obtient pour Beaune :

$0^{m}760-(\frac{220\times0.0004}{100})=0^{m}0207$ soit $0^{m}021$, $0^{m}760-0{,}021=0^{m}739$ au lieu de $0^{m}743$ ci-dessus.

Digitized by Google

du vent, ne font pas ordinairement baisser le baromètre.

Le vent tourne généralement, comme le soleil, de gauche à droite ; lorsque le contraire a lieu c'est signe de mauvais temps.

2° THERMOMÈTRE

Les variations de la chaleur atmosphérique se constatent et se comparent entre elles au moyen du *thermomètre*.

Cet instrument est fondé sur ce principe que tout corps, lorsqu'il s'échauffe, se *dilate*, tandis que la température venant à s'abaisser le corps se *contracte*.

C'est à Celsius, professeur à l'Université d'Upsal, que l'on doit l'échelle thermométrique centigrade adoptée en 1741. C'est aujourd'hui le thermomètre auquel se rapportent toutes nos indications de température.

Le zéro des thermomètres correspond généralement, comme on le sait, à la température de la glace fondante.

Dans l'échelle centigrade, le 100e degré correspond à la température à laquelle l'eau se met à bouillir, sous une pression atmosphérique de 0^m760 de mercure ; dans celle de Réaumur, le point de l'ébullition de l'eau est à 80°.

Enfin, dans l'échelle anglaise de Fahrenheit, le point de fusion de la glace est à 32° et le point d'ébullition à 212°.

Pour connaître, sans qu'il soit nécessaire de se déplacer, quelle a été la température la plus basse de la nuit ou la plus élevée du jour, on a recours aux thermomètres dits à *maxima* et à *minima*. Le thermomètre à minima est à alcool. A l'intérieur du tube existe un index en émail entouré d'alcool et glissant librement dans un sens ou dans l'autre. Le thermomètre à maxima est à mercure ; seulement, l'index, au lieu d'être en émail, est un petit cylindre de fer que le mercure pousse devant lui en se dilatant, mais qu'il abandonne et laisse en place quand il se contracte ; le point où s'arrête l'index marque le degré de la température.

Il est utile de vérifier au moins une fois par an, surtout

Digitized by Google

dans les premières années, la position du zéro de nos thermomètres, qui se déplace graduellement, par l'effet moléculaire du verre du réservoir. Pour faire cette vérification, on pile de la glace fondante qu'on introduit dans un vase cylindrique percé au fond ; on fait ensuite un trou au centre du vase, afin d'y introduire le thermomètre ; puis on tasse légèrement la glace, jusqu'à ce que toute la colonne de mercure en soit couverte. Au bout de 20 ou 25 minutes, on écarte un peu la glace pour lire à quel degré s'est arrêtée la colonne de mercure.

Toute station météorologique doit être pourvue de quatre thermomètres :

1° Un thermomètre ordinaire, donnant la température de l'air ambiant ;

2° Un thermomètre enveloppé d'une mousseline qui est constamment humectée d'eau : la comparaison de cet instrument avec le premier a pour objet d'apprécier le degré d'humidité de l'air. Ces deux appareils réunis constituent le psychromètre ;

3° Un thermomètre à maxima ;

4° Enfin, un thermomètre à minima.

Dans les villes, les thermomètres seront placés à 5 ou 6 centimètres les uns des autres en avant d'une fenêtre, autant que possible exposée au nord : de légers abris en bois ou en zinc garantiront les instruments de la pluie, mais sans gêner les mouvements de l'air. La fenêtre doit appartenir à une pièce non chauffée et avoir devant elle un espace libre d'une assez grande étendue.

La température moyenne pour Paris est de 10°67. Il résulte des observations d'Arago et de ses successeurs à l'Observatoire que c'est vers deux heures du soir que la température de Paris est à son maximum et que c'est vers 6^h du matin en hiver et de 3 à 4^h en été qu'elle s'abaisse au point le plus froid.

La différence moyenne annuelle pour Paris, entre le moment le plus chaud et l'instant le plus froid, est de 7°. La moyenne annuelle de la température est de 14° pour 2^h du soir, de 7° pour le minimum du matin : soit comme nous venons de l'in-

Digitized by Google

diquer une moyenne de 10° 1/2 environ pour la température annuelle.

Il résulte d'un tableau publié dans l'annuaire météorologique, sur les plus hautes températures observées à Paris depuis 1699, que la plus chaude a eu lieu en 1720 et le 17 août 1765 ; elle a été de + 40°. A Montsouris, le thermomètre s'est élevé, le 9 juillet 1874, à 38° 4.

Il résulte aussi des tableaux de l'Observatoire quela température la plus basse a eu lieu :

Le 25 janvier 1795 ; elle a été de — 23°5.

Le 9 décembre 1871 ; elle a été de — 21°3.

Généralement le maximum du nombre des jours de gelée correspond aux hivers qui ont donné la température la plus basse, et le minimum aux hivers dont la température a le moins descendu au-dessous de zéro.

L'hiver 1788-1789, dont la température la plus basse a été de — 21°5, a présenté 86 jours de gelée de novembre à mars ; en revanche l'hiver 1721-1722, dont la température la plus basse a été de — 3°7, n'a eu que 10 jours de gelée.

Le nombre de jours de gelée que comporte chaque hiver est très variable ; ainsi de 1818 à 1872, c'est-à-dire pendant 55 ans, la moyenne du nombre des jours de gelée, par hiver, a été de 46 jours.

A Beaune, la moyenne du nombre des jours de gelée a été, pour les 4 hivers de 1875-1878, de 60 jours.

On a relevé aussi les plus grands nombres de jours consécutifs de gelée qui se sont produits à Paris de 1788 à 1874. En 1788-1789, il y a eu 58 jours consécutifs de gelée ; en 1794-1795, 42 jours ; en 1829-1830, 43 jours ; depuis 1848, le maximum a été de 25 jours pendant l'hiver 1849-1850.

Il existe, au point de vue des températures, une année normale autour de laquelle oscillent les années successives ; le minimum de température se produit vers le 15 janvier, puis la température s'élève, d'abord lentement jusqu'en avril, puis rapidement jusqu'en juin ; le maximum se produit vers la fin de juillet. Le décroissement s'accuse en septembre et se précipite en octobre et novembre.

Digitized by Google

Nos quatre saisons, déterminées par quatre positions de la terre sur son orbite, sont des saisons astronomiques différant un peu de durée. En effet, le printemps a 93 jours, l'été 93 $\frac{1}{5}$, l'automne 89 $\frac{1}{4}$ et l'hiver 89 : d'une année à l'autre ces chiffres se modifient quelque peu. Mais en météorologie, on ne considère les saisons que sous deux aspects : la saison froide et la saison chaude ou si l'on veut l'hiver et l'été. Pour notre climat, l'hiver commence vers le 15 octobre et finit vers le 15 avril ; l'été comprend alors les autres six mois : de longues et consciencieuses observations justifient, d'ailleurs, cette simplification.

La chaleur atmosphérique croît de janvier à juillet et décroît d'août à la fin de l'année. La température moyenne de janvier est de + 2° ; elle est en juillet de + 18°7 ; celle d'août est de 18°2; elle est en décembre de + 3°9. Nous avons remarqué en comparant les températures moyennes mensuelles : que février et décembre ont, à très-peu près, la même température ; qu'il en est de même pour mars et novembre ainsi que pour avril et octobre.

D'après un grand nombre d'observations, on évalue à 1° l'abaissement de température par chaque 180^{m} d'élévation dans l'atmosphère ; mais celle que l'on observe lorsque de l'équateur on remonte vers les pôles n'est que de 1° pour une distance d'environ 180 kilomètres, d'où l'on conclut que la décroissance dûe à l'altitude est 1,000 fois plus rapide que celle qui est déterminée par la latitude.

Ce qui prouve l'abaissement de la température de l'air dans les couches supérieures atmosphériques, c'est l'existence des neiges perpétuelles sur les sommets des hautes montagnes. La limite de ces neiges s'élève à mesure que l'on se rapproche de l'équateur. Par exemple, dans les Alpes, elle est moindre de 3000^{m}00; sur le versant sud des monts Hymalayas elle s'élève à 4000^{m}00 ; enfin sur la chaîne des Andes équatoriales à 5000.

Si la température des hautes régions atmosphériques est beaucoup inférieure à celle des couches d'air qui reposent à la surface du globe, c'est que l'air est un fluide *diathermane*, c'est-à-dire un fluide qui se laisse aussi facilement

Digitized by Google

traverser par la chaleur que le verre incolore se laisse traverser par la lumière.

La chaleur reçue dépend de l'obliquité des rayons du soleil ; mais la décroissance n'est pas régulière par suite des accidents que présente la surface du globe. La direction des vents régnants exerce aussi une notable influence sur la température d'un lieu. Il en est de même de la proximité de la mer ; les côtes de France ont une température moyenne bien supérieure à celle des steppes de la Russie situées sur le même parallèle ; c'est, d'abord, qu'en hiver le rayonnement du sol est beaucoup moindre chez nous, à cause des nuages qui obscurcissent le ciel ; c'est, en outre, que les grands courants marins apportent à nos rivages la chaleur qu'ils ont prise à l'équateur.

On étudie, depuis quelque temps, la construction des courbes *isochémènes*, c'est-à-dire d'égale chaleur pendant l'hiver, et *isothères*, soit d'égale chaleur pendant l'été ; mais les données sur cette étude ne sont pas encore suffisamment complètes pour que l'on puisse tracer ces courbes avec exactitude.

La variation du climat, en admettant qu'il en soit ainsi, ne peut être reconnue en compulsant les observations thermométriques par la raison que le thermomètre est d'invention trop récente. C'est plutôt dans les variations de la culture qu'on trouverait des preuves sérieuses : ainsi la vigne existait autrefois en Normandie et en Bretagne ; mais, on ne l'y rencontre plus aujourd'hui. Le pommier tend, paraît-il, à disparaître de l'Angleterre ; ces faits n'indiquent-ils pas un refroidissement ?

M. l'ingénieur Cézanne dit que la température, à la surface du globe, peut varier avec les révolutions astronomiques ; mais que, ni la charrue, ni la cognée, qui égratignent à peine l'épiderme de notre planète, n'exercent sur la température une action sensible. Cependant le déboisement, s'il n'est pas une cause de refroidissement pour le pays, peut avoir une certaine inflence locale sur le climat d'un lieu déterminé. Par exemple, la disparition d'une forêt exposée à l'ouest sur la côte de l'Océan, n'arrêtera plus les

Digitized by Google

vents chauds qui viennent du large : le climat du pays qu'elle abritait se réchauffera.

Mais une forêt disparaissant d'une partie plane de notre frontière de l'Est n'arrêtera plus les vents secs du Nord-est : le climat deviendra, dès lors, plus dur. Le déboisement peut, comme on le voit, exercer sur le climat une influence locale très-sérieuse ; mais, on ne saurait le considérer comme étant une cause générale de refroidissement.

On sait que la température augmente à mesure que l'on s'enfonce dans le sol ; l'augmentation serait de 1° centigrade par 32^{m} de profondeur. La loi de progression qui, probablement, n'est pas exacte ne peut être vérifiée.

Tout le monde sait que les caves souterraines sont chaudes en hiver, froides en été, comme les eaux de source qui s'échappent des profondeurs du sol : les caves sont chaudes en hiver, parce que leur température est supérieure à celle de l'atmosphère, et froides en été parce que leur température est inférieure ; ce qui signifie que la température des caves s'écarte peu de la moyenne ; du reste, nous savons que la température des caves de l'Observatoire, situées à une profondeur de 29^{m}00 au-dessous du sol de la cour, conservent la température constante de 11°74. A 0^{m}30 de profondeur, seulement, les oscillations de température sont déjà peu sensibles et à 1^{m}00 elles ne se font, pour ainsi dire, pas sentir.

Pendant les grands froids de décembre 1873, dit M. Marié-Davy, lorsque le thermomètre couché à la surface du sol marquait —9°6 le thermomètre placé à 0,10 ne descendait pas au-dessous de +0°5. Ce qui prouve qu'il faut des froids très intenses et, surtout, prolongés pour que la gelée descende à 0^{m}20 ou 0^{m}30, et encore une couche de neige de quelques centimètres d'épaisseur suffit-elle à enrayer ce mouvement d'approfondissement de la gelée.

3° HYGROMÈTRE

L'hygromètre est un instrument qui sert à apprécier et à mesurer le degré d'humidité de l'air. Bien que les indica-

Digitized by Google

tions de l'hygromètre soient moins faciles à suivre que celles du baromètre, elles n'en sont pas moins très précieuses.

L'hygromètre le plus connu et, par suite, le plus communément employé pour les observations ordinaires est celui de Saussure. Cet instrument est basé sur la propriété que possède un cheveu de se raccourcir ou de se rallonger, suivant que l'air, au milieu duquel on le maintient, est sec ou humide : le cheveu doit être débarrassé des matières grasses qui s'opposeraient à l'absorption de l'humidité ; pour obtenir ce résultat, il faut le faire séjourner, pendant plusieurs heures, dans l'éther sulfurique.

Le cadran de cet instrument est divisé en 100 parties appelées degrés. Le point zéro représente la plus grande sécheresse de l'air ; le chiffre 100 le maximum d'humidité. Ces points extrêmes s'obtiennent, le premier en plaçant l'appareil sous une cloche en verre dont l'air est desséché par des morceaux de chaux vive, le second en disposant l'hygromètre sous une autre cloche dont les parois sont mouillées et qui repose sur un plateau également mouillé.

Pour des observations très-exactes on fait usage, dans les établissements scientifiques, d'un autre appareil appelé *psychromètre* dont il a été déjà question.

Les observations, au moyen de cet instrument, sont basées sur la différence de température que marquent deux thermomètres, l'un à l'état normal, l'autre dont la boule est maintenue constamment humide au moyen d'un morceau d'étoffe qui plonge dans un vase rempli d'eau. Ce dernier thermomètre marque une température inférieure à celle du thermomètre libre ; car l'eau, qui humecte l'étoffe, s'évapore sans cesse ; aussi l'évaporation est-elle d'autant plus active que la température est plus élevée et l'atmosphère ambiante plus éloignée de son point de saturation. Au moyen d'une formule empirique de Dalton et de Regnault on parvient à reconnaître le degré cherché d'humidité.

Dans nos climats, les écarts des deux thermomètres variant ordinairement de 2 à 6 degrés ; mais entre les climats chauds et secs et les climats humides on trouve des différences qui vont jusqu'à 17 degrés.

Digitized by Google

Un savant météorologiste anglais, M. Howard, a divisé les nuages en quatre séries principales : les *cirrus*, les *stratus*, les *nimbus* et les *cumulus*.

Les *cirrus* sont ces petits nuages blanchâtres qui ressemblent à des filaments déliés, à des flocons de laine cardée ; ils sont généralement très élevés à cause de la température extrêmement basse de l'air dans lequel ils se soutiennent ; on les considère comme étant formés de flocons neigeux, de petites aiguilles de glace. Ils affectent aussi assez souvent la forme de légères aigrettes et sont désignés quelquefois sous les noms de *queue de chat*, de *cheval*, d'*arbre* de *vent* etc ; aussi, l'apparition des cirrus ayant ces formes est-elle considérée comme un signe de pluie.

Les *stratus* ont la forme d'une bande horizontale allongée, peu élevée, souvent épaisse et dont les contours ne sont pas nettement arrêtés. Leur couleur est celle de la fumée et ils apparaissent presque toujours au moment du coucher du soleil.

Les *nimbus* ne sont pas des nuages isolés ; c'est, au contraire, un amas de vapeurs noires, épaisses, à bords frangés et déchirés, amas voisin de la terre et qui ne tarde pas à se résoudre en pluie. En résumé les nimbus sont les nuages d'orage et de tempête.

Enfin, les *cumulus* sont des nuages d'une blancheur éclatante; ils sont ainsi désignés parce qu'ils s'amassent, s'accumulent à l'horizon sous la forme de montagnes neigeuses aux sommets arrondis.

L'apparition des cirrus est, comme nous venons de le dire, l'indice à peu près certain d'un changement de temps ; celle des stratus et des cumulus est un signe de beau temps ; enfin, la formation des nimbus est le présage d'une pluie abondante et prolongée.

On observe, en outre, des nuages qui participent de deux types différents : on remarquera, par exemple, des cumulo-stratus semblables à des champignons dont la tête est un cumulus et dont le pied s'aplatit en stratus ; des cirro-cumulus, nuages élevés et arrondis, qui donnent ce qu'on appelle un ciel moutonné.

Digitized by Google

La hauteur des nuages est très-variable. En été, elle est en moyenne de 3 ou 4000^{m} ; en hiver, elle ne dépasse guère 12 à 1400^{m}.

L'épaisseur des couches nuageuses est souvent considérable. Pendant des voyages aériens, on a rencontré des masses de vapeurs d'une épaisseur supérieure à 5000^{m}00.

Le brouillard a pour cause une diminution de chaleur qui rend visible, en la refroidissant, la vapeur d'eau en suspension dans l'atmosphère. Il arrive parfois que le ciel, bien que très-pur, paraît gris et terne lorsque, surtout, soufflent des vents secs ; aussi, le soleil, privé de ses rayons, ressemble-t-il à la lune dans son plein et offre, dès lors, l'aspect d'un globe rouge sans éclat. Ces effets sont dus à des brouillards secs, c'est-à-dire non formés de particules liquides et ne se résolvant pas en pluie.

Les brouillards secs, appelés par les savants des *offuscations* du soleil, ont pour origine, soit des sables très-fins enlevés aux grands déserts de l'Afrique et transportés par de violents ouragans, soit des nuages de pollen provenant des immenses forêts de sapins du Nord de l'Europe, de l'Amérique, etc.

De nombreuses offuscations ont été observées et mentionnées par divers historiens; nous citerons parmi ces offuscations :

Celle de l'an 583 de notre ère. Le soleil demeura obscurci pendant près de 14 mois : sa chaleur fut insuffisante pour faire mûrir les fruits ;

Celle du 23 au 25 avril 1547. Le soleil parut couleur de sang et les étoiles devinrent visibles en plein midi ;

Celle de 1783. Pendant deux mois, du Nord de l'Europe en Afrique, il a été possible de fixer le soleil sans être ébloui par ses rayons.

Celles de 1821 et 1822. Des brouillards secs ont atténué la lumière et la chaleur du soleil sur plusieurs parties de la France et de l'Angleterre.

Celle de 1831. Un brouillard sec d'une intensité remarquable a été observé sur divers points du globe : le 3 août, il planait sur l'Egypte ; le 10 sur Paris, le 15 sur New-York, etc.

Digitized by Google

Ce brouillard, qui répandait une odeur désagréable, émettait une lueur phosphorescente aussi intense que la clarté de la pleine lune.

Enfin, celle de 1846. Dans le centre de la France et notamment à Lyon, une brume rousse dûe à la présence, dans l'air, de particules très-ténues de sable, de pollen végétal et d'animalcules : la quantité de ce mélange qui tomba à Lyon a été évaluée à plus de 72000 kilogrammes.

En novembre 1856, on a constaté l'existence, au centre de la France, de brouillards secs et lumineux répandant une lumière suffisante pour permettre de se diriger dans les appartements et pour éclairer la campagne aussi bien qu'elle l'est par un temps couvert à l'époque de la pleine lune. Ces brouillards lumineux sont attribués à des actions électriques du sol et des nuages.

4° GIROUETTE

Tout le monde connaît la girouette ; c'est une plaque verticale mobile autour d'un axe également vertical, cette plaque est ordinairement profilée en forme de flèche et se place dans la direction du vent. Comme la pointe de la flèche a une surface moindre que celle de la partie opposée, l'équilibre ne peut s'établir qu'autant que la pointe est tournée contre le vent ; c'est cette pointe qui indique sa direction.

La girouette doit être placée au sommet d'un édifice élevé ou isolée de manière à être soustraite aux remous que déterminent les arbres et les habitations du voisinage.

L'intensité du vent s'évalue par le nombre de mètres que parcourt une molécule d'air en une seconde ; à l'aide de l'*anémomètre*, espèce de petit moulin à vent dont les ailes tournant horizontalement, sont formées par des demi-boules creuses ajustées aux extrémités de quatre bras ou rayons. Ces ailes marquent elles-mêmes le nombre de tours qu'elles exécutent, grâce à un mécanisme qui transmet ce nombre à un appareil enregistreur.

Digitized by Google

En météorologie on reconnaît seize aires de vents principales, savoir :

Nord, nord-nord-est, nord-est, est-nord-est ;

Est, est-sud-est, sud-est, sud-sud-est ;

Sud, sud-sud-ouest, sud-ouest, ouest-sud-ouest ;

Ouest, ouest-nord-ouest, nord-ouest, nord-nord-ouest.

On divise une aire en deux quarts, de sorte que l'horizon se partage en 32 quarts de vent.

On a reconnu que si un vent ne parcourt que $2^{m}00$ à la seconde, c'est un vent très-modéré ; si cette vitesse s'accroît jusqu'à 5 ou 6^{m}, le vent devient très-sensible ; à 10^{m} c'est la vitesse la meilleure pour la navigation ; à 20^{m} le vent est fort ; de 25 à 30^{m} c'est la tempête.

La force du vent croît comme le carré du nombre qui indique la vitesse : ainsi la force du vent est quadruplée lorsque la vitesse est doublée.

Le vent est parfois violent jusqu'à renverser des trains de chemins de fer : nous citerons celui qui a été renversé, en 1860, sur la ligne du Midi, non loin de Narbonne.

Souvent la vitesse du vent est supérieure, dans les hautes régions de l'atmosphère, à ce qu'elle est à la surface du sol. Durant le siège de Paris, en 1870, un ballon fut porté en 15 heures, à Christiania, distant de 1600 kilomètres, soit 106 kil. à l'heure.

Cependant la vitesse du vent inférieur ne présentait absolument rien d'extraordinaire.

Le plus violent des vents du climat français est celui de l'ouest, qui, sur nos côtes, va jusqu'à détruire la végétation.

Les courants d'air ont été divisés en *vents réguliers*, *vents périodiques* et *vents variables*.

Si les vents sont réguliers pour les contrées équatoriales, périodiques pour certains parages, ils sont complètement irréguliers sous nos climats. Le vent qui domine dans le nord de la France est le *sud-ouest* ; dans le sud de ce pays, c'est le *nord* : de là l'uniformité de notre climat.

Des observations faites de 1849 à 1861, c'est-à-dire pendant douze ans, ont mis à même de reconnaître que les cou-

Digitized by Google

rants atmosphériques ont un mouvement circulaire qui s'effectue dans le même sens que la marche apparente du soleil, c'est-à-dire de l'est à l'ouest.

5° PLUVIOMÈTRE OU UDOMÈTRE

On appelle pluviomètre ou udomètre les appareils qui mesurent la hauteur de pluie tombée ; ces appareils affectaient autrefois, diverses formes ; aujourd'hui la forme généralement adoptée est celle d'un entonnoir de 0^m20 de diamètre ; mais, comme il y a divers systèmes de réservoirs, nous nous dispenserons de les décrire ici.

Il convient d'apporter le plus grand soin à leur installation; parmi les défauts que présente cette installation, M. l'ingénieur Lemoine cite celui de les établir sur les toits, emplacements fréquemment employés à une époque où l'on n'avait sur cette question qu'un très-petit nombre d'expériences comparatives. Par exemple, à Vauxrot, près Soissons, le pluviomètre d'un toit donnait, pendant l'année 1869, 252 millimètres, et celui du sol 452 : différence, 200 millimètres.

Il résulte d'un grand nombre d'expériences faites, pendant quatre ans, par le colonel Ward, que la quantité d'eau reçue par le pluviomètre au niveau du sol étant représentée par 10

Le pluviomètre situé à	0,05	au-dessus du sol recevait	9,8
—	0,30	—	9,4
—	0,60	—	9,3
—	0'90	—	9,2
—	1,50	—	9,0
—	2,50	—	8,9
—	5,00	—	88,

En Angleterre à Weshminster on obtenait en 1866 :
574^{mm} de pluie dans le jardin de l'abbaye ;
460^{mm} sur le toit d'une maison voisine ;
307^{mm} sur la tour de l'abbaye.

Digitized by Google

On voit, d'après ce qui précède, combien il importe d'établir ces instruments absolument dans les mêmes conditions.

Les observations faites à l'observatoire de Paris viennent confirmer ces données. En effet, on a reconnu que sur la terrasse de cet observatoire, à 28^{m}00 au-dessus du sol, il ne tombe, pendant l'année, que les 0,87 de l'eau recueillie dans la cour. La cause de ce phénomène est attribuée à des remous, à des espèces de tourbillons qui se produisent lorsque la pluie arrive dans le voisinage du sol, remous et tourbillons écartant du pluviomètre supérieur une partie des gouttelettes qui y tomberaient si aucune cause n'en venait gêner la chûte. Cette même cause précipite dans l'appareil inférieur une quantité de pluie plus grande.

Un certain nombre de causes locales influent sur la quantité de pluie qui tombe annuellement.

Parmi ces causes, il faut citer la proximité de grandes étendues de forêts dont l'influence est réelle.

M. Fautrat a présenté à l'Académie des sciences, en 1875 et en 1876, des notes relatives à l'influence des forêts sur l'hydrologie d'une contrée, desquelles il résulte que les forêts de pins possèdent la propriété de condenser les vapeurs plus même que les bois feuillus.

Deux stations d'observations ont été installées dans la forêt d'Ermenonville, l'une au-dessus d'un perchis de pins silvestres s'élevant à 12^{m}00 au-dessus du sol, l'autre dans la plaine de sable attenante à la forêt. Les quantités d'eau tombées pendant 13 mois ont été de 480 millimètres au-dessus du massif boisé, et de 757 seulement dans la plaine à 300^{m} de la forêt : soit une différence de 83 millimètres, environ 10 pour 100, tandis que la différence n'est que de 5 pour 100 pour les bois feuillus.

En plaçant un pluviomètre au-dessus d'un arbre de couvert moyen on a trouvé que le sol pendant la même période de 14 mois, n'a reçu que 0,471 de pluie ; les arbres ont donc retenu 0,369 d'eau, soit les 0,40 de la quantité d'eau tombée. Enfin, d'autres expériences, faites dans les mêmes conditions, ont donné le résultat suivant : eau tombée sur le sol 60 pour 100, eau retenue par les arbres, 40 pour 100.

Digitized by Google

Deux pluviomètres absolument semblables, placés sur les indications de M. Ritter, à la colonie de Cîteaux, à très-peu de distance l'un de l'autre, mais l'un à ciel libre, l'autre sous des massifs d'arbres, ont donné les résultats suivants, depuis le 1er janvier jusqu'au 1er juillet 1852.

Hauteur d'eau recueillie	à ciel libre,	377mm.
	sous les arbres,	242mm.

Rapport : 0,64.

M. Ritter a remarqué qu'en été, par suite de l'évaporation qui se fait à la surface des feuilles, de fortes pluies de 7 à 8 millimètres peuvent ne pas arriver sur le sol ; qu'en hiver, au contraire, il arrive quelquefois que chaque rameau d'un arbre devient un axe autour duquel s'accumulent des cristaux de givre qui se détachent, tombent et se renouvellent tant que durent les circonstances atmosphériques qui les font naître, et finissent par couvrir le sol des forêts d'une couche d'eau considérable si on la compare à celle qui se dépose au même temps sur les sols déboisés.

Les arbres qui, en été, absorbent une grande quantité de pluie, peuvent donc, en hiver, jouer le rôle de condenseurs.

M. Mathieu, sous-directeur à l'école de Nancy, en comparant la quantité de pluie tombée, a pu formuler la conclusion suivante :

« La quantité de pluie qui tombe dans une région boisée « est de 6 pour °[0 supérieure à celle qui tombe dans une ré- « gion dénudée, le couvert de la forêt retient environ $\frac{1}{10}$ « de cette eau ; mais comme l'évaporation est cinq fois moins « considérable sous bois que hors bois, le sol de la forêt con- « serve encore sa fraîcheur après que les terres labourables « sont depuis longtemps desséchées. »

M. Becquerel, en notant sur la carte les points où des orages à grêle ont éclaté, a reconnu que les forêts en étaient généralement préservées et que les orages de cette nature semblaient s'écarter des massifs boisés.

M. Boussingault a, par de nombreuses observations, montré que la température moyenne des régions boisées est toujours plus basse parfois de 2 degrés, que celles des régions dé-

Digitized by Google

nudées; mais la différence est moins sensible en hiver qu'en été : les températures maxima étant toujours plus basses et les températures minima plus élevées. Si les forêts tendent à abaisser la température générale d'une contrée, par contre elles en diminuent les écarts et en éloignent les météores dangereux ; car il est avéré que les orages sont moins fréquents et surtout moins violents dans les régions boisées que dans celles qui ne le sont pas.

Si l'on ajoute aux données qui précèdent que le terrean formé par le détritus des pins retient 1,90 de son poids d'eau, tandis que le sable n'en retient que 0^m25, on est amené à conclure que le sol forestier conserve plus d'eau que le sol découvert.

Enfin, un exemple frappant de l'influence des forêts sur la quantité d'eau tombée annuellement est donné par l'Australie. Depuis quelques années les forêts ont, pour ainsi dire, été détruites et remplacées par des prairies ; aussi de 1863 à 1868, la quantité de pluie tombée a-t-elle diminué de moitié et le manque d'eau s'est fait si vivement sentir que des mesures ont dû être prises, non-seulement pour sauver les forêts encore existantes, mais encore pour créer des pépinières de reboisement.

En France, la quantité d'eau qui tombe annuellement est plus considérable au nord qu'au sud et à l'est qu'à l'ouest.

Sur les côtes de la Manche et de l'Océan, la hauteur annuelle de pluie s'élève à 80 centimètres ; sur celles de la Méditerranée, cette hauteur n'est que de 0^m60 ; à l'est, la hauteur annuelle dépasse 1^m00 dans les vallées et sur les plateaux du Morvan, des Vosges et du Jura. Dans les Alpes, la condensation est encore plus forte, puisque le pluviomètre a accusé une hauteur d'eau tombée de 2^m00.

L'abondance de pluie varie aussi avec les versants ; elle est plus considérable pour les versants qui regardent l'occident que pour ceux exposés à l'orient ; c'est pourquoi la pluie est plus abondante à St-Etienne, situé sur le versant-ouest des monts du Beaujolais, qu'à Lyon bâti sur le versant opposé.

Les villes encaissées dans les vallons ou situées entre des

Digitized by Google

collines et la mer reçoivent une plus grande quantité d'eau que les villes élevées sur des plateaux ; tels sont Brest, Cherbourg, Rouen, etc. Tandis que le maximum des pluies se trouve dans diverses localités montagneuses des Alpes, le minimum, qui descend à 0^m40, se trouve dans la région déboisée et peu accidentée qui s'étend entre Troyes, Meaux, Compiègne, Epernay, etc.

La hauteur moyenne pour le territoire français est de : 0^m77.

ÉVAPORATION

L'évaporation qui se produit à la surface des mers et des continents restitue à l'atmosphère la plus grande partie de l'eau pluviale ; aussi la portion de pluie qui, par les rivières, retourne à la mer est-elle beaucoup moindre que celle qu'enlève l'évaporation.

On peut considérer l'évaporation sous trois aspects distincts :

1° Evaporation à la surface des eaux ;
2° Evaporation à la surface du sol ;
3° Evaporation à la surface des plantes ;

ÉVAPORATION A LA SURFACE DES EAUX

Cette évaporation dépend de plusieurs causes : de la nature et de la grandeur des vases employés ; de l'intensité de la chaleur ; de la vitesse et de l'humidité du vent.

Généralement la tranche d'eau évaporée à la surface d'un bassin est supérieure à la hauteur d'eau pluviale reçue directement par ce bassin.

Des observations faites à Nantes donnent 1^m00 pour la hauteur d'eau tombée et 1^m81 pour celle de l'eau évaporée.

M. l'Inspecteur général Comoy évalue les pertes d'eau par évaporation à 0^m004 par jour, soit 1^m46 par an.

Digitized by Google

Les moyennes de vingt années d'observations faites, sur le canal de Bourgogne à St-Jean-de-Losne, Dijon, Pouilly et Montbard, de 1831 à 1850, donnent les résultats suivants, résultats qui sont, du reste, en désaccord avec les résultats généraux qui viennent d'être indiqués.

	EAU		RAPPORTS
	Tombée	Evaporée	
Hiver	0,1454	0,0689	0,47
Printemps	0,1632	0,1692	1,00
Été	0,1898	0,2880	1,51
Automne	0,2307	0,0983	0,42
Année	0,7291	0,6244	0,86

En ce qui touche la répartition de l'eau évaporée suivant les saisons, les séries d'expériences que l'on possède conduisent à des résultats différents ; les chiffres moyens obtenus par le père Cotte sont :

Hiver 1. Printemps, 2.8. Eté, 3.2. Automne, 0.9.

Des expériences ont été faites à Dijon, pendant le mois de mai 1851, par M. l'ingénieur Ruinet, avec des évaporomètres, l'un de 2^m00 de côté, l'autre de 0^m30 ; l'évaporation a été de 0.088 sur le grand bassin et de 0.134 sur le petit : différence 0.046. Ces expériences prouvent que dans un bassin l'évaporation obtenue sera d'autant moindre que l'appareil employé sera plus grand. D'un autre côté, l'évaporation qui a lieu à la surface d'une grande masse d'eau naturelle est loin d'être aussi forte que pourraient le faire croire les observations faites en petit.

ÉVAPORATION A LA SURFACE DU SOL

L'évaporation à la surface du sol dépend surtout de la violence des vents, de leur degré d'humidité et de l'état du temps ; il y a aussi à tenir compte de la nature du sol, de

Digitized by Google

sa capacité d'absorption par l'eau et de sa difficulté à se dessécher.

L'étude de l'évaporation a montré, dit M. Fautrat, qu'elle est sous bois environ six fois plus faible que hors bois.

D'après M. Belgrand, la filtration est abondante pendant les mois pluvieux et très-faible pendant les mois chauds ; inversement, l'évaporation, peu active pendant les mois humides, dévore la pluie pendant les mois chauds et ne la laisse pas descendre dans le sol ; aussi les pluies d'hiver seules profitent-elles aux nappes d'eau souterraines, tandis que les pluies d'été retournent rapidement dans l'atmosphère à l'état de vapeur.

Il résulte donc de ces données :

Que lorsque la saison froide est pluvieuse, on peut affirmer que les cours d'eau seront pourvus pendant toute l'année quand même l'été serait sec ;

Que si, au contraire, la saison froide est sèche, les cours d'eau baisseront lors même que l'été serait humide.

Souvent, dans les mois chauds, après des chaleurs prolongées, la terre a emmagasiné des quantités de chaleur considérables ; survient une pluie, cette chaleur la vaporise rapidement, si bien que certaines pluies d'orage sont, pour ainsi dire, rendues à l'atmosphère aussitôt que reçues et peuvent tomber plusieurs fois de suite au même lieu sans pour cela laisser trace d'humidité à l'intérieur du sol : l'eau pure est restée en retard relativement à l'échauffement de la terre et sa surface rend alors à l'atmosphère moins de vapeur que n'en rend la surface du sol.

L'infériorité de l'évaporation du sol par rapport à celle des surfaces liquides est vraie dans les premiers mois de l'année ; à la suite des mois chauds, il peut se faire que l'évaporation de la terre atteigne et dépasse même celle de la surface des eaux.

Le résumé des expériences connues, faites en Angleterre sur les terrains drainés, conduit aux nombres suivants :

La hauteur de pluie annuelle est de	715^{mm}.
La quantité d'eau que conserve la terre est de	210

Digitized by Google

Enfin, la quantité d'eau évaporée est de 505

Dans le bassin de la Seine, d'après M. Dausse, le débit général annuel de la Seine correspond à une couche de 120 millimètres d'eau répandue sur tout le bassin, la hauteur moyenne de pluie étant de 600 millimètres, la part de l'évaporation atteindrait, dès lors, 480 millimètres.

La filtration dans le bassin de la Méditerranée est de 2.5 plus forte que dans le bassin de la Seine ; ainsi, si l'on admet qu'il tombe dans le bassin méditerranéen 600 millimètres de pluie par an, l'évaporation de la terre en consomme 276 et l'alimentation des cours d'eau prend le reste : soit 324 millimètres.

Il résulte des observations faites par M. Conte-Grandchamps, ingénieur en chef des ponts et chaussées :

Que le débit d'un cours d'eau dont le bassin est boisé varie seulement du simple au double, tandis que celui d'un cours d'eau dont le bassin est dénudé varie dans la proportion de un à six ;

Que les sources d'un terrain boisé débitent généralement 4 fois plus d'eau que celles des terrains déboisés.

Le sol boisé absorbe environ les 8/9 de l'eau pluviale, tandis que le sol déboisé n'absorbe guère que le 1/9 de cette eau.

En résumé, les terres du climat méditerranéen sont plus sujettes que celles du nord de la France à être envahies pendant l'hiver par un excès d'hnmidité : de là donc l'opportunité du drainage sur beaucoup de points.

ÉVAPORATION A LA SURFACE DES PLANTES

Lorsque la terre est recouverte de plantes, la portion du sol qui n'est pas occupée par les tiges évapore librement, mais l'évaporation y est bien moins active, que sur un sol dénudé, car la surface est protégée contre le vent et les ardeurs du soleil par la végétation qui la surmonte.

La quantité d'eau qui s'échappe par la surface du sol est minime ; celle qui restitue à l'atmosphère la transpiration des

Digitized by Google

plantes est, au contraire, considérable. L'eau est, comme on le sait d'ailleurs, le véhicule qui va chercher dans le sol les éléments constitutifs des plantes et les apporte jusque dans la tige et les feuilles.

Les expériences sur ce qu'on appelle l'évaporation cutanée des végétaux sont peu nombreuses ; les plus sérieuses ont été entreprises en 1875 à l'observatoire de Montsouris ; elles ont conduit à des résultats inattendus.

Toutes les plantes renferment en eau une notable partie de leur poids ; mais cette partie est peu de chose comparée à celle qui s'exhale des feuilles par le mécanisme de la végétation.

De nombreuses expériences ont amené à reconnaître que la plante consomme d'autant plus d'eau que celle-ci est plus pure et moins chargée d'engrais ; les engrais économisent, par suite, la consommation de l'eau.

Les expériences de Hales ont démontré que les arbres verts évaporent moins d'eau que les arbres à feuilles caduques : de là, la cause que les arbres verts vivent dans des sols arides où l'eau manquerait pour les autres essences.

Les expériences de M. Dehérain ont conduit aux résultats suivants pour le blé et l'orge ; le poids de l'eau transpirée en une heure pour un gramme de plantes a été

Pour le blé	Soleil, température	28° — 0	Gr. 882
	Lumière diffuse	22° — 0,	177
	Obscurité	22° — 0,	011
Pour l'orge	Soleil, température	19° — 0	Gr. 742
	Lumière diffuse	16° — 0,	180
	Obscurité	16° — 0,	023

D'après Risler, les plantes ci-après dénommées consomment chaque jour des hauteurs d'eau qui, exprimées en millimètres, sont de :

3.4 à 7	millimètres	pour la luzerne et les prairies.
3 à 5	—	pour l'avoine.
3 à 4	—	pour le maïs
2.8	—	pour le blé.
3	—	pour le trèfle.

Digitized by Google

0.9 à 1.3 — pour la vigne.
0.5 à 1.1 — pour le sapin.
0.5 à 0.8 — pour le chêne.

Nous avons vu, d'après ce qui précède, que le blé enlevait 2mm8 par jour. Si, du 1er avril au 1er août, c'est-à-dire pendant 120 jours environ, il enlève au sol 336 millimètres d'eau, il aura puisé dans les réserves que contiennent les profondeurs du sol, environ 14 centimètres de hauteur d'eau attendu que, pendant ce temps, la pluie moyenne est de 200 millimètres.

Les expériences de M. Marié Davy faites en 1873, à l'observatoire de Montsouris, ont conduit à ce résultat que, depuis sa germination jusqu'à sa maturité, le blé évaporait 1,796 fois son poids d'eau. Il a été reconnu aussi que la moindre quantité d'eau qu'il faille enlever au sol pour produire 1 kilogramme de blé est d'environ 1,000 kilog. si l'on ajoute à ce qu'évapore la plante ce qui est évaporé directement par le sol.

Un rendement de 50 hectolitres de blé à l'hectare, représentant un poids de 4,000 kilogr., consommera donc quatre millions de kilogrammes d'eau, ce qui représente une tranche liquide de 0m40 de hauteur. En ajoutant l'eau directement évaporée par le sol, on arrivera à un total de 0.60, souvent supérieure à la quantité de pluie tombée dans une année.

L'influence de l'eau dans la végétation est très-nettement résumée ci-après, dans quelques lignes, émanant de M. Marié-Davy.

« La fertilité de la terre n'a rien d'absolu ; elle change de base suivant les climats et même d'une année à l'autre, suivant la somme de chaleur, de lumière et d'eau que reçoit cette terre. La quantité d'eau nécessaire n'a rien non plus d'absolu ; elle dépend de la somme de matières dont l'eau peut se charger et de l'état d'équilibre existant entre leurs quantités individuelles.

« Dans une certaine mesure, l'eau peut suppléer aux engrais en dehors même de ceux qu'elle apporte avec elle. Par contre, il est des engrais qui, étant bien appropriés à la terre

Digitized by Google

où on les met, produisent une économie très-notable dans la masse d'eau consommée. On comprend combien il importe de conserver dans le sol la plus forte provision d'eau possible dans les couches profondes, quand elle gêne à la surface. Alors même que les racines n'iraient pas l'y chercher, cette eau en remonte par voie de capillarité et en retire avec elle des produits minéraux utiles à la plante. Approfondir la couche arable ameublie par la charrue, c'est augmenter la capacité de saturation du sol par l'eau, c'est y favoriser l'accès de l'air et des gaz qui aident à la dissolution des principes minéraux ; c'est accroître la somme de ces principes que la terre peut fournir naturellement selon ses ressources permanentes et sans s'épuiser ; mais comme le rendement croît encore plus vite, il faut que les apports d'engrais viennent compenser les pertes. »

Les notions de météorologie qui font l'objet de cette note ne sont, à proprement parler, qu'un travail de recherches ; aussi, ai-je mis à contribution un assez grand nombre de brochures ayant trait à cette branche de la science.

Beaune, le 19 mars 1879.

J. CARLET.

Digitized by Google

LA ROCHEPOT

ÉGLISE, PORTAIL, CHAPITEAUX, TABLEAUX ET TAPISSERIES

MESSIEURS,

Notre vénéré collègue, M. l'abbé Bissey, vous a fait connaître dans un rapport spécial, son intéressante église construite dans le style roman du XII^me^ siècle ; il vous a dit les restaurations relativement considérables qu'il y a faites : rétablissement des trois absides qui rendent à l'église son vrai caractère, érection des trois autels en pierre dans le style de l'édifice, quoique un peu plus ornementés que le reste ; il vous a dit les fouilles accomplies pour remettre en lumière toute la partie inférieure du portail primitif, ainsi que la restauration de ce portail mutilé dans plusieurs de ses autres parties. Les travaux de déblaiement ont mis à jour un autel roman, probablement un des autels latéraux dont le souvenir était perdu. Je vous rappelle toutes ces choses, Messieurs, parce qu'elles sont, non-seulement une preuve du zèle sacerdotal de notre vénéré confrère, mais un véritable service rendu à l'archéologie chrétienne dans nos pays. J'aime à espérer que Dieu laissera le temps et donnera les moyens d'achever son œuvre à M. l'abbé Bissey et qu'il nous sera donné bientôt de voir terminée la restauration d'une église digne d'intérêt à tous les points de vue.

I. TABLEAUX

L'église de Larochepôt est relativement riche en peintures. Elle possède cinq ou six tableaux appartenant à diverses

Digitized by Google

époques et que, malgré mon incompétence, je crois devoir signaler comme ayant une grande valeur artistique et historique. Ces tableaux viennent tous de l'ancien château de Larochepôt et je crois pouvoir affirmer que trois au moins, bien que représentant des sujets religieux, nous donnent des portraits de famille.

Les deux premiers que j'ai eu à examiner sont sur bois peints sur deux faces ; ils sont encadrés, à l'endroit seulement, d'une simple baguette dorée qui n'est pas le cadre primitif; ce sont deux volets détachés d'un tryptique ; on les croirait de deux tryptiques différents, à ne considérer que la face peinte à l'endroit du tableau ; mais les grisailles peintes au revers ne font qu'un seul et unique sujet, l'Annonciation ; ces deux volets appartenaient donc au même tableau.

S^{t}-JEAN-BAPTISTE

L'un a pour sujet S^{t}-Jean-Baptiste. Le saint est représenté à genoux sur le bord d'un cours d'eau, probablement le Jourdain ; il tient une croix de roseau et presse contre lui, du bras de la main gauche, un agneau auquel sa main droite présente un vase rempli d'eau. Ce vase de forme parfaitement ronde n'excède guère, dans ses proportions, la largeur de la main qui le présente ; il est régulièrement creusé, et ressemble plutôt à un vase tourné par le potier qu'à une coquille. Le costume de S^{t}-Jean se compose d'une simple tunique de peau de brebis et descend de la ceinture aux genoux. C'est un S^{t}-Jean-Baptiste que le peintre a voulu représenter et le vase rempli d'eau ne peut être qu'une allusion au baptême que N. S., figuré par l'agneau, devait recevoir du S^{t}-Précurseur. La tradition locale, du reste, désigne cette figure comme représentant S^{t}-Jean-Baptiste. Mais, tout en représentant S^{t}-Jean-Baptiste, il me paraît incontestable que le peintre a voulu faire un portrait. La physionomie enjouée du saint, ses traits pleins de fraîcheur et de jeunesse, me portent à croire que l'artiste a fait poser comme modèle quelqu'un de la famille des nobles châtelains de Larochepôt, et cette conjecture

Digitized by Google

est devenue presque une certitude en face de l'écusson, malheureusement effacé, qui est peint au revers du panneau et dont j'aurai à reparler.

Ste-MARIE ÉGYPTIENNE

Le 2e volet désigné dans le pays comme représentant Ste-Marie l'Egyptienne, n'a qu'un seul personnage comme le précédent et ce personnage est une femme encore jeune, aux traits réguliers plutôt que beaux ; elle est agenouillée et en extase, les yeux fixés sur des rayons lumineux qui viennent d'en haut. Son costume est des plus simples ; un manteau que lui a jeté un solitaire couvre la partie inférieure du corps et un pan de ce manteau, ramené sur la poitrine, achève de sauvegarder la modestie. En regardant cette peinture, l'impression que l'on ressent c'est que l'on est en présence d'un portrait. Les traits de la sainte n'offrent pas l'idéal de beauté que l'artiste aurait cherché, s'il ne s'était agi que d'une peinture purement religieuse ; ils expriment bien l'extase, mais il y avait une réalité, un type spécial dont l'artiste ne pouvait s'écarter, car il faisait un portrait ; et, nous saurions probablement le nom du modèle qui posait devant lui, si des mains de Vandales n'avaient pas gratté l'écusson peint au revers.

L'ANNONCIATION

Au revers des deux volets dont je viens de parler, l'artiste a peint en grisaille le mystère de prédilection des artistes flamands au XVme siècle ; et il est difficile, surtout en face de l'ange, de ne pas reconnaître le type adopté par cette grande école de peinture. La vue de cet ange fait qu'on se reporte instinctivement en présence du même sujet représenté sur les deux volets supérieurs du retable, *le Jugement dernier*, ou de la tapisserie de l'Hôtel-Dieu de Beaune.

La Vierge est agenouillée, couverte d'un ample manteau qu'elle tient des deux mains à la hauteur de la poitrine ; elle est inclinée ; sa figure, qui annonce une femme de

Digitized by Google

35 à 40 ans, est ronde, mais a le front déprimé d'une manière qui rappelle un prêtre que nous avons tous connu, le vénérable abbé Petit, de si pieuse mémoire. Les cheveux partagés au sommet de la tête sont nattés avec soin et les nattes enroulées par derrière. Ici encore, nous sommes en présence d'un portrait ; mais, quelle est la personne représentée sous les traits de la Ste-Vierge ? C'est ce que nous apprendrait peut-être l'écusson placé à l'angle droit du panneau (à gauche du spectateur) si cet écusson n'avait été gratté de manière à ne laisser voir qu'une très petite partie des émaux. Cet écusson était parti ou écartelé. Ce qui reste des émaux consiste en une faible partie de rouge et de blanc dans la partie supérieure. L'écusson est surmonté d'un cimier ajouré à 7 lames, lequel est surmonté lui-même d'une tête de Maure.

L'ange reproduit visiblement le type adopté par l'école de peinture flamande pour le mystère de l'Annonciation. Il est agenouillé des deux genoux, vêtu d'une robe à larges mouches et relevée à la ceinture ; ses ailes sont déployées. Il tient de la main gauche un lys ou plutôt une branche de lys portant trois boutons, une fleur épanouie et une entr'ouverte ; sa droite étendue vers la Vierge fait un geste de salut ; sa figure est juvénile, et rien n'indique un portrait. C'est bien le type qu'on retrouve sur les peintures flamandes du XVme siècle. Il est fort beau de dessin et d'expression. L'écusson entièrement effacé, sauf le cimier empanaché de rouge et de blanc comme l'autre, et surmonté d'une tête de Maure, est placé à l'angle gauche du panneau (droite du spectateur), il prouve que ce panneau faisait pendant à l'autre et appartenait au même tryptique.

Ste-CATHERINE D'ALEXANDRIE

Cette peinture est sur bois et appartient à l'école italienne. La sainte est debout, vêtue d'une robe avec ceinture vert-foncé, montant jusqu'à la gorge qui est légèrement découverte, les manches sont étroites et serrées au poignet ; un manteau rouge écartelé et à reflets lui retombe sur le haut

Digitized by Google

des bras et entoure la sainte, au-dessous de la taille, de ses riches draperies ; ses cheveux blonds et ondoyants sont fixés au-dessus de la tête par un bandeau de perles et retombent librement par derrière et un peu sur les épaules. Le regard est légèrement voilé ; la pose de la sainte et l'expression de sa figure accusent la dignité d'une reine et trahissent le sang royal. La main droite tient en même temps une palme et une épée, mais la pose des doigts paraît embarrassée. La gauche se montre en raccourci, appuyée qu'elle est sur une roue dentelée, par côté, de pointes aigües et tranchantes. Cette roue et l'épée tenue par la main gauche sont les instruments légendaires du martyre de la sainte et lui ont toujours été donnés comme attributs.

Cette peinture, ainsi que les deux précédentes, ont figuré avec honneur à l'exposition du Congrès d'Autun où elles ont été fort remarquées.

S^t^-SÉPULCRE

A côté de ces peintures, il en existe une quatrième, représentant sur bois l'ensevelissement de Notre Seigneur ; c'est un tableau de deux mètres de large environ sur une hauteur approximative d'un mètre 10 ou 20 centimètres. Placé au-dessus de la porte de la sacristie, de manière à ne pouvoir pas être descendu, il a de plus l'inconvénient d'être sous une vaste fenêtre qui le met à faux jour. Cette circonstance fâcheuse et le temps sombre qu'il faisait, quand j'ai voulu le voir, m'ont empêché de l'examiner utilement. Je dirai seulement qu'elle comprend cinq personnages : Notre Seigneur, étendu sur un suaire, est tenu sous les bras par Joseph d'Arymathie, tandis que S^t^-Jean soutient les jambes au-dessous des genoux pour le déposer dans le sépulcre. Joseph d'Arymathie porte un manteau gris rougeâtre qui a grandement souffert de l'action du temps ; S^t^-Jean est en manteau rouge et il m'a semblé qu'un de ses pieds était mal dessiné et mal modelé. Par derrière est une femme donnée pour être S^te^-Magdelaine ; elle tient en effet le vase de parfums ; mais son manteau et son voile bleus sembleraient plu-

Digitized by Google

tôt indiquer la Ste-Vierge, si ce n'était l'attribut traditionnel du vase de parfum constamment donné à la pécheresse pénitente. Je reprocherais aussi à Joseph d'Arymathie de se présenter sous les traits de St-Pierre, si j'avais pu me livrer à un examen plus sérieux.

St-FRANÇOIS D'ASSISE

L'église de Larochepôt possède, en outre, une toile qui me paraît d'une grande valeur artistique, malheureusement elle a été mutilée ; je veux parler d'un St-François d'Assise, représenté de grandeur naturelle, mais seulement jusqu'à la ceinture. Le saint est en extase, et il y a sur sa figure, une expression si touchante de tristesse profonde et de douleur compatissante en face du crucifix qu'il tient de la main gauche ; sa main droite fait en même temps un geste si vrai de douloureuse compassion, que je n'hésiterais pas à signaler cette toile comme le sublime du genre, si j'avais quelque compétence en fait d'art. C'est la main gauche qui tient le crucifix et la droite qui fait le geste dont je viens de parler. Cette position des mains montre les stigmates à l'extérieur de la main gauche et à l'intérieur de la droite. Le vêtement consiste en une robe de bure, sans scapulaire ; les cheveux et la barbe fort soignés par le peintre sont d'un blond presque roux. La mutilation dont j'ai parlé a été faite par un coup de sabre donné en travers et de manière à atteindre la pointe du menton et le sommet de l'épaule gauche. Inutile de dire que le coup de sabre a été donné par un de ces Vandales qui ont prolongé sur la France éperdue le règne sanglant de la Terreur.

II. TAPISSERIES

Je dois signaler, en terminant, deux tableaux qui ne sont pas une des moindres richesses de l'église de Larochepôt. Il s'agit de deux pans de tapisserie soigneusement encadrés et provenant aussi de l'antique château féodal. Ce sont des ta-

Digitized by Google

pisseries des Gobelins qui ont eu également les honneurs de l'exposition à Autun.

L'une représente l'Assomption de la Ste-Vierge avec le fini et la vivacité de couleur d'un pinceau. La Vierge s'élève majestueuse, dirigeant ses regards et ses mains vers le ciel et portée sur un nuage par quatre anges disposés sous ses pieds. Cette œuvre d'art me paraît remonter à la meilleure époque de la Renaissance et se rattache au règne du grand roi. La Vierge n'offre plus ce type essentiellement pieux du moyen-âge ; c'est une reine qui va monter sur un trône et ceindre la couronne qui lui est dûe ; elle a visiblement conscience de ses droits et ne paraît pas disposée à souffrir qu'on les conteste. Je ne serais pas étonné qu'on reconnût quelque jour, dans cette Vierge le portrait d'une reine ou d'une personne considérable de la cour de Louis XIV.

L'autre tapisserie a pour sujet un St-Georges nimbé, casque en tête, visière baissée et lance en arrêt; un manteau écarlate flotte sur ses épaules, ses vêtements sont richement brodés, une légende que je n'ai pu lire couvre sa poitrine, son écu porte le chiffre de Jehovah dans un triangle rayonnant de toutes parts. Son cheval couvert d'une peau à longs poils l'emporte au galop contre un dragon à double face humaine. Le monstre replié sur lui-même présente à l'attaque ses jambes et ses bras poilus et armés de griffes, ainsi que son énorme queue de serpent qui se développe en anneaux multiples et dirige son dard contre le saint. On ne saurait imaginer tout ce qu'il y a de vie et de mâle courage dans l'attitude du guerrier, dans l'ardeur du cheval et dans les savantes dispositions du monstre qui attend sa victime. Je ne suis pas étonné, en face de cette œuvre magistrale, que la Renaissance ait eu son grand siècle puisqu'il produisait des artistes de cette valeur.

J-B. BOUDROT,

Aumônier de l'Hôtel-Dieu.

Digitized by Google

Digitized by Google

APOSTOLAT DE SAINT MARTIN

EN BOURGOGNE

Il y a dix-huit siècles, Jésus, debout sur une montagne de la Judée, montrait l'univers à quelques pauvres pêcheurs et leur disait : « Allez, enseignez toutes les nations, baptisez-les. Je vous envoie comme des agneaux au milieu des loups ; mais ne craignez rien, j'ai vaincu le monde. Je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles. »

Les douze pêcheurs se partagent le monde, et s'en vont semant partout la parole évangélique. Tout fait obstacle à leur mission ; mais Jésus leur tient parole. Des âmes généreuses se convertissent par milliers à Jérusalem, à Rome et dans diverses régions de la terre : dès le premier siècle, les envoyés du Christ sont allés déjà plus loin que les soldats d'Alexandre et de César.

Ces conversions excitent un ébranlement général ; tout se lève pour étouffer l'Eglise naissante. Pendant trois siècles le sang chrétien coule à flots, et les loups dévorent les agneaux. Jésus continue d'assister les siens et d'accomplir son œuvre, et à la fin du second siècle Tertulien jette à la face des persécuteurs ces triomphantes paroles : « Nous ne sommes que d'hier et nous remplissons tout ce qui est à vous, nous ne vous laissons que vos temples. Si nous nous séparions de vous, vous frémiriez sur la désolation, sur le silence d'un monde en quelque sorte éteint. »

Enfin, les Césars sont vaincus par la constance des martyrs, et Constantin, en 312, donne la paix à l'Eglise. Il y eut

Digitized by Google

en ce moment une immense expansion de foi évangélique et et le quatrième siècle fut un siècle d'or pour le Christianisme.

Malgré la parole de Tertulien et l'élan religieux qui suivit la conversion de Constantin, ne nous faisons point illusion sur l'état de la société au quatrième siècle. A cette époque, elle était loin d'être chrétienne ; en occident, dans l'empire romain, c'était l'immense majorité qui professait le polythéisme. Pour preuve, voyons ce qui se passait à Rome et à Autun.

A Rome, en 385, le préfet Symmaque demandait, au nom du peuple et du Sénat, au jeune Valentinien de relever l'autel de la Victoire et de rendre au paganisme tous les privilèges qu'il avait eus comme religion de l'Etat. Il fallut l'éloquence de Saint Ambroise pour empêcher l'empereur de céder l'avis de ses ministres qui appuyaient cette demande.

A Autun, à la fin du quatrième siècle, on comptait les payens par milliers. Simplicius, qui était évêque de cette ville, fut accusé d'avoir manqué à la chasteté sacerdotale avec celle qui était son épouse avant son élévation au pontificat. Grégoire de Tours, le père de notre histoire, raconte que les deux époux prouvèrent leur innocence en tenant pendant une heure des charbons ardents dans leurs robes qui demeurèrent intactes. Témoins de ce prodige, dit-il, plus de mille personnes se convertirent. Le même historien nous montre le peuple d'Autun conduisant Cybèle sur un char pour attirer la fécondité sur les champs, et Simplicius renversant l'idole par le signe de la croix et rendant immobiles les bœufs attelés au char de la déesse. Alors, quatre cents hommes, plus sensés que la foule, dit cet auteur, se firent chrétiens (2).

S'il en était ainsi dans les grandes cités visitées par les apôtres et arrosées du sang des martys, quel était donc l'état des bourgades et des campagnes ? Là, le polythéisme était souverain ; et il y garda même quelque temps son em-

(1) Hist. de l'Eglise par Rohrbacher, liv. 36.
(2) Greg. Tur. de Glor. confess. c. 76, 77.

Digitized by Google

pire, après qu'il eut disparu des villes : c'est ce qui lui valut le nom de *paganisme* ; de *pagi*, parce que les gens de la campagne, les *paysans*, furent ses derniers sectateurs.

Jésus acheva son œuvre de conquête : aux apôtres et aux martyrs, il fit succéder les grands évêques et les docteurs. A la voix des Athanase, des Chrysostôme, des Grégoire, des Basile, des Ambroise, des Jérôme, des Augustin, des Hilaire et de plusieurs autres, le polythéisme disparut peu à peu de l'Empire Romain, et l'Eglise pût dire enfin : « *Christus vicit, Christus regnat, Christus imperat.* Le Christ a vaincu, le Christ règne, le Christ commande. »

Saint Martin le grand missionnaire de la Bourgogne, appartient à cette glorieuse pléiade de pontifes. Il apparut sur nos coteaux vers l'an 380. Il était monté sur une mule ; ses vêtements étaient pauvres ; des cheveux blancs relevaient la majesté de son visage ; il avait dépassé sa soixantième année. Quelques disciples l'entouraient. Il était né en Pannonie de parents idolâtres ; mais, touché de la grâce divine, dès l'âge de dix ans, il avait fréquenté comme catéchumène les assemblées chrétiennes. Enrôlé à dix-sept ans dans les légions romaines, il a gardé sous les armes la pureté de ses mœurs et l'intégrité de sa foi ; en plein hiver, il s'est dépouillé de la moitié de son manteau pour en revêtir Jésus dans la personne d'un pauvre. Libre du service militaire, il s'est fait le disciple d'Hilaire de Poitiers, l'Athanase des Gaules, celui que saint Jérôme appelle le Rhône de l'éloquence sacrée. A cette école, Martin est devenu un savant et un saint. Il a embrassé la vie cénobitique, se préparant à l'apostolat par la prière, la méditation et le jeûne, comme Jean au désert. Le peuple de Tours l'a enlevé de vive force et l'a proclamé son évêque. Devenu pontife, Martin n'a rien changé à l'austérité de son genre de vie ; il a pour palais un monastère dont les cellules sont creusées dans le roc, et où, avec quatre-vingts religieux, il mène une vie plus angélique que terrestre. Dévoré de zèle, il a visité son diocèse en tous sens, annonçant le Royaume de Dieu. Ce champ est trop étroit pour cet ouvrier évangélique ; voici qu'il par-

Digitized by Google

court les Gaules semant partout la divine parole. Jésus qui l'envoie lui a donné quelque chose de sa toute-puissance; il chasse les démons, il guérit les malades, il ressuscite les morts : c'est le grand thaumaturge de son siècle.

C'est ainsi que Martin s'offrit à nos pères, venant continuer parmi eux l'œuvre de saint Bénigne. « De Trèves, où il était allé voir l'empereur Valentinien, qui maintint la liberté des cultes, saint Martin, dit M. Rossignol, vint directement dans le pays Eduen par la grande voie romaine qui, de Langres, descendait à Dijon, et venait passer presque sous les murs du *castrum* de Beaune. Le saint s'y arrêta, car la religion chrétienne n'y comptait alors qu'un très petit nombre de prosélytes, si toutefois il en existait. Il y avait à ses portes des sources sacrées célèbres par la limpidité de leurs eaux, leur abondance et surtout par le culte de *Bélen*, d'Apollon, d'Esculape, de Diane, divinités fameuses dans les Gaules. Nous ne savons pas les détails de cette mission; Sulpice Sévère est trop bref, mais il parait certain qu'il prêcha sur le bord de nos fontaines avec quelque succès : car son nom (que rappelle le faubourg Saint-Martin,) y est resté comme la marque de son passage. (1) »

Le *Castrum Belnense* fut le centre de la mission du saint évêque. Remontant le val de Savigny, il se dirigea vers Bouilland, dont le nom rappelle *Bélen* et dont le site solitaire, boisé et sauvage se prêtait merveilleusement aux mystères du polythéisme druidique. Là, le pontife détruisit les idoles de Diane et de Mercure et éleva un autel au Christ. (2)

L'apôtre s'avança dans l'Auxois et s'arrêta au village de *Lassey*, qui plus tard devait quitter son nom celtique pour celui de Sainte-Sabine, quand un moine de Labussière y aurait apporté de Rome le chef de cette martyre. Il y avait en ce lieu un temple célèbre dont nous avons vu les ex-voto. L'évêque prêcha, fit détruire le temple et érigea sur ses ruines

(1) *Histoire de Beaune*, p. 37, 38
(2) *Histoire de Beaune*, p. 39. — Courtépée, art. Bouilland.

Digitized by Google

le culte du vrai Dieu. Le souvenir de saint Martin est resté vivant dans ce village. Si vous interrogez les habitants, ils vous diront : « saint Martin, venant de Bouilland, visita nos pères : fatigué, il s'assit sur un mur et leur annonça la bonne nouvelle : c'est lui qui a bâti notre église. » Les ruines d'un temple payen et l'existence d'un monument chrétien qui remontait au-delà du cinquième siècle et qui précéda la magnifique église ogivale que l'on admire aujourd'hui confirme cette tradition. En mémoire de son apôtre, pendant plusieurs siècles, cette bourgade fut sous son patronage et s'appela *Saint-Martin de Lassus*. (1)

Le zélé missionnaire apparut encore à Bellenot-les-Pouilly : la tradition n'en dit pas davantage. Il y alla sans doute pour détruire le culte de Bélénus, le dieu gaulois, qui laissa son nom à ce village. En souvenir du passage du grand thaumaturge, cette paroisse s'est mise sous son vocable. (2)

Il y avait aux portes du *Castrum Belnense*, à Mavilly, dans un site qui rappelle celui de Delphes, un sanctuaire qui était l'un des plus importants foyers du polythéisme gallo-romain. Si l'on en juge par les débris qui nous sont restés, par la rusticité qui les caractérise, le temple de Mavilly était payen au suprême degré et dans toute l'énergie du mot. L'art s'y montrait à peine ; mais on distingue au premier coup d'œil, parmi ces débris, Jupiter, Neptune, Minerve, Pan, Vulcain, Vénus, Apollon, Diane, Esculape. Tout porte à croire que les druides avaient là un collége important. (3)

Martin attaqua résolument cette forteresse du paganisme ; dans cet assaut, sa vie fut en danger, mais il sortit victorieux. Écoutons la légende populaire :

C'est par une chaude journée d'automne ; le saint assis sur une mule, gravit la montagne qui sépare Mavilly de la

(1) *Histoire* manuscrite *de Sainte-Sabine*, par M. l'abbé Denizot, archives de Dijon. Lettre du même, 14 février 1879. — Courtépée, article Sainte-Sabine.

(2) Lettre de M. l'abbé Denizot. — Courtépée, art. Bellenot.

(3) Courtépée, article Mavilly. — *Histoire de Beaune*, par M. Rossignol. p. 39.

Digitized by Google

plaine. Au milieu du grand bois, il rencontre un petit homme roux, à la prunelle ardente, au visage soucieux, dont les vêtements sont en lambeaux.

Martin le prenant pour un pâtre du voisinage, lui demande le chemin de Mavilly. « Je sais quel est ton dessein, répond l'inconnu en saisissant le frein de la mule; je vais te conduire.

Ils cheminent silencieusement. Ils arrivent au bord d'un coteau couvert de vignes. Des paysans sont occupés à la vendange. « Vendangeurs, crie le guide, accourez ! je vous amène le grand ennemi des dieux. Cet homme brise, sur son passage, leurs statues et abat leurs autels. Il vient détruire le temple qui est la gloire et le salut de votre contrée. Levez-vous et défendez vos dieux. »

Les paysans accourent : furieux ils entourent le prêtre du Christ, et le menacent des serpes avec lesquelles ils cueillent le raisin. Le vénérable évêque laisse tomber sur eux un regard plein de calme et s'apprête à leur parler.

L'homme roux à compris que sa cause est perdue, si le missionnaire parvient à se faire entendre. « Fermons la bouche à cet impie, dit-il aux vendangeurs, ses blasphèmes nous attireraient le courroux du Ciel. Que nos clameurs étouffent sa voix. Conduisons-le au bord de la montagne, et précipitons-le dans le torrent. »

La foule pousse des cris féroces, et le guide entraîne rapidement la mule. Ils atteignent le bord de l'abîme; ils sont sur le roc qui domine le torrent. C'en est fait, le saint va périr.

Pressé de toutes parts, Martin s'écrie : « Mon Dieu, venez à mon aide ; hâtez-vous de me secourir ! » Il se signe, fouette sa cavale et la lance dans l'espace. D'un bond la mule franchit la vallée, et retombe sur le pic opposé.

Éperdu, l'homme roux se précipite dans le torrent, comme un éclair d'un jaune soufré : sa chute fait bouillonner et fumer les eaux.

A ce spectacle, les vendangeurs demeurent stupéfaits. Ils remarquent sur le roc l'empreinte du fouet du cavalier et les pas de sa monture ; de l'un d'eux s'échappe une eau limpide, qui l'a fait appeler le *Puits de Saint-Martin*.

Digitized by Google

Le majestueux vieillard, impassible et serein, regarde les paysans avec tendresse et les attend.

Saisis de terreur, ceux-ci croient reconnaître dans cet étranger un être divin. Ils accourent à lui, se prosternent et veulent l'adorer. « Levez-vous, dit l'évêque, je ne suis qu'un mortel. Je suis un vendangeur du Christ, et vos âmes sont des grappes choisies que je désire offrir à Jésus. »

Il les fait asseoir sur la colline; et là, en face du temple des faux dieux et de l'abîme où Satan a disparu foudroyé, il leur parle du néant des idoles et leur expose les tendresses et la puissance du Dieu de l'Evangile.

Les paysans, honteux d'avoir été si longtemps le jouet du paganisme, descendent dans le temple, renversent les idoles et ensevelissent leurs débris dans des fosses profondes, où on ne les retrouvera qu'au XVIII[e] siècle.

Ils veulent détruire le temple lui-même. « Non, leur dit le pontife, offrons-le au vrai Dieu, comme un trophée conquis sur l'enfer; que Jésus soit adoré sur l'autel d'où est tombé Jupiter, et que la Vierge immaculée prenne la place laissée par Vénus. » (1)

A quelques kilomètres de Mavilly se trouve le val de Vauchignon : c'est un site si pittoresque et si sauvage que la Suisse pourrait l'envier à la Bourgogne. Aucun lieu n'était plus favorable aux superstitions gauloises : aussi quand saint Martin vint à Beaune, cette vallée était l'un des foyers les plus actifs du paganisme. Le saint y courut.

« Voyez-vous cette ceinture de rochers découpés capricieusement au fond de la vallée, c'est le *Bout-du-Monde*, disent naïvement les gens du pays. Lorsque le grand saint Martin vint nous voir, le diable le poursuivait à outrance : le bienheureux fuyait devant lui ; il arriva sur le bord de ce rocher qui lui barra le passage. Saint Martin fit alors le signe de la croix. Le roc se brisa avec un bruit effroyable, et un autel sortit de ses flancs avec deux grands flambeaux de pierre. Le prêtre de la croix célébra le divin sacrifice ; en

(1) *Légendes Bourguignonnes*, par l'abbé E. B., curé de Volnay. p. 203-206, Mame.

Digitized by Google

même temps une sombre cavité s'ouvrit en face de l'autel, et Satan s'y précipita. Regardez, voilà encore le trou ; le quartier de roche sur lequel reposent les candélabres s'appelle encore *Autel de Saint-Martin.* » (1)

Ces traditions sont des légendes poétiques, mais elles ont leur raison d'être ; ce sont les preuves de l'apostolat du saint évêque dans ces contrées. Mavilly et Nolay, d'où dépend le val de Vauchignon, ont gardé religieusement le souvenir de saint Martin, il est encore aujourd'hui leur patron.

L'apôtre se dirigea vers Autun, qui s'appelait alors fièrement la sœur et la rivale de Rome.

A l'orient de la ville, près d'une forêt où les druides saronides avaient un collége fameux, saint Martin rencontre un vieux temple dédié à Saron, petit-fils de Samothée, dont les Gaulois prétendaient descendre. Transporté de zèle, le pontife entre dans le sanctuaire druidique et abat les autels et les idoles. Les payens alarmés par la venue de l'ennemi de leur dieu sont accourus. Furieux ils l'entourent. Le plus hardi, raconte Sulpice Sévère, brandit son glaive sur la tête de Martin et le menace de mort. Le missionnaire détourne froidement son manteau et tend la gorge. Le payen lève la main pour frapper, mais à l'instant une force divine le renverse ; étonné de ce prodige, il se jette aux pieds de l'évêque et se déclare chrétien. Martin purifie le temple, et le dédie à saint Pierre et à saint Paul.

Près de là, si l'on en croit une tradition, se trouvait un chêne gigantesque que le peuple regardait comme sacré. L'apôtre ordonne de le détruire. Les payens croyant sauver leur idole, répondent : « Nous l'abattrons, si tu consens à te mettre du côté où il penchera.— Je le ferai volontiers, dit l'évêque, pour vous démontrer la fausseté de vos dieux et arracher vos âmes au paganisme. » Martin se laisse attacher au pied du chêne et se met en prières. Les coups de hache se succèdent. Le vieil arbre semble d'abord ferme comme le roc ; puis il gémit, il tremble, il s'incline, il s'incline encore.

(1) *Histoire de Beaune*, par M. Rossignol, p. 41-42.

Digitized by Google

Il penche de plus en plus du côté de saint Martin. Les payens se réjouissent, tant ils sont assurés de la mort de l'ennemi des dieux. Au dernier coup de hache, le chêne oscille et un effroyable craquement se fait entendre. A ce moment, le saint fait le signe de la croix, et l'arbre poussé par une force surnaturelle se détourne et tombe du côté des payens qui ont à peine le temps de s'éloigner.

L'effet de ces prodiges, attestés par la tradition et le témoignage de Sulpice Sévère, fut immense au sein de la population éduenne. Deux siècles plus tard, en 590, la reine Brunehaut, cédant aux prières de saint Syagre, évêque d'Autun, bâtit la célèbre abbaye de Saint-Martin dans le lieu même où s'élevait le temple de Saron et où était tombé le vieux chêne druidique.

L'apôtre du Christ quitte Autun et se rend au sommet du Beuvray, le géant des montagnes éduennes. Là, il détruit les idoles et plante la croix. Une chapelle nouvellement construite sur les ruines d'un antique sanctuaire dédié à saint Martin, perpétue le souvenir de l'apostolat du grand thaumaturge.

Ici nous perdons la trace du saint missionnaire : mais nous sommes convaincu qu'il prêcha dans d'autres lieux de la Bourgogne ; nous en avons la preuve dans les nombreuses églises qui lui sont dédiées : le diocèse d'Autun en compte plus de cinquante, et celui de Dijon au moins soixante-et-onze. Assurément le saint ne visita pas tous les lieux qui sont sous son vocable ; mais nous pouvons affirmer qu'il en visita beaucoup, parce que nous sommes certain qu'il parcourut notre province et que son historien nous dit qu'il laissait des églises sur son passage : *Ubi fana destruxerat, ibi monasteria aut ecclesias construebat ;* églises que la reconnaissance des peuples plaça plus tard sous son patronage ; nous l'avons remarqué partout où nous avons rencontré les pas de saint Martin.

---

(1) Sulpice Sévère. Baillet. Courtépée, art. Abbaye de Saint-Martin d'Autun. Hist. manuscrite de l'Abbaye de Saint-Martin, par M. l'abbé Piégai. Légendaire d'Autun, par M. l'abbé Pequegnot, tome II, p. 430-432.

Digitized by Google

Ce que cet infatigable apôtre fit en Bourgogne, il le fit presque dans toute la Gaule. Il fut l'un des grands évêques qui formèrent la France chrétienne, dont un pape a dit : « C'est le plus beau des royaumes après celui du Ciel. » En communiquant à nos pères sa foi, il semble aussi leur avoir communiqué son esprit loyal, généreux et chevaleresque : cet esprit qui, sur la terre, a fait de notre peuple le défenseur du droit, le soldat de Dieu et l'apôtre du Christ.

Agé de quatre-vingt-six ans, brisé par ses courses, mais rêvant de nouvelles conquêtes, cet apôtre, avant d'expirer, se souleva sur sa couche et dit au divin Maître : « Je ne refuse pas le travail, si je puis encore être utile à votre gloire et aux âmes. » Quelques historiens fixent la mort de saint Martin en l'an 399 et d'autres en 402.

Par ses travaux, il est demeuré parmi nous l'un des saints les plus populaires : nos ancêtres se servaient de son manteau comme d'un étendard pour marcher au combat ; son tombeau est un sanctuaire national. Saint Martin sera à jamais avec la Vierge immaculée. Saint Michel et saint Louis, l'un des grands patrons de la France, parce qu'il fut l'un de ses grands apôtres.

E. BAVARD.

Curé de Volnay.

Digitized by Google

MIRAGE

Ne obliviscëris vocem quærentium te

Aux flancs de la colline
Voltigent des brouillards
Que la brise lutine,
Et qu'elle dissémine
En tourbillons épars.

Aérienne ellipse
Qui s'attache au rocher,
Tableau d'apocalypse,
Vision qui s'éclipse,
Quand on croit la toucher.

Qu'es-tu, nue enflammée ?
Guerriers, ou paladins ?
On dirait une armée
Au combat animée
Près d'en venir aux mains ?

Ou revêtus d'hermine,
Des moines à genoux,
Dont la tête s'incline
Sur l'austère poitrine
En priant Dieu pour nous ?

Digitized by Google

Ou la mer que soulève
Quelque esprit ténébreux
Refoulant vers la grève
Le flot qui bat sans trève
L'horizon vaporeux ?

*

Fantastiques images,
Vous passez sous nos yeux,
Pareilles aux nuages
Qu'on voit dans les orages,
Tout sillonnés de feux,

Montrant sous mille formes
Des tableaux curieux :
Géants aux bras énormes,
Monstres aux corps difformes
Se mesurant des yeux.

Immense météore,
Prisme aux reflets divers
Qui chatoie et colore
La fleur qui vient d'éclore
Dans le vague des airs.

Poême symbolique
Que l'esprit veut saisir,
Ton sens énigmatique
Se traduit et s'explique
Par tristesse ou plaisir.

La vie est un mélange
De joie et de douleur,
Tout s'efface, tout change,
Le moindre objet dérange
Nos rêves de bonheur.

*

Digitized by Google

Mais la brise folâtre
S'éveillant de nouveau,
Change l'amphithéâtre,
Comme on voit au théâtre,
Au lever du rideau.

On dirait qu'une fée
Perce le voile obscur ;
L'atmosphère échauffée
Se dissout par bouffée,
Et le ciel est d'azur.

Du sein de l'air émerge
Le sylphe ailé, subtil,
Qui caché sur la berge,
Des fuseaux de la Vierge
Entre-croise le fil.

*

Frémissements des brises,
Gazouillements joyeux,
Nuances indécises,
Enchantements, surprises,
Pour l'oreille et les yeux !

*

Le grave automne efface
Par degrés les couleurs;
Il croise, il entrelace
Avec prestesse et grâce
La clématite en fleurs.

Il noircit la prunelle
Aux épineux rameaux,
Il rougit la senelle,
Dans la saison cruelle
Pâture des oiseaux.

*

Digitized by Google

Mais la brise folâtre
Se réveille à nouveau,
Change l'amphithéâtre,
Comme on voit au théâtre,
Au lever du rideau.

Voyez : bientôt succède
A ce riant tableau
Un subit intermède
Où l'astre du jour cède
Son sceptre au roi nouveau.

Une vapeur légère
En bleuâtres sillons
S'élève de la terre,
Nage dans l'atmosphère
Et caresse les monts.

Le jour fuit et la brume
Vient obscurcir le ciel ;
Chaque étoile s'allume,
Flambeau qui se consume
Aux pieds de l'Eternel.

Un éloquent silence
Fait place aux bruits du jour ;
La lune se balance,
Et sa douce influence
Eveille un chant d'amour.

*

Poême symbolique
Que l'esprit veut saisir,
Ton sens énigmatique
Se traduit et s'explique
Par tristesse ou plaisir.

Digitized by Google

La vie est un mélange
De joie et de douleur
Tout s'efface, tout change,
Le moindre objet dérange
Nos rêves de bonheur.

*

Quel homme peut se dire
A l'abri des douleurs ?
Aujourd'hui joie et rire;
Mais demain le sourire
Disparait sous les pleurs.

La vie est fugitive
Autant que ces vapeurs,
Vapeur !... es-tu la rive
Où tout mortel arrive
Après tant de labeurs ?

*

Si tourmenté du doute,
Tu sens faiblir ta foi,
Pour retrouver ta route
Prête l'oreille, écoute
L'universelle loi !

« Ces astres en cadence
Roulant sur leur essieu,
La muette éloquence
De ce pieux silence,
Tout dit : il est un Dieu !

Défiant l'analyse,
L'âme échappe au scalpel,
La science indécise
N'aura jamais de prise
Sur les choses du ciel.

Digitized by Google

Oui l'âme est immortelle
Et ne périra pas,
Radieuse étincelle
Qui rayonne plus belle
Au delà du trépas.

Médite ce langage
Sublime vérité,
Le cœur reprend courage
Quand Dieu lui donne un gage
De l'immortalité.

Sans les lueurs du phare,
Sans boussole à la main,
Le pilote s'égare.
Comment tenir la barre ?
Où trouver le chemin ?...

J^h^. PETASSE.

(Février 1878.)

Digitized by Google

L'ANCIENNE CHARTREUSE

DE BEAUNE

La construction prochaine d'un abattoir, sur l'emplacement qu'occupait avant la révolution l'ancien couvent des Chartreux, nous paraît donner une certaine actualité à quelques détails sur cet important monastère.

Nous empruntons les éléments de ce travail, forcément restreint et incomplet, soit aux histoires de Beaune publiées par MM. Gandelot et Rossignol, soit à des documents inédits trouvés aux archives du département, ou à la bibliothèque de notre ville.

La Chartreuse de Beaune, ou de Fontenay, (*Domus Fontaneti prope Belnam*) avait été fondée en 1332, en vertu d'une charte délivrée en 1328 par le duc de Bourgogne, Eudes IV, et renouvelée en 1332.

Ce prince mort en 1349, par son testament du 12 octobre 1346, rapporté dans l'histoire des ducs de Bourgogne de Duchesne, avait ordonné « que son corps soit enseveli en « l'abbaye de Cisteaux ou lieu que il a eleu à l'entrée de « la chapelle où gissent ses devanciers ducs de Bourgoigne, « son cueur soit mis en l'église de sa maison de Chartreuse « de Beaune, et ses ventrailles soient mises devant le grant « autel de sa chappelle de Dijon ».

On voyait encore au temps de Duchesne en l'église de Citeaux une inscription en vers français à l'honneur de ce prince ; elle commençait ainsi :

Digitized by Google

« L'an mil trois cent neuf et quarante
« De sa mort accomplit la rente
« Le bon Eudes, duc de Bourgoigne ;
« De sa bonté laissit ensoigne
« A fonder diverses églises
« De Chartrousins et d'autres guises. etc., etc.

Pasumot rapporte également une inscription latine, gravée à l'entrée du cloître de la Chartreuse de Beaune et composée, dit-on, par le duc lui-même.

Elle était écrite en lettres italiques et romaines mélangées ; les lettres romaines majuscules et numérales combinées donnaient la date de la charte de fondation, 1328, la voici :

MCCLL XVVVIII.

« *hoc ego dux Odo claustrum cum dote deo do.* LVX Vt
« CILICIVM. *dant sibi principium, sic ipsemet serenissimus*
« *princeps indicavit annum fundationis.*

Nous avons retrouvé ces deux mêmes inscriptions copiées dans un manuscrit de la bibliothèque de Beaune, intitulé martyrologe ou livre des reliques des Chartreux, sur l'une des pages qui servent de garde.

Ce manuscrit nous apprend encore que le couvent possédait des reliques très-nombreuses, (ce n'est pas ici le lieu de les rappeler), et qu'on célébrait tous les ans des services funèbres anniversaires pour les fondateurs, savoir pour le duc, le 3 avril, jour de son décès, et pour la duchesse le 19 août.

Le couvent avait été originairement fondé pour un prieur, douze religieux et trois frères ; il avait reçu tant du duc de Bourgogne que de ses descendants et d'autres pieux personnages, citoyens de Beaune ou des environs, des donations et priviléges assez considérables ; on trouvera à ce sujet des détails assez intéressants dans l'histoire de M. Rossignol.

Suivant Gandelot, le monastère aurait été construit sur les ruines d'un ancien édifice que les Bénédictins de Fontenay avaient cédé un siècle auparavant à Hugues IV, prédécesseur du fondateur.

Il ajoute qu'Eudes IV s'était fait construire à son usage personnel, à côté de l'église du couvent, un petit logement où il assistait à l'office.

Digitized by Google

Par son éloignement de la ville, la Chartreuse était exposée à des dévastations de la part des bandes qui trop souvent ravageaient la contrée : Gandelot rapporte l'incendie en 1355 d'une partie du monastère ; Gauthier, juge des terres de la Chartreuse et ses frères auraient aidé à sa reconstruction et donné les bâtiments appelés la *Petite Chartreuse.*

Mais le plus grand sinistre éprouvé par la Chartreuse de Fontenay, fut occasionné par le passage des hérétiques conduits à travers la Bourgogne par le duc des Deux-Ponts.

Nous trouvons à ce sujet, sur notre martyrologe déjà cité, une note latine que nous allons traduire : « Le premier mai « de l'année 1569, qui était un dimanche, la maison de « Fontenay fut incendiée par l'armée des impies hérétiques « qui passait par là et il n'en resta rien que treize cellules « du grand cloître et une grange auprès du moulin qui fut « aussi brulé : et tout ce qui fut trouvé dans la maison fut « saccagé par notre armée qui suivait la première. »

Un document latin inédit, presque contemporain, réduit à douze le nombre des cellules épargnées ; et raconte de plus, qu'au milieu de la consternation profonde excitée par l'irruption soudaine des bandes allemandes, M. de Ventou, lieutenant à Dijon du duc d'Aumale, était accouru à Beaune avec ses troupes, pendant la nuit ; que Jean Bouzereau, l'un des échevins, ainsi que le procureur de la Chartreuse étant allé le supplier de la défendre, il avait répondu ne pas se soucier d'exposer ses soldats au danger, aimant mieux la destruction d'un seul monastère que celle de toute une ville. Le document ajoute qu'il faisait sa méridienne, *(dormiebat meridie)* pendant que le couvent brûlait.

Il résulte d'un procès-verbal dressé en 1571 pour constater les dégats éprouvés par les Chartreux, que l'église brulée avait 94 pieds de long sur 24 de large (soit en mesures nouvelles environ 30 m. 50 sur 7 m. 80.)

Un autre procès-verbal de 1587, indique qu'à cette époque les religieux, prêtres et convers, étaient réduits à moins de huit : néanmoins on s'occupa de reconstruire le monastère, et la nouvelle église fut consacrée dans les premiers

Digitized by Google

jours de septembre 1602 par Mgr. Pierre Saulnier, évêque d'Autun.

Il paraîtrait, d'après M. Rossignol, qu'un nouvel incendie aurait eu lieu en 1637, lors du passage de l'armée autrichienne commandée par Galas ; nous n'avons rien trouvé encore qui précisât l'importance de ce désastre. Quoiqu'il en soit, une autre pièce existant aux Archives nous révèle qu'en 1695 le couvent renfermait seize religieux de chœur, six frères et douze domestiques, qu'on y faisait l'aumône aux passants et qu'on y distribuait aux pauvres, chaque semaine, douze cents rations de vivres en trois fois.

Nous avons remarqué aussi, dans la nomenclature des propriétés possédées par les religieux et *d'ancienneté*, une petite rue en la ville de Beaune, appelée vulgairement la cour des Chartreux, et louée en détail à divers particuliers.

Notre plan n'est pas de suivre plus loin l'histoire de la Chartreuse, non pas peut-être que les documents manquent, mais nous n'avons pu encore les étudier. Nous arrivons donc de suite à la vente nationale qui fut faite à la fin du siècle dernier de la maison conventuelle et de son enclos à M. Masson-Marmelat ; le monastère a été entièrement démoli et nous ne croyons pas qu'il en subsiste aucun vestige, si ce n'est peut-être ceux qu'on retrouvera dans les constructions récentes, où ils auront été employés comme matériaux. Nous n'aurons donc à consulter, pour nous rendre compte de l'importance des bâtiments aujourd'hui détruits, que le plan géométrique dressé par M. Bauzon-Vallée et annexé à l'acte de vente que nous venons de rappeler.

Ce plan dont il serait facile d'obtenir une copie entière aux Archives, est fort étendu. Il comprend non-seulement tous les bâtiments, terres et jardins, traversés par la Bouzaize, renfermés dans la cloture du couvent à droite (sud-ouest) de la route qui va de Beaune à Verdun par Sainte-Marie, mais encore un terrain en forme circulaire situé à gauche (nord-est) de cette route et servant d'avenue à la porte principale du monastère.

Nous avons relevé sur ce plan quelques mesures que nous tâcherons d'indiquer le plus clairement possible ; ce ne se-

Digitized by Google

ront bien entendu que des approximations. Il y aurait de plus à tenir compte des changements ou redressements qu'a pu subir la route de Verdun depuis la vente nationale.

L'entrée principale de la cloture se trouvait du côté de la ville à environ quatre-vingt-dix mètres du point où la muraille s'infléchit en angle obtus du côté de Verdun.

L'église était à peu près parallèle à la route, et en était distante de quarante-cinq mètres. Elle n'avait qu'une seule nef pouvant avoir dans œuvre huit mètres de large sur trente-deux de long ; en outre d'un porche ou vestibule de près de cinq mètres de profondeur, non compris l'épaisseur des murs.

On voit que ces mesures se rapprochent beaucoup de celles visées dans le procès-verbal de 1571 ; il ne serait pas impossible qu'on eut utilisé les anciennes fondations.

Le chevet semi circulaire de cette église se trouvait à environ vingt mètres du mur de la cloture qui fait retour du côté de Sainte-Marie ; la nef dont s'agit était flanquée de deux petits bâtiments carrés qui lui donnaient la forme d'une croix, et étaient soit des chapelles soit des dépendances de l'église.

Au-delà de l'église, toujours parallèlement à la route, à plus de quatre-vingt mètres de la cloture, se trouvait le grand cloître dont l'intérieur non bâti formait un carré long de cinquante-cinq mètres de long sur quarante-cinq de large ; tout autour du cloître régnait une galerie pouvant avoir trois mètres de large, et sur trois côtés au moins de cette galerie à l'extérieur étaient pratiquées une certaine quantité de cellules ou plutôt de petites résidences affectées à chaque religieux; elles étaient composées chacune d'un petit bâtiment, d'une cour et d'un jardin avec différentes aisances : nous avons oublié d'en relever les mesures et la disposition. C'est la partie la moins large du cloître qui fait face à la route : au milieu du grand terrain qui forme la cour du cloître, le plan figure sous le titre de cimetière un espace rectangulaire de dix-neuf mètres environ sur près de quatorze.

L'intervalle compris entre le cloître et l'église était occupé

Digitized by Google

par de nombreux bâtiments à l'usage des moines, réfectoire, bibliothèque, salle capitulaire, etc... La plupart de ces bâtiments avaient accès soit sur l'église, soit sur le cloître ou sur d'autres parties de l'enclos.

Malgré l'étendue considérable de l'espace renfermé dans la cloture du couvent, il paraît qu'elle ne l'était pas assez pour donner aux religieux un espace suffisant de promenade ou de récréation; et les supérieurs de l'ordre crurent devoir les autoriser à sortir de l'enceinte consacrée, pour augmenter le parcours de leurs promenades réglementaires, car nous trouvons dans le martyrologe de la bibliothèque, sur un des feuillets blancs qui précèdent le manuscrit, le commencement d'une pièce intitulée « *Copia litterarum spaciamentorum domus fontaneti;* » malheureusement la fin de ces lettres manquent; peut-être un jour les retrouverons-nous entières aux Archives ; nous croyons pourtant devoir en traduire la partie la plus intéressante, toute incomplète qu'elle soit.

« Le prieur du couvent..... pourra conduire ses moines « en récréation, en dehors de l'enclos, depuis la porte su- « périeure ou inférieure, jusqu'au devant du moulin de la « maison, mais sans entrer dans ledit moulin, en circulant « par le chemin ou sentier contigu au mur du couvent près « de la rivière et par les jardins jusqu'au chemin qui passe « au-dessous de la maison des templiers et ensuite jusqu'à « la croix inclusivement, qui se trouve sur la voie publi- « que, et après avoir révérencieusement adoré cette croix, « il sera permis de descendre par le chemin de Sainte-Marie- « la-Blanche à la justice de *Montigny* et ils pourront tour- « ner autour du bois de la Mote au seigneur de Châlon aux « environs du village de *Montigny*, jusqu'à la vigne appe- « lée vulgairement Courton et delà en montant vers le « moulin des Templiers; de laquelle justice de *Montigny*, « ils pourront continuer jusqu'au chemin le plus voisin, par « lequel on va au même lieu...

La date de cette pièce manque aussi bien que sa continuation.

Digitized by Google

Nous terminerons cette étude par une simple réflexion.

Les fouilles que nécessitera l'édification du nouvel abattoir projeté, rencontreront suivant toute probabilité quelques-unes des fondations de l'ancien monastère, en des points que le plan des archives déterminerait presque d'avance ; on peut supposer que ces fouilles, de même que la démolition des murs ou bâtiments plus modernes, mettront à découvert des débris peut-être intéressants, des objets précieux enfouis, et dans tous les cas des ossements auxquels il serait décent de réserver une nouvelle sépulture : ne conviendrait-il pas d'appeler à ce sujet l'attention de notre administration municipale qui, sans doute, ne manquerait pas, comme elle l'a fait pour les objets découverts en canalisant la rivière, de surveiller et collectionner, le cas échéant, les trouvailles qui pourraient être faites dans l'enclos des anciens Chartreux ?

Louis CYROT.

Digitized by Google

Digitized by Google

TOMBES & INSCRIPTIONS

DE LA

COLLÉGIALE DE BEAUNE

En entrant par la nef de droite dans la collégiale de Notre-Dame de Beaune, on trouve, près de la porte, une grande tombe, gravée en creux et sans personnages. Les caractères indiquent les dernières années du XV^e^ siècle. Le frottement les a rendus illisibles.

La seconde chapelle, dédiée à S. Pierre, renferme deux tombes fort curieuses. La première, utilisée en manière de degré et mutilée pour recevoir une grille, est assez bien conservée. Elle est gravée en creux et porte dans le champ une grande croix à pied fleurdelisée, accompagnée d'un calice et d'une hostie. En tête de cette tombe est l'inscription suivante :

+ HIC. IACET. PETRVS. DE. CHEVIGNEIO. CVIVS. ANIMA. PETIT. MISERICORDIAM. QVI. OBIIT. ANNO. DOMINI. MILLESIMO. TRECENTESIMO. SEXTO. REQVIESCAT. IN. PACE. AMEN.

Les caractères sont de grande dimension et très nettement gravés, de même que ceux de la prière qui encadre la pierre :

NE. DE CHEVIGNE. STIGIO. CRVCIETVR. IN. IGNE. PETRVS. TV. DIGNERIS. SVMERE. CHRISTE. BENIGNE.

Pierre de Chevigny est probablement le fondateur de cette chapelle S^t^-Pierre (1)

Digitized by Google

La seconde tombe, vigoureusement gravée en creux, représente un prêtre revêtu de la chape et portant le bâton cantoral.

+ ANNO. DOMINI. M. CCC.... NONAS. IVNII. OBIIT. MAGISTER. RENAVDVS. DE. CASTRO. VILLANO. CANONICVS. ET. CANTOR. HVIVS. ECCLESIE. ANIMA. EIVS. REQVIESCAT. IN. PACE. AMEN. (2)

Devant la chapelle du Sacré-Cœur est une tombe sans personnage, qui date des premières années du XVI[e] siècle. Quelques mots seulement peuvent être déchiffrés : Cy. gist messire Guillaume..... chantre de choeur..... le XXV de décembre.....

La chapelle de S[te]-Madeleine renferme une des plus riches tombes de Notre-Dame. Cette large pierre représente deux personnages à genoux, le mari et la femme, revêtus du riche costume de l'époque; ils sont placés sous un dais formulé dans le style tertiaire du moyen-âge. Au-dessus d'eux un ange porte les écussons des défunts : celui du mari, à gauche du spectateur, est de forme ogivale en accolade. Il est divisé en deux parties. Le haut porte une sorte de monogramme surmonté d'un petit x. Le bas présente une tête de bœuf vue de face. L'écusson de droite est en losange, ce qui indique généralement des armoiries de femme ; il est également *coupé* ; *au premier à trois couteaux ou forces mis en pal, au deuxième à une rose épanouie.* (3) Tous ces sujets sont en relief, de même que l'inscription dont on ne peut lire que deux lignes :

Cy. gist. honorable. homme. philibert. lacurne. iadis bourgeois. et. marchant. de. Beaune. lequel. trespassa. le XIV[e] daost. M. V[e]. et. huict et..... pallas.....

Cette inscription a une importance réelle pour notre histoire locale ; elle constate que la famille Lacurne n'est pas, comme on l'a écrit, originaire d'Arnay. (4) Le prénom de Pallas était alors fort en usage dans notre ville ; il est fâcheux que le nom de famille de cette dame soit effacé.

On voit, dans la même nef, en face de la chapelle S[te]-Catherine, une tombe sans personnage, dont les caractères très altérés indiquent les premières années du XVI[e] siè-

Digitized by Google

cle : Hic jacet..... vir magister. Michelet. canonicus. eduen. et. matisc. Le nom de maître Michelet, chanoine d'Autun et de Mâcon, m'est complètement inconnu ; il n'appartient pas à une famille beaunoise.

Un peu avant l'intersection du transept on voit, appliqué au mur de la même nef, le tombeau du doyen Loysel. Ce riche cénotaphe, dont les sculptures ont une forte saillie, présente une surface d'environ quatre mètres de haut sur deux de large. Il se compose d'un soubassement d'un mètre de hauteur, encadré par des piliers à balustres et surmonté d'une corniche. L'inscription suivante y est gravée :

DEO. OPTIMO. MAXIMO. ET. VIRGINI. DVLCISSIMŒ. CLAVDIO. LOYSELLIO. PETRI. FRATRI. FILIO. VNICO. PIENTISSIMO. ET. OBSEQVENTISSIMO. ANNIS. NATO. XXII° THOLOSŒ. CVM. ISTHVC. ESSET. STVDIORVM. ERGO. VI. CALENDAS. MARTIS. M.D.L.X. TRISTISSIMO. HEV. EVENTV. LATERITIIS. SVPERNE. CADENTIBVS. FRAGMENTIS. CEREBRO. ELISO. E. VIVIS. EREPTO. IN. ŒDE. BEATI. JACOBI. IN. NAVI. SEPVLTO. CLAVDIVS. LOYSELLIVS. DECANVS. BELNENSIS. PATRVVS. MŒSTISSIMVS. NEPOTI. CHARISSIMO. POSVIT MD LXVII. MENSE. NOVEMBRIS.

La corniche du soubassement supporte le corps de l'étudiant étendu et roulé dans son suaire. De sa bouche s'échappe une banderolle qui porte ce distique :

FVNDE PRECES SVPERIS DEFVNCTVM CERNE VIATOR SORTE MEA DOCTVS, TV QVOQVE DISCE MORI.

Au dessus est un grand cartouche dont le cadre sculpté est posé sur un enroulement de cuirs. La partie inférieure est ornée d'une tête d'ange aux côtés de laquelle est la date de 1567.

L'inscription du doyen est gravée dans la partie supérieure :

CLAVDIVS. LOYSELLIVS. DECANVS. BELNŒ. I. V. D. HEVS. VIATOR. EN. HVC. ME. PECCATI. STIPENDIVM MORS. INIMICA. PEPVLIT. ATAT. BONO. SIMVS. ANIMO. GRATIA. VIVIFICABIT. PER. IESVM.

Digitized by Google

CHRISTVM.DOMINVM.NOSTRVM.' NAM. SI. MALITIŒ. NON. TAMEN. VITÆ. FINEM. FECIT. CHRISTVS. ENIM. RESVRREXIT. PRIMITIŒ. DORMIENTIVM.INTERIM. VERO.LOCVM. DORMITIONIS. MEŒ. MIHI. LOCVM. HVNC. ELEGI. ANNO. DOMINI. CI. ↀIↃ. ↀXVII. OBII. AVTEM. CIↃ. IↃ. ↀXXI. X. KALENDAS. DECEMBRIS. VALE.

Un écusson, posé sur un cuir, se trouvait au dessus, dans une couronne de lauriers. Il a été brisé en 1793. De chaque côté s'étale une draperie sur laquelle on lit :

OMNIA. VANITAS,

L'ensemble que je viens de décrire est surmonté d'un fronton arrondi et brisé, avec de riches moulures et des guirlandes de fruits. Le couronnement est supporté par deux colonnes rondes appliquées, posées à l'aplomb des balustres du soubassement. Les chapiteaux de ces colonnes sont d'ordre dorique et leur fût est orné d'une torsade de feuilles de vignes et de raisins.

On voit par les inscriptions précédentes que ce tombeau a été élevé en 1567, par Claude Loysel, doyen de Notre-Dame, en l'honneur de son neveu et filleul, Claude Loysel, tué à Toulouse, à l'âge de vingt-deux ans, et en même temps pour lui-même. Le doyen fut inhumé au devant en 1571. (5)

Une tombe sur laquelle le prénom de Jean est seul lisible est placée près de l'escalier du clocher ; on peut lui assigner la date approximative de 1520.

Vers le milieu du transept de droite est une tombe parfaitement conservée encastrée dans le pavé de l'église. Elle représente, sous des dais à coquille, deux chanoines de Notre-Dame. Les armoiries, placées sous les pieds des personnages, ont été martelées, mais les lettres gothiques profondément gravées, sont d'une exécution parfaite :

Hic. iacent. corpora. duorûm. iohannis. et. Rochi. Perretz fratrum. et. huius. ecclesiae. canonicorum. qui obierunt. uidelicet. dominus. iohannes. XIJJ. maii. anno. domini. 1561. et. dominus Roch. 5 SEPTEMBRE 1572. (6)

Dans le pourtour du chœur, on voit, à côté de la colonne de S^t^-Michel, une tombe dont les caractères archaïques

Digitized by Google

indiquent l'époque reculée. Dans le champ sont un calice et une hostie ; le nom du prêtre est complètement effacé :

— ANNO. DOMINI. M. CC. XC. NONAS. OCTOBRIS. ..... REQVIESCAT. IN. PACE. AMEN. (7)

Près de là, au milieu de la nef, on lit l'incription suivante :

CY-GIST. PHILIBERTHE. BRACPOT. FILLE. DE. FVST PHILIPE. BRACPOT. SERGENT. GENERAL. ET. HV GVETTE. DE VICHATEAV. SES. PERE. ET. MERE. LA QVELLE. DECEDA. LE.....

La date n'a jamais été gravée ; la famille dont il s'agit est fort peu connue et l'huissier Bracpot n'a laissé dans notre ville aucun descendant.

Une plaque de marbre surmontée d'une pyramide est fixée au mur de l'abside ; c'est le cénotaphe de Joseph Pinot, curé de Notre-Dame avant la révolution. Ce prêtre vénérable vint reprendre, après son exil, la direction de la paroisse ; il mourut le 11 septembre 1804.

A côté est la tombe d'un saint homme dont la mémoire doit être conservée avec respect dans la ville de Beaune. Le souvenir de ses bonnes œuvres a fait oublier sa naissance illégitime. (9)

CI GIST VENERABLE M. VIVENT GARDIN PRÊTRE CHANOINE DE CÉANS FONDATEVR DE LA CHAMBRE DES PAVVRES DE CESTE VILLE QVI TRESPASSA LE 24 NOVEMBRE 1595.

On voit, dans le champ, la légende VIVENS VIVAT et les traces d'un écusson martelé en 1793.

Le cénotaphe du doyen Philibert de la Mare est appliqué dans le pourtour du chœur, en haut de la nef de gauche. L'inscription latine, gravée en lettres d'or sur le marbre noir. constate que ce dignitaire mourut le 18 juin 1764, à l'âge de cinquante-huit ans. (10)

Deux tombes sont encastrées dans le pavé, près de la petite sacristie. La première est celle d'un chanoine dont la famille est assez obscure :

CY GIST VÉNÉRABLE MAISTRE ÉTIENNE BELEVRGEY PRÊTRE CHANOINE DE CÉANS LEQVEL A FONDE LES

Digitized by Google

FÊTES DE S^{t}-BÉNIGNE ET DE S^{t}-EDME SEMI SOLEMNELLES AVEC VN ANNIVERSAIRE SOLEMNEL LEQVEL A FAICT FAIRE ET POSER LADICTE TOMBE EN L'ANNÉE 1653 ET EST DÉCÉDÉ LE TROIS DV MOIS DE IVILLET DE LANNÉE 1680. PRIEZ DIEV POVR LVY. A FONDÉ VN SALVT LE DIMANCHE DANS LOCTAVE DE LASCENSION DE NOTRE SEIGNEVR PLVS LE PREMIER STABAT DV CARESME. (11)

L'inscription de la seconde tombe est effacée presque complètement. Les écussons placés dans les angles reproduisent un monogramme qui me paraît avoir été une marque de fabrique pour les draps. Au milieu du champ est un bâton cantoral. La date de 1491 est seule lisible.

Tout près de la porte latérale est une tombe dont voici l'inscription :

ICY REPOSENT CLAVDINE BABOVYN RELICTE DE HONESTE HOMME VINCENT MARTOIRE PROCVREVR ES COVRS ROYALES A BEAVNE ET VINCENT MARTOIRE SON FILS LESQVELS ONT FONDÉ LE SALVT QVI SE CÉLÈBRE LE JOVR DE LA NATIVITÉ NOTRE DAME DE SEPTEMBRE EN ICELLE ESGLISE LAQVELLE BABOVYN DÉCÉDA LE 15 DV MOIS ..... 1606 ET LEDIT VINCENT MARTOIRE FILS DÉCÉDA LE XXVII DE MARS 1617. PRIEZ DIEV POVR EVX.

Le nom de Martoire n'a laissé aucune trace dans les archives locales. Ce procureur et sa femme Claudine appartiennent à des familles étrangères à notre ville. (12)

En avant de la Chapelle S^{te}-Philomène on voit une tombe gothique très fruste. Il ne reste qu'un bâton cantoral surmonté d'une petite niche à statuette et les mots : 15 novembre 1570. Tout près de là, une autre dalle de la même époque est complètement illisible ; on voit seulement que les lettres du pourtour ont conservé la forme gothique, tandis que celles qui sont gravées dans le champ présentent la forme ronde de la Renaissance.

Deux tombes très remarquables existent dans la chapelle S^{t}-Martin. La plus importante, gravée en creux, représente deux personnages séparés par une colonnette qui supporte

Digitized by Google

un dais. Le mari, vu de face, est vêtu d'un long manteau dont le capuchon retombe sur les épaules. Les manches, fort amples, paraissent garnies de fourrures et les pieds sont appuyés sur un lion. A sa gauche est l'épouse dont la figure est tournée de trois quarts : sa tête est couverte d'un chaperon plat très-large et ses pieds reposent sur un lévrier. Les deux gables du dais sont ornés d'une rosace et d'une dentelle très-ouvragées et surmontés de rampants à crosses végétales ; au dessus s'élève un étage de grandes baies fenestrées. Sur ce riche fonds d'architecture se détache le Père Eternel recevant dans une nappe les petites âmes nues des défunts. La correction et la variété du dessin, l'expression des têtes, la sureté et la vigueur de l'exécution donnent à ce monument une véritable importance archéologique. La légende, trop fruste, ne peut être lue en entier, mais j'ai pu la reconstituer au moyen d'un manuscrit de la Bibliothèque nationale :

CY. GIST. HONNESTE. HOMME. MAISTRE. GVY. COLLOT. CLERC. LICENCIÉ. EN LOYS.QVI. TRESPASSA. LE. XVII. JOVR. DAOVST, LAN. MIL. CCCCXLVIII. DVQVEL. DIEV. AYT LAME. AMEN. CY GIST, MARGVERITE. FEMME. DVDIT. MAISTRE. GVY COVLOT. QVI. TRESPASSA. LAN. MIL. CCCC. ET.... DV. MOIS. DE....

En outre de sa valeur artistique, cette tombe présente un intérêt capital pour l'histoire de Beaune. Guy Colot ou Coulot est l'un des nombreux maires omis sur les listes données par l'abbé Gandelot et par M. Rossignol. C'est lui qui obtint de Jean Chambellan, doyen de la collégiale de Beaune, la permission de détourner la source de l'Aigue, propriété du chapitre, et de l'amener dans le haut de la ville au moyen du canal qui subsiste encore. Cet important travail fut exécuté quelques années après l'incendie de 1401, qui détruisit une grande partie de la ville. Guy Colot et sa femme sont les fondateurs de la chapelle dédiée à S^{t}-Martin et à S^{t}-Sulpice. (13)

Tout à côté de cette tombe, on en voit une autre, plus jeune d'environ un siècle. Elle représente un prêtre, vêtu d'une ample chasuble, de l'étole et d'une aumusse à lon-

Digitized by Google

gues franges ; sa tête est appuyée sur un coussin. Le relief de cette figure et des caractères qui l'entourent a été usé par le frottement ; on distingue seulement les mots suivants : huius. ecclesiae. canonicus. necnon. sanctor. annor. capellanus. ordinator. (14)

A peu de distance est la tombe d'un organiste :

HIC. IACET. CORPVS. MAGISTRI. CLAVDII. CHARDENET. HVIVS. ECCLESIÆ. CHORIALIS. ET. ORGANISTŒ. QVI. OBIIT. 16. IANVARII. 1678. A. SOLE. LEVATVS.

L'écusson qui surmontait la devise a été martelé.

Nous n'avons plus à signaler, dans l'intérieur de l'église, qu'une tombe anépigraphe, placée dans le bas de la nef de gauche. Elle porte, dans le champ, une grande croix à pied accompagnée d'un calice et d'une hostie, et paraît être de la fin du XIII^e^ siècle ; et encore la pierre qui sert de seuil à l'une des portes trinitaires et sur laquelle on distingue une épée et un bouclier traingulaire.

Le grand portail de Notre-Dame contient deux inscriptions en caractères gothiques, gravées sur la face intérieure des bases de deux colonnes engagées. Celle qui est placée du côté de l'Est paraît remonter au XIV^e^ siècle ; on lit seulement : HIC. IACET. ..... DE. ROVRE. (15) L'autre paraît plus jeune d'un demi-siècle : elle porte le nom du prêtre Du Vachet. (16)

Pour n'omettre aucun détail, constatons qu'une marche de l'escalier du grand portail est formée par la moitié d'une tombe sur laquelle sont des caractères usés appartenant au commencement du XIV^e^ siècle.

La collégiale de Beaune renfermait autrefois les tombeaux de la famille de Salins, du cardinal Rolin, de Jacques de Dinteville, président au parlement. La Bibliothèque nationale contient à ce sujet des documents intéressants que j'ai l'intention de publier. Mais je crois utile de transcrire ici deux inscriptions inédites relatées par l'abbé Bredault dans son *Supplément manuscrit à l'histoire de Beaune*. Elles étaient gravées, dit cet historien, sur le tombeau d'une jeune femme morte en couches. (27)

Digitized by Google

Vix mihi terdenos ætas exegerat annos,
Infecêre mihi noxia fata manus ;
Cùmque meos clysmo medicus lenire dolores
Tentat, et offendi membra verenda pudet.
Inscia tam mulier femori cave vulnera figit.
Clysma non capiunt viscera, corpus habet.
Intumuit venter ; sphacelus cito nascitur urens,
Et properata mihi mors medicina fuit. (18)
Sic placuit superis. Morte est mihi tristior ipsa,
Natorum fletus conjugis atque datur.
Quid dolor et fletus non possunt fata moveri :
Serius aut citius mors ita quemque manet.

Stephanus Bouchin Belnensis censor ac procurator regius defunctæ cognatus mœrens posuit piae memoriæ ejusdem. (19)

Chymicus ægrotæ liquidum KLYSTÊRA *Griguettæ*
Attulit, hic uteri nempe levamen erat.
Illa verecundo vultus perfusa rubore
A medico tantum nam sibi poscit opem.
Ergo ut abit mulier malecauta vocatur, adestque
Fudit, et obliqua pharmaca data manu.
Inde cavæ ventris læsi ; intumuere cavernæ
Scilicet exitii prævia signa sui.
Sic moritur. Præsa domini monstrare tegenda
Docta verecunde. Ut vivere docta mori.

Posuit Io. Navetier advocatus, et conjugæ affinis defunctæ. obiit 30 *Augusti* 1608. (20)

Je terminerai cette notice par la description d'une pierre fort intéressante, découverte par M. Joseph Bard, peu d'années avant sa mort. L'une des trois chapelles rayonnantes de l'abside, celle du sud-est porte, à l'extérieur, l'inscription suivante gravée sur le soubassement, presque au niveau du sol.

HIER, AVS. A. T. MAG. QVI. TVMV. O. T.

M. Bard traduisait ainsi : « *Hieronymus augustodunen-*

Digitized by Google

sis absidis templi magister qui tumulum voluit (sub hoc lapide.)

Malgré la science de l'habile historiographe, cette interprétation nous paraît très-contestable. Il faut néanmoins convenir que la forme des lettres indique le commencement du XII[e] siècle, époque de la construction de l'abside de Notre-Dame.

Ch. BIGARNE.

Digitized by Google

NOTES DES TOMBES DE NOTRE-DAME

(1) La famille de Chevigney, dont le nom paraît s'être transformé en celui de Chevignard, existait déjà au XIII[e] siècle. Le cartulaire de Notre-Dame mentionne l'anniversaire de Bertrand de Cheveigné « jadis archidiacre de Beaune » pour lequel Vilelmus *de Belnâ*, chanoine d'Autun, donne cent trois livres dijonnaises, assignées sur une vigne *in vico de Baatau*, qu'il a achetée de Philibert Coduberne. Cette mention porte la date de 1247.

Vers 1440 le chancelier Rolin acheta à l'un des membres de cette famille une maison en la rue Triperie.

Jean-Aimé Chevignard, plus connu sous le nom de Chavigny, naquit à Beaune en 1526, de Jean Chevignard et de Pallas Leblanc. Il était docteur en médecine et composa plusieurs ouvrages en vers et en prose. Citons entr'autres les *Pléïades*, la *Première fasce du Janus français* et *L'Hymne à l'Astrée*, dédiée « à M. Larcher, beaunois, conseiller au Parlement de Paris. »

En 1595, Pierre Chevignard prit une part active à la reddition de Beaune. Il était greffier de la mairie et perdit tous ses papiers et une partie de sa fortune dans l'incendie de sa maison allumé par les Ligueurs.

Théodore Chevignard, conseiller au grenier à sel, fut maire de Beaune en 1656 ; Pierre occupait la même fonction en 1660. Un autre, Théodore, procureur du roi au bailliage de Beaune, et secrétaire des commandements du prince de Condé, était, en 1691, maître et recteur de l'Hôtel-Dieu. Dans l'année 1759, Edme-Vivant Chevignard figure comme conseiller à la cour des aides de Paris. Vers le même temps Philibert Chevignard présidait le Parlement de Dôle.

Cette famille subsiste très-honorablement dans la ville de Beaune. Ses armes sont *d'or au raisin de gueules tigé et feuillé de sinople, au chef d'azur chargé d'un soleil d'or.*

(2) Renaud de Châteauvilain, chanoine et chantre de Notre-Dame, mourut en 1314. Le martyrologe, publié par M. Boudrot, porte qu'il donna à la collégiale vingt-cinq sols dijonnais, assignés sur ses vignes des *Mancenères.*

Les Châteauvilain ont pris leur nom d'un village placé près des sources de l'Aube. Le premier connu est Symon, baron de Semur, dans la première moitié du XIII[e] siecle. Vers 1240, il affranchit ses vassaux de Luzy. (L'abbé Baudiau : *Le Morvand.*) Un autre figure, en 1314, dans une réunion de la noblesse de Bourgogne.

Marguerite de Châteauvilain, morte en 1341, était abbesse d'Argen-

Digitized by Google

solles. Sa pierre tombale, d'un dessin parfait et d'une grande richesse d'ornementation, est conservée dans l'église d'Epernay. Elle est, dans son genre, l'un des plus beaux monuments que j'aie vus, et mériterait certainement une description et une gravure. L'abbaye d'Argensolles, fondée en 1224 par Blanche de Castille, mère de St-Louis, se trouvait dans l'élection d'Epernay. Elle appartenait à l'ordre de Cîteaux.

Jean de Thil, exécuteur du duc Eudes et veuf d'Agnès de Frolois, se maria en secondes noces à Jeanne de Châteauvilain. Jean, né de cette union, prit le nom et les armes de sa mère et épousa Jeanne de Grancey, dont il eut Guillaume, qui embrassa le parti de Charles VII contre les Anglais et le duc de Bourgogne. (Bulliot : *Système défensif des Eduens*).

« Il descendait des comtes de Bourgogne, » dit M. de Barante, « et tenait immédiatement du roi les seigneuries de Grancey et de Pierrepont. Aussi, dans les traités de paix ou de trêve que faisait le duc, le sire de Châteauvilain traitait comme allié et non comme sujet. » Il fut fait prisonnier en 1431, et engagea la terre de Pichanges pour payer sa rançon fixée à mille saluts d'or. (Albert Fétu : *Voyage de Dijon à Is-sur-Tille.*)

Le 2 juin 1420, nous voyons Bernard de Châteauvilain, conseiller et chambellan du duc, accompagner son maître au mariage d'une fille de France avec le roi d'Angleterre. (Chronique de Georges Chastellain.) Ce seigneur resta toujours l'ennemi des Anglais. Sous prétexte de faire la guerre à la famille de Vergy, il avait armé et tenait, dit M. de Barante, la campagne en Bourgogne. Il essaya de traiter directement avec le roi de France, après avoir renvoyé fièrement aux Anglais le cordon de la Jarretière.

Jean de Châteauvilain, seigneur de Thil, Marigny et Neuilly, se maria à Louise Rolin. Le généalogiste du Chêne pense que cette dame est la fille du chancelier ; je crois, avec M. d'Arbaumont, qu'elle est sa petite-fille, c'est-à-dire l'enfant de Louis Rolin et de Jeanne de Bauffremont.

Jean de Châteauvilain et Louise Rolin eurent un fils nommé Jean, mort en 1504, laissant, de Marie d'Estouteville, une fille nommée Anne. Cette demoiselle épousa en premières noces Jacques de Dinteville, grand veneur de France, mort en 1506, frère d'un autre Jacques de Dinteville, capitaine du château de Beaune. (De Chastellux : *La famille de Jaucourt* dans le *Bulletin de la Société de l'Yonne.*) Anne de Châteauvilain épousa en secondes noces, dans l'année 1508, Marc de la Baume de Montrevel. Elle avait le patronage de l'Hôtel-Dieu de Beaune : en 1533 elle nomma Jean Lebault maître et recteur de cet hôpital. (Catalogue de la collection de Joursanvault.) Son petit-fils Marc de la Baume, fit ériger en comté, par le roi Henri II, la seigneurie de Châteauvilain.

Dans une autre branche on trouve, au XIVe siècle, Jean de Châteauvilain, mari de Marguerite de Noyers ; leur fille Jeanne épousa Jacques de Vienne et fut la mère de Guillaume de Vienne, chambellan du duc et seigneur de Scurre, mort en 1435.

En 1405, je trouve le mariage d'Yolande de Châteauvilain avec Jean d'Aumont, dont le fils fut seigneur de Nolay et conseiller de Philippe-le-Bon.

Mentionnons encore Pierre de Châteauvilain « de la noble maison de Luzy, » prieur du Val-Croissant en 1449.

Digitized by Google

Les armes de cette famille étaient *de gueules semé de billettes d'or*, aliàs *de gueules semé de billettes d'argent, au lion rampant d'or*. Devise : DE. BIEN. EN. MIEVX.

(3) Je n'ai pu trouver la famille à laquelle appartient cet écusson. La rose est sans doute une armoirie parlante et les trois couteaux semblent indiquer la profession de boucher ou celle de drapier tondeur de draps. Il s'agit peut-être des Rozerot, qui ont occupé dans notre ville une position importante. Le *Discours véritable de la reddition de Beaune*, (manuscrit de la Bibliothèque nationale) contient une mention curieuse ; en 1595, Hugues Rozerot vit forcer sa maison et briser sa porte, que le capitaine Guillerme fit rompre « faute de luy trouver. » L'animosité des Ligueurs contre Rozerot fait voir que ce personnage était l'un des excitateurs des ouvriers drapiers et qu'il appartenait à la religion prétendue réformée.

(4) Presque tous les historiens de Bourgogne ont avancé que les Lacurne sont originaires d'Arnay ; cependant ils ne paraissent dans cette ville qu'en 1566, tandis que Philibert Lacurne, dont nous venons de décrire le monument, est mort en 1508. Nous pouvons remonter plus haut : dans l'année 1476, les frères Regnault et Lambert Lacurne donnèrent à l'Hôtel-Dieu de Beaune « un appendise, cave et puits, à la charge de dire la Passion chaque vendredi après la messe. »

Il me paraît que le célèbre prédicateur mort à Paris le 23 mai 1552 était de cette famille. Il a été appelé par les uns : *Cornu*, par d'autres : *de la Corne*, et par Tabourot : *A Cornibus*. J'ai relevé la note suivante dans la Bibliothèque de M. de Laubespin, (ancienne collection de Joursenvault) : « Le père Cornu, docteur de Sorbonne, mourut au grand couvent des Cordeliers de Paris, en 1552. Il demanda que son cœur fut porté à Beaune dont il était natif. Le nommé seigneur des Accords, auteur des Ecraignes ou Soirées dijonnaises, qui était de son temps, lui fit son épitaphe, rapportée dans les œuvres de Rabelay. Comme le seigneur des Accords était de Dijon, on pourra trouver ses ouvrages, *quoique défendus et condamnés*, chez celui qui a acheté le fonds de boutique du sieur Paillot, libraire à Dijon. » L'épitaphe dont il s'agit est reproduite dans l'*Histoire de Beaune*, de Gandelot, mais l'inscription suivante est inédite ; je l'ai extraite du *Recueil d'épitaphes* conservé dans les manuscrits de la Bibliothèque nationale : « Dans le chœur des Cordeliers du grand couvent de Paris, devant le maître autel : *Icy reposent les corps de très-pieux et très-vénérables religieux frères Pierre de Cornibus, décédé le 21 mars 1549, Jacques Hugonin, le 29 Novembre 1574 et François Blouet, le 1er Mars 1600, le premier et le dernier gardien de cette église et l'autre prédicateur de quatre roys, et ont laissé plusieurs bienfaits en ceste église.* »

Notons ici un fait assez curieux. Près de trois siècles auparavant, en 1298, un prêtre, nommé Pierre de la Corne, curé de Brion, avait fait une donation à ce même couvent des Cordeliers de Beaune ; « .... Petrus Corneaus, qui dedit decem solidos pro pitanciâ. »

Je crois pouvoir rattacher à la même famille un de nos plus anciens maires de Beaune : le Martyrologe de Notre-Dame va nous fournir quelques détails intéressants. « 1240, obiit Agneleta, uxor *Henrici Cornillat* de Belnâ qui dedit.... XV solidos censuales super vineam suam in *Prevelià*.... Hanc donationem laudavit *Henricus*, maritus suus. » Dans une autre fondation, le nom de ce personnage est écrit de façon à

Digitized by Google

se rapprocher de celui de Lacurne : « Henrico Curnille tunc majore belnensi. »

Le mari de dame Agnelette semble n'avoir eu que des filles : l'une d'elle mourut avant son père : « obiit Renauda filia Henrici Curnillat, » après avoir donné à Notre-Dame un cens sur sa vigne des Grèves, *dessus l'Egues*, à côté de la vigne de Robert-le-Changeur. Les autres filles se nommaient Falquette, Élizabeth et Adeline ; c'est de leur plein gré et consentement qu'Henri Curnille, mort en 1250, donna par testament aux chanoines de Notre-Dame vingt sols de rente *super domum suam in burgo belnensi, prope bancos*, et six deniers dijonnais payables par le chapelain de Sainte-Croix : « quos debet capellanus altaris S. Crucis *quod fundavit dictus Henricus.* » Il ne s'agit pas ici d'une chapelle : les plus anciennes ne datent que de la fin du XIII[e] siècle, mais d'une *chapellenie* de S[te]-Croix dont l'autel était adossé à l'un des piliers de Notre-Dame. Quant à la maison *in burgo*, elle se trouvait vraisemblablement vers la halle, *prope bancos*, dans le bas de la rue Couverte, appelée alors *le bourg* ou rue bourgeoise.

Deux cents ans plus tard un certain Mongin Lacorne était secrétaire du duc. La Bibliothèque de Bourgogne à Bruxelles possède un manuscrit important ayant pour titre *Conseil privé*, dans lequel on trouve cette mention : « Maître Antoine Cornille, après avoir servi fidèlement Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, fut dénommé l'an 1467 par le duc Charles un des quatre conseillers maistres aux requestes expectans et aux honneurs en son conseil privé ou collatéral. »

En 1665, Jean-Baptiste de Lacurne, colonel d'infanterie, possédait la seigneurie de la Tour, comprenant une partie de S. Aubin et de Gamay, et celle de Thielloy, paroisse de Savigny-sur-Seille. Vers 1685, Henri de Lacurne, qui me paraît être le fils du précédent, était propriétaire de ces mêmes seigneuries. (Inventaire sommaire des archives de la Côte-d'Or. Il fut confirmé dans sa noblesse le 1[er] juin 1701 et vendit une partie de sa terre à M. Dumay.

Edme Lacurne, avocat et échevin de Beaune, se maria le 6 janvier 1657 avec Françoise, fille de Théodore Brunet et de Jeanne Creuzevault. Jean-Baptiste Lacurne, né de cette union, fut père de deux enfants : 1° Edme, avocat à Beaune, mourut sans postérité. Il était poëte, historien et membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Les Mémoires de cette société contiennent des *Remarques sur la vie de Romulus*, et un *Mémoire sur la chronique de Marigny*, composés par ce personnage. On a encore de lui une *Ode sur le pseaume Exaudiat*, qui a paru dans le Mercure et une *Vie manuscrite du poëte beaunois Régnier*, conservée dans la bibliothèque de M. Antonin Voisin, libraire à Paris. 2° N. Lacurne, chanoine de Notre-Dame de Beaune. La *Bibliothèque historique* du P.... Lelong fait mention d'un procès canonique assez curieux : le chanoine diacre Philibert Boillaud assigna MM. Lacurne et Blancheton, chanoines prêtres, qui, malgré leur infériorité d'âge, prétendaient avoir la primauté. En 1734, ce chanoine Lacurne donna à la collégiale un petit domaine situé à Chevignerot.

La branche des Lacurne de Sainte-Palaye remonte à Etienne, marchand tanneur à Beaune au commencement du XVII[e] siècle. De son mariage avec Antoinette Forneret, naquit un fils également nommé Etienne, qui fut l'aïeul d'Edme Lacurne, avocat au parlement et gentilhomme ordinaire de la chambre de Monsieur. Ce personnage épousa

Digitized by Google

Jeanne Brunet et quitta la ville de Beaune pour aller exercer à Auxerre les fonctions de receveur du grenier à sel ; il mourut avant le 12 octobre 1733, laissant sept enfants dont l'aînée, Anna, naquit à Beaune en 1691. Le sixième par ordre de primogéniture est le célèbre Jean-Baptiste Lacurne de Sainte-Palaye, né à Auxerre le 6 juin 1697, mort à Paris le 1er mars 1781.

Les Lacurne d'Arnay-le-Duc remontent à Simon, échevin de cette ville en 1566. Son petit-fils, Abraham Lacurne, fut maire d'Arnay dans l'année 1626. Un cousin de celui-ci, nommé Jean, était avocat à Autun dans les premières années du XVIIe siècle ; le 31 juillet 1609, il obtint la charge, nouvellement créée, d'assesseur criminel dans sa ville natale. Il avait épousé Huguette Devoyo, et acquit quelque célébrité parmi les lettrés de l'époque. Les œuvres des frères Guijon, publiées par M. de la Mare en 1658, contiennent de lui des épigrammes grecques. Ce Jean Lacurne, fondateur du collége d'Arnay, écrivit son testament le 23 avril 1631. Cette pièce peu connue intéresse notre arrondissement ; je crois utile d'en reproduire les principales dispositions :

« Sein d'esprit et de corps, Dieu mercy, ai faict mon testament en ma maison dudict d'Arnay, sous mon escripture, ayant faict sur moi le vénérable signe de la croix et provoqué la grâce du Saint-Esprit. »

« J'ordonne ma sépulture en l'église Sainct-Laurent, en la chapelle de fut mon oncle Jehan Brouhot, où sont enterrés mes père et mère et ma chère femme et autres bons parents et que j'ay récemment faict fermer et embellir comme elle est et pourvoir de tous ornements requis, habits à dire la saincte messe, calice, burettes, chandeliers et crucifix d'argent à moy appartenants, lesquels je donne à la confrairie du Sainct-Rosaire. »

« Je lègue au couvent des Capucins mes livres de théologie, mon calepin, mon grand Lexicon et mes œuvres françoises de Plutarque. Je lègue aux religieuses Ursulines tous mes livres françois de dévotion, excepté ceux de monseigneur de Genève, que je lègue à Philiberte Tixier, ma nièce, et ma vie des saincts que je donne, par honneur, à mademoiselle d'Arlay, ma bonne cousine. »

« Je lègue mes livres de droit et de pratique à Jean Lacurne, fils de M. Abraham Lacurne, mon cousin, et à son défaut à Léonard Lacurne son frère. Tout le surplus de ma bibliothèque, je le lègue à messieurs Barthélemy et Claude d'Arlay, mes neveux. »

« A maistre Jean Grillot recepveur, mon neveu, une somme de trois cents livres. A Jean Bernard, mon filleul, fils de Lazare Bernard, mon cousin, même somme de trois cents livres. Je supplie mes dits neveux de se contenter de ce que je leur lègue par honneur, en témoignage de l'affection que je leur porte. »

Le conseiller Lacurne donne le surplus de sa fortune aux jésuites d'Autun, « en reconnaissance de mon éducation dans leur collége, » à charge d'entretenir à Arnay « deux régents capables et pertinents. » Le testateur a l'intention d'acheter une maison, tant pour lesdits religieux, classe et cours pour les écoliers que logement des deux prêtres quand ils viendront en ladite ville « en deux résidences annuelles de six semaines au moins, pour la visite et les cours. » Les exécuteurs testamentaires sont Claude d'Arlay, Jean Moingeon, avocat, et Claude Bonamour, le jeune, marchand, auxquels il donne à chacun un livre à leur choix et ses bijoux, « savoir un séraphin, un gros diamant, deux

Digitized by Google

bagues et un petit diamant. » Telle est la fondation primitive du collége d'Arnay-le-Duc.

Les cornes de bœuf, armoiries parlantes gravées sur la tombe de Notre-Dame, ont été abandonnées par les descendants de Philibert Lacurne. L'académicien de Sainte-Palaye portait un écusson *d'azur au cheeron d'or, accompagné de trois molettes d'éperon de même.*

(5) La très-ancienne famille bourgeoise des Loysel a habité, pendant plus d'un siècle, une maison placée sur le *Marché au foing*, aujourd'hui place au Beurre. Les vastes boutiques et magasins, voûtés sur colonnettes et bâtis dans le XV^e^ siècle, ont été détruits il y a peu d'années. Le genre de construction fait supposer que les Loysel s'étaient, comme tant d'autres beaunois, enrichis dans le commerce de la draperie. Vers 1670, cette maison fut vendue par l'avocat Loysel, l'un des derniers descendants de cette famille éteinte, à Jean Gillet, père de Pierre Gillet de Grandmont qui fut maire de Beaune et élu du Tiers en 1733.

Vers 1420, je trouve le mariage de Pernette Loysel avec Chrétien Grozelier, prévôt ducal. Oudinet Loysel était, en 1527, maître et recteur de l'Hôtel-Dieu ; il est le père de Claude Loysel, qui a fait élever le monument dont je viens de parler. Ce doyen du chapitre harangua le roi Henri II lors de son passage à Beaune le 18 juillet 1548 ; « il eut l'honneur, dit un historien, d'embrasser le roi et la reine. »

L'écusson martelé du tombeau des Loysel était *d'argent à un trident de gueules, écartelé d'azur à trois colombes d'argent, tenant au bec un rameau d'olivier.* Le trident me semble avoir été, dans l'origine, une marque de fabrique.

(6) Suivant un acte du 14 mai 1596, les deux frères Perretz ont fondé l'office double du 25 janvier et ont donné pour ce cent vingt livres. (Martyrologe de Notre-Dame.) L'un d'eux, Jean Perret, eut gain de cause dans un procès relatif à l'hôpital de Meursault. Un arrêt du 16 mars 1537 le confirma dans son titre de recteur, contre les prétentions de Jean Pasturet, religieux de Sainte-Marguerite. Ce dernier avait été choisi par l'abbé de ce monastère, qui prétendait avoir le droit de nomination. (Inventaire des archives de l'Hôtel-Dieu.) Le martyrologe de Notre-Dame indique, sans marquer la date, une fondation faite par un chanoine nommé Mathieu Perret.

Les généalogistes donnent peu de détails sur cette famille, que je crois originaire du Châlonnais. Réné Perret possédait, en 1614, les seigneuries de Marigny, de Reullée et de Corgengoux en partie. (Inventaire sommaire des archives de la Côte-d'Or.) Ce personnage devint maire de Dijon et conseiller au Parlement de Bourgogne. Il avait pour devise NATVS SENATVI RENATVS VRBI. Jean-Baptiste Perret de Flavignerot était, en 1759, conseiller-maître en la Chambre des comptes de Bourgogne ; son fils, Claude-Nicolas Perret, avocat du roi, fut nommé trésorier de France à Dijon en 1780. Leurs armes étaient de *gueules à trois roues d'argent.*

(7) Cette tombe pourrait appartenir à Bertrand, chantre de la cathédrale d'Autun, qui donna à cette église cinq sols de cens : *super duas operarias vineæ quæ sunt sitæ apud Allosiam, in medio clausi de Cortun.* Cette donation eut lieu en 1285 et la tombe porte la date de 1293.

(8) La mort de Philiberthe Bracpot est postérieure à 1675. Le 13 novembre de cette année, Philibert Bracpot, son père, fondait à Notre-

Digitized by Google

Dame, moyennant trois cents livres, le salut de saint Philibert. (Martyrologe.)

(9) Vivant Gardin était fils de Léon Gardin, prêtre d'Autun, et de Jeanne Compaignon. Il donna, dès son bas-âge, des preuves d'une grande sagesse, et obtint, en 1528, du pape Clément VII, un bref qui lui permit d'entrer dans les ordres. En 1573, le roi Charles IX octroya à ce chanoine de Beaune des lettres de légitimation.

(10) La famille de la Mare est originaire du Charolais. Vers 1450, Jean de la Mare vint habiter Beaune avec le titre de *gouverneur de la ville;* il est qualifié de chevalier et de seigneur de Mavilly. Ses descendants furent annoblis par Henri IV à raison des services rendus pendant les guerres de la Ligue.

Les différentes branches des de la Mare ont fourni des maires de Beaune, des dignitaires du clergé, des baillis du Mâconnais et de nombreux officiers au parlement de Bourgogne. L'historien Philibert de la Mare, nommé chevalier de S. Michel en 1660, a laissé une remarquable collection de manuscrits qui fut vendue, vers 1719, à la bibliothèque royale. Le dernier chanoine du nom de de la Mare, mourut en émigration à Constance dans l'année 1798.

Cette famille avait deux caveaux dans l'église Notre-Dame, l'un près du *Sépulchre*, l'autre dans la chapelle de S. Flocel.

De gueules au chevron d'or accompagné de trois coquilles d'argent.

(11) Le 9 avril 1655, Etienne Beleurgey fonda à Notre-Dame le salut du vendredi après les cendres. Tous les dimanches, à l'issue de la grand'messe, le clergé et les enfants de chœur chantaient un *de profundis* sur la tombe de ce chanoine et sur celle des frères Perretz, dont il a été parlé ci-dessus.

(12) La famille Babouyn est probablement originaire de l'Auxois, car Claudine eut pour héritiers Messieurs Bichot, de Châteauneuf. Le martyrologe de Notre-Dame porte que la D^lle^ Babouyn a fondé dans cette église le salut de la Visitation de la Vierge et qu'elle a donné en principal deux cents livres, « dont les sieurs Bichot, ses héritiers, sont chargés. »

(13) Le martyrologe de Notre-Dame nous donne le nom complet de l'épouse : « Le 19^e^ est pour Guy Collot et Marguerite d'Aise, sa femme, et est dû par le chapelain de S. Sulpice et de S. Martin. » Nous voyons, dans le même recueil que Guy Colot « fondateur de la chapelle de S. Martin et de S. Sulpice » a fondé une procession, et, à la station, l'antienne *Clementissime*. En 1772 le patronage de cette chapelle appartenait à M. de Clugny de Thénissey.

On voit, dans la collégiale de Saulieu, une tombe de la fin du XV^e^ siècle, représentant deux personnages agenouillés devant la vierge mère. Le nom du mari est effacé; celui de la femme est Gérarde Colot. L'écusson du premier est *écartelé : aux 1 et 4 de.... à deux poissons de.... soutenus d'une rose de....; aux 2 et 3 de.... à trois glands de....* L'écusson de la femme, c'est-à-dire celui des Colot est *de... à un coq de...*

(14) A propos des chanoines de Notre-Dame, je relaterai ici, d'après un manuscrit de la Bibliothèque nationale, une inscription placée dans la Sainte-Chapelle de Dijon, « en la croisée à main droite » : *Cy gist maistre Jehan de Baubigny, doyen jadis de ceste église, chanoine de No-*

Digitized by Google

tre-Dame de Beaulne, qui a fondé ce présent autel, lequel trespassa le IIIe iour de Décembre M. CCC. IIIIxx et XI. L'autel dont il s'agit était consacré à S. Léger.

(15) On sait peu de choses sur cette famille de Rouvre. Les auteurs de *La Noblesse aux Etats de Bourgogne* citent Aymon de Rouvre, vassal d'Eudes de Grancey, en 1208, et damoiselle Claire de Rouvre, *povre gentilfemme* à laquelle Philippe,le-Bon donna cent dix-huit sols, en 1432, « pour elle aidier à vivre. » Il s'agit du village de Rouvre-sous-Meilly, dont Jacquette était dame au XVe siècle.

(16) La famille Vachet, *aliàs* Duvachet, est peu connue. Le personnage le plus considérable est l'oratorien Pierre-Joseph Duvachet, mort de la peste en 1655, auteur de poésies latines. Daniel Vachet, avocat et échevin de Beaune, épousa Marguerite Millet vers 1663 ; un de ses parents, curé de Painblanc, puis doyen de Villeaux, mourut à Beaune en 1750, après avoir composé plusieurs pièces de vers latins.

(17) J'ai quelques doutes sur l'existence de cette tombe que Pasumot n'aurait eu garde d'oublier. Toutefois les pièces de vers et l'événement qui les a motivées me paraissent authentiques. Les dates, les noms et les qualités de leurs auteurs sont des preuves indiscutables. Il est possible que les chanoines de Notre-Dame n'aient pas voulu donner place dans la collégiale à ces inscriptions trop facétieuses.

(18) La défunte était fille de Philibert Griguette, secrétaire au parlement de Dijon et femme de l'avocat beaunois Jean Chazot. Son neveu, Bénigne Griguette, avocat dijonnais, mort en 1665, a écrit une *Narration sur les armes triomphantes du duc d'Epernon, gouverneur de Bourgogne.* Jean Chazot était fils de Jean et de Françoise Bouchin, et frère de Pierre Chazot qui fut chargé de vendre les biens du domaine royal : c'est alors que Volnay et Pommard furent aliénés. Courtépée assure que cette famille est originaire de Salins et fait mention de Louis Chazot, auteur, mort en 1755 ; il était fils d'un notaire de Saulx-le-Duc.

(19) L'auteur de cet épitaphe est Etienne Bouchin, le même qui a écrit les *Plaidoyers* et le *Parfait magistrat.* La défunte était la femme de Jean Chazot et la belle-fille de Jean Chazot et de Françoise Bouchin, c'est-à dire la nièce du poëte.

La famille Bouchin est originaire d'Arnay, où vivait Jean Bouchin en 1425 ; son fils, Etienne, fut échevin de cette ville en 1442. Une branche y subsistait en 1570 en la personne de Guillaume, procureur du roi.

Deux petit-fils de l'échevin Etienne vinrent se fixer à Beaune: Pierre, marié à Dymanche Rozerot, forma la branche aînée qui s'allia aux Le Blanc, aux Laisnier ou *Lasnier*, aux Brunet, aux Armet, aux des Loges, aux Thiroux et aux Segault, et finit par Jean Bouchin, seigneur de Marigny-les Reullée, mort en 1639.

Jean Bouchin, époux de Regnaulde Sagnié, est l'auteur de la seconde branche qui compte parmi ses alliances, les des Landes, les Forneret, les Richard, les Bourrée, les de Souvert, les Rousseau, les de la Mare et les Blancheton. Etienne, procureur du roi à Beaune en 1579, avait épousé Madeleine Forneret. Il eut pour fils aîné Jean Bouchin, également procureur, marié à Françoise de Souvert. Cette dame

Digitized by Google

était liée d'amitié avec Marguerite de Navarre : le 20 novembre 1574, la princesse lui envoya d'Avignon un chaperon de velours accompagné d'une lettre dans laquelle elle l'appelait « sa bonne amye. » Jean Bouchin fut maire de Beaune en 1560 ; vingt-cinq ans plus tard il hérita de son père pour une partie de la terre de Varennes, commune de Ruffey ; la reprise de fief est de 1585. La construction du petit château de ce village paraît avoir été effectuée à cette époque.

Jean Bouchin de Souvert eut pour fils aîné Etienne, procureur du roi à Beaune, auteur de l'inscription latine de la dame Chazot. Il avait épousé Jacqueline Marlin, et eut quatre enfants dont l'aîné seul fut marié. Le fils unique de ce dernier, nommé Etienne, devint curé de Volnay où il mourut en 1714. (Histoire de Volnay, par M. E. Bavard.) Après lui la terre de Varennes passa aux Bourrée, par suite du mariage de Madeleine Bouchin, sœur cadette de l'auteur des plaidoyers, avec Daniel Bourrée : elle advint ensuite aux de Migieu, seigneurs de Savigny et de Chorey, qui la conservèrent jusqu'à la révolution.

Jean Bouchin de Souvert eut un frère nommé Etienne, marié à Guillemette Rousseau. En 1593, ce personnage acheta à Jacques Massol, seigneur de Loisy, la splendide maison connue actuellement sous le nom d'hôtel de Meursault. Cette habitation, dont la façade formait boutique, avait été construite au commencement du XVI[e] siècle par un riche marchand de drap nommé Jean Pétral. Etienne Bouchin laissa cette maison à son second fils, Jacques Bouchin, mari de Barbe Richard, qui la légua à sa fille unique, Barbe Bouchin, femme de Pierre Blancheton, seigneur en partie de Meursault.

L'un des derniers descendants de cette nombreuse famille est Antoine Bouchin, maître des comptes à Dijon, inhumé en 1772 dans la chapelle S. Antoine, à l'église S. Philibert. Son hôtel fut acheté pour tenir les séances de l'académie de Dijon.

L'histoire de la famille Bouchin ne peut entrer dans le cadre de cette note ; nous pensons lui consacrer plus tard une notice spéciale. Constatons seulement ici qu'elle a exercé une influence considérable pendant les guerres de la Ligue et qu'elle a donné plusieurs maires, des recteurs de l'Hôtel-Dieu et des fonctionnaires de tous ordres.

Les Bouchin avaient leur sépulture à Notre-Dame, dans la chapelle de l'Annonciation, et portaient un écusson *d'azur à deux levriers*, aliàs *deux boucs d'or rampants et affrontés, accompagnés en chef d'une étoile d'argent et en pointe d'un croissant du même.*

(20) Les Navetier, dont le nom, comme celui de Tisserand, dérive d'une profession, sont originaires du village de Savigny où habitait André Navetier en 1460. Vingt ans après, un autre André Navetier était notaire public à Beaune. (Liste des notaires, manuscrit de la collection de Laubespin.) C'est évidemment le même qu'Adrien Navetey, mentionné comme témoin dans une signification faite le 17 avril 1482 aux magistrats de Beaune par l'Hôtel-Dieu et relative aux lettres d'exemption d'impôt.

En 1562, Barthelemy Navetier occupait une position influente. Il prit parti pour la réforme et favorisa les ouvriers protestants employés aux fabriques de drap. Au mois de juillet de cette année il dut subir, avec sa femme, Anne Le Blanc, un internement de plusieurs jours au couvent des Jacobins. Cette détention ne ralentit pas son zèle : les archives de Beaune constatent qu'il chercha à soulever le peuple en

Digitized by Google

1565, lors de l'élection du maire Belin. Ce fougueux royaliste eut deux fils : Floceau, époux de Sarah Perrot, mort jeune en 1588 ; et André, associé à N. de Nozereth pour l'adjudication de la belle maison renaissance de la grande rue qui appartient maintenant à M. Caire. Cette vente eut lieu par décret de la chancellerie le 5 décembre 1589.

Une pièce de la bibliothèque de Laubespin constate l'existence, en 1598, de Jacqueline Navetier « veufve de Nicolas Dupin, quand il vivait grenetier pour le roy à Beaulne et amodiataire du revenu de la Léproserie. »

Au commencement du XV^e^ siècle, je trouve, sur le registre de la confrérie de S. Michel aux Cordeliers, les noms de Jean et de Pierre Navetier. Bénigne, sœur de ce dernier, fut mariée en 1620, à Gabriel Parigot, drapier ; quant au premier, il était avocat et devint échevin de la ville. C'est en cette qualité qu'il approuva le *Règlement des places de l'église S. Pierre* dressé par le fabricien Adrien Ganiare. L'épitaphe latine de la dame Chazot a été composée par ce personnage. L'inscription porte : « Io. Navetier conjugœ affinis defunctœ.» Le poëte était parent par alliance de la défunte. Il avait épousé Marguerite, sœur de l'écrivain Etienne Bouchin, et fille cadette de Jean Bouchin-Souvert. Françoise Bouchin, sœur de cette dame Navetier, s'était mariée à Jean Chazot, dont elle avait eu Jean Chazot, époux de la malheureuse Griguette.

En 1621, je trouve le mariage de Claude Navetier avec Anne, fille d'Humbert Guyard, maire de Beaune. Un avocat du nom de Jean Navetier épousa Jeanne Rousseau en 1638, et fut père de Jean-Baptiste, chanoine de Notre-Dame, et de Philibert, avocat, qui fit bâtir une chapelle à Cissey vers 1680.

Vers le milieu de ce même siècle, Madeleine Navetier était servante des pauvres à l'Hôtel-Dieu. Le 16 janvier 1647, les magistrats de Grenoble prièrent ceux de Beaune de leur envoyer deux religieuses pour fonder une communauté d'hospitalières. Madeleine Navetier fut l'une des deux sœurs désignées. Quelques années plus tard elle revint à l'Hôtel-Dieu où elle vivait encore en 1653.

Une demoiselle Marie Navetier avait épousé Nicolas Lombart, seigneur de Millery, au bailliage de Semur. Après la mort de son mari, cette dame demanda, au nom de ses enfants, à être maintenue dans l'état de noblesse. En 1670, l'avocat beaunois Edme Bachey fut chargé de soutenir ces preuves devant l'intendant de Bourgogne.

N. Navetier était curé de Premeaux en 1700; un de ses parents, Claude Navetier était alors greffier du grenier à sel à Beaune. A la même date, Philippe Navetier était notaire et procureur dans notre ville. En 1740, Pierre Navetier, avocat à Beaune, donna à l'Hôtel-Dieu une rente de trois cents francs. Vingt ans plus tard, Thérèse Navetier entra au couvent de la Charité de Beaune; elle en fut chassée par la révolution.

La famille bourgeoise des Navetier acheta des armoiries lorsqu'il fut permis, moyennant finance, de faire une déclaration ; mais ses membres prirent des écussons différents. D'après le manuscrit héraldique de l'abbé Bredault, les Navetier portaient *d'azur au navire d'argent.* Claude Navetier, le greffier du grenier à sel, déclara à d'Hozier : *de gueules à un navire d'argent flottant sur une mer de sable.* Ailleurs nous trouvons *d'azur à un navire d'or, voguant sur des ondes d'argent.* Enfin Philippe Navetier, notaire et procureur, déclara que son écusson était *d'or à une navette de tisserand de gueules.*

Digitized by Google

MÉTÉOROLOGIE

Des observations météorologiques ont été faites à Beaune pendant l'année 1878; le tableau dressé ci-dessous fait connaître, par mois :

Le nombre de jours de pluie;
Id. id. de neige;
Id. id. de gelée;

Enfin, la hauteur d'eau tombée, également par mois, en dixième de millimètre.

DÉSIGNATION des MOIS	NOMBRE DE JOURS de pluie	NOMBRE DE JOURS de neige	TOTAL	HAUTEUR d'eau tombée	NOMBRE de jours de gelée	OBSERVATIONS
Janvier.....	9	1	10	306	18	12, 13 janvier et 19 décembre. Température minimum de l'année, 11°.
Février.....	2	»	2	151	11	
Mars.....	10	7	17	269	8	
Avril.....	18	1	19	1423	»	
Mai.....	13	»	13	952	»	
Juin.....	15	»	15	1066	»	
Juillet.....	6	»	6	155	»	21 et 22 juillet Température maximum de l'année, 32°.
Août.....	14	»	14	784	»	23 août. Chute d'eau de 0,0360.
Septembre...	2	»	2	10	»	8 octobre. Chute maximum d'eau, 0m0420.
Octobre.....	14	»	14	1248	»	
Novembre ...	10	5	15	728	8	
Décembre	7	12	19	859	22	
TOTAUX...	120	26	146	0m7951	67	Sur les 146 jours de pluie ou de neige Le sud-o. en a donné 85 Le sud id. 30 Le nord-ouest id 13 Le nord id. 12 L'ouest id. 6 Total pareil. 146
Hauteur d'eau tombée en 1875, 1876 et 1877 : 0,6987 + 0,7918 + 0,8708 =				2m3713		
Soit pour 1875 à 1878 une moyenne de.....				0m7916		

Beaune, le 3 janvier 1879.

J. CARLET.

Digitized by Google

Digitized by Google

MARTYROLOGE

DE

L'INSIGNE COLLÉGIALE NOTRE-DAME DE BEAUNE

EXTRAIT

des fondations et libéralités inscrites dans ce manuscrit.

777

Kal. Junii. — Obiit Robertus Burellus qui dedit B. Marie VI denarios cujusdam vinee apud Sinevineis, quos ipse habebat in vadimonio ab Hugone de Belnâ pro sex solidis.

778

Kal. Junii. — Obiit Villermus Aillenard, procujus animâ Faukete, uxor ejus, et filii sui dederunt Deo et B. Marie XII denarios super domum suam de Campaniâ, que priùs debebat alios XII denarios reddendos in martio.

779

Kal. Junii. — Obiit Odet Martine, pro cujus anima Martina et Constantius, filius ejus, dederunt Deo et B. Marie III denarios censuales in vineâ de Rochetain.

Digitized by Google

780

Kal. Junii. — Obiit..... maior ; pro cujus animâ Erminuns, uxor ejus, et heredes sui dederunt B. Marie belnensi ..... denarios super parte domûs sue in quâ manebat, que est ante furnum D^ni^ de Murisaut, annuatim reddendos in martio.

781

Kal. Junii. — Anno D^ni^ M. CC. LX. VII, obiit Johannes mercator, dictus Cambitor, qui dedit Deo et B. Marie belnensi, pro anniversario suo ibidem annis singulis faciendo, V solidos viennenses et unum denarium, quos assedit super vineam suam dou Palanchot, subtus monasterium de Bez quam vineam quicunque tenebit solvet annis singulis dictos V solidos et I denarium.

782

IIII Nonas Junii. — Hugo Cornevin, Jherosimam iturus, pro remedio anime sue, dedit B. Marie XII denarios censuales reddendos in martio, quos debet Bona Alemande de quâdam chassa domus prope domum suam.

783

Hic debet fieri anniversarium pro Magistro Ferrico, lingonensi canonico et belnensi.

784

IIII Nonas Junii. — Obiit Ila, mater Arnulphi de Rurelato, qui dedit S. Marie tertiam partem mansi Johannis et Abel de Beliniaco, pro remedio anime sue et predecessosum suorum.

Digitized by Google

785

IIII Nonas Junii. — Obiit Henricus de Paskerio, pro cujus animà Guido, filius ejus, dedit Deo et B. Marie II denarios censuales reddendos in martio, super domum que est ante molendinum de Prato.

786

IIII Nonas Junii. — Hugette vivens, uxor Benigni le Trarpuz, dedit Deo et B. Marie II denarios censuales reddendos in martio, super domum suam que est in Campaniâ, retro grangiam Mengin Coteral.

787

IIII Nonas Junii. — Obiit Gilbertus li Trepiers, et Filisons, uxor Galteri de Verge, pro quorum animabus Reinons, uxor Galteri, dedit Deo et B. Marie XXVI denarios reddendos in martio, super domum suam de Campaniâ, juxtà grangiam Girard Jordaine.

788

IIII Nonas Junii. — Nos Capitulum belnense notum facimus universis presentes litteras inspecturis quod, cum Stephanus filius D. Hugonis, militis, de Eduâ, pro remedio anime sue et antecessorum suorum, nobis et clericis ecclesie nostre, unum sextarium frumenti ad mensuram belnensem dedisset annuatim percipiendum, super partem suam molendinorum quam in molendinis que sita sunt apud Belnam jure reditario possidebat, tali conditione quod nos et successores nostri tenemur in perpetuum anniversarium suum celebrare in crastino festi Penthecostes, et valenciam dicti bladi inter nos et clericos nostros, qui presentes erunt annuatim, distribuere ; quod si non celebraremus dictum anniversarium, prout facere debeamus in dictâ die vel infrà annum reddere, Ste-

Digitized by Google

phanus poterit conferre bladum illius anni in eleemosinam quibuscunque sibi placuerit ; quod, ut ratum et stabile habeatur, presentibus litteris sigillum nostrum apposuimus ; actum est anno D^ni^ M. CC. XX. IIII.

789

IIII Nonas Junii. — Hic debet celebrari missa de S. Spiritu pro magistro Ferrico, sicut continentur in cartulâ quam habet à Decano et capitulo, cujus tenorem invenies in primo folio ante prefationem hujus voluminis.

790

IIII Nonas Junii. — Pro Johanne d'Escutigney de Belnâ, Johanneta, prima uxore suâ, Margareta uxore suâ secunda.

791

IIII Nonas Junii. — Obiit Maria, uxor Radulphi de Ruâ, que laudante marito suo dedit Deo et B. Marie belnensi decem solidos, pro anniversario suo ibidem annis singulis faciendo, quos assedit super vineam suam de Gigne, quam acquisivit à Theobaldo Odemario.

792

IIII Nonas Junii. — Obiit Adelina, uxor Bonior, pro cujus animâ et Garnerii, filius ejus, Hugo, clericus, filius ejus, dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis XII denarios censuales annuatim in martio reddendos, super domum suam que est in Burgo belnensi, que est juxta domun D. de Murisaut.

793

IIII Nonas Junii. — Eodem anno, obiit D. Rossa, uxor

Digitized by Google

Renaudi de Ruâ, pro cujus anima idem Renaudus et filii ejus dederunt Deo et ecclesie B. Marie belnensis V solidos et VI denarios clericis dividendos in anniversario suo. V solidi sunt super domum et mansum Gerardi de Aubaine, que est in Burgo novo ; VI denarii sunt siti super... (inachevé.)

794

IIII Nonas Junii. — Obiit Hugo, filius decani S. Petri, qui dedit B. Marie quatuor denarios censuales super furnum suum annuatim in martio.

795

IIII Nonas Junii 1266. — Anno D^ni^ M. CC. LX. sexto, obiit Johannes dictus de Malimont, miles, qui dedit Deo et B. Marie belnensi, pro anniversario suo ibidem annis singulis faciendo, decem libras viennenses, quas habuerunt Decanus et capitulum et statuerunt in hoc loco anniversarium ipsius Johannis annis singulis facere et celebrare et distribuere annis singulis in dicto anniversario XIII libras quas habuerunt.

796

IIII Nonas Junii. — Memoria quod, in jejuniis quatuor temporum post Penthecosten, debet fieri anniversarium pro D. Humberto de Jocis, canonico hujus ecclesie, et debent distribui XXX solidi, super domos de castro quas idem reedificavit sitas juxta domos D. Guillermi de Arcu et D. Odonis Bisseti.

797

IIII Nonas Junii 1230. — Anno D^ni^ M. CC. XXX. ista die obiit Petrus de Arneto qui dedit Deo et B. Marie belnensi XII denarios censuales annuatim in mense martio reddendos, super grangiam suam que est ante domum suam

Digitized by Google

ubi torcular situm est. Hanc eleemosinam laudavit Aceliz, uxor ejus, et de eisdem dictam ecclesiam investivit in presencia clericorum et famulorum ejusdem ecclesie.

798

IIII Nonas Junii. — Obierunt Gilbertus li Frepers, et Filisone, uxor Galteri de Verge, pro quorum animabus Reinons, uxor Galteri de Verge, dedit Deo et B. Marie XXVI denarios reddendos in martio, super domum suam de Campaniâ, juxtà grangiam Girardi Jordayne.

799

III Nonas Junii. — Notum sit omnibus quod, cum heredes Godefridi Barat defuncti deberent, pro anniversario dicti Godefridi, dimidium modium vini annuatim. Ita concordaverunt quod pro dicto dimidio modio vini annuatim solvent in die anniversarii ejus pro remedio anime ejus, decem solidos quos assederunt super plantas suas de Restiz sitas juxta vineam Johannis Bonion.

800

III Nonas Junii 1387.— Anno D^ni^ M. CCC. octuagesimo septimo, tercia die mensis Junii, obiit Parvus Johanninus de Dolencuria marescallus et debet eodem die fieri anniversarium panis et vini et est assignatum super omnia bona sua ut in ipsius testamenti clausula continetur, et specialiter super domum suam sitam in magno vico Belne, juxtà domum heredum quondam Perreneti Litault et juxta domum que antiquitus fuit es Changeoins et generaliter super alia bona sua.

Jacet in capella S. Eligii ante altare. — Anima ejus etc.

801

III Nonas Junii. — Anniversarium panis et vini debet

Digitized by Google

fieri anno quolibet in vigilia festi corporis Christi pro Johanne Brasille de Murissalto, quod assedit super domum suam sitam Belne retro ecclesiam S. Petri, juxta domum Joh. Quinot et domum D. Odonis Gremelet.

802

II Nonas Junii 1291. — Anno D^ni M. CC. nonagesimo primo, obiit D. Henricus de Cussigneis, miles.

803

Nonas Junii. — Hic debet celebrari missa de S. Spiritu pro Girardo de Montaigneio super albam, canonico belnensi ; in qua missa capitulum tenetur distribuere XX solidos singulis annis pro quibus XX solidis dictum capitulum habuit et recepit à dicto Girardo XXX libras viennenses et post obitum dicti Girardi dicti XX solidi debent cedere in anniversario ipsus.

804

Nonis Junii. 1292. — Anno D^ni M. CC. nonagesimo secundo, obiit Renauda, filia Renaudi dicti Grin, tissoris pannorum qui dedit pro anniversario suo quinque solidos et unum denarium, quos assedit super domum suam sitam juxta domum Marie relicte Parisii Bolerant et domum D. Guidonis dicti Blanger.

Jacet ante portalle.

805

Nonis Junii. — In vigilia B. Claudii debet fieri anniversarium pro D. Johanne Grillot, chorialis hujus ecclesie : et debent distribui XXX solidi turonenses, videlicet XX pro dicto anniversario et X pro Clementissime.

Jacet in ecclesià ante altare S. Nicholay.

Et sciendum quod, vita ipsius durante, dicenda est missa de Spiritu Sancto, sed ipso defuncto dicetur pro defunctis.

Digitized by Google

806

Nonis Junii. — Deux actes rayés concernant Etienne Ploton.

807

Nonis Junii. 1260. — Anno D^ni^ M. CC. LX. Johannes de Bretenâ, clericus, filius Robelin de Bretenâ, dedit Deo et B. Marie belnensi duos denarios censuales quos assedit super pratum suum subtus Coriangal, quod partitur cum Morello Coillot ; qui sunt solvendi in martio ; quod pratum vendidit idem Johannes Belino filio Baudon Chaudeaul.

808

Nonis Junii. — Nos G. Decanus et capitulum belnenses, notum facimus universis presentibus et futuris quod nos debemus et tenemur annis singulis, die martis post octabas Penthecostes, celebrare missam de S. Spiritu pro D. Galtero de Chaaigne concanonico nostro ; et in celebratione misse debemus et promittimus distribuere XL solidos divionenses quandiu vixerit ; quos solvet Celerarius de bonis ecclesie. Post decessum vero ipsius Galteri, tenemur et promittimus et debemus distribuere facere annis singulis ipsius anniversarium et distribuere centum solidos ipsâ die anniversario, quos solvet Celerarius de bonis ecclesie nostre. Et hec omnia tenemur facere propter hoc quod ipse dedit nobis vineam suam de Barra que est in duabus peciis quam acquisivit à filiis Griselini de Peigne. — Item dedit nobis XII bossellos avene ad mensuram belnensem quorum debent Arbelinus Chatoix de Morecanges et Gelieta, sororia sua et Hugo Nanus. — Item dedit nobis dimidium sextarium vini et unam foacam que debent isti tres. — Item dedit nobis XL solidos divionenses quos debent Arnulphus de Barrâ et Guillermus Rosseaul de Morecanges. — Item XII denarios censuales quos debet Bona Amica de Borgoignon.

Digitized by Google

Et sciendum quod dicti XL solidi debent tradi annis singulis in festo B. Lazari proximo sequenti nundinas cabilonenses. Et si deficerent insolucione dictâ die, ipsi debent et tenentur solvere nuncio qui ibit quesitum dictos denarios, duos solidos pro labore et ecclesie septem solidos pro emenda. Si vero deficerent in solutione annuatim faciendâ, ecclesia recurreret ad mensum suum et gauderet de eodem. Et tamen pro faciendâ solutione, annis singulis, dicti Arnulphus et Guillermus obligaverunt omnia que habent et possident in finagio de Mereçanges, in pratis, terris, vineis et mensis exceptis maritagiis uxorum suorum alibi fit, videlicet, infra III Idus octobris et ibi invenies.

809

Nonis Junii. — Obiit Belle uxor Durandi Aubroissent et Tixelina ejus filia, pro quarum animabus Guido et Johannes dederunt Deo et B. Marie XVIII denarios censuales supra domum ultra Bosesiam.

810

Nonis Junii. — Eodem die, obiit Robertus Montagu, qui dedit Deo et B. Marie, pro anima sua et pro muliere octo denarios censuales quos debet Girardus de Postella, super mansum quod est prope puteum de Barrâ.

811

VIII Idus Junii. — Obiit Gonduin qui dedit Deo et B. Marie belnensi XII denarios censuales annuatim in martio reddendos, super domum quam acquisivit à Legeret que sita est in vico ubi manet R. Archipresbiter.

812

VIII Idus Junii. Avant 1286. — Hic debet celebrari

Digitized by Google

missa de S. Spiritu pro D^no^ Michaeli presbitero, magistro domus leprosorum belnensium, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis, pro dicta missa de S. Spiritu quandiu vixirit celebranda, et post ejus obitum, pro anniversario suo pro defunctis annis singulis celebrando XX solidos viennensis monete annui et perpetui redditus a magistro et fratribus predicte ecclesie in perpetuum persolvendos die quâ celebrabitur missa de Spiritu S. vel pro defunctis; quos XX solidos dictus magister, de voluntate et assensu venerabilis viri D. Guillermi, decani belnensis, sed quo ad hoc auctoritatem prestantis et de assensu dictorum fratrum dicte domûs assedit et assignavit super corveyam dicte domûs, quam acquisivit à relictâ Girardi de Rua, sitam in finagio de Vignoliis ubi dicitur ad crucem, et super his habentur littere sub sigillo prefati D. Decani et D. Michaelis presbiteri; et remisit et capitulum matri..... est grangiare.

813

1286. — Obiit dictus Michael anno D^ni^ M. CC. octogesimo sexto XIII kalendas septembris et tunc fit ejus anniversarium.

814

VIII Idus Junii. 1286. — Anno D^ni^ M. CCC. octuagesimo primo obiit Girardus Penestarius Burgensis de Belnâ, qui legavit Deo et ecclesie B. Marie de Belnâ duo anniversaria panis et vini quos assignavit super capellanam fundatam in ecclesie S. Petri ad altare B. Claudii facienda in vigilia festi Annonciacionis dominice et in festo B. Claudii.

Anima ejus requiescat in pace.....

815

VIII Idus Junii. 1292. — Anno D^ni^ M. CC. nonagesimo secundo, obiit D. Guido de Angulavento, canonicus hujus ecclesie, in cujus anniversario debent distribui XXIV solidi

Digitized by Google

turonenses super domo D. Philiberti de Corbetæul, capellani S. Nicholai belnensis, sitâ in Burgo novo belnensi ; de quibus XXIV solidis turonensibus littere habentur sigillo curie ducis Burgundie sigillate super dicta domo.

Jacet ante Portalle.

816

VII Idus Junii. — Eodem die in territorio Burgundorum, monasterio S. Eugenii inter Alpes jurenses depositio B. Claudii episcopi et confessoris. Hic ex nobili D^nornm^ de Salinis progenie ortus, vita clarus, ad archiepiscopatûs bisuntinensis sedem sublimatus est ; sed dum felicitatem mundi odiret et inanis glorie pestem vellet vitare, maluit Christo loco remoto militare quam mundi fluctibus periclitando subjacere ; unde salubri concepto fervoris, dignitati pontificali renuntians, vitam heremiticam unà cum religiosis prefati monasterii loco scilicet horrido elegit cumque diu in magna austeritate vite et in aliorum exemplum vixisset, abbate dicti monasteri mortuo, ipse abbas, licet invitus, electus est ; sed post quam sanctissime ecclesiam illam rexisset..... sanctitatis existerit membra ipsius que..... duodecim dies absque corruptione illesa.....

817

VII Idus Junii. 1283. — Anno D^ni^ M. CC. octogesimo tercio, obiit Bartholomeus, presbiter, dictus Forestiers quondam capellanus altari B. Eligii fundati in ecclesiâ B. Marie Belnensis, qui dedit Deo et dicte ecclesie XX solidos annui et perpetui redditus, videlicet X solidos pro anniversario in dictâ ecclesiâ annuatim faciendo, et alios decem solidos pro celebrando pro defunctis dicta die anniversarii decem altaribus videlicet : B. Katherine, B. Eligii. B. Nicholai, B. Thome, B. Johannis, B. Agnetis, B. Michaelis, B. Laurencii, S. Crucis et B. Jacobi. Quos XX solidos assedit super dimidiam vineam quam acquisivit ab heredibus B. Milonis de castro, presbiteri quam vineam dedit et legavit

Digitized by Google

dicto altari B. Eligii cujus fuit capellanus ; ità quod quicunque dictam vineam tenebit dictos XX solidos solvere teneatur et persolvat dictà die anniversarii ; et ex hoc habentur littere seu testamentum.

Jacet ante portalle.

818

VII Idus Junii.— Obiit Johanna uxor Podrini de Burgonovo, pro cujus anima idem Podrinus dedit B. Marie VI denarios censuales reddendos in martio ; in vineâ suâ que est super cursum aque de Rains.

819

V. Idus Junii. 1226.—Anno D^ni^ M. CC. XX. VI. Idus Junii, obiit Villermus presbiter canonicus Sedelocensis, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie Belnensis XL solidos censuales annuatim in anniversario suo reddendos et clericis dividendos, quos reddent quicumque tenebunt vineas suas, scilicet: apud Leuges unam peciam, et juxta Petrariam unam peciam et ad Puteum de Geneverai unam peciam, et in Monte-Rotundo unam peciam, et in Combâ de Pernant juxta vineam Landrici clerici de Pernant peciam unam, et in territorio de Escabronà duas pecias que sunt in comba de Foschères. Item super medietatem domus que fuit Benevenute, relicte Johannis de Grosso bosco, juxta domum Johannis de..... in vico S. Martini belnensis sita sunt duo solidi et quatuor denaria divionensis monete currentis. Anno D. M. CC. XX. sexto quos assedit dicta Benevenuta de summa dictorum XL solidorum.

820

V Idus Junii. — Pro Gregorio Fabri, quondam ecclesie hujus canonico supra domum in quâ tenetur curia, D. archidiaconi belnensis, que est sita juxta domum D. Javois XX soulz.....

Digitized by Google

Anima ejus requiescat in pace. Amen.
Jacet ante altare B. Theobaudi.

821

III *Idus Junii.* — Obiit Robertus Bajule et Bona, uxor sua, pro quorum animabus et etiam suâ Stephanus, filius eorum, dedit Deo et S. Marie mansum quod est juxta ecclesiam S. Marie.

822

IIII *Idus Junii.* — Eodem die obiit Robertus de Muresaut qui dedit B. Marie VI denarios censuales supra vineam que est in Cumba de Baatel.

823

IIII *Idus Junii.* — Item obiit Robertus Fornarius qui dedit B. Marie VI denarios super domum novam que est juxta domum Falconis sutoris, in quâ domo habebat hec ecclesia XVIII denarios, qui denarii debentur mense martio.

824

IIII *Idus Junii.* — Item obiit Perreaute, uxor ejus, que dedit XII denarios super eamdem domum.

825.

IIII *Idus Junii.* 1227. — Anno D^ni^ M. CC. XX. VII., mense Junii, obiit D. Aymo de Charre, concanonicus noster, qui dedit Deo et ecclesie nostre belnensi tres domos sitas in castro belnensi contiguas, juxta domum nostram quam Johannes Alvernus, canonicus Vergiaci, tenet : Ita quod quicunque dictas domos tenebit tenetur LX solidos in die anniversarii ejus Aymonis reddere juramento interposito ad distribuendum inter canonicos et clericos qui presentes intererunt.

826

III *Idus Junii.* 1228. — Anno D^ni^ M. CC. XX. VIII.,

Digitized by Google

obiit Martinus, filius Aymonis camerarii, pro cujus animâ idem Aymo et Petronilla, uxor ejus, dederunt Deo et ecclesie B. Marie V solidos, super stallum quod fuit Robelini Jordaine, annuatim in ejus anniversario reddendos et inter clericos dividendos.

827

III *Idus Junii.* — Hic debet celebrari pro defunctis pro magistro Ferrico, lingonensis et belnensis quondam canonico ; et debent distribui centum et quinque solidi viennenses, super vineis quas acquisivit dictus magister Ferricus quarum due site sunt en Espineaul et due alie es Oyches de Prevole ; item alia pecia vinee sita est ad puteum de Genevray, juxta vineam D. Morelli, vicarii ecclesie B. Marie belnensis, et juxta vineam Margarete, relicte Philiberti quadrigarii, quas tenet R. de Primellis et debet solvere.

828

III *Idus Junii.* — Pro Johenna, uxore D. Henrici de Delphie, X solidi non sunt assessi ; heredes dicte Johenne videlicet uxor Gileti et Stephaneta, uxor ejus, soror Juliani Castellani de Saux, debent assidere. Item, dedit altari S. Nicholay XL solidatas terre annui redditus pro unâ missâ quâlibet ebdomadâ in dicta capella celebranda quas debent assedere dicti heredes.

829

III *Idus Junii.* — Eodem die, obiit Ascelina, uxor Rainaudi de Domo Dei, que dedit B. Marie decimam quam in allodio possidebat apud Cusigniacum.

830

III *Idus Junii.* — Obiit Galterus, presbiter nostre congregationis.

831

Prydie Idus Junii. 1240. — Anno D^ni^ M. CC. quadrage-

Digitized by Google

simo, obiit Margareta, uxor Donpni Borini de Belnâ, pro cujus anima Petrus et Guillermus, filii sui, dederunt Deo et ecclesie B. Marie Belnensis et canonicis et clericis ibidem Deo servientibus decem solidos censuales, super vineam suam sitam versus ecclesiam de l'Egues, juxta vineam Bacer, in qua nullus alius habet censum, annuatim reddendos et inter canonicos et clericos in die anniversarii sui dividendos.

832

Pridie Idus Junii. — Obiit Hugo Ardré qui dedit B. Marie XII denarios censuales supra domum suam que est in vico.

833

Pridie Idus Junii.— Obiit Matildis pro cujus anima Landricus, frater suus, dedit B. Marie XII denarios et sextarium vini super vineam de Tiliis que debet ei XII denarios.

834

Pridie Idus Junii. — Eodem die, obiit Essembiauz, mater Colini mimi, pro cujus animâ ipse et Henricus, frater ejus, dederunt Deo et B. Marie VI denarios censuales super vineam reddendos in martio que est en Vergelesse.

835

Pridie Idus Junii. 1260. — Anno D^ni^ M. CC. LX., obiit Petrus Bressanz, dictus Palvaus, qui dedit Deo et B. Marie belnensi, pro anniversario suo ibidem annis singulis faciendo, XX solidos annui redditus, quos assedit super vineam suam de Boauche, retro molendinum leprosorum, juxta vineam Varrot Bannelin.

Jacet in claustro.

836

Idibus Junii. — Obiit Henricus Dedez, pro cujus animâ uxor ejus et filii ejus dederunt Deo et B. Marie III denarios,

Digitized by Google

quos debet Durannus in martio, pro quâdam vineâ in monte Ermenado.

837

Idibus Junii. — Item, obiit Leobaudus Rabustellus, noster canonicus, qui dedit B. Marie suam partem decimarum Cusigniaci quam tenebat in casamento ab Hugone Roberto, eo laudante cum filiis suis, et III bichet avene, et IIII solidos censuales, pro remedio anime sue et antecessorum suorum.

838

Idibus Junii. — Octavo decimo Kal. Julii, obiit Guido, archidiaconus ecclesie lingonensis, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie Belnensis, in quâ tumulatus est, XXX solidos divionenses pro suo anniversario in eâdem ecclesiâ annuatim faciendo, inter canonicos et clericos qui intererunt dividendos, quos reddet cellarius dicte ecclesie belnensis qui pro tempore fuerit, èo quòd capitulum belnense recepit de bonis dicti archidiaconi viginti libras lingonenses.

839

XVIII *Kal. Junii.* — Hâc die translatio Beatissimi Aniani confessoris, Aurelianorum episcopi, in hac ecclesiâ duplex.

840

XVIII *Kal Julii.* 1287. — Anno D^ni^ M. CC. octogesimo septimo, obiit Stephanus, dictus Bolemier, qui dedit pro suo anniversario faciendo annis singulis X solidos viennenses annui redditus, quos assedit super duas pecias vinearum quarum una sita est in loco ubi dicitur en Aygrot, juxta vineam Templariorum et vineam Hugonis de Bordis, altera sita est en Prevole, juxta vineam Guidonis Panetier et vineam Vigerii eduensis.

Jacet in cimiterio pauperum subtus ulmum.

841

XVIII *Kal Julii.* — Obiit Odo, miles, decanus S. Petri,

Digitized by Google

qui dedit B. Marie XII denarios censuales annuatim reddendos in martio, supra grangiam suam que est à posteriori parte domûs sue, et guerpivit canonicis, si quid juris habebat in custodià Campanie.

842

XVIII *Kal Julii.* — Obiit Radulphus Pastor, pro cujus animâ frater suus dedit B. Marie VI denarios in vineâ de Barra, que debet canonicis XVIII denarios censuales.

843

XVIII *Kal Julii.* 1287. — Anno D^ni^ M. CC. octogesimo septimo, obiit Hugueta, uxor quondam Jacobi de Pomarco, quondam baillivi divionensis. Qui Jacobus dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensi, pro anniversario dicte Huguete annis singulis faciendo, XX libras viennenses, de quibus emimus a Guidone, dicto Panetier, XXXVI solidos viennenses annui et perpetui redditus, qui debent distribui in dicto anniversario, supra vineam retro leprosariam quam tenent dicti li Chagni fratres XXX sol. Item VI solidi quos debet Morellus li Baubrulaz de Sarrignaco, super vineam de la Vergenne.

844

XVII *Kal Julii.* 1275. — Anno D^ni^ M. CC. LXX. quinto, obiit Perellus clericus, filius quondam Henrici dicti Bonyon, qui laudante Laurencia matre sua et fratre suo, dedit Deo et ecclesie B. Marie, pro anniversario suo in eadem ecclesia annis singulis faciendo V solidos et I denarium viennenses, quos assederunt dictus clericus et dicta Laurencia super quâdam petiâ vinee sitâ retro Bretenariam prope domum Cluniacensem, inter vineam heredum D. Hugonis de Bordis et vineam Girardi Diabli...

845

XVII *Kal. Julii.* — Obiit Arnulfus, miles, de Curia Bertaudi, qui dedit totum allodium suum B. Marie belnensi ec-

Digitized by Google

clesie apud curia Bertaud et apud Curbetaut et apud Curberum V jugera terre prope domum Philibert.

846

XVII *Kal. Julii.* — Eodem die, obiit Ysabel Comitissa et uxor Hugonis, fratris ducis Burgundie, pro cujus animâ ipse dedit mansum Guidonis Palmarii reddentem III solidos quos debet Thavericus.

847

XVII *Kal Julii.* — Eodem die, obiit Aganus, episcopus.

848

XVII *Kal. Julii.* 1240. — Anno D^ni^ M. CC. XL., obiit Petrus Bergerius, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensi XX solidos inter canonicos et clericos dividendos annuatim, pro anniversario suo faciendo in eadem, de quibus Benedictus Bazat de Savigne debet VIII solidos super partem terre quam ipse Benedictus tenet apud Savigne, quam dictus Petrus acquisivit à D^no^ Petro de Castro-Novo, milite.

849

XVII *Kal Julii.* — Julianus Dadot, clericus, debet II solidos super vineam suam sitam super stannum quod partitur cum fratribus Domus Dei de Burgo-Novo, super grangiam, suam sitam juxta muros belnenses, ultra Boissesiam, IIII solidos et II denarios ; Hugo Savetus, clericus de Belna, debet X denarios de quâdam vineâ sitâ in Preveliâ, quam tenet a monachis S. Benigni divionensis. De iis omnibus, uxor dicti Petri, et clericus, filius ejus, dictam ecclesiam de mandato suo investierunt in die obitûs sui.

850

XVI *Kal Julii.* 1248. — Anno D^ni^ M. CC. XL. octavo, D. Galterius, presbiter, curatus ecclesie de Sivreio, dedit Deo

Digitized by Google

et B. Marie belnensi, pro anniversario suo et parentum suorum in ipsà ecclesià annis singulis faciendo decem solidos viennenses annui redditus, quos assedit super quindecim solidis qui debentur ei ad vitam suam super Viel à D. de Ponte, et post decessum suum assedit dictos decem solidos super domum suam que est infrà muros belnenses versùs portam Guidonis Male-Arme, que domus est sita inter domum de Baatel et domum heredum dicti Guidonis Male-Arme.

851

XVI *Kal Julii.* — Obiit Cortesia, uxor Petri prepositi, pro cujus anima idem Petrus dedit B. Marie V denarios annuatim quos debet Bernardus de Chalemont, in festo S. Bartholomei, de quâdam vineâ.

852

XVI *Kal Julii.* — Obiit Reinaudus Amerosus et Agnès et uxor ejus, pro quorum animabus filii sui Johannes, Henricus, Guido et Radulphus, dederunt Deo et B. Marie IIII sextarios vini censualis super vineam de Préel que est ante monasterium S. Marie de Beth.

853

XXI *Kal Julii.* — Obiit Robertus de Cortilz qui dedit Deo et B. Marie X sextarios vini censuales apud Pomarcum.

854

XVI Kal Julii. — Obierunt Robertus Jeslanz et Jeliete uxor ejus, pro quorum animabus Martinus filius eorum dedit Deo et B. Marie IIII denarios censuales super campum qui est in corveia Magistri Renaudi, reddendos in martio.

855

XV *Kal Julii.* — Obiit Laurentius de Pomarco qui dedit Deo et ecclesie B. Marie Belnensi XX solidos quos solvent Stephanus de Pomarco et Dominus de S. Mariâ albâ.

Digitized by Google

856

XV *Kal Julii.* 1281. — Anno M. CC. XL. VI., obiit Petrus Borins qui dedit Deo et B. Marie belnensi XX solidos, annuatim solvendos, pro anniversario suo faciendo, qui debent super grangiam suam de Corveia percipi.

857

XV *Kal Julii.* 1281. — Anno Dni M. CC. octogesimo primo, obiit Bernardus, dictus Plurepain, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensi V solidos et I denarium annuatim solvendos pro anniversario suo, quos assedit super domum suam sitam ultra Bosesiam ante domum Petri de Pomarco, canonici belnensis, et domum Hugonis Dygoine.

858

XIIII *Kal Julii.* — Anniversarium panis et vini pro D. Odone de Flureyo, quod debet fieri pro nunc. Perreneta Quinoti, debet assignare super domo suâ, ante domum Henrici Mairet in quà moratur.

859

XIIII *Kal Julii.* 1381. — Anno Dni M. CCC. octuagesimo primo, XVI die mensis Junii, obiit Petrus Nigri de Balantiâ qui dedit Deo et B. Marie belnensi, pro anniversario suo singulis annis faciendo, quinquagenta francos auri pro centum solidis turonensibus assignandos pro anniversario suo ibidem faciendo pro remedio anime sue.

Jacet in claustro hujus ecclesie.

860

XIIII *Kal. Julii.* — Obiit Lambertus miles.

861

XIII *Kal. Julii.* 1287. — Anno Dni M. CC. octogesimo septimo, obiit Sibilla, uxor quondam Jaquelini dicti Quan-

Digitized by Google

quin, qui dedit pro anniversario suo faciendo annis singulis decem solidos viennenses annui redditus, quos assedit super partem decime quam habent apud Volnay D. Arnerius de Vignoles miles, et Huo domicellus tenent.

862

XIII *Kal. Julii.* — Hic debet fieri anniversarium pro D. Viardot de Firmitate, canonico Belne, et debent distribui XL solidi, quos debet D. Stephanus de Salinis super vineam quam ecclesia acquisivit de nummis dicti Viardi à Morello, dicto Florat de S. Martino. Sita est dicta vinea en sus l'Egues, juxta topam S. Symphoriani eduensis.

863

XIII *Kal. Julii.* — Obiit Thibaudus nostre congregationis.

864

XIII *Kal. Julii.* — Item obiit Hugo, miles.

865

XIII *Kal Julii.* — Item, obiit Hodierna, uxor Renaldi, vicecomitis, que dedit B. Marie terram que est sita desuper Sine-vineis.

866

XII *Kal Julii.* 1275. — Anno D^ni^ M. CC. LXX, quinto, obiit Constantius Charte, presbiter, qui dedit pro anniversario suo annis singulis in ecclesiâ B. Marie belnensis faciendo V solidos divionenses novos et I denarium quos assedit super domum suam sitam retro ecclesiam B. Nicholai belnensis, juxta mansum Guillermi Martini et domum...

Jacet super portalle.

867

XII *Kal Julii.* 1270. — Anno D^ni^ M. CC. LXX. quinto, obiit Dannona, uxor Guidonis de Beligneis subtus Belnam

Digitized by Google

dicti de Moncellis, que dedit pro anniversario suo annis singulis in ecclesià B. Marie belnensis faciendo V solidos et I denarium viennenses, quos assedit suprà vineam suam de Curtiz, juxta vineam Benevenuti de Curtiz.

Jacet apud minores.

868

XII K*al* J*ulii*. — Obiit Petrus Venters, qui dedit Deo et B. Marie VI denarios censuales reddendos in martio, super domum suam que est juxta Falconis sutoris.

869

XII K*al* J*ulii*. — Obiit Richardus de Puline qui dedit Deo et B. Marie VI denarios censuales super domum suam que est juxta domum Juliani au Corroyer reddendos in martio.

870

XII K*al* J*ulii*. — Obiit Reginaldus Maisoere, qui dedit Deo et B. Marie VI denarios censuales in martio suprà domum que est juxta Bosoise retro grangiam decani S. Petri.

871

XII K*al* J*ulii*. 1220. — Obiit Hurricus de Savigniaco et Aaliz, mater ejus, pro quorum animabus Petrus clericus, filius dicti Hurrici dedit Deo et ecclesie B. Marie Belnensis IX denarios censuales annuatim reddendos in martio, super domum suam que est juxta monasterium S. Nicholai que fuit D^{ni} Amici presbiteri.

Actum anno D. M. CC. XX.

872

XI K*al* J*ulii*. 1275. — Anno D^{ni} M. CC. LXX. quinto, obiit Margareta li Borine, que dedit pro anniversario suo, in ecclesià B. Marie belnensis, annis singulis faciendo X solidos divionenses annui et perpetui redditus quos assedit

Digitized by Google

suprà vineam suam des Champfleurot, juxtam terram Jacobi de Pomarco baillivi divionensis et vineam Arnulphi de Bouse, salvo censu VII solidorum, quam vineam cum uno calice dedit Capellanie seu Capellano quam instituit in altari B. Nicholai in ecclesia B. Marie Belnensis fundati, ita quod dictus capellanus solvet annis singulis dictos decem solidos. Item, dedit V solidos annui et perpetui redditus pro oblacionibus dicti anniversarii quos assedit suprà domum suam lapideam sitam juxta domum Petri Vigerii eduensis apud Belnam.

Jacet in claustro.

873

X Kal Julii. 1260. — Anno D^ni^ M. CC. LX., obiit Petrus Amorosus, qui dedit Deo et B. Marie belnensi pro anniversario suo ibidem annis singulis faciendo, XX solidos annui redditus, quos assedit super vineam suam magnam de Bello-monte, que est juxta vineam que fuit Girardi Rigaut, et super vineam suam dou Cheminot, versus molendinum leprosorum, que fuit patris sui. Et hoc factum fuit in presentia Dyonisii, filii sui, qui in hoc consensit.

Jacet in claustro.

874

X Kal Julii. — Obiit Bella, mater Rotelli, pro cujus animà idem Rotellus dedit III denarios supra domum predictam.

875

X Kal Julii. — Item obiit Bazache, pro cujus animà Roortellus et fratres ejus dederunt Deo et B. Marie XX solidos in opere monasterii et IIII denarios censuales in domo suà de qua soliti fuerant reddere XII denarios in festivitate S. Martini.

876

X Kal. Julii. anniversarium panis et vini pro Johanne

Digitized by Google

Seponst et Julia ejus uxore. Item debent distribui XXX solidi turonenses pro processione.

877

IX Kal. Julii. 1271. — Anno D^ni^ M. CC. LXX. primo, obiit Johannes Bauduini, qui dedit XX solidos viennenses pro anniversario in ecclesia B. Marie annis singulis faciendo, quos assedit supra domum suam vici divionensis que fuit Renaudi Francisci, juxta domum Petri de Bordis et juxta domum que fuit dicti Renaudi et quam Johannes de Beligniaco gener ejus (tenet).

Item dedit altaribus B. Agnetis, B. Johannis, B. Thome, B. Nicholai et B. Eligii dicte ecclesie, cuilibet XII denarios die ejus anniversarii, supra dictam domum.

878

VIII Kal Julii. — Obiit Hugo Tuauz qui dedit B. Marie IIII denarios censuales supra Tiliam de Norvers, et Arverius, filius ejus, debet I denarium super operatam vinee quod est super Curtelet et unum obolum supra pratum quod est subter viam.

879

VIII Kal Julii. — Obiit Bona Batlesauz, uxor Colini Lorbooer, que pro remedio anime sue, ipsa et maritus suus, dederunt XIIII denarios, supra domum suam de Castro annuatim reddendos in martio.

880

VIII Kal Julii. — Elena, relicta Ameleti de Bougeyo dedit Deo III florenos florentie pro anniversario suo, quos assedit super domo sua que.....

881

VII Kal Julii. — Obierunt D. Bernardus de Biarre, Johannes de Badullie, Nicolaus de Fatee, canonici hujus ec-

Digitized by Google

clesie. Pro eorum anniversario III floreni florentie sitos super IV chassis domus in magno vico de divione ante domum Johannis predicti.

882

VII *Kal. Julii.* 1233. — Anno D^ni M. CC. XXX. tertio, obiit Dannon, uxor Guillermi Baquoe, pro cujus anima idem Villermus dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis X solidos censuales supra vineam suam, que est ante grangiam de Muzet, reddendos annuatim in die anniversarii dicte Dannon.

883

VII *Kal. Julii.* — Obiit Adelina, mater Symonis Brugère in transmarinis partibus, pro cujus anima dictus Symon dedit ecclesie B. Marie belnensis II solidos censuales super vineam suam de la Guatte, que est versus Savigniacum, annuatim in ejus anniversario reddendos.

884

VII *Kal. Julii.* 1233. — Obiit Robertus Princette qui dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis III solidos censuales, super vineam suam de Hulène annuatim in anniversario reddendos actum anno D^ni M. CC. XXX. tertio.

885

VII *Kal. Julii.* — Obiit Gerbegia, uxor Narduini prepositi de Rurelato, pro cujus anima dedit B. Marie VI denarios censuales, quos debet Bonis de Marineis, filius Johannis Capionis de Pomarco.

886

VII *Kal. Julii.* — Obiit Lambertus Podrinus, qui pro remedio anime sue et suorum dedit B. Marie IIII sexteria vini et arbegeriam cum equitaturis et tribus hominibus in manso Petri de Villeiaco ; in quo manso belnenses canonici ha-

Digitized by Google

bent arbergeriam cum totidem equis et hominibus et IIII sextaria vini in villa de Corgoolen, et fiet illa procuratio in pane et vino et carnibus.

887

XII *Kal. Julii.* — Obiit Marion, uxor Petri Borin, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensi III solidos censuales, supra terram arabilem, que est super stagnum que prius debebat dicte ecclesie sex solidos annuatim.

888

VII *Kal. Julii.*— Obiit Johannes Moago, qui dedit Deo et B. Marie II denarios censuales super quandam vineam que est juxta puteum d'Alorse que prius debebat IIII denarios.

Item Johannus Maior debet V denarios censuales de vinea de terrau.

889

VII *Kal. Julii.* — Notum sit omnibus, tam presentibus quam futuris, quod Hugo de Malimont, miles, pro remedio anime sue et antecessorum suorum dedit B. Marie unam minam avene apud Montegniacum quam debent Christianus li Marreglers et fratres sui.

890

VII *Kal. Julii.* — Item, obiit Theobaudus de Pomarco, pro cujus anima Garnerius, pater suus, et filii sui dederunt B. Marie dimidium modium vini reddendum in tempore vindemiarum super Quarrerium juxta clausum ducis et quicumque tenuerit vineam illam de cetero reddet predictum modium vini.

891

VII *Kal. Julii.* — Capitulum B. Marie belnense tenetur de redditibus ejusdem ecclesie distribuere XX solidos divionenses in die anniversarii magistri Hugonis de S. Hylario, ca-

Digitized by Google

nonici belnensis, inter canonicos et clericos qui interfuerint in celebratione misse.

892

VII *Kal. Julii.*— Obiit Johanna, filia Petri de Arneto, qui pro remedio anime sue, dedit sex denarios reddendos in martio super vineam de Bellomonte.

893

VI *Kal. Julii.*— Obiit Perrenons, filia Girardi de S. Symphoriano, que fuit uxor Hugonis Bannelin, pro cujus anima dictus Girardus, pater ejus, dedit Deo et B. Marie belnensi XX solidos pro anniversario suo ibidem annis singulis faciendo, percipiendos super domum que fuit Renaudi Beledant, qui nobis debet pro anniversario dicti Beledant XX solidos.

894

VI *Kal. Julii.* 1308. — Obiit Henricus de Ruà, maior Belne, anno D^ni^ M. CCC. octavo, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie XL solidos. Relicta et heredes promiserunt assedere.

895

VI *Kal. Julii.* — Obiit Odeta, relicta Johannis Lescoz de ...., que dedit Deo et B. Marie, pro anniversario suo annis singulis faciendo, pro remedio anime sue et antecessorum suorum III florenos florencie, sitos et assessos super IIII Chassi domus in magno vico de Divione, ante domum Johannis de Teumeaul, belnensis canonici, et pro ecclesiâ partem dictorum IIII Chassorum.

Jacet Edue.

896

VI *Kal. Julii.* — Anniversarium panis et vini, pro quondam Perreneto d'Oranges, burgensis Belne, assignatum su-

Digitized by Google

per domum canonicalem sitam ante portale ecclesie, in quâ moratur magister Hugo de Villamari, canonicus Belne, quam quidem domum edificavit dictus d'Oranges ; et, hoc modio, ecclesia obligatur et ad dictum anniversarium anno quolibet celebrandum et solvendum.

Requiescat in pace.

897

VI *Kal. Julii.*— Anniversarium panis et vini pro quondam magistro Petro Berteleti, hujus ecclesie canonici, in quo percipiunt sorores magni hospitalis IIII panes et IIII pintas ; in que etiam fit distribucio argenti prout sequitur, videlicet : cuilibet canonico II albos, cuilibet capellano et choriali I album, et totidem bastonnariis dummodo in vigiliis et missâ pro magnâ parte residentium personalem fecerint. Item et ultra dictam distributionem Dus canonicus officians in vigiliis percipiet II albos, D^us^ canonicus missam celebrans VI albos, dyaconus quatuor albos, et subdiaconus totidem, duo canonici vero residentes vigiliis et misse cuibilet quatuor albos, sacrista quatuor albos, et matricularius..... albos.

898

VI *Kal. Julii.* — Renaudus de Vireio, dedit canonicis B. Marie VI denarios censuales super domum que est prope grangiam Roberti de Chaudeniaco ; hii nummi debent reddi in nundinis S. Johannis, qui, si obierit, anniversarium ejus fieret singulis annis.

899

VI *Kal. Julii.*— Obiit Dives divionensis, pro cujus animâ et antecessorum suorum Regina, ejus uxor, dedit B. Marie VI solidos in ejus anniversario reddendos annuatim, ex quibus VI solidis debet Everardus III solidos super mansum suum juxta clausuram monachorum cluniacum (sic), duos solidos super (sic) prope domum Falconis sutoris, quam tenet Hugo, filius Roberti Principis ; XII denarios super domum Petri de Varennis prope claustri canonicorum.

Digitized by Google

900

VI *Kal Julii.* — Obiit Galterus Chapez, qui pro remedio anime sue dedit B. Marie VI denarios annuatim reddendos in martio, super quandam plantam que est in Faie, in territorio Petri Tapin.

901

VI *Kal Julii.* — Obiit Petrus Consolz, pro cujus anima Consors, frater suus, dedit Deo et B. Marie VI denarios censuales super vineam de Perros, que prius debebat VI denarios, et sunt reddendi in martio.

902

V *Kal Julii.* — Obiit Gaufridus de Lug..., canonicus ecclesie belnensis, pro cujus anima capitulum debet LX solidos pro anniversario suo annis singulis faciendo, quia receperunt fructus prebende sue.

903

V *Kal Julii.* 1306. — Anno Dⁿⁱ M. CCC. sexto, obiit Rogerius, dictus Flachart, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis X solidos annui redditus, pro anniversario suo in dictâ ecclesiâ annuatim celebrando, quos assedit super domum suam sitam in Campaniâ, versus scholas.

904

V *Kal Julii.* — Obiit D. Johannes Nycole de Belnâ, presbiter, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie XXX solidos monete currentis, pro anniversario suo, annis singulis faciendo, quos assedit super domo suâ sitâ Belne in vico divionensi, juxta domum Stephani Bauduyn, qui tenet dictam domum solvet anniversarium.

905

V *Kal Julii.* — Anniversarium panis et vini pro Johanne

Digitized by Google

Sepont et Inganâ, ejus uxore, in vigiliâ, S. Petri. Item debent distribui XXX solidi turonenses.

906

IIII *Kal. Julii.* — Obiit Martinus de Antenie, pro cujus animâ Seguins, miles de Cobertaut dedit Deo et B. Marie VI denarios censuales, quos debet Guido de Vulenay, de terrâ que est juxta viam de Challenges in nundinis Germani.

907

IIII *Kal. Julii.* — Hic debet fieri anniversarium pro D. Theobaldo de Faucoigneio (?), quondam decano bisontinensi, et debent distribui XL solidi.....

908

IIII *Kal. Julii.* — Item, ipsâ die, debet celebrari missa de S. Spiritu pro dicto D. Hugone cantore eduensi ; et debent distribui XX solidi, quos decanus et capitulum assederunt super talliam hominum de Mandelou.

909

IIII *Kal. Julii.*— Item, ipsa die debent distribui XL solidi pro eodem super minutâ decimâ de Rovrâ ; Johannes Bruans castellanus de Rovrâ, et preciarii sui debent.

910

III Kal. Julii. — Pro Odeonâ de Bauteaul debet fieri anniversarium de decem solidis divionensibus quos assedit super domum et mansum Colini, dicti Charbilley Lathomi ; solvuntur in festo omnium sanctorum.

Item, debentur super predictis promissis IV solidi.

911

III Kal. Julii. — Pro magistro Johanne Chamilley, phisico, super domo in quâ moratur Guillermus Gurry Bur-

Digitized by Google

serius ultra Bosesiam VIII solidos monete currentis dictus Guillermus dicte domus debet et solvit.

912

III Kal. Julii. — Obiit Guiburgis, mater Mathildis uxoris Richard, pro cujus animâ et antecessoribus suis eadem Mathildis dedit B. Marie II solidos censuales supra domum suam qui est in Burgo. Illos autem II solidos reddet mense martio quicumque tenuerit domum supradictam.

913

III Kal. Julii. — Eodem die, obiit Elisabeth, soror Reimundi de Corbiniaco, belnensis canonici, que dedit B. Marie pro remedio anime sue IX sextarios vini apud Pomarcum.

914

III Kal. Julii. — Obiit Maria, uxor Gilberti Cementarii, que dedit B. Marie IIII denarios censuales reddendos in martio, super domum que fuit Andree Cementarii.

915

III Kal. Julii. 1240. — Anno D^ni^ M. CC. quadragesimo, obiit Lambertus Noirot pro cujus animâ Morellus, frater suus, dedit Deo et ecclesie B. Marie VIII denarios censuales annuatim reddendos in martio super vineam suam sitam versus Hiermum, prope cheminum de Pomarco, in quâ dicta ecclesia habebat IIII denarios censuales de fundo ejusdem.

916

III Kal. Julii. 1240. — Noverint universi, presentes et futuri, quod ego Carrerius, dictus de Corbene, mercator, qui etiam in precinctu itineris nostri eundi ad portes transmarinos, dedi, concessi et tradidi deo et ecclesie B. Marie belnensis XV denarios censuales annuatim in mense martio reddendos, de quibus Mangini Cotereaul debent XII dena-

Digitized by Google

rios, super mansum suum situm ante domum Cisterciense de Belnâ, et D. Petrus Pétot, presbiter, debet III denarios super vineam suam sitam ad puteum de Alorse ; et de dictis XV denariis dictam ecclesiam investivit; actum est, in anno D^ni M. CC. XL. mense Julii.

917

Pridie Kal Julii. — Pro D. Guillermo de Ruâ, quondam canonico hujus ecclesie, pro unâ antiphonà vocatâ, Clementissime D^ne XV solidos corranz, sitos super domo et ejus pertinenciis in quâ moratur Nycholaus, in vico S. Martini, quam acquisivit à sorore suâ. Jacet ante altare S. Johannis. Sita est prope fontem es Coustereaux.

918

Pridie Kal Julii.— Obiit Jaqueta, uxor Martini Masuere, filia Barnegant, que dedit Deo et B. Marie XII denarios cẽsuales reddendos in martio super vineam de Botères, que est juxta vineam Jobelot au Meroer.

919

Kal Julii. — Obiit Benietus divionensis qui dedit Deo et B. Marie LX solidos pro anniversario suo.

920

Kal Julii. 1189. — Obiit Ansericus de Monteregali qui dedit Deo et B. Marie, pro remedio anime sue et antecessorum suorum, duas partes decimarum B. Marie Blanche et calicem argenteum.

921

Eodem die, obiit Renaudus decanus.

922

Kal Julii. — Obiit Girardus Alemannus, qui dedit B. Marie XII denarios super vineam de la Platère reddendos in martio.

Digitized by Google

923

Kal Julii. — Obiit magister Alexander de Lingonis, canonicus belnensis, qui pro remedio anime sue et antecessorum suorum dedit Deo et dicte ecclesie vineam suam sitam in territorio de Marconai, quam acquisivit à Quoterellis de Belnâ ; ita quod quicunque tenuerit dictam vineam tenetur reddere dicte ecclesie LX solidos divionenses in die anniversarii sui de dictâ vinea, inter canonicos et clericos dividendos annuatim.

924

Kal Julii. — Eodem die natale sancti Theobaldi confessoris.

925

VI Non. Julii. — Obiit magister Johannes Cambellani, quondam canonicus hujus ecclesie, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis V solidos divionenses, pro anniversario suo, sitos super..... domûs site in vico Bretenarie, juxta mansum Johannis de...., carnificis de Belnâ.

Joannes Mylet de Belnà debet.

926

VI Non. Julii. — Obiit Fistia, uxor Hugonis Dapiferi, que dedit B. Marie unum mansum cum appendiciis suis apud Molesiam, alterum apud Charreium, alterum apud Barbireium sub Marinneio.

927

VI Non. Julii. — Eodem die, obiit Aia, mater Roberti de Volert, pro cujus animâ ipse dedit B. Marie et canonicis ibi Deo servientibus, apud Pomarcum, VII sexteria vini.

928

VI Non. Julii. — Eodem die, obiit Hugo Tapins, pro

Digitized by Google

cujus anima uxor ejus dedit Deo et B. Marie dimidium mansum apud Charreiacum, laudantibus filiis et filiabus suis.

929

VI *Nonas Julii.* 1249. — Anno D^ni^. M. CC. XL. IX. obiit Dampnons, uxor Martini Pelot, que dedit de assensu Guillermi Bacoe, patris sui, X solidos, pro anniversario suo faciendo, ecclesie B. Marie belnensis, quos debet solvere quicunque tenebit duas domos ligneas que sunt ante domum Robeloti Parvi, super quibus ipsa assedit dictos X solidos.

930

VI *Non. Julii.* — Obiit Valenchat, mercator, qui dedit Deo et B. Marie VI denarios censuales reddendos in martio, super vineam suam de Monterminal sitam juxta vineam prepositi de Chastillet.

931

VI *Non. Julii.* — Obiit Bona, uxor Constantini, fratris belnensis VI denarios censuales annuatim reddendos in martio, super vineam de Boisson, juxta vineam as Bolars de Serrigneyo.

932

Eodem die visitatio B. Marie Virginis.

933

VI *Non. Julii.* — Obiit Petrus de S. Romano, noster canonicus, qui dedit B. Marie III solidos censuales, super duabus domibus que sunt inter domum Jochaud et domum Constantini, presbiteri, preterea VI denarios quos debet uxor Gilberti, pastoris de monte Helie et II nummos quos dederat, IIII nummos quos debet, nobis Guillermus de Culestris, de quodam prato quod Petrus canonicus in vitâ suâ tenebat, dedit etiam in grangiâ C solidos quos habebat su-

Digitized by Google

per Lebaudon de S.Martino, et II vineas et X libras ante Montem Helie.

934

V *Non. Julii.* 1300. — Anno D^ni^ M. trecentesimo, obiit Guillermus Barroti, qui dedit Deo et B. Marie pro anniversario suo singulis annis faciendo decem solidos sitos super quinque bossellos frumenti et avene per medium qui debentur super molendinum vocatum molendinum Dame Moree, retro muros belnenses situm.

935

V *Non. Julii.* — Pro Johanne d'Escutigney de Belnâ, Johanneta primâ uxore suâ, et Margaronâ, uxore suâ secunda, quondam filia Hugonis Caligarii de Belnâ, suis que parentibus et amicis XX solidos turonenses, grosso turonensi argenteo computato pro XX denariis, super pluribus redditibus censivis et aliis hereditagiis sitis in villâ et territorio Belne a predictis conjugibus de facto traditis decano et capitulo hujus ecclesie.

Jacent in capellâ novâ novâ Sancti Johannis.

936

V *Non. Julii.* — Obiit Hugo de S. Romano qui dedit Deo et B. Marie XX nummos censuales pro anima sua apud Maveliacum quos debent Hugo de Lace et Jochaudus XIII denarios reddendos in martio et Renaudus et sociis ejus VIII denarios.

937

V *Non. Julii.*— Obiit Robertus li Sareures qui dedit Deo et B. Marie VI denarios censuales in domo quam acquisivit de Cholet que est juxta domum Corte Leo.

938

V *Non. Julii.* — Obiit Galterius de Chaudeniaco qui

Digitized by Google

dedit B. Marie VI denarios in martio reddendos super quandam terram apud Cobertaut, quam tenet Reinaudus de S. Mariâ Albâ.

939

V *Non. Julii.* — Obiit Hugo de Vuleniaco qui dedit Deo et B. Marie XVIII denarios scilicet IX in vigilia Natalis D^ni^, IX in martio super mansum que est apud Bretenai.

940

V *Non. Julii.* 1232.—Anno D^ni^ M. CC. XXX. secundo, obiit Robinus clericus, nepos Hugonis Pusserii, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie unam pintam olei annuatim reddendos in crastino B. Dionisii supra vineam suam que est al Fornal.

941

V *Non. Julii.* — Dicta la Probate, quondam uxor Girardi Nen, que dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis V solidos viennenses, quos assedit supra domum in vico es Boçons, juxta domum Roberti Paillot.

942

V *Non. Julii.* (1430 d'après une note récente). — Fundavi quondam magister Guido Colot XXX solidos turonenses, distribuendos tribus horis in die Translationis S. Martini, necnon X solidos turonenses pro luminari dicti festi, fundavit insuper dictus magister Guido unum anniversarium panis et vini celebrandum in crastino dicti festi et tenetur ad omnia supradicta capellanus fundationis S. Anne facte per eumdem magistrum Guidonem Colot.

943

V *Non. Julii.* Obiit magister Ricardus, canonicus belnensis.

Digitized by Google

944

V *Non. Julii.* 1262. — Anno D^ni M. CC. LX. II., obiit Belons, relicta Bartholomei, que dedit Deo et B. Marie belnensi pro anniversario suo ibidem annis singulis faciendo V solidos et I denarium super medietate sue domus que est super Bosesiam ante domum dicti Jai et prope domum que fuit Hugonis Digoine.

945

V *Non. Julii.* — Capitulum belnense tenetur de redditibus ejusdem ecclesie distribuere XX solidos viennenses in die anniversarii D. Guidonis de Monteregali, thesaurarii lingonensis, pro quibus recepit capitulum ab executoribus dicti Guidonis XX libras viennenses.

946

IIII *Non. Julii.* — Obiit Hugo de Magno Campo, procujus animâ Bernardus, filius ejus, dedit B. Marie belnensi ecclesie sextam partem cujusdam molendini quam tenet Robertus de Villy, si canonici dictam partem reddere voluerunt facturis molendini, sin autem I bichet frumenti et alium avene in festivitate omnium S. S. annuatim reddenda sunt.

947

IIII *Non. Julii.* 1340. — Anno D^ni M. CCC. XL., obiit Humbertus li Bers de Belnâ, clericus, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie pro anniversario suo XV solidos super domum et mansum suum versùs S. Nycholaum D. Hugo Besanceon tenet.

Jacet in cimiterio pauperum juxta tumbam magistri Johannis Dadet.

948

III *Non. Julii.* 1294. Anno D^ni M. CC. nonagesimo quarto, obiit magister Petrus de Marcilleyo, decanus belnensis, doctor in theologiâ.

Digitized by Google

Jacet in choro.

Capitulum recepit per manum Petri de Marcilleyo, fratris et heredis ipsius decani, octoginta libras viennenses quas reservat pro redditibus emendis pro anniversario dicti decani annuatim faciendo.

949

III *Non. Junii.* 1315.— Anno D^ni^ M. CCC. decimo quinto discretus vir D. Johannes Fiézée alias de Nulai, dedit Deo et ecclesie B. Marie de Belnâ, pro anniversario suo ibidem singulis annis celebrando, die martis post instans festum B. Martini estivalis unum francum pro XX solidis sitis super domum quam tenet Stephanus le Riche dicto Nuleio et dicta die..... distributio.

950

III *Non. Julii* .1305. — Anno D^ni^ M. CCC. quinto, obiit Martina Trifferia que dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis V solidos et I denarium pro anniversario suo annis singulis faciendo, quos assedit super vineam suam sitam en Monchaut, juxta vineam Hugonis de Aubigneyo domicelli et juxta vineam Perrenetti quondam filii Richardi de Melins et post cheminum.

951

Pridie Non. Julii.—Obiit Gelebundus de Belnâ, clericus, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis, pro anniversario suo ibidem annis singulis faciendo, IIII solidos turonenses parvorum, quos debet Bonus Amicus Rosée, super vineam suam de Sanvignes, juxta vineam Garnerii Fautrii.

Jacet in cimiterio pauperum.

952

Pridie Non. Julii. — Obiit Petronilla, uxor Radulphi maioris, que dedit B. Marie mansum Crispilioni qui debet XII denarios singulis annis.

Digitized by Google

953

Pridie Non. Julii.— Eodem die, obiit Petrus, filius Godefridi, pro cujus animâ ipse et uxor ejus Dannuns dederunt nobis sex denarios censuales, super domum Hodeiere Forrere.

954

Non. Julii.— Hic debet fieri anniversarium panis et vini videlicet in octava B^torum^ Petri et Pauli apostolorum, pro Bernardâ de Villanovâ, fondatum super decimam de Chassaigniis. Capitulum debet.

955

Non. Julii. — Obiit Gelieta, filia Emere de Pernant, que dedit Deo et B. Marie VI denarios censuales, super domum que est in Burgo novo, que prius debebat XII denarios.

956

Non. Julii. — Obiit Hugo, prepositus, qui dedit B. Marie IIII solidos et VI denarios censuales apud Saviniacum, de vineis quas tenet Henricus Amerosus et VIII apud Chalengis.

957

Non. Julii. 1285.— Anno D^ni^ M. CC. octogesimo quinto, obiit Parisius Boleranz, qui dedit Deo et B. Marie, pro anniversario suo ibidem annuatim faciendo X solidos viennenses, quos assedit super pratum suum juxta pratum Cisterciense, versus Gigneyum.
Jacet in claustro.

958

Non. Julii. — Obiit magister Andreas Carpentarius, qui dedit Deo et B. Marie belnensi V solidos et I denarium, pro anniversario suo in eâdem annis singulis faciendo, quos assedit super domum suam que est en la Bretenere in vico

Digitized by Google

Arbaudorum, juxta domum Symonis de Chamblans et ante domum Radulphi Droar.

959

Non. Julii. — Hic debet celebrari missa S. Spiritûs pro magistro Johanne de Prevanchères, rectore scholarum belnensium, et debent distribui XX solidi quos assedit super domos de Campaniâ in quibus sunt schole cantus, juxtà domum Hugonis Bacoe ; et post ejus obitum cedent in ejus anniversarium.

960

VIII *Idus Julii.* Eodem die, obiit Theobaudus, maior, qui dedit B. Marie et canonicis ibi servientibus XX nummos censuales uxore atque filiis suis laudantibus.

961

VII *Idus Julii.* 1315. — Anno D^ni^ M. CCC. quinto decano, obiit magister Renaudus Berreti, canonicus belnensis. Ipse dedit quartam partem domûs supra Bosesiam quam tenet Stephanus Boulonnis et LX solidos turonenses de anniversario ; et de hoc habemus clausulam testamenti sub sigillo Ducis.

Jacet ante altare S. Thome.

962

VII *Idus Julii.* 1315. Eodem die, obiit mater Petri, pro cujus animâ ipse Petrus dedit Deo et B. Marie IIII denarios censuales super domum suam de Castro.

963

VII *Idus Julii.* 1226. — Noverint universi, presentes et futuri, quod Orieta, uxor Arnulfi Ruffi pergentes in transmarinis partibus, et Elisabeth, ejus filia, dederunt Deo et ecclesie B. Marie belnensis, pro remedio anime sue et antecessorum suorum XII denarios censuales annuatim in martio reddendos, super vineam suam de Petrariâ.

Actum anno D^ni^ M. CC. XX. VI., ista die.

Digitized by Google

964

VII *Idus Julii.* 1288. — Anno Dni M. CC. octogesimo octavo, obiit Petronilla, relicta Johannis Balduini, que dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis X solidos viennenses, pro anniversario suo, quos assedit super XX solidis viennensibus qui eodem debebantur de annuo et perpetuo redditu à Naaleto Porcherio, Moigeneta ejus uxore, Guillermetâ et Matheo ejusdem Naaleti filiis, in territorio qui dicitur Mons-champ-roy, juxta vineam Stephani de Chemino et vineam Benedicti Quibor; alia sita est am Palatain juxta vineam Charreaul et vineam que dicitur grande. Item altaribus B. Agnetis, B. Johannis, B. Thome, B. Nicholai, B. Eligii, B. Dyonisii, B. Jacobi, S. Crucis, S. ..... B. Katherine, B. Vincentii.

965

VI *Idus Julii.*—Obierunt Arbertus, miles et M.. qui dederunt nobis mansum unum de Moleise cum appendiciis suis.

966

VI *Idus Julii.* — Decimâ die hujus mensis, debet fieri anniversarium magistri Odonis le Changeour, qui dedit ecclesie XL solidos divionenses quos debet Piarretus Jomer, super quodam virgulto sito versus molendinum de prato, juxta domos Constantini Carpentarii, juxta muros belnenses.

967

VI *Idus Julii.* — In quindenâ Nativitatis B. Johannis Baptiste, tenetur capitulum B. Marie Belnensis distribuere annuatim de redditibus ejusdem ecclesie centum solidos divionenses inter canonicos et clericos, pro anniversario Guidonis Bressandi, qui interernnt in celebratione misse anniversarii sui,

Digitized by Google

968

VI *Idus Julii.* — Hic debet fieri anniversarium pro Gelebundo et Nichola, ejus uxore, et debent distribui XV solidi de quibus Robelinus, filius Amieti de Berireio, debet V solidos super manso suo sito retro domum suam versus S. Martinum ; alios X solidos debent assedere heredes dicti Gelebundi.

969

VI *Idus Julii.* — Obiit Stephanus, clericus, pro cujus animâ pater suus Petrus de Savooges dedit Deo et S. belnensi ecclesie edificia sua, hoc modo : jornale scilicet vinee quod habebat in terrâ D^ni^ Huonis de Charre, quod debet VIII denarios censualiter, exceptâ tertiâ parte que est filiastri sui ; eodem modo plantam quam habet cum Lamberto Pouserio, licet census nondum diffinitus esset, in territorio de Brunonis jacet ; IIII operatas vinee que debent III denarios censuales.

970

III *Kal. Julii.*—Pro Odeonâ de Bauteaul debet fieri anniversarium de decem solidis divionensibus quos assedit super domum et mansum Colini dicti Charbiley Lathomi ; solventur in festo omnium S.S.

Item debentur super predictis promissis IV solidi.

971

III *Kal. Julii.*— Pro magistro Johanne Chamilley, phisico, super domo in quâ moratur Guillermus Gurry, burserius, ultra Bosesiam VIII solidos monete currentis dictus Guillermus dicte domus debet et solvit.

972

III *Kal. Julii.*— Obiit Guiburgis, mater Mathildis uxoris Richard, pro cujus animâ et antecessoribus suis eadem Mathildis dedit B. Marie II solidos censuales supra domum

Digitized by Google

suam que est in Burgo. Illos autem II solidos reddet mense martio quicumque tenuerit domum supra dictam.

973

III *Kal. Julii.* — Eodem die, obiit Elisabeth, soror Reimundi de Corbiniaco, belnensis canonici, que dedit B. Marie pro remedio anime sue IX sextarios vini apud Pomarcum.

974

III *Kal. Julii.* — Obiit Maria, uxor Gilberti Cementarii, que dedit B. Marie IIII denarios censuales reddendos in martio super domum que fuit Andree Cementarii.

975

III *Kal Julii.* 1240. — Anno D^ni^ M. CC. quadragesimo, obiit Lambertus Noirot, pro cujus animâ Morellus frater suus dedit Deo et ecclesie B. Marie VIII denarios censuales annuatim reddendos in martio super vineam suam sitam versus Hurmum prope cheminum de Pomarco, in quâ dicta ecclesia habebat IIII denarios censuales de fundo ejusdem.

976

III *Kal. Julii.* 1240. — Noverint universi, presentes et futuri quod ego Carrerius, dictus de Corbene, mercator, qui etiam in precinctu itineris nostri eundi ad partes transmarinas, dedi, concessi et tradidi Deo et ecclesie B. Marie belnensis XV denarios censuales annuatim in mense martio reddendos, de quibus Mangini Cotereaul debent XII denarios super mansum suum situm ante domum Cisterciense de Belnâ et D. Petrus Pétot presbiter debet III denarios super vineam suam sitam ad puteum de Alorse ; et de dictis XV denariis dictam ecclesiam investivit. Actum est, in anno D^ni^ M. CC. XL., mense Julii.

977

Pridie Kal. Junii.— Pro D. Guillermo de Ruâ, quondam

Digitized by Google

canonico hujus ecclesie, pro unà antiphonà vocatâ Clementissime D. XV solidos coranz sitos super domo et ejus pertinenciis in quâ moratur Nycholaus in vico S. Martini, quam acquisivit à sorore suâ. — Jacet ante altare S. Johannis; sita est prope fontem es Coustereaux.

978

Pridie Kal. Julii. — Obiit Jaqueta, uxor Martini Masuère, filia Barnegant, que dedit Deo et B. Marie XII denarios censuales reddendos in martio, super vineam de Boteres que est juxta vineam Jobelot au Meroer.

979

Kal. Julii. — Obiit Benietus, divionensis, qui dedit Deo et B. Marie LX solidos pro anniversario suo.

980

Kal. Julii. 1189. — Obiit Ansericus de Monte Regali qui dedit Deo et B. Marie, pro remedio anime sue et antecessorum suorum, duas partes decimarum B. Marie Blanche et calicem argenteum.

981

Eodem die, obiit Renaudus decanus.

982

Kal. Julii. — Obiit Girardus Alemannus, qui dedit B. Marie XII denarios super vineam de la Platère reddendos in martio.

983

Kal. Julii. — Obiit magister Alexander de Lingonis, canonicus belnensis qui, pro remedio anime sue et antecessorum suorum, dedit Deo et dicte ecclesie vineam suam, sitam in territorio de Marconai, quam acquisivit à Quoterellis de Belnâ ; ita quod quicumque tenuerit dictam vineam tenetur

Digitized by Google

reddere dicte ecclesie LX solidos divionenses, in die anniversarii sui de dictâ vineâ, inter canonicos et clericos dividendos annuatim.

984

VI *Non. Julii.* — Obiit magister Johannes Cambellani quondam canonicus hujus ecclesie, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis V solidos divionenses, pro anniversario suo, sitos super....., domus site in vico Bretenarie, juxta mansum Johannis de..... carnificis de Belnâ.

Joannes Mylet de Belna debet.

985

VI *Non. Julii.* — Eodem die, obiit Fistia, uxor Hugonis Dapiferi, que dedit B. Marie unum mansum cum appendiciis suis apud Molesiam, alterum apud Charreium, alterum apud Barbireium sub Marinneio.

986

VI *Non. Julii.* — Eodem die, obiit Aia, mater Roberti de Volerte, pro cujus anima ipse dedit B. Marie et canonicis ibi deo servientibus, apud Pomarcum VII sextaria vini.

987

VI *Non. Julii.* — Eodem die obiit Hugo Tapin, pro cujus animâ uxor ejus dedit Deo et B. Marie dimidium mansum apud Charreiacum, laudantibus filiis et filiabus suis.

988

VI *Non. Julii.* 1249. — Anno D^ni^ M. CC. XL. IX., obiit Dampnons, uxor Martini Pelot, qui dedit de assensu Guillermi Bacoe, patris sui, X solidos, pro anniversario suo faciendo, ecclesie B. Marie belnensis, quos debet solvere quicumque tenebit duas domos ligneas que sunt ante domum Robeloti Parvi, super quibus ipsa assedit dictos X solidos.

Digitized by Google

989

VI *Non. Julii.* — Obiit Valanchat, mercator, qui dedit Deo et B. Marie VI denarios censuales reddendos in martio, super vineam suam de Monterminal sitam juxta vineam prepositi de Chastillet.

990

VI *Nonas Julii.* — Obiit Bona, uxor Constantini fratris dicti Valenchaudi, que dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis VI denarios censuales annuatim reddendos in martio super vineam de Boisson, juxta vineam as Bolars de Sarrigneyo.

Eodem die, visitatio B. Marie Virginis.

991

VI *Nonas Julii.* — Obiit Petrus de S. Romano, noster canonicus, qui dedit B. Marie III solidos censuales, super duabus domibus que sunt inter domum Jochaud et domum Constantini presbiteri, pretereà VI denarios quos debet uxor Gileberti pastoris, et IIII nummos quos debet de Monte Helie et II nummos quos dederat nobis Guillermus de Culestris de quodam prato quod Petrus canonicus invitâ suâ tenebat; dedit etiam in grangiâ C solidos quos habebat super Lebaudon de S. Martino et II vineas et X libras ante Montem Helie.

992

V *Nonas Julii.* — Obiit Hugo de S. Romano, qui dedit Deo et B. Marie XX nummos censuales pro animâ suâ, apud Mareliacum, quos debent Hugo de Lace et Joochaudus XIII denarios reddendos in martio et Renaudus et sociis ejus VIII denarios.

993

V *Nonas Julii.* — Obiit Robertus li Sareures qui dedit deo et B. Marie VI denarios censuales in domo quam acquisivit de Cholet que est juxta domum Corte Loe.

Digitized by Google

994

V *Non. Julii.* —Obiit Galterus de Chaudeniaco, qui dedit B. Marie VI denarios in martio reddendos, super quandam terram apud Corbertaut, quam tenet Reinaudus de Sancta Maria Alba.

995

V *Non. Julii.* — Obiit Hugo de Vuleniaco, qui dedit Deo et B. Marie XVIII denarios, scilicet IX in vigiliâ natalis D^ni^, IX in martio super mansum quod est apud Bretenai.

996

V *Non. Julii.* 1232. — Anno D^ni^ M. CC. XXX secundo, obiit Robinus clericus, nepos Hugonis Pusserii, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie unam pintam olei reddendam in crastino B. Dionisii, supra vineam suam que est al Fornal.

997

V *Non. Julii.* — 1300. — Anno D^ni^ M. trecentesimo, obiit Guillermus Barroti, qui dedit Deo et B. Marie pro anniversario suo singulis annis faciendo decem solidos sitos super quinque bossellos frumenti et avene per medium qui debentur super molendinum vocatum molendinum Dame Moree retro muros belnenses situm.

998

V *Non. Julii.* — Pro Johanne d'Escutigney de Belnâ, Johannetâ primâ uxore suâ, et Margaronâ uxore suâ secundâ quondam filiâ Hugonis Caligarii de Belnâ, suis que parentibus et amicis XX solidos turonenses, grosso turonensi argenteo computato pro XX denariis, super pluribus redditibus, censivis et aliis hereditagiis sitis in villâ et territorio Belne a predictis conjugibus de facto tradictis decano et capitulo hujus ecclesie.

Jacent in capellâ novâ sancti Johannis.

Digitized by Google

999

V *Non. Julii.* — Dicta la Prolate, quondam uxor Girardi Nen, que dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis V solidos viennenses, quos assedit supra domum in vico es Boçons, juxta domum Roberti Paillot.

1000

V *Non. Julii.* 1430. —Fundavit quondam magister Guido Colot XXX solidos turonenses, distribuendos tribus horis in die translationis S. Martini necnon X solidos turonenses pro luminari dicti festi. Fundavit insuper dictus magister Guido unum anniversarium panis et vini celebrandum in crastino dicti festi et tenetur ad omnia supradicta capellanus fundationis S. Anne facte per eumdum magistrum Guidonem Colot.

1001

V *Non. Julii.* — Obiit magister Ricardus canonicus, belnensis.

1002

V *Non. Julii.* 1262. — Anno D^ni^ M. CC. LX. II., obiit Belons, relicta Bartholomei, qui dedit Deo et B. Marie belnensis, pro anniversario suo, ibidem annis singulis faciendo, V solidos et I denarium super medietatem sue domûs que est super Bosesiam ante domum dicti Jai et prope domum que fuit Hugonis Digoine.

1003

V *Non. Julii.* — Capitulum belnense tenetur de redditibus ejusdem ecclesie distribuere XX solidos viennenses in die anniversarii D^ni^ Guidonis de Monteregali thesaurarii lingonensis, pro quibus recepit Capitulum ab executoribus dicti Guidonis XX libras viennenses.

1004

IIII *Non. Julii.* Obiit Hugo de Magno Campo pro cujus

Digitized by Google

anima Bernardus, filius ejus, dedit B. Marie belnensis ecclesie sextam partem cujusdam molendini quam tenet Robertus de Milly, si canonici dictam partem reddere voluerent facturis molendini, sin autem I bichet frumenti et alium avene in festivitate omnium Sanctorum annuatim reddenda sunt.

1005

IIII *Non. Julii.* 1340. Anno D^ni M. CC. XL., obiit Humbertus li bers de Belnâ clericus, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie, pro anniversario suo XV solidos, super domum et mansum suum versùs Sanctum Nycholaum D. Hugo Besanceon tenet.

Jacet in cimiterio pauperum juxta tumbam magistri Johannis Dadet.

1006

III *Non. Julii.* 1294 — Anno D^ni M. CC. nonagesimo quarto, obiit magister Petrus de Marcilleyo, decanus belnensis, doctor in theologiâ.

Jacet in claustro.

Capitulum recepit per manum Petri de Marcilleyo, fratris et heredis ipsius decani, octogenta libras viennenses quas reservat pro redditibus emendis pro anniversario dicti decani annuatim faciendo.

1007

III *Non. Julii.* 1315. — Anno D^ni M. CCC. decimo quinto discretus vir D. Johannes Fiezée, alias de Nulai, dedit Deo et ecclesie B. Marie de Belnâ, pro anniversario suo, ibidem singulis annis faciendo, die martis post instans festum B. Martini estivalis, unum francum pro XX solidis sitis super domum quam tenet Stephanus le Riche, de dicto Nuleio..... et dicta die..... distributio.

1008

III *Non. Julii.* 1305. — Anno D^ni M. CCC. quinto, obiit Martina Trifferia que dedit Deo et ecclesie B. Marie belnen-

Digitized by Google

sis V solidos et I denarium pro anniversario suo annis singulis faciendo, quos assedit super vineam suam sitam en Monchaud juxta vineam Hugonis de Aubigneyo domicelli et juxta vineam Pereneti quondam filii Richardi de Melins et post cheminum.

1009

Pridie Non. Julii.—Obiit Gelebundus de Belnâ, clericus, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis, pro anniversario suo ibidem annis singulis faciendo, IIII solidos turonenses parvorum, quos bonus amicus Rosée, super vineam suam de Sanvignes, juxta vineam Garnerii Fautrei.

Jacet in cimiterio pauperum.

1010

Pridie Non. Julii. —Obiit Petronilla, uxor Radulfi maioris, que dedit B. Marie mansum Crispilioni qui debet XII denarios singulis annis.

1011

Pridie Non. Julii.—Eodem die, obiit Petrus, filius Godefridi, pro cujus animâ ipse et uxor ejus Dannuns dederunt nobis sex denarios censuales super domum Hodeiere Forrere.

1012

Nonis Julii. —Hic debet fieri anniversarium panis et vini videlicet in octavâ B. B. Petri et Pauli apostolorum pro Bernardâ de Villanova, fundatum super decima de Chassaigniis Capitulum debet.

1013

Non. Julii. — Obiit Julieta, filia Emere de Pernant, que dedit Deo et B. Marie VI denarios censuales, super domum que est in Burgo-Novo, que prius debebat XII denarios.

1014

Non. Julii. —Obiit Hugo, prepositus, qui dedit B. Marie

Digitized by Google

IIII solidos et VI denarios censuales apud Saviniacum, de vineis quas tenet Henricus Amerosus et VIII apud Chalengis.

1015

Non. Julii. 1285. — Anno D^ni M. CC. octogesimo quinto obiit Parisius Boleranz, qui dedit Deo et B. Marie, pro anniversario suo, ibidem annuatim faciendo, X solidos viennenses, quos assedit super pratum suum juxta pratum Cisterciense versùs Gigneyum.

Jacet in claustro.

1016

Non. Julii. — Obiit magister Andreas Carpentarius qui dedit Deo et B. Marie belnensis V solidos et I denarium, pro anniversario suo in eâdem annis singulis faciendo, quos assedit super domum suam que est en la Brutenère, in vico Arbaudorum, juxta domum Symonis de Chamblanc et ante domum Radulphi Droar.

1017

Non. Julii. — Hic debet celebrari missa S. Spiritus pro magistro Johanne de Prevanchères rectore scholarum belnensium, et debent distribui XX solidi quos assedit super domos de Campaniâ in quibus sunt schole cantûs, juxta domum Hugonis Bacoé, et post ejus obitum cedent in ejus anniversarium.

1018

VIII *Idus Julii.* — Eodem die, obiit Theobaudus, maior, qui dedit B. Marie et canonicis ibi servientibus XX nummos censuales, uxore atque filiis suis laudentibus.

1019

VII *Idus Julii.* 1315.— Anno D^ni M. CCC. quinto decimo, obiit magister Renaudus Berreti, canonicus belnensis, ipse dedit quartam partem domus supra Bosesiam quam tenet

Digitized by Google

Stephanus Boulonnis et LX solidos turonenses de anniversario, et de hoc habemus clausulam testamenti sub sigillo ducis.

Jacet ante altare S. Thome.

1020

VII *Idus Julii*. 1315. — Eodem die obiit mater Petri, pro cujus animâ ipse Petrus dedit Deo et B. Marie IIII denarios censuales super domum suam de Castro.

1021

VII *Idus Julii*. 1226 — Noverint universi, presentes et futuri quod Orieta, uxor Arnulfi Ruffi, pergentes in transmarinis partibus, et Elisabeth ejus filia, dederunt Deo et ecclesie B. Marie belnensis, pro remedio anime sue et antecessorum suorum, XII denarios censuales annuatim in martio reddendos super vineam suam de Petrariâ.

Actum anno D^ni^ M. CC. XX. VI. istâ die.

1022

VII *Idus Julii*. 1288. — Anno D^ni^ M. CC. octogesimo octavo, obiit Petronilla, relicta Johannis Balduini, que dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis X solidos viennenses, pro anniversario suo, quos assedit super XX solidis viennensibus qui eidem debebantur de annuo et perpetuo redditu à Naaleto Porcherio ; Moigenetâ ejus uxore, Guillermetâ et Matheo ejusdem Naaleti filiis, in territorio qui dicitur Mons-Champ-Roy juxta vineam Stephani de Chemino et vineam benedicti Quibor ; alia sita est An Palatain juxta vineam Charreaul et vineam que dicitur grande. Item altaribus B. Agnetis, B. Johannis, B. Thome, B. Nicholai. B. Eligii, B. Dyonisii, B. Jacobi, B. Crucis. B. ..... B. Katherine, B. Vincentii.

1023

VI *Idus Julii*. — Obierunt Arbertus, miles et M... qui dederunt nobis mansum unum de Moleise cum appendiciis suis.

Digitized by Google

1024

VI *Idus Julii.* — Decimâ die hujus mensis debet fieri anniversârium magistri Odonis le Changeour, qui dedit ecclesie XL solidos divionenses quos debet Piarretus Jomes, super quodam virgulto sito versùs molendinum de prato, juxta domos Constantini Carpentarii, juxta muros belnenses.

1025

VI *Idus Julii.* — In quindenâ Nativitatis B. Johannis Baptiste, tenetur Capitulum B. Marie belnensis distribuere annuatim de redditibus ejusdem ecclesie centum solidos divionenses inter canonicos et clericos, pro anniversario Guidonis Bressandi, qui intererunt in celebratione misse anniversarii sui.

1026

VI *Idus Julii.* — Hic debet fieri anniversarium pro Gelebundo et Nichola ejus uxore, et debent distribui XV solidi de quibus Robelinus, filius Amieti de Berireio, debet V solidos super manso suo sito retro domum suam versus S. Martinum, alios X solidos debent assedere heredes dicti Gelebundi.

1027

VI *Idus Julii.* — Obiit Stephanus, clericus, pro cujus animâ pater suus Petrus de Savooges dedit Deo et B. Marie belnensi ecclesie edificia sua, hoc modo, jornale scilicet vinee quod habebat in terrâ D. Huonis de Charre, quod debet VIII denarios censualiter, exceptâ tertiâ parte que est filiastri sui ; eodem modo plantam quam habet cum Lamberto Ponserio, licet census nondum diffinitis esset, in territorio de Brunonis jacet ; IIII operatas vinee que debent III denarios censuales.

Iterum dedit nobis duas partes domûs sue post obitum suum pro his omnibus investivit nos uno modio vini singulis annis unde et nos recepimus predictum Petrum et uxorem ejus in omnibus spritualibus beneficiis ecclesie nostre. (une

Digitized by Google

autre main ajoute :) De modio vini predicto debet Radulphus Aurifaber dimidium modium super dimidium plante predicte et super medietate dictarum IIII operatarum vinee ; et Guido de Charre debet III sextaria super suam partem maritagii sui vinearum predictarum et domus sue; Micheletus filius dicti Petri debet tria sextaria super suam partem dicte domus; Costerer, filius Aillenart, unum sextarium super quartam partem vinee de Cursu de Rains que fuit dicti Micheleti.

1028

VI *Idus Julii*. 1240. — Anno D^ni^ M. CC. XL, obiit Guido clericus, filius Petri Canpsoris de Belnâ, pro cujus animâ idem Petrus dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis et canonicis et clericis ibidem Deo servientibus V solidos et I denarium censuales annuatim reddendos in die anniversarii ipsius Guidonis et inter canonicos et clericos ejusdem ecclesie dividendos super duobus campis vinearum suarum sitarum in Bello-Monte, juxta vineam D. Stephani Ploton, archipresbiteri belnensis.

1029

VI *Idus Julii*. — Obierunt Guido de Chaudeniaco et Stephanus de Monte S. Johannis, nobiles viri, fideles amici hujus ecclesie.

1030

V *Idus Julii*. — Obiit Petrus Caprarius, belnensis canonicus, qui dedit Deo et ecclesie belnensi pro anniversario suo annuatim faciendo XL solidos censuales equaliter presentibus et in integrum dividendos, ex quibus reddet X solidos quicumque vineam suam et mansum suum que sunt super stagnum XV solidos quicunque tenebit vineam que est retro domum Cluniaci, in quâ nullus habet censum, quinque solidos quicumque tenebit domum magnam super Bosesiam in quâ similiter nullus habet censum, alios V solidos debent Clemens de Boteral, III solidos, Johannes de Grosbos VI denarios de vinea super stagnum, uxor Hugonis de Charrey,

Digitized by Google

XII denarios de domo que fuit Johannis de Grosbos, Pasquete de Burgo-Novo XI denarios, Bona sororia sua III solidos de domo que est juxta muros ante Bretenet de uno campo VI denarios, Quaifète VII solidos de manso quod est juxta domum dicte Borie, Johannes Ronge VI denarios de vineâ de Telechaut.

1031

V *Idus Julii*. 1277. — Anno D^ni^ M. CC. septuagesimo septimo, obiit magister Guido de Cremon, canonicus hujus ecclesie.

Jacet in capitulo.

1032

V *Idus Julii*. 1284. Anno D^ni^ M. CC. octogesimo quarto, obiit Raholetus, Clementii burgensis belnensis, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis, pro anniversario suo, annis singulis faciendo, X solidos monete currentis per Burgundiam, et IIII solidos ejusdem monete pro oblationibus dandis in choro, quos assedit super domum suam lapideam sitam in vico Coterellorum de Belnâ, que domus fuit patris sui, inter domum heredum Hugonis Clementii, fratris sui, et domum que fuit Petri Pelliparii dicti Coterelli, ita quod quicumque tenebit dictam domum tenebitur solvere dictos X solidos pro anniversario et IIII solidos pro oblationibus die dicti anniversarii.

Jacet intrà ecclesiam istam ante altare B. Eligii.

1033

IIII *Idus Julii*. — Capitulum B. Marie belnensis tenetur de redditibus ejusdem ecclesie distribuere inter canonicos et clericos qui interfuerint in celebratione misse anniversarii magistri Stephani de Draceyo, canonici belnensis, XLV solidos divionenses.

1034

IIII *Idus Julii*. — Obierunt Boterius et uxor ejus, pro

Digitized by Google

quorum animabus Laurentius, eorum filius, dedit Deo et B. Marie XII denarios censuales super terram quam tenent filii Petri Pinguis de Chalengis, reddendos in martio.

1035

IIII *Idus Julii.* — Eodem die, obiit Adelina, uxor Laurentii de Bois, pro cujus anima ipse dedit B. Marie semi modium vini in vineâ de Cabanis, et Petro pro filio suo semi modium vini in vineâ de Costère.

1036

IIII *Idus Julii.* 1239. — Anno D^ni^ M. CC. XXX. nono, obiit dominus Durandus de Boies, capellanus B. Marie Magdalene belnensis, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis et canonicis et clericis ibidem Deo servientibus X solidos censuales annuatim in die anniversarii reddendos, inter illos dividendos, de quibus assidebant V solidos super domum suam sitam ante Hulmum, et alios quinque super duabus peciis vinearum quos acquisivit à Thomasio Naart et à Beugneto Gouret.

1037

III *Idus Julii.* 1269. — Anno D^ni^ M. CC. LX. nono, obiit Guiosa, filia quondam Radulphi de Ruâ, uxor Guidonis Bauduini, que dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis pro anniversario suo ibidem annis singulis faciendo septem solidos viennenses, quos assedit super vineam suam de Bello-Monte, que est juxta vineam Stephani Meline. Item, dedit capellanis dicte ecclesie qui celebrabunt missas in die anniversarii sui pro animâ suâ et parentum suorum III solidos equaliter dividendos inter ipsos, quos assedit super dictam vineam.

1038

III *Idus Julii.* 1420. — Anno D^ni^ M. CCCC. vicesimo, magistri Petrus et Guido Mignotelli, fratres jurisperiti, dederunt Deo et B. Marie ecclesie belnensis pro uno anniversario, singulis annis ibidem faciendo, in fine misse dicenda,

Digitized by Google

XXXIII solidos viennenses cum IIII denarios; quorum quidem solidorum XX quos assignaverunt super quandam domum sitam in magno vico belnensi, juxta domum Guillermi Le Guespet hinc, et juxta domum heredum quondam magistri Philiberti de Salione inde, quam nunc tenet Gerardus Plain-Paix.

1039

III *Idus Julii.* — Obiit Beatrix, uxor Theobaudi de Arneto, pro cujus animâ Theobaudus idem dedit B. Marie VI denarios, in martio reddendos supra quandam plantam in Campaniâ, que prius debebat canonicis IIII denarios.

1040

III *Idus Julii.* — Quartâ decimâ die hujus mensis, debet celebrari missa de deffunctis pro D. Andreâ de Rubro-monte, canonico hujus ecclesie, qui dedit dicte ecclesie perpetuo viginti solidos monete currentis, quos assedit super omnia bona sua. Debet provisor hujus ecclesie.

1041

Pridie Idus Julii. — Obiit Hugo de Belnâ qui dedit Deo et B. Marie XVIII denarios censuales in horto archipresbiteri.

1042

Pridie Idus Julii. — Obiit Odo.

1043

Pridie Idus Julii. — Obiit Hugo de Curiâ Bertaudi, diaconus et canonicus.

1044

Idus Julii. 1300. — Anno D^ni^ M. CCC., obiit Theobaldus de Vergeto, qui dedit Deo et B. Marie belnensi, pro anniversario suo, annis singulis in dictâ ecclesiâ faciendo et

Digitized by Google

pro remedio anime avunculi sui, D. Stephani, canonici belnensis, LX solidos divionenses.

1045

Idus Augusti. — Rome natale S. Alexii, confessoris, vitam in fine hujus.....

1046

XVII K*al. Augusti.* 1328. — Anno D^mi M. CCC. XXVIII. Die dominicâ ante festum B. Marie Magdelene, obiit Magister de Santigneyo, canonicus belnensis, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis, pro anniversario suo, in dictâ ecclesiâ anno quolibet faciendo IIII libras divionenses, sitas super domum quam inhabitabat sitam in.....

Flaichart ex unà parte, et juxta domum D. Agnes de Cabare (?) ex alterâ.

1047

XVII K*al. Augusti.* — Pro Johanne d'Escutigney et uxore sua Johanneta XXV solidos monete anniversariorum, sitos super grangiam suam de Gigneyo, fossatos ipsius et pratum atque terram ibi prope plene confirmatum in litteris super hoc à dictis conjugibus concessis.

Jacent in capellâ B. Michaelis novâ quam fundavit D. Hugo de Pomarco, quondam episcopo lingonensi, ante altare dicte capelle.

1048

XVII K*al. Augusti.*— Obiit Hugo, archipresbiter Vergiacensis, qui dedit B. Marie V solidos annuatim reddendos in anniversario, super mansum Galterii Ferrarii.

1049

XVI K*al. Augusti.* — Eodem die, obiit magister Humbertus, sacerdos et canonicus nostre congregationis.

Digitized by Google

1050

XVI *Kal. Aug.* — Obiit Radulphus, maior, qui dedit B. Marie de Belna medietatem cujusdam vinee apud rotundum fontem.

1051

XVI *Kal. Aug.* — Obiit Petrus li Vanniers, qui dedit Deo et B. Marie, pro remedio anime sue, VI denarios censuales super vineam de Challai, apud Savigniacum reddendos in martio.

1052

XVI *Kal. Aug.* 1237. — Anno D^ni^ M. CC. XXXVII., die sabbati ante festum B. Marie Magdalene, obiit Odobor pro cujus animâ D. Arnulfus de Commarain, canonicus belnensis, dedit Deo et ecclesie belnensi VI denarios censuales annuatim in martio reddendos, quos habebat super grangiam, quam tenet Renaudus de Puilleio, presbyter, que est ante domum Girardi Fabri, clerici.

1053

XVI *Kal. Aug.* 1237. — Eodem die obiit magister Humbertus, sacerdos et canonicus nostre congregationis.

1054

XVI *Kal. Aug.* — Eodem die, natale Eufronii, episcopi eduensis.

1055

XV *Kal. Aug.* — Obiit Gilleta, uxor quondam Hugonis, dicti de Savigneio, que dedit et legavit V solidos et I denarium, sitos super partem suam celarii ante domum Guigno juxta domum dicti Carpentarii.

1056

XV *Kal. Aug.* — Obierunt Renaudus Pansters et Sibilla

Digitized by Google

ejus uxor, qui, pro rémedio animarum suarum, dederunt B. Marie II denarios censuales, quos debet uxor Bernardi de Arneto.

1057

XIIII Kal. *Aug.* 1232. — Obiit Bussell, famulus D. Renaudi de Puilleio, presbyteri, pro cujus animâ idem presbyter dedit Deo et ecclesie VI denarios censuales quos habebat super dictam grangiam quam Girardus Faber, clericus tenet, reddendos in martio.

Actum anno D^ni M. CC. XXX secundo mense novembri.

1058

XIIII Kal. *Aug.* — Eodem die, obiit Robertus, eduensis episcopus, ducis Burgundie filius.

1059

XIIII Kal. *Aug.* 1263. — Anno D^ni M. CC. LX. tertio, obiit D. Laurencius, presbyter, capellanus altaris S. Thome fundati in ecclesiâ B. Marie, qui dedit Deo et B. Marie belnensi, pro anniversario suo, ibidem annis singulis faciendo, decem solidos, quos assedit D. Stephanus presbyter, dictus predicator, successor ipsius Laurencii in dicto altari, super vineam suam de Restiz, quam acquisivit ipse à Johanne de Monte medio de denariis quos habuit idem Stephanus à D. Galtero de Chaaigne, canonico belnensi, pro vineà ipsius Laurencii quam vendidit idem Stephanus eidem Galtero, de assensu decani.

Item dedit idem Laurencius decem altaribus que sunt in ecclesiâ B. Marie belnensis, scilicet, B. Floscelli, B. Michaelis, B. Agnetis, B. Johannis, B. Thome, B. Nicolai, B. Eligii. B. Jacobi, S. Crucis et B. Bartholomei; cuique eorum unum, quos assignavit dictus Stephanus super vinéam supradictam.

Item ..... capitulum pro suo anniversario ibidem annis singulis faciendo V solidos et unum denarium viennenses.

Digitized by Google

1060

XIIII *Kal. Aug.* 1250. — Anno D^ni^ M. CC. L., obiit D. Renaudus de Malimont, canonicus Vergei, qui dedit Deo et B. Marie belnensi censum que debebatur sibi apud Belnam de manso D. Henrici de Mooneaul, scilicet tres bossellos frumenti, unum bichetum avene ad mensuram Belne, unum sextarium vini, unam gallinam et duos solidos divionenses pro anniversario suo ibidem annis singulis faciendo.

1061

XIII *Kal. Aug.* 1270. — Hic debet celebrari missa de S. Spiritu pro magistro Radulpho, clerico ducis Burgundie, et canonico hujus ecclesie, qui dedit nobis LX solidos viennenses dividendos inter canonicos et clericos presentes officio dicte misse ; de quibus LX solidis tenetur reddere annuatim XXX solidos quicumque tenebit domum dictam de Fangeyo et mansum situm inter dictam domum et domum que fuit Girardi Fabri ; quos domum et mansum dedit in perpetuum huic ecclesie dictus Radulphus.

Item D. Petrus Fornerius assedit pro dicto Radulpho XX solidos supra vineam suam de Roichetain sitam juxtà vineam Benedicti Draperii et X solidos super partem suam domûs de Bretenerià, que sita est infra muros ante domum Guillermi, dicti Saveri, post decessum vero dicti Radulphi, dicti LX solidi in anniversarium suum, patris sui et matris sue convertentur et hac presenti die, ut dictum est dividentur. Actum est anno D^ni^ M. CC. LXX.

Jacet in navi ecclesie prope aquam benedictam sub tumulo fracto.

1062

XII *Kal. Aug.* — Obiit Martinus, frater Rabuz, pro cujus animâ idem Rabuz, dedit B. Marie III denarios in martio reddendos, super vineam de Marconain.

1063

XII *Kal. Aug.* — Bernardus de Ginniaco et Bona, ejus

Digitized by Google

uxor, adhuc viventes, pro se et pro remedio matris ejusdem Bone, dederunt IIII denarios censuales, quos debent monachi Maceriarum super quoddam pratum quod est apud Macerias.

1064

XII *Kal. Aug.* — Obiit Bella, uxor Guidonis Ginnosa, que dedit B. Marie VI denarios super domum suam que est juxta domum Roberti Giratet, que domus debebat prius canonicis IIII denarios reddendos in festo S. Martini.

1065

XII *Kal. Aug.* — Item, obiit Petrus Bargerons, qui, pro remedio anime sue, dedit B. Marie VI denarios reddendos in natale domini super domum suam que est prope Bosesiam, que domus prius debebat canonicis II solidos et III denarios reddendos in eâdem festivitate.

1066

XII *Kal. Aug.* — Hic debet celebrari anniversarium pro Clemente Destinaches, quondam belnensi canonico, et debent distribui ..... solidos monete currentis, quos debet solvere quicumque tenebit domum, et decanus et capitulum.....

1067

XII *Kal. Aug.* — Obiit magister Bisuncius, physicus, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis, pro anniversario suo in eâdem faciendo, XX solidos divionenses percipiendos annuatim, super vineam suam sitam en Sanvignes juxta vineam Leprosorum ; quam vineam dedit, concessit et tradidit Lore, sorori sue, et heredibus dicte Lore pro dictis XX solidis annuatim in die anniversarii sui persolvendis. Et si forte accideret quod dicta Lora, sine herede sui corporis, decederet Aalaysons, soror sua, et heredes dicte Alayson dictam vineam pro dictis XX solidis, sicut superius est expressum persolvendis, possiderent.

Digitized by Google

1068

XII *Kal. Aug.* 1244. — Anno D^ni M. CC. XL. quarto, Odo de Eschevronne dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensi in eleemosinam perpetuam II denarios censuales super vineam suam sitam ou Challot subtus forestam Mulin apud Corgoolein.

1069

XII *Kal. Aug.* — Obiit Petrus Bruslez, pro cujus animâ uxor ejus et filii dederunt Deo et B. Marie XII denarios censuales, super domum suam que prius debebat sex denarios eisdem canonicis reddendos in martio; est autem domus juxta grangiam Vuillermi de Chaudenay.

1070

XII *Kal. Aug.* — Obiit Petrus Sescallus, ejusdem ecclesie canonicus, qui dedit Deo et B. Marie XV solidos clericis dividendos in anniversario suo super furnum qui est juxta domum Odonis de Vulenai qui prius debebat X solidos.

1071

XII *Kal. Aug.* — Hic debet fieri anniversarium panis et vini pro D. Stephano Orielli, cantore hujus ecclesie. Anima ejus requiescat in pace. Amen.

1072

XI *Kal. Aug.* — Ista die, fit semi-solemne, ex fundatione D. et magistri Anthonii de Salins, decani hujus ecclesie, pro quo fiendo idem D. dedit ecclesie VII francos redditus distribuendos, videlicet VI francos inter dominos et choriales, ut consuetum est, et alius francus D. Ebdomadario pro missâ, I grossus D. Dyacono et sub Dyacono, I grossus sacriste pro luminari, IIII grossi organiste, II grossi, duobus choristis, II grossi matriculariis, II grossi, ultra distributionem dictorum VI francorum, et fit processio ad altare in capellâ D. Cardinalis, cum responsoriis, suffragiis et col-

Digitized by Google

lectis, tam de B. Magdalenâ quam etiam de deffunctis super tumulum quondam D. Henrici de Salins, quondam decani dicte ecclesie, in choro existenti.

Symon Ruffus.

1073

XI *Kal. Aug.* — Eodem die, obiit Poncius, miles de Vuldenaco, qui dedit B. Marie unum mansum cum appendiciis suis apud Corellas.

1074

XI *Kal. Aug.* — Obiit Walterius, canonicus B. Marie.

1075

XI *Kal. Aug.* — Eodem die, obiit Reinaudus, sacerdos et canonicus.

1076

XI *Kal. Aug.* — Ego, Hugo de Bordis, cruce signatus iter Jherosolimitanum arripiens, notum facio presentibus et futuris quod ego dedi et concessi, in perpetuam eleemosinam, pro remedio anime mee et antecessorum meorum, Deo et ecclesie B. Marie belnensi, XX solidos super domum meam sitam in burgo belnensi que fuit quondam D. Landrici de Pomarco ; que domus nullum debet alium censum ; qui XX solidi dividendi sunt annuatim equaliter in ecclesiâ B. Marie belnensis, quandiu vixero, in crastino B. Marie Magdelene, clericis qui ibi intererunt ad officium faciendum, pro me de S. Spiritu et post decessum meum, in die anniversarii mei pro defunctis.

1077

X *Kal. Aug.* — Obiit Ysabel, pro cujus animâ Henriet dedit IIII denarios censuales, quod debet Johannes Butevilain.

Digitized by Google

1078

X *Kal. Aug.* — Obiit Bernardus de Bois, sacerdos, qui dedit Deo et B. Marie VII solidos clericis dividendos in anniversario suo super medietatem cujusdàm domûs que est in castro, quam acquisivit a Symone Debois, et super medietatem vinee que est es Aubois de Noiset, et super quandam peciam terre que est in Campaniâ.

1079

X *Kal. Aug.* — Obiit Hugo Chamilley, qui dedit Deo et ecclesie huic B. Marie LX solidos turonenses, pro suo anniversario, singulis annis fiendo, quos assedit super quandam domum et mansum situm in magno vico, juxta domum Petri Bureteal huic et domum Odeti Albi inde et super quandam vineam.

Jacet in introitu parvi claustri.

1080

X Kal. Aug. — Eodem die, Reinaudus de Voleniaco adhuc vivens, pro remedio anime sue et suorum, dedit Deo et B. Marie VI denarios annuatim reddendos in martio, super duos jornales terre quos tenebat Ticelinus Blancus, pater ejus; quorum jornalium, res, terram idem Reinaudus emerat à D. ipsius terre.

1081

X Kal. Aug. — Eodem die, obiit Petrus, Diaconus, cognomento Ablas, pro cujus animâ soror ejus Maria dedit B. Marie VI denarios reddendos in festo S. Germani, super partem domûs sue.

1082

X *Kal. Aug.* — Obiit D. Felicia, uxor Gelebont, qui dedit Deo et B. Marie, pro anniversario suo, II solidos censuales, super domum que est juxta domum Richardi de Prato,

Digitized by Google

ante S. Petrum, et de fundo terre illius domus XII denarios reddendos ad festum B. Martini episcopi.

1083

X *Kal. Aug.* — Obiit filia Stephani Ploton, pro cujus animâ ipse Stephanus dedit Deo et B. Marie belnensi III denarios censuales in vineâ suâ de Agret juxta tillas canonicorum.

1084

X *Kal. Aug.* 1245. — Anno D^ni^ M. CC. XL. quinto, istâ die, obiit magister Ferricus de Pontill, canonicus hujus ecclesie, pro cujus animâ capitulum tenetur, in anniversario suo, ibidem annis singulis faciendo, LX solidos divionenses, pro fructibus prebende sue unius anni, quos habuit dictum capitulum, et quicumque tenebit duas pecias vinearum quas habebat dictus magister Ferry quarum una est an Craie versus ulmum de Chore, alia est versus domum de L'Egues, persolvet in die anniversarii sui VII libras.

Magister Guido tenet dictas vineas ad vitam suam pro LXX solidis viennensibus annuatim reddendis, videlicet : pro vinea de Craie XL solidos et pro vinea de l'Egues XXX solidos in die anniversarii.

Nota. — Cet acte a été fait à quatre fois et porte quatre écritures différentes.

1085

IX *Kal. Aug.* 1294. — Anno D^ni^ M. CC. nonagesimo quarto, obiit magister Johannes de Laudonâ, canonicus hujus ecclesie, qui dedit LX libras viennenses, pro redditibus emendis pro anniversario suo, annis singulis faciendo.

Jacet in medio ecclesie.

Item dedit XX libras in opere.

Item dedit duos baccinos argenteos de V marchis faciendos ad lavandum manus sacerdotis ad altare qui celebrabit.

Item debent distribui XX solidi quos decanus et capitu-

Digitized by Google

lum assederunt super taillam hominum de Mandelou pro eo quod habuerunt fructus prebende sue.

Item debet distribui valor fructum vinee quam decanus et capitulum acquisierunt de nummis dicti Johannis ab heredibus Petri dicti Bolomier pretio, videlicet, centum librarum, que vinea sita est versûs Sanvignes in plantis de Boache.

1086

IX *Kal. Aug.*— Obiit Julianus Dadez, diaconus, qui, pro remedio anime sue, dedit Deo et B. Marie XII denarios annuatim reddendos in martio, super quandam vineam in Ulmis, quam tenet Odo, nepos suus.

1087

IX *Kal. Aug.* 1245. — Anno D^ni^ M. CC. XL. quinto, ista die, obiit uxor Johannis Parvi.

1088

VIII *Kal. Aug.* 1267. -- Anno D^ni^ M. CC. LX. septimo, obiit Adelina, uxor Constantii de Pontoi, que dedit Deo et B Marie belnensi V solidos et VI denarios viennenses, pro anniversario suo, ibidem annis singulis faciendo, quos assedit super partem suam seu medietatem domus que est juxtà domum Lorete ex unâ parte, et domum Caligariorum que fuit Guillermi Arbaut ex alterâ ; quam medietatem domûs quicumque tenebit tenebitur solvere dictos V solidos et VI denarios singulis annis.

Jacet.....

1089

VIII *Kal. Aug.* 1345. — Anno D^ni^ M. CCC. XL. V., die martis post festum B. Marie Magdelene, obiit D. Petrus d'Arcenans, presbyter, qui dedit ecclesie X solidos turonenses, pro anniversario suo celebrando, quos assedit super quâdam domo, sita juxta cimiterium B. Martini belnensis, juxta domum B. Margarete et juxta cimiterium publicum ante ymaginem B. Marie Virginis in portale.

Digitized by Google

1090

VIII *Kal. Aug.* 1283. — Anno D^ni M. CC. octogesimo tertio, obiit D. Robertus..... provisor hujus ecclesie.
Jacet in claustro.

1091

VIII *Kal. Aug.* 1291. — Anno D^ni M. CC. nonagesimo primo, obiit D. Odo Brunote, curatus de Vallers la Faie.
Jacet ante portam ecclesie in claustro.

1092

VIII *Kal. Aug.* 1252. — Anno D^ni M. CC. L. secundo, obiit Nicholaus, clericus, nepos Laurentii de Eduâ, concanonicus noster, pro cujus animâ idem Laurencius dedit Deo et B. Marie belnensi, pro anniversario ibidem annis singulis faciendo, V solidos et I denarium, quos assedit super domum suam que est in Campaniâ versus ecclesiam Magdalene, ante domum petri dicti Cassart.

1093

VIII *Kal. Aug.* — Obiit magister Christianus, sacerdos et canonicus.

1094

VIII *Kal. Aug.* — Obiit Jacquelinus Dadet, qui dedit Deo et B. Marie belnensi XXX denarios censuales, super domum suam in quâ manebat, que prius debebat XVIII denarios reddendos in martio.

1095

VII *Kal. Aug.* — Eodem die, obiit Aulenda, uxor Guidonis Beraut, pro cujus animâ ipse Guido dedit Deo et B. Marie VI denarios censuales apud Leugas, super duas vineas que debebant nobis XVIII denarios, quarum unam tenet Girardus de Prato, aliam tenet Johannes de Travasio.

Digitized by Google

1096

VII *Kal. Aug.* — Obiit Sapinus, ducis Burgundie bubuleus, pro cujus animâ Petrus, filius ejus, dedit Deo et B. Marie unum campum in Campaniâ et duo jugera terre in viam Montiniaci, et guerpivit medietatem unius sexterii vini et de quatuor panibus medietatem. Hoc autem debebant ei canonici ex debito in Assumptione.

1097

VII *Kal. Aug.* — Item memoria B. Anne matris Marie magnâ devotione apud fideles celebratur.

1098

VI *Kal. Aug.* — Obiit Rainaudus de Curiâ Berthaudo, qui dedit B. Marie Guarinum de Cluniaco reddentem II solidos in festo S. Germani.

1099

VI *Kal. Aug.* 1269. — Anno D^ni^ M. CC. LX. nono, obiit Regina, mater D. Johannis, dicti Champeno, ex capellani nostri, et dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis, pro anniversario suo, ibidem annis singulis faciendo, VI solidos monete currentis per Burgundiam, quos assedit super magnam vineam suam, sitam prope cheminum de Divione, inter cursum de Rainx et cheminum de Bello-Monte, et inter vineam Guidonis Bauduini et vineam Hugonis Alemant.

Jacet in claustro.

1100

V *Kal. Aug.* 1293. — Anno D^ni^ M. CC. nonagesimo tertio, obiit Floreta, filia quondam Aubrici Sauvaige de Bretheneria belnensi, que dedit centum solidos viennenses pro redditibus emendis, pro anniversario suo faciendo.

Jacet ante portalle.

1101

V *Kal. Aug.* — Valet X solidos quos debet capellanus

Digitized by Google

altaris S. Katherine qui tenet capellaniam quam fundavit bone memorie magister Petrus de Marcilleyo, quondam decano hujus ecclesie, super illâ parte decime de Beligniaco quam tenet.

1102

IIII *Kal. Aug.* — Obiit Gauterius, Cabilonensis episcopus, qui nostre ecclesie multa contulit beneficia.

1103

IIII *Kal. Aug.* — Item, obiit Johannes de Pontiz, noster canonicus, qui dedit B. Marie vineam Campanie et vineam de Sinevineis.

1104

IIII *Kal. Aug.* — Obierunt Arnerius Senetiers et Sercoz, uxor ejus, pro quorum animabus Hugo Senetiers, clericus, eorum filius, dedit Deo et B. Marie belnensi XX solidos percipiendos super vineam suam sitam retro domum Clunei apud Belnam, juxta vineam D. Johanne pro anniversario eorum, annis singulis faciendo.

1105

IIII *Kal. Aug.* 1271. — Anno D^ni^ M. CC. LXXI., obiit Landericus, dictus Clemencez, clericus, qui dedit pro anniversario suo in ecclesiâ belnensi, annis singulis faciendo, X solidos viennenses et tres solidos pro oblationibus dandis in choro, quos assedit super medietatem domorum et mansi qui fuerunt Martini Pelot, super aquam Bosesie, inter mansum Johannis Berthaudi, canonici belnensis, et domum Nicholaï, dicti Rosselli Panetier.

Jacet retro altare B. Johannis, luminari cujus dedit XII denarios super hortum suum de Perporuel qui partitur cum horto Hugonis fratris ejus.

1106

IIII *Kal. Aug.* — Obiit Guido, filius Landrici, vice comi-

Digitized by Google

tis, qui dedit nobis XII denarios apud Busam in vigiliâ Pentecostes, quos debent reddere li Chasnel, et apud Charreium mansum Bernardi Faudel solitum reddere VI denarios in martio, cum autem III boselli injuste rapuerant, predictus Landricus, filius ejus, Deo et B. Marie in pace dimiserunt.

1107

III *Kal. Aug.* 1270. — Anno D^ni^ M. CC. LXX., obiit magister Egidius de Divione, canonicus eduensis et belnensis, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie de Belnâ, pro anniversario suo ibidem annis singulis faciendo, V solidos parisienses, quos assedit super quadam peciam vinee que est ante domum de Nuisot, juxta vineam Leprosorum Belne, quam vineam ipse dedit filio Johannis Bauduin, scilicet filio suo.

Jacet Edue.

1108

III *Kal. Aug.* 1294. — Anno D^ni^ M. CC. nonagesimo quarto, obiit Renaudus Boerii, de vico divionensi de Belnâ, qui dedit pro anniversario suo annuatim faciendo V solidos et I denarium, quos assedit super vineam suam de Vergelausse sitam juxtà vineam.....

Jacet in claustro.

1109

III *Kal. Aug.* (Acte rayé). — In festo B. Germani, quod est ultima Julii, debet fieri solemnitas que sequitur ad honorem Dei et devocionem Germani de la Risie et Symonete ejus uxoris :

Primo pulsabitur, prout fieri solet in festis duplicibus, et cerei festorum duplicium accendentur.

Item parabitur magnum altare, prout parari solet in festis B. Johannis Baptiste, S.S. Petri et Pauli, aut Marie Magdalene.

Item ducentur organa ecclesie, si sit aliquis sciens cantare cum ipsis.

Item totum officium ipsius festi fiet duplex, et in primis

Digitized by Google

vesperis et secundis fient processiones ad altare B. Germani, per dictos Germanum et Symonetam constructum, cantando unum responsorium de ipso sancto cum antiphonâ de *Magnificat* et oratione ut moris est fieri in dictâ ecclesiâ ; et, oratione finitâ, dicetur psalmus *De profundis* cum collectis pro defunctis *Inclina*, *Deus in cujus miseracione*, et *Fidelium*, aspergendo aquam benedictam super sepulturam ipsorum.

Item ante magnam missam fiet processio ad idem altare in cappis honoribus, ut moris est ; et collecta festi, seu S^ti finitâ, immediate cantabitur prosa B. Marie *Inviolata* cum versiculo et oratione de eâdem B. Mariâ et posteà.....

Item sacrista, qui tunc erit, tenebitur celebrare dictâ die (et etiam in alio festo B. Germani quod est primâ die octobris) unam missam ad altare dicti B. Germani, horâ misse parrochialis ; quas quidem missas vult cantari et decantari per cantorem, pueros et omnes cantores ecclesiœ, et quod in fine ipsarum missarum dicatur *Clementissime* cum collectis pro defunctis.

Et pro premisis fiendis, idem Germanus et ejus uxor dederunt huic ecclesie VII francos annui redditus dividendos in modum qui sequitur, videlicet : Dominis canonicis et capellanis extantibus in primis vesperis et processione in eis fiendâ unum francum inter ipsos, more solito, dividendum.

Item in secundis vesperis totidem.

Item existentibus in matutinis similiter unum.

Item in magnâ missâ et processione decem et octo grossos.

Item sacriste pro luminari VI grossi.

Item eidem pro dictis duabus missis procurandis in predictis festis decem denarios turonenses proviso quod, dum celebrabuntur dicte misse, tenebitur ponere super altare duos parvos cereos et etiam, dùm erit processio ut predictis omnibus horis, et dùm post affertorium ad locionem manuum venerit, dicere tenebitur *De profundis* cum collectis pro defunctis,

Item cantori et pueris, pro penâ suâ cantandi predictas missas, unum francum, videlicet, pro qualibet die VI grossi.

Digitized by Google

Item aliis cantoribus qui erunt in dictis missis III grossi.

Item matriculariis ecclesie VI albi pro penâ suâ.

Item clerico vicarii, pro penà suà tradendi et administrandi cappas, VI albi.

Item pro clerico qùi ducet organa III grossi, et (si) non sit qui sciat ludere, sint pro Fabricâ. Et predictos sex francos idem Germanus et Symoneta assederunt et assignaverunt super.....

Fundatio predicta B. Germani fuit tempore prefati Germani de la Risie et ad suam magnam instantiam, et maxime quod assignalia redditus ipsius fondationis erant minus sufficientia, abolita et fuit mutata in festum duplex sine aliâ solemnitate, excepto quod in primis vesperis et in fine tertie, ante missam, fit processio ad dictum altare cantando responsorium S^ti et ut est consuetam in talibus : pro quibus debentur dicte ecclesie solùm tres franci, assignati super assignalia superius declarata, et debent distribui modo consueto.

1110

III *Kal. Aug.* — Eodem die natale B. Marthe hospite D^ni.

1111

Pridie Kal. Aug. 1252. — Anno D^ni M. CC. LII., obiit Renaudus Bannelius, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensi, pro anniversario suo, ibidem annis singulis faciendo, XXX solidos divionenses, quos laudentibus Petro canonico ejusdem ecclesie Hugone et Radulpho, dicto Barrot, filiis suis, assedit super bancum suum ubi venduntur carnes Belne.

1112

Pridie Kal. Aug. — Obiit Hugueta, relicta Gauffridi Barrot de Belnâ, que dedit Deo et ecclesie B. Marie XX solidos.

1113

Pridie Kal. Aug. — Hic fit anniversarium, pro D. Petro

Digitized by Google

de Castellione, alias de Poisson, presbytero de Belnâ et pro patre et matre ejusdem, qui dederunt huic ecclesie,pro anniversario suo ibidem faciendo,annis singulis,ultimâ die mensis julii XXX solidos turonenses, assignatos supra quamdam domum suam sitam in vico aux. Cotereaulx, juxta domum Johannis d'Escharnant hinc et domum heredum Pantoillon inde, item super sex operatas vinee sitas en Chardereneul juxta vineam Symonis Nenet hinc et Piernetum Ginot inde.

1114

Pridie Kal. Aug.— Obiit Clemencia, filia Rainaldi Gay, que dedit B. Marie cortinum et pallium suum.

1115

Pridie Kal. Aug. — Obiit Maria, uxor Barnuini de Domo Dei, que, pro remedio anime sue, dedit B. Marie V denarios reddendos in martio, super vineam que est in Bauches.

1116

Pridie Kal. Aug. — Noverint universi, presentes et futuri, quod Hugo, deu Cheene et Bescelon, uxor sua, dederunt Deo et B. Marie belnensi, pro remedio anime sue et antecessorum suorum, XVIII denarios censuales annuatim in martio reddendos super duos campos vinee de Restiz, sitos juxta vineam Bernardi Sauvage.

1117

Pridie Kal. Aug. 1290. — Anno D^ni^ M. CC. nonagesimo, obiit Thomas de Belnâ, canonicus Cabilonensis,qui dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis, pro anniversario suo annuatim faciendo, XX solidos viennenses de annuo et perpetuo redditu, quos assedit super terciam partem quinque modiorum vini ad mensuram belnensis apud Murixallum, quam terciam partem Regnieta soror quondam et herede dicti Thome tenet, et debet solvere dictos XX solidos annuatim super dictam terciam partem V modiorum vini.

Digitized by Google

Jacet in claustro.

Note écrite d'une autre main.

Perrenetus Grossellers Achylletus..... et..... ejus soror de Murisallot tenent et debent.

1118

Kal. Aug. 1252. — Anno D^ni M. CC. LII., obiit Johanna soror D. Milonis, presbiteri, que dedit Deo et B. Marie belnensi, pro anniversario suo et Regine matris sue, ibidem annis singulis faciendo, V solidos et I denarium quos assedit super duas pecias vinearum que sunt an Champlone juxtà vineam que fuit D. Philippi de Anquigne defuncti et vineam Radulphi aurifabri.

1119

Kal. Aug. 1307. — Anno D^ni M. CCC. septimo, obiit Petrus dictus Davendoz, clericus, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis V solidos et I denarium, quos assedit super vineam suam ubi dicitur es Arbues, juxta vineam Girardi de Jonsevaul.

1120

Kal. Aug. — Item, obiit idem Lebaudus qui dedit Deo et B. Marie belnensi VIII solidos censuales super terram suam que sita est super stagnum et I modium vini super vineam de La Val, et II denarios super eandem vineam, et VI denarios censuales quos debet D. Hamelinus de vineâ suâ de La Val.

Ista duo sunt distribuenda in anniversario suo.

1121

III Kal. Aug. — Obiit Clemencia, uxor Leobaudi Genemie, militis, pro cujus animâ idem Leobaudus et Johannes, ejus filius, dederunt B. Marie X denarios super vineam d'Espinel, quam tenet Johannes, filius Boni amici, prepositi de Chastiller, que sunt reddendi in martio, XII denarios quos debet Robertus, capellanus S. Martini, super domum suam,

Digitized by Google

et VIII denarios quos debet Guido olearius, nepos ejus, super quandam domum que est ibi propè. Hic nummi reddendi sunt in martio.

1122

Kal. Aug. — Obiit Margarita, uxor Narduini de Sarrigniaco, militis, que dedit B. Marie III solidos censuales, super domum que conjuncta est domini Hugoni Cornuti, qui reddendi sunt in martio.

1123

IIII *Nonas Aug.* 1222. — Obiit Guido Saveri, qui dedit Deo et B. Marie belnensi VI denarios censuales, reddendos in martio, super vineam suam sitam apud Hulmum Bruder.

Actum est hoc anno D^ni^ M. CC. XXII.

1124

IIII *Nonas Aug.* 1307. (barré) — Anno D^ni^ M. CCC. septimo, obiit Petrus, dictus Davendoz, qui dedit Deo et B. Marie V solidos et unum denarium, pro anniversario suo annuatim faciendo, quos assedit super vineam suam de La Fae.

Jacet ante portalle.

1125

IIII *Nonas Aug.* — Obiit Avelina Pelosa, que dedit Deo et B. Marie IIII denarios censuales super terram que jacet ad Carrees de Varoiles, pro remedio anime sue et antecessorum suorum.

1126

IIII *Non. Aug.* 1237. — Anno D^ni^ M. CC. XXXVII., in festo B. Petri ad vincula, obiit Petrus, nepos D. Stephani Ploton, canonici belnensis, pro cujus animâ idem Stephanus et Bernardus, frater dicti Petri, dederunt Deo et ecclesie B. Marie belnensi XX solidos super vineam suam de la rue

Digitized by Google

des Chams annuatim reddendos in die anniversarii sui, inter canonicos et clericos ejusdem ecclesie dividendos.

1127

IIII *Nonas Aug.* — Obiit Pontius Senesquallus, qui dedit Deo et B. Marie unum campum juxtà ulmum Bruder, et quondam (sic) terram apud Talliacum que est cum terrâ canonicorum B. Marie belnensis et plastrum unum juxtà dormitorium illorum.

1128

IIII *Nonas Aug.* Obiit Artaldus, miles.

1129

III *Nonas Aug.* 1287. — Anno D^ni^ M. CC. octogesimo septimo, obiit Guido, dictus parvus Balduinus, maior belnensis, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis, pro anniversario suo, annis singulis faciendo, X solidos viennenses quos assedit super vineam suam de Vergellasse.
Jacet in claustro.

1130

III *Nonas Aug.* — Obiit Hugo, clericus, filius Reinardi de Belnâ, pro cujus animâ pater ejus dedit Deo et B. Marie, laudante uxore suâ et filiabus suis, VIII denarios quos debet Benignus presbiter, de quâdam vineâ que est apud Prevaliam.

1131

Pridie Nonas Aug. (acte barré) — Noverint universi, presentes et futuri, quod Laurencius..... de Fosseio dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis, pro remedio anime sue et antecessorum suorum in perpetuum, XXX solidos divionenses percipiendos annuatim super vineam suam de Bello-Monte, quam acquisivit â D. Roberto de Buies et Petro, dicto puer clericus; que vinea est juxtà vineam Boni Amici Rosée; et quicumque dictam vineam possidebit, te-

Digitized by Google

netur persolvere annuatim dictos XXX solidos die jovis ante festum B. Laurenti, dividendos canonicis et clericis qui intererunt misse celebrande pro ipso et antecessoribus suis videlicet, quandiu vixerit, de S. Spiritu et, post ipsius decessum, pro deffunctis dictâ die annuatim.

1132

Pridie Nonas Aug. — Hic fit missa de S. Spiritu pro magistro Petro de Sinemuro archipresbitero Virtutum et canonico hujus ecclesie, pro quâ debent distribui centum solidi turonenses, quos acquisivit à Jaquetà de Castellione et suis heredibus, sitos super pluribus hereditagiis, sicut continetur in litteris quas habet capitulum sub sigille ducis et sunt.... amorties.

1133

Pridie Nonas Aug. — Hic fiunt successivè duo anniversaria panis et vini, pro magistro Johanne Bullandi, super plurima hereditagia fundata.

1134

Pridie Nonas Aug. — Obiit Hugo Buinez, qui, pro remedio anime sue, dedit B. Marie XII denarios annuatim reddendos in anniversario suo, super domum de Changes de Arneto.

1135

Pridie Nonas Aug. 1227. — Anno D^ni^ M. CC. XVII., obiit Annelet, uxor Gilbon Morgo, pro cujus animâ pueri sui dederunt Deo et ecclesie B. Marie belnensis VI denarios censuales annuatim in martio reddendos, super vineam suam de Nueret que est versus Pernant; fit in crastino decollationis B. Johannis.

1136

Non. Aug. (acte barré). — Obierunt Guillermus de Francolomonte et Odeardis ejus uxor, parentes magistri Co-

Digitized by Google

nonis canonici belnensis ; pro ipsarium anniversario in belnensi ecclesià faciendo. Idem Cono et Andreas, frater ejus, dederunt XX solidos viennenses, quos assederunt super suis duabus domibus lapideis de Savigneio cum toto maneio eorum, subtus domum D. Joberti de Savigneio, militis, super Aquam,

1137

Non. Aug. — Vita S. Cassiani, episcopi Eduensis, est in passionibus.

1138

Non. Aug. 1304. — Anno D^ni^ M. CCC. quarto, obiit Morellus de Pomarcho, D. Talleyi, qui dedit Deo et B. Marie belnensi XL solidos, quos assedit super vineam suam sitam apud Curtiz subtus ulmum ; quam tenent heredes Libaudi de Curtiz ; et debet dicta vinea alios XL solidos quos legavit D. Morellus : ecclesie de Pomarco XX solidos et ecclesie de Charre XX solidos.

1139

Non. Aug. — Obiit Radulphus Parvus, hujus ecclesie sacrista, qui dedit Deo et B. Marie, pro remedio anime pro sue et animâ parentum suorum, videlicet Angir et Burgundie matris sue, X solidos reddendos in anniversario suo, super vineam de Comba, quam tenet Amelinus canonicus, XIII denarios et unam gallinam in novo mercato, quos debet Benignus, famulus Rainaudi canonici, et II solidos in domo Maignin, XIIII denarios in manso Symonis de S. Martino, XII denarios apud Saviniacum, quos debet Odo, presbiter de Corgoolen, super quandam vineam.

1140

Nono Idus Aug. — Obiit Bona soror, uxor Stephani prepositi, que dedit Deo et B. Marie LX denarios suprà mansum Guidonis juxtà ecclesiam B. Martini.

Digitized by Google

1141

VIII *Idus Aug.* (acte barré). — Obiit Humbertus Choloz, qui dedit Deo et B. Marie belnensi X solidos, pro anniversario suo, ibidem annis singulis faciendo, quos assedit super vineam suam de Lenui.

1142

VIII *Idus Aug.* 1272. — Anno D^ni M. CC. LXX. II., obiit D. Johannes, dictus de Anceyo, presbiter canonicus ecclesie de Primellis, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis pro anniversario suo ibidem annis singulis faciendo, X solidos viennenses et cuilibet beneficiato ad altaria dicte ecclesie VI denarios viennenses, ita quod ipsi debent celebrare, vel facient celebrari die anniversarii sui, pro defunctis alio quin cedent in anniversario communi, illi VI denarii, videlicet, de illis qui non celebrabunt cum solidis supradictis quos X solidos cum VI denariis pro quolibet beneficiato, assedit super vineis suis sitis in finagio Belne, desuper territorium de Sesye ; quarum una sita est juxtà vineam Petri de Bordis, alteram de subtus vineam vgerii Eduensis, videlicet Petri, dicti corrigarii, et super terrisi suis de Bargiis et de Chave, que omnia acquisivit â Radulpho Gamet de Argilleyo, quas terras et vineas dedit et legavit pro quodam capellano instituendo ad altare B. Nicholai fundatum in ecclesiâ B. Marie belnensi et Perreneto..... Jacobum nepotem suum super predictas terras et vineas.....

Jacet ante portalle.

1143

VII *Idus Aug.* 1379. — Anno D^ni M. CCC. LXX. IX., in festo B. Sixti, obiit Girardus de Rueyo, carnifex, qui dedit Deo et legavit ecclesie B. Marie belnensis unum anniversarium panis et vini. Johannes de Rueyo nepos ejus debet. Anima ejus requiescat in pace. Amen.

Jacet in navi B. Petri Belne.

1144

VII *Idus Aug.* 1243. — Obiit Girardus Fabri, clericus de

Digitized by Google

Belnâ, qui, pro remedio anime sue et antecessorum suorum, dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis X solidos divionenses, reddendos in die anniversarii sui dicte ecclesie, super quandam vineam suam, quam acquisivit ab Humberto Letodo, sitam in Bello-monte, juxtà clausum B. Nazarii, inter canonicos et clericos dividendos.

Actum est hoc anno D^ni M. CC. XL. III.

1145

VII *Idus Aug.* — Festum Transfigurationis, die VI, hujus mensis, debet fieri solempne in omnibus, prout festum nativitatis D^ni aut Assomptionis B. Marie, excepto quod V cerei ante magnum altare existentes in parvo ratello non luceant nisi tempore divini officii et non de nocte. Pro quâ solempnitate fiendâ sicut premittitur, venerabilis vir D. Petrus Andiern, quondam hujus ecclesie canonicus, dedit ecclesie certa hereditagia, de quorum redditibus ecclesia tenetur distribuere XI francos cum VII grossis cum dimidio, videlicet : in primis vesperis existentibus et processione in eisdem fienda duos francos, in matutinis duos ; in missâ et processionne totidem ; et in secundis vesperis similiter duos.

Item, sacriste pro luminari II solidos et ex hoc tenebitur ponere suprà sepulturam dicti fundatoris requietorium ante altare D. Petri quatuor cereos, officio divinio durante ;

Item, Trezellatori quatuor grossi.

Matriculariis III grossi.

Illi qui servabunt et tradent reliquias cuilibet VI albi.

Illi qui ludit cum organis III grossi.

Residuum vero reddituum ex hereditagiis provenientium sit ad opus et utilitatem fabrici.

Et est sciendum quod unà cum dictâ solempnitate fiendâ, ut dictum est, debent fieri tres processionnes ad dictum altare D. Petri de Herbâ, videlicet, in duabus vesperis in habitu communi, et in missà in cappis honorabilibus, et in fine cujuslibet processionis, post collectam festi, immediatè debet dici prosa B. Marie *Inviolata* cum versiculo et collectâ de eâdem B. Mariâ ; posteà *De profundis* cum collectis pro

Digitized by Google

defunctis, unâ parte chori altâ voce inchoante et alterâ respondente, cum predictis collectis.

Insuper eadem, sacrista tenetur dicere missam parrochialem ad altare predictum, quam debent cantare et decantare cantor, pueri et eorum magister, quibus tradantur VII grossi cum dimidio, et sacriste qui decet missam VI albi, et cantori, pueris et eorum magistro VI grossi.

1146

VII *Idus Aug.* — Obiit venerabilis et Deo dilectus Hugo, dux Burgundie, qui ecclesie nostre multa et ampliora contulit.

1147

VII *Idus Aug.* — Obierunt Hubertus, cognomento Vidames, uxor ejus Elisabeth de Cristoil et Dameron, eorum filii, dederunt Deo et B. Marie VII solidos in suâ parte pedagii de Chainniaco annuatim reddendos in anniversario ejusdem Huberti.

1148

VII *Idus Aug.* — Obiit Petrus Joculator, pro cujus animâ Rainaudus ejus filius dedit B. Marie XII denarios in mense martio, super quandam terram ad Poissant, quam à Petro Beraudo memoratus Petrus acquisivit.

1149

VII *Idus Aug.* — Eodem die, obiit Margareta, uxor ejusdem Petri, pro cujus animâ predictus Rainaudus, eorum filius, dedit Deo et B. Marie III solidos, in martio reddendos super eandem terram de Poissant.

1150

VII *Iduş Aug.* 1229. — Obiit Radulphus de Postellâ, qui dedit Deo et altari S. Nicholai fundati in ecclesiâ Belne et capellano ejusdem altaris quandam vineam que sita est subtus domum Dei de Pomart, juxtà vineam canonicorum

Digitized by Google

B. Margarete : ita quod quicumque tenebit vineam predictam in anniversario ejusdem Rader reddet X solidos inter clericos ejusdem ecclesie dividendos ; hanc eleemosinam laudavit Petronilla, ejus uxor, et ecclesiam predictam de eâdem investivit.

Actum anno D^ni M. CC. nono, ista die.

1151

VII *Idus Aug.* 1264. — Anno D^ni M. CC. LX. quarto, obiit Rainaudus de Ruâ, filius Radulphi, qui dedit Deo et B. Marie belnensi, pro suo anniversario, ibidem annis singulis faciendo, X solidos monete que pro tempore curret, quos assedit super vineam suam que est au Contor de Botère, que fuit acquisita à Guillermo Arbaut.

1152

VII *Idus Aug.* — Obiit Fromundus.

Eodem die, obiit Rainaudus.

1153

VI *Idus Aug.* 1252. Anno D^ni M. CC. L. II., obiit Bona, uxor Burioix, filii D. Gilberti, que dedit Deo et B. Marie belnensi, pro anniversario suo, ibidem annis singulis faciendo, X solidos annui redditus, quos assedit super vineam suam que (est) au Tapot, juxtà monasterium et juxtà vineam D. de Salon.

1154

VI *Idus Aug.* — Obiit Guido, canonicus et sacerdos.

1155

Eodem die, obiit Reginaudus Guiete, qui dedit B. Marie XII denarios censuales, quos debent monachi de Maceriis, de terrâ de Vire.

1156

VI *Idus Aug.* — Item, obiit Ermangarda, vice comitissa.

Digitized by Google

1157

V *Idus Aug.* 1270. — Anno D^ni M. CC. LXX., obiit Bona, uxor Guidonis dicti Gonduim, pro cujus anniversario, annis singulis faciendo, dictus Guido dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis V solidos et V denarios viennensis monete, quos assedit super vineam suam de Gaudeaul, que est juxta vineam Maceriensem.

1158

V *Idus Aug.* 1294. — Anno D^ni M. CC. nonagesimo quarto, obiit Perreneta, neptis quondam magistri Johannis de Laudenâ, quondam canonici belnensis, que dedit, pro anniversario suo faciendo, XXX solidos viennenses annui redditus, quos assedit super mansum suum situm versus S. Nicholaum de Belnâ, quem acquisivit ab heredibus et relictâ Petri de Givroliis.

Jacet in medio ecclesie, juxta dictum canonicum.

1159

V *Idus Aug.* — Beati Hernei, cujus corpus requiescit in hàc ecclesiâ.

1160

V *Idus Aug.* 1240. — Anno D^ni M. CC. XL., obiit Matheus li Gruyer, pro cujus animâ Renons, uxor sua, filia Jaquelini Albi, dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis II solidos censuales reddendos annuatim in martio, super domum suam, sitam juxta domum es Correies.

1161

V *Idus Aug.* 1293.—Anno D^ni M. CC. nonagesimo tercio, obiit D. Nicholaus de Cultiz, quondam capellanus altaris S. Floscelli, qui dedit, pro anniversario suo, V solidos et unum denarium quos assedit annuatim super terram suam sitam en Sauce Cobelot, juxta terram Petri Armigeri de Beligneyo et juxtà terram heredum Seguini Guiote in finagio de Beligneyo.

Jacet ante portalle.

Digitized by Google

1162

IIII *Idus Aug.* 1237. — Anno D^ni M. CC. XXX. septimo, obiit Huo Jordaine, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis V solidos censuales ; de quibus Petronilla, relicta Guidonis Bressandi, debet duos solidos, super domum suam, que sita est ante portam S. Stephani belnensis, juxtà virgultum quod fuit Hugonis Bonior, in festo S.S. omnium annuatim reddendos et super domum sitam ad Barram, juxtà clausum quod fuit ipsius Hugonis, quam domum tenet (en blanc)..... debentur tres solidi in mense martio annuatim ; de quibus Pentecoste, uxor ejus, dictam ecclesiam investivit.

1163

III *Idus Aug.* — Obierunt Rainaudus Cauda Asini, et uxor ejus Maria, qui dederunt B. Marie XII denarios censuales reddendos in martio, super domum quam dedit Rainaudus de Pomarco, sacerdos, predicte Marie, nepoti sue.

1164

III *Idus Aug.* — Item, obiit Hodierna, uxor Arnulfi Marreglerii de Scabronna, que in allodio suo dedit B. Marie VI denarios censuales, reddendos in martio, supra quoddam jornale terre, apud territorium de Bez, quod tenet idem Arnulfus.

1165

III *Idus Aug.* 1236. — Anno D^ni M. CC. XXX. sexto, obiit D. Robertus de Monz, presbiter et canonicus ecclesie belnensis, qui dedit Deo et ecclesie predicte XL solidos in anniversario suo annuatim reddendos, et inter canonicos et clericos ejusdem ecclesie dividendos ; de quibus clerici altaris B. Katherine tenentur reddere super rebus quas contulit eis nomine dicte altaris XXX solidos ; et Odo clericus, nepos suus, quandiù vixerit tenetur reddere X solidos, super tribus peciis vineam sitarum apud Leugas, quas contulit in vitâ suâ ; post obitum ipsius, quicumque tenebit illas tres

Digitized by Google

pecias vinearum tenetur reddere dicte ecclesie de eisdem XV solidos annuatim ; pretereà in adventu Domini annuatim debent canonici pro ipso Roberto distribuere ad matutinas et ad magnam missam C solidos quos D. Arnulfus inter canonicos et clericos.....

Item canonicis et clericis ejusdem ecclesie prout videbitur.

1166

III *Idus Aug.* — Obierunt Robertus de Mons et uxor ejus Hodierna et filii eorum, Philibertus, Falco et Henricus qui dederunt Deo et B. Marie C solidos ad opus ecclesie et III sextarios bladi in molendino apud Beliniacum subtus Belnam, post decessum Roberti canonici, fratris eorum, et Geltrudis, uxoris predicti Philiberti, et in vitâ eorum investiti sunt canonici de duobus quartullis bladi dederunt et V solidos censuales in quâdam vineâ que est in cursu de Rains quam tenet Bernardus Chalemonz, et II solidos in quâdam que est in cursu de Junain.

1167

III *Idus Aug.* — Obierunt Robertus dè Chaudeniaco et Tecilina, ejus uxor, qui, pro remedio animarum suarum, dederunt Deo et B. Marie XII denarios censuales, super domum suam que est ante Petram momonetalem. Item, Guillermus, predicti Roberti filius, pro eorumdem animabus et pro animâ suâ dedit XVIII denarios super vineam de Barra et XII denarios super vineam que est apud B. Johannem de Hospitali. Hoc totum reddendum est in martio.

1168

III *Idus Aug.* — Noverint universi, presentes et futuri, quod Garinus Alienard, in vitâ suâ, dedit Deo et B. Marie belnensis VIII denarios censuales reddendos in martio super VI peciis terre que sunt in culturâ Pomarâ, quas tenent filii Clementis de Richeborg, pro animâ suâ et antecessorum suorum.

Digitized by Google

1169

III *Idus Aug.* 1239. — Ego Petreta, filia quondam Marie la Jaquète de Murissaut, cruce signata, notum facio omnibus quod, quando volebam ire ad partes transmarinas, ego dedi, pro remedio anime mee et antecessorum meorum, Deo et ecclesie B. Marie belnensis, ad luminare ejusdem ecclesie II denarios censuales annuatim reddendos, super vineam meam sitam el Crot del Perrouset, juxta vineam Hugonis Arbert ; in quâ vineâ nullus allius habet censum. Actum est hoc anno D^ni^ M. CC. XXX. nono mense junii.

1170

III *Idus Aug.* — Obiit Ludovicus de Barro, clericus, pro cujus animâ decanus et capitulum belnenses tenentur debent facere anniversarium suum, annis singulis, et debent distribuere de denariis suis LX solidos divionenses, in die dicti anniversarii prò XXX libris turonensibus quas habuerunt de denariis dicti Ludovici.

Jacet in claustro.

1171

1275. — Anno D^ni^ M. CC. LXX. quinto, obiit Galterus, dictus Gaveauz, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis V solidos et I denarium viennensem, pro anniversario suo, ibidem annis singulis faciendo, quos assedit super domum suam sitam ultrà Bosesiam, inter domum heredum es Inglotes et domum heredum Martini Caligarii.

Jacet ante portale.

1172

III *Idus Aug.* 1277. — Anno D^ni^ M. CC. LXX. VII., obiit Girardus Mergouz, clericus, qui dedit dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis, pro anniversario suo annuatim faciendo, V solidos et I denarium viennenses annui redditus, quos assedit super vineam suam de subtus Volenay.

Jacet in claustro.

Digitized by Google

1173

III *Idus Aug.* 1305. — Anno D^mi M. CCC. V., obiit Simonnus dictus Brulez de Belnâ, que dedit Deo et B. Marie belnensi, pro anniversario suo, annis singulis faciendo, XL solidos divionenses, quos assedit super partem suam furni de Burgo-Novo.

Jacet in claustro, ante altare S. Pauli.

1174

III *Idus Aug.* — Obiit Petrus, clericus, filius D. Johannis Bertelai, militis, pro cujus animâ D. Lora, mater ejus, dedit Deo et ecclesie B. Marie VI denarios censuales in martio super domum suam de Castro belnensi, que prius debebat dicte ecclesie XII denarios censuales.

1175

III *Idus Aug.* — Obierunt Odo Dadet et Gilbertus, filius ejus, qui dederunt Deo et B. Marie VIII denarios censuales in vinea Guilelmi Molepeu in monte Erminal, reddendos in martio.

1176

III *Idus Aug.* — Eodem die, obiit Pereta Dadeta, que dedit Deo et B. Marie VI denarios in campo Gruin, reddendos in martio.

1177

III *Idus Aug.* — Eodem die, Odo, filius ejus, dedit Deo VI denarios censuales ad opus Lampadarum annuatim reddendos in martio, super vineam de Mille Pain, que est in monte Herminaudi, pro animabus antecessorum.

1178

III *Idus Aug.* — Obierunt Martinus de Seseià et uxor ejus Belisent, que dederunt Deo et B. Marie VI nummos censuales, apud Bet in anniversario eorum et XII nummos

Digitized by Google

apud Seseiam, quos debent monachi cisterciences in martio.

1179

III *Idus Aug.* 1218. — Anno Dni M. CC. XVIII., die dominicâ post Assumptionem B. Virginis, obiit Elena de Arneto, pro cujus animâ ipsa et Girardus Pelliparius, filius ejus, dederunt Deo et ecclesie B. Marie Belnensis VI denarios censuales, in eleemosinam, pro remedio annimarum suarum, annuatim reddendos in crastino, dicte dominice, super domum suam que est super pontem Bosesie, quam idem Girardus construxit, ità quod quicumque dictam domum tenuerit, tenetur dictos VI denarios reddere ; et canonici ejusdem ecclesie promiserunt aniversarium ejus annuatim facere.

1180

III *Idus Aug.* 1237. — Anno Dni M. CC. XXX. VII. obiit Gileta, uxor Roberti, alias Quarter, que dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis, pro remedio anime sue et dicti Roberti, mariti sui et antecessorum et benefactorum suorum, X solidos censuales in anniversario annuatim reddendos, et inter canonicos et clericos ejusdem ecclesie dividendos, de quibus debentur super domum suam, que sita est in ruâ divionensi, juxta domum Huguete, V solidi et de vinea suâ de Pulin alii V solidi et maxime super partem suam rerum predictarum.

1181

Pridie Idus Aug. — Hic debet celebrari pro defunctis, pro magistro Ferrico, lingonensi et belnensi quondam canonico et debent distribui CV solidi super vineis quas acquisivit dictus magister Ferricus, quarum due site sunt en Espineaul et due alie es Oyches de Prevole et alia pecia vinee sita est ad puteum de Genevroy, juxtà vineam D. Morelli, vicarii ecclesie B. Marie belnensis, et juxtà vineam Margarete relicte Philiberti Quadrigarii, et est sciendum quod alia die supra debentur scilicet XV solidi pro dicto magistro

Digitized by Google

Ferrico super dictis vineis VI videlicet Idus junii, quas vineas tenet Petrus de Primellis et debet solvere.

1182

Pridie Idus Aug. — Eodem die, obiit Elisabeth, cognomine Bona, que dedit nobis mansum unum cum appendiciis suis apud Mille-Pontem.

1183

Pridie Idus Aug. — Obiit D. Lebaudus Jeremi.

1184

Idus Aug. 1289. — Anno D^ni^ M. CC. octogesimo nono, obiit Regina, uxor quondam Radulphi Barrot, que dedit pro anniversario suo, annis singulis faciendo, X solidos viennenses, quos assedit super domum suam, sitam versus portam Batallie, que decitur domus à la Barbière quam tenet Johannes Barrot, filius ejus quondam.

Jacet ante altare B. Thome, in istâ ecclesiâ.

1185

Idus Aug. 1306. — Anno D^ni^ M. CCC. sexto, obiit D. Girardus de Rans, canonicus hujus ecclesie, qui dedit nobis vineam suam de Laval subtus Monde Porte quam acquisivit à Johanne, dicto Lamoriner, pro quâ tenetur qui tenebit eam annuatim solvere XX solidos divionenses. D. Jo. de Mundeville tenet.

1186

XIX *Kal. Sept.* 1299. — Anno D^ni^ M. CC. nonagesimo nono, obiit D. Viardus de Firmitate, hujus ecclesie canonicus, qui dedit et legavit nobis LXX libras ad emendos denarios redditûs qui distribuentur ad matutinas die Assumptionis B. Marie et per octabas distribuentur ad matutinas inter canonicos, capellanos et clericos chori, et habebit canonicus quatuor denarios, presbiter vero duos et clericus unum

Digitized by Google

quandiu durabunt denarii supradicte acquisivit et tenebitur post Benedicamus Domino dicere ebdomadarius, de Profundis, orationes suffragia et..... intentionis de ceteris denariis.

1187

XIX *Kal. Sept.* 1295. — Obiit Huo de Rochâ, prepositus ecclesie eduensis et canonicus belnensis, pro cujus anniversario Jacobus de Rochâ, frater ejus, prepositus eduensis, D. de Montceaus assedit super talliâ et redditibus ville de Montceaus XL solidos divionenses et de hiis predictus Jacobus dedit litteras D. ducis Burgundie, anno D^ni M. CC. nonagesimo quinto.

1188

XIX *Kal. Sept.* — Obiit Johannes, filius Girardi Vigerii, canonicus belnensis, pro cujus animâ capitulum belnense tenetur solvere LX solidos annuatim, pro suo anniversario, ibidem annis singulis faciendo, pro fructibus prebende sue, quos percepit dictum capitulum.

1189

XIX *Kal. Sept.* — Sciendum est quod a vesperis vigilie Assumptionis B. Marie Virginis debent illuminari XVIII cerei in duobus magnis rastellis pro Guillermo Lorète qui hoc instituit, pro quibus dedit XXX solidos divionenses videlicet ; XXII solidos divionenses quos debet Huguo de Saumaise, super vineam suam de Bouthères ; et alios VIII solidos super domum in quâ moratur relicta dicti Marrie, quos levabit sacrista, qui pro tempore erit, et supra dicta ministrabit. De hoc habentur littere sub sigillo eduensi.

1190

XIX *Kal. Sept.* 1258. — Anno D^ni M. CC. L. VIII., Bartholomeus, clericus belnensis, dictus de Chaalanges, iter aggrediens transmarinum, legavit Deo et B. Marie belnensi, pro anniversario suo, ibidem annis singulis faciendo, decem solidos in matutinis festi Assumptionis B. Marie hiis qui

Digitized by Google

interfuerint distribuendos ; et quartâ die sequenti alios X solidos in die anniversarii sui quod debet fieri ipsâ die, similiter hiis qui interfuerint dividendos quos assedit super vineas suas de Lesgue que sunt juxta vineas Stephani Foresteri ; quas vineas quicumque tenebit tenetur solvere dictos XX solidos pro dicto.

1191

XVIII *Kal. Sept.* — Obiit Aaliz, filia Borini, que dedit Deo et B. Marie XII denarios censuales annuatim in martio reddendos ; de quibus Cecilia que manet ante Domum Cistercii debet VI denarios de terrâ ..... et Annelons uxor Petri de Aucé debet VI denarios de eâdem terrâ.

1192

XVIII *Kal. Sept.* — Noverint universi, presentes et futuri quod ego Mathildis, relicta Girardi Jordaine, divinâ gratiâ mentis compos dedi et concessi in perpetuam eleemosinam libere et absolute altari S. Katherine fondato in ecclesiâ B. Marie belnensis à Villermo, anglico sacerdoti ibidem Deo servienti et ejus successoribus ibidem perpetuo servientibus, duodecimam partem decime bladi Belne, quam acquisivit à Girardo Bessart, clerico, et plantam que sita est super stagnum et XX solidos de Astallagio belne ad luminare jam dicti altaris quos teneo ecclesie pignoris obligatos à D. Rosâ. Textum argenteum et duo coclearia et duos annulos argenteos ad calicem faciendum memorati altari et aurum ad deaurandum. Ita quod sacerdos qui ibi serviet quâcumque die commode poterit pro defunctis celebrabit pro salute meâ et antecessorum meorum ; ego siquidem propriâ dictâ voluntate maneo, volo et precipio quod decanus belnensis liberam hanc.....

Assignatum beneficium idoneo sacerdoti post decessum dicti Villermi qui dicto altari digne et honeste valeat desservire.

B. Marie belnensis super fabricam que est contigua domui Renaudi, filii mei.

Actum anno D^ni^.....

Digitized by Google

1193

XVIII *Kal. Sept.* — Obiit Martinus, filius Petri Rufi, pro cujus animâ pater ejus dedit Deo et B. Marie duo jugera terre an Goelen.

1194

XVIII *Kal. Sept.* — Obiit Bona Dadeta, que, pro remedio anime sue, dedit B. Marie VI denarios reddendos in martio supra domum suam.

1195

XVII *Kal. Sept.* — Obiit Raimundus de Curbiniaco, noster canonicus, qui dedit B. Marie XX solidos annuatim reddendos in anniversario suo, X solidos super pratum quod edifficavit sub villâ Pili et alios X solidos super terram de Scabrona quam tenet Landricus Guieta, miles.

1196

XVI *Kal. Sept.* — Obiit Odo, pro cujus animâ, pater suus, Landricus Guieta, miles, dedit B. Marie XII denarios super quâdam vineâ de Tilliis, quos denarios belnenses canonici debebant eidem Landrico.

1197

XVI *Kal. Sept.* — Obiit Poncius Chaulardus, miles, qui, pro remedio anime sue, dedit B. Marie IX bisancios et dimidium et pannum sericum.

1198

XVI *Kal. Sept.* — Obiit Germanus de Fosse pro cujus animâ Anfelix, uxor ejus, dedit Deo et B. Marie VI denarios annuatim reddendos in martio super campum de Landeis.

1199

XVI *Kal. Sept.* 1239. — Anno D^ni^ M. CC. XXX. nono,

Digitized by Google

obiit magister Lambertus, cementarius hujusecclesie B. Marie belnensis, qui dedit Deo et dicte ecclesie XII denarios in mense martio annuatim reddendos super vineam suam sitam in territorio de Botères, de quibus tres sunt super quartam partem vinee predicte et per illos redditur laudem de dictâ quartâ parte dicte..... de fundo, si contingeret quod non daret quartam partem predicte laudationis.

1200

XVI *Kal. Sept.* — Hic debet celebrari missa de S. Spiritu pro D. Stephano Cambellani, canonico istius ecclesie, qui dedit Deo et B. Marie et canonicis, presbiteris et clericis ibidem Deo servientibus et divinum officium celebrantibus XL solidos viennensis monete, quos assedit super domum suam sitam in vico es Berbaus, ità tamen quod si dictus Stephanus dictos XL solidos in alio loquo assedere valebat et melius hoc facere et assedere debet per manum virorum venerabilium D. Guidonis de Angulavento et D. Viardi de Firmitate.

1201

XVI *Kal. Sept.* 1262. — Anno D^ni^ M. CC. LX. II., obiit Boneta, uxor Petri Bodron, pro cujus anima idem Petrus dedit Deo et B. Marie belnensi, pro anniversario suo, ibidem annis singulis faciendo, V solidos et I denarium annui redditus, quos assedit super vineam suam, que est in Cumbâ de Pernant, juxtà vineam Jaquelini de Pernant ex unâ parte et vineam hospitalis,

Jacet in claustro.

1202

XVI *Kal. Sept.* 1246. — Anno D^ni^ M. CC. XL. VI., obiit Aalis Brulee, que dedit Deo et B. Marie belnensi X solidos percipiendos super vineam suam de Retiz retro domum de Cluniaco sitam, pro anniversario suo faciendo annuatim.

1203

XV *Kal. Sept.* — Obiit Aalys de Sixe, uxor Guillermi de

Digitized by Google

Lee, que dedit Deo et B. Marie belnensi V solidos et I denarium viennenses in anniversario suo annuatim faciendo, quos dictus Guillermus assedit super terram suam que dicitur Contors juxtà cheminum de Corcellis subtus Murixeault.

Jacet apud Macerias.

1204

XV *Kal. Sept.* 1257. — Obiit Perellus Cambitor, qui dedit Deo et B. Marie belnensi, pro anniversario suo, ibidem annis singulis faciendo, X solidos quos assedit super torcular suum de Campaniâ quod est juxta grangiam Petri de Bordis.

Anno D^ni M. CC. LVII.

Jacet in claustro.

1205

XV *Kal. Sept.* 1223. — Obiit Falca, uxor Petri Odemari, pro cujus animâ idem Petrus dedit Deo et B. Marie belnensi II solidos censuales in anniversario suo reddendos super domum suam lapideam que est juxta domum Bovis.

Actum anno D^ni M. CC. XX. tertio.

1206

XV *Kal. Sept.* 1232. — Obiit idem Petrus Odemar, qui dedit Deo et B. Marie belnensi III solidos censuales super domum suam lapideam, que est juxta domum Bovis, annuatim in martio reddendos. Actum est hoc anno D^ni M. CC. XXX. II. ad festum exaltationis S. Crucis.

1207

XV *Kal. Sept.* — Obiit Paganus, qui dedit Marie unum mansum apud Monteniacum, scilicet in cimiterio.

1208

XV *Kal. Sept.* — Item, obiit Robertus de Joence, pro cujus anima Anfelix, ejus uxor, dedit B. Marie VI denarios an-

Digitized by Google

nuatim reddendos in festo S. Bartholomei super domum suam que est in aggere castri, juxta domum Britionis Tabernarii.

1209

XV Kal. *Sept.* — Item, obiit Andreas de Monte S. Johannis, qui, prore medio anime sue, dedit B. Marie XII denarios censuales, annuatim reddendos mense martio, super domum quam acquisivit ab Ansione, filio Richardi, conversi cisterciensis.

1210

XV Kal. *Sept.* — Item, obiit Bonus Amicus de Rulée, qui, pro remedio anime sue, dedit B. Marie unum modium vini annuatim reddendum in vendemiis super vineam de Bauches.

1211

XV. Kal. *Sept.* — Item, obiit Guido Macellator cum uxore suâ Petronillâ, qui dedit B. Marie VIII denarios de manso Radulfi Ischerpa ad S. Martinum.

1212

XV Kal. *Sept.* — Hic fit anniversarium panis et vini, pro Johanne Milo, canonico hujus ecclesie, quos assedit super X jornalia terre, in territorio de Pomarco et super XVI operatas vinee sitas en Chavet.

1213

XV Kal. *Sept.* — Hic debet fieri anniversarium panis et vini, videlicet tertiâ die post festum Assumptionis B. Marie pro D. Stephano de Calvo-Monte, quondam canonico Belne, quod accessit super II pecias vinearum ; prima sita est loco dicto an Pymante, et alia sita est in Bello-Monte, quas vineas idem D. Stephanus emit à venerabili et discreto viro magistro Johanne Cambellani, decano Belne ; quas vineas dictus D. Decanus tenet ad vitam, pro dictis anniversariis faciendis.

Anima ejus requiescat in pace.

Digitized by Google

1214

XIIII *Kal. Sept.* 1232. — Anno D^ni M. CC. XXX. II., obiit Martinus, belnensis archipresbyter et canonicus, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie XL solidos annuatim in die anniversarii sui, inter canonicos et clericos ejusdem ecclesie dividendos, super vineam que est ad crucem de Savigne. Hanc donationem laudaverunt Margareta, mater ejus, et Petrus et Villermus, fratres ejus, et dictam ecclesiam de eisdem investierint in die obitûs archipresbiteri in presentiâ plurimorum.

1215

XIII *Kal. Sept.* — Obiit Adelina la Moloisère, que dedit Deo et B. Marie VI denarios censuales super terram que jacet prope Mavile en Brannum, pro remedio anime sue et antecessorum suorum.

1216

XIIII *Kal. Sept.* — Obiit Amicus retro furnum qui dedit Deo et B. Marie VI denarios censuales reddendos in martio super domum suam que est in Bretenerîâ.

1217

XIIII *Kal. Sept.* — Obierunt Petrus Noirot et Jéliot filius ejus, qui dederunt Deo et B. Marie belnensi, pro anniversario suo, ibidem annis singulis faciendo, V solidos et I denarium quos assederunt super medietate suâ plante de Chavet, que est juxta vineam Johannis Quinot et campum Templi.

1218

XIII *Kal. Sept.* 1308. — Anno D^ni M. CCC. VIII., obiit Micheletus de Lugduno, canonicus presentis ecclesie, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis X solidos, pro anniversario suo, anno quolibet in dictâ ecclesiâ faciendo, quos assedit super decimam de Travayseyo, celerarius, semper solvet.

Digitized by Google

1219

XIII *Kal. Sep.* 1286. — Anno D^ni^ M. CC. octogesimo sexto, obiit D. Michael, quondam rector domûs Leprosorum Belne, qui dedit XX solidos viennenses pro anniversario suos faciendo, quos tenentur solvere magister et fratres domûs Leprosorum Belne, super corveyam quam acquisivit à relictâ Girardi de Ruâ, sitam in finagio de Vignoliis et dicitur *ad crucem*, et super hoc habentur littere prout supra legitur VIII idus junii.

Jacet in ecclesiâ Leprosorum Belne.

1220

XIII *Kal. Sep.* — Obierunt Hugo Digoines et Agneta uxor ejus, pro quibus Hugo, filius eorum, dedit Deo et B. Marie belnensi V solidos et I denarium, super domum suam lapideam que est super Bosesiam, pro anniversario suo annuatim faciendo.

1221

XIII *Kal. Sep.* — Obiit Guido Saveri, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensi VI denarios reddendos in martio annuatim super vineam de Hurmo Burder, quam tenet Hugo Digoines de maritagio uxoris sue.

1222

XII *Kal. Sep.* — Obiit Clemens, frater Christiani Postal, qui, pro remedio anime sue, dedit Deo et B. Marie belnensi XII denarios censuales annuatim in martio reddendos super vineam suam de Chaumont que partitur cum Thebaudo Monacho.

1223

XII *Kal. Sep.* 1298. — Anno D^ni^ M. CC. nonagesimo octavo, obiit R. de Primellis, canonicus belnensis, pro cujus animâ D^nus^ B. de Primellis decanus Vergerii, ejus frater emit L solidatas terre censuales à Johannâ filiâ Petri

Digitized by Google

de Laude dicti Maitraul mariti sui, quos assedit percipiendos annuatim super vineam suamde Legues, et dedit eas Deo et B. Marie..... pro fructibus prebende dicti R. quos ipse percepit..... Jacet apud.....

1224

XI *Kal. Sep.* — Obiit Galterus de Serceyo, decanus noster, que dedit nobis II^{o} sextarios olei censuales in villà Rubilliaci, quos debet Radulphus Boschaille de terrâ quam ab eodem Galtero tenebat ; ita quod post decessum Radulfi terra illa redibit in jus canonicorum B. Marie.

1225

XI *Kal. Sep.* 1243. — Obiit Johannes, dictus Angelat... de Pomart, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis X solidos annuatim reddendos in die anniversarii sui super vineam suam du Cereser de Vinett. Hanc eleemosinam laudaverunt Girardus et Guillermus,clericus,fratres dicti Johannis, et dictam ecclesiam investierunt de eâdem.

Actum est hoc anno D^{ni} M. CC. XLIII. istâ die.

1226

XI *Kal. Sep.* — Obiit Adelina de Mulesiaco, pro cujus anima Robertus et filii ejus Girardus dederunt B. Marie VI denarios reddendos in Assumptione B. Marie supra terram de Breignum que est apud Molesiacum.

1227

XI *Kal. Sep.* — Item, obiit Regina, pro cujus animâ Ermulez dedit Deo et B. Marie terram reddentem IIII denarios apud Curaelen, Tebaldus stultus tenet terram.

1228

XI *Kal. Sep.* — Item, obiit Bruna, mater Gifardi, pro cujus animâ Leobaudus, ejus filius dedit B. Marie VI denarios censuales in festo S. Bartholomei reddendos quos debet Guillermus Allenardus.

Digitized by Google

1229

XI *Kal. Sep.* — Obiit Gauterius Gifard, nostre congregationis canonicus, qui multa bona contulit ecclesie nostre; pro cujus animâ canonici in anniversario ejus X solidos dare statuerunt, in domo.

Villermi cementarii, que domus fuit dicti G. Gifardi.

1230

XI *Kal. Sep.* — Item, obiit Jeremias, pater ejus.

1231

XI *Kal. Sep.* — Obiit Chaudion, qui dedit Deo et B. Marie XII denarios censuales, pro remedio anime sue annuatim in anniversario suo reddendos, super domum suam lapideam que est in vico divionensis.

1232

X *Kal. Sep.* — Obiit Hugo, decanus belnensis et cantor eduensis, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis, canonicis et clericis ibidem Deo servientibus, XX sextaria avene ad mensuram de Arneto percipiendos annuatim apud Arconceium in redditibus et costumis ejusdem ville, pro quibus debet D. Johannes Bressandus, canonicus belnensis, reddere in die anniversarii dicti decani C et V solidos inter canonicos et clericos dividendos, quandiù vixerit et concessione capituli belnensis post obitum ejus dicta avena ad ecclesiam belnensem libere revertetur.

1233

X *Kal. Sep.* — Hic debet celebrari missa de S. Spiritu pro magistro Th. de Cusello, concanonico nostro belnensi, annis singulis quandiù vixerit et post decessum ejus missa de defunctis et alia pro eodem, magistro Th. parentibus et benefactoribus suis. Dedit etiam idem magister Th. nobis et ecclesie nostre belnensi L. libras turonenses de quibus emimus L solidos annui redditus monete pro tempore currentis

Digitized by Google

per Burgundiam à D. Nicholao Diex, presbitero, annuatim solvendos nobis ab eodem Nicholao et successoribus suis in crastinum octave Assumptionis B. Marie Virginis, et distribuendos inter illos qui intererunt misse vel missis dictis juxtà morem vel consuetudinem ecclesie nostre dicte ; assedit etiam dictus Nicholaus, presbyter, nobis dictos L. solidos annui redditus super duas domos suas quas habet apud Belnam in Bretenariâ cum orto et vinea retro sitis, appendiciis et pertinenciis universis, et super quandam peciam vinee sitam apud Pomarcum, retro domum Dei de Pomarco, continentem circiter IIII operatas. Et de hoc habemus litteras sigillo archidiaconi belnensis sigillatas de hoc autem dedimus dicto magistro Th. litteras, sigillo nostro sigillatas, quod continetur in I folio hujus libri.

1234

IX *Kal. Sep.* — Obierunt Stephanus, miles, atque Seguinus, filius ejus, qui dedit B. Marie mansum Andree Carpentarii apud Monceaus, qui debet VI denarios et agnum et II sextarios avene ad mensuram Rupis.

1235

IX *Kal. Sep.* — Item, obiit Petrus Pinguis, canonicus Vergiacensis, qui dedit Deo et B. Marie belnensi unum mansum apud Chaux, quod debet III panes et I sextarium vini et IIII nummatas carnis et idem mansum tenet Martinus Belez.

1236

IX *Kal. Sep.* — Obierunt Bernardus Josbert et Adna, uxor ejus, pro quorum animabus Gierard, et Philibertus, maritus ejus, dederunt Deo et B. Marie XII denarios censuales in manso Guidonis de Trimolei reddentibus in festo B. Bartholomei.

1237

IX *Kal. Sep.* — Obiit David, Lugdunensis clericus, qui

Digitized by Google

dedit B. Marie, pro remedio anime sue, quandam domum apud Lugdunum que est prope claustrum canonicorum ejusdem urbis, et C solidos pro opere claustri ejus ecclesie, et L. solidos pro clausurâ chori nostri et C. solidos clericis in hâc ecclesiâ Deo servientibus.

1238

IX *Kal. Sep.* — Obiit Seguinus de Servenges qui dedit Deo et B. Marie II sextarios vini in vindemiâ, in vineâ apud montem Helye, quam tenet Robertus, filius Gunterii, qui debet singulis annis reddere vinum.

1239

IX *Kal. Sep.* — Noverint universi, presentes et futuri, quod Renodus Panetarius dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis II bussellos frumenti annuatim in nundinis cabilonensibus percipiendos, quos Durannus Chevalers de Pomart, vel quicumque terram suam de Chaillos, sitam en la Noerai de Pomart, tenet, predictos II bussellos in eodem termino reddere tenetur. Item, sciendum est quod antecessores predicti Renaudi dederunt predicte ecclesie XII denarios censuales super domum suam, quos in vitâ suâ reddere tenetur, post obitum vero ejus XII denarios.....

1240

IX *Kal. Sep.* — Obiit Johannes de Arneto, qui dedit Deo et B. Marie VI denarios censuales reddendos in martio, super domum suam que est super Bosesiam.

1241

IX *Kal. Sep.* — Obiit Theobaudus de Terral, qui dedit Deo et B. Marie XII denarios censuales, reddendos in martio, super stallum suum quod est in Burgo.

1242

IX *Kal. Sep.* 1248. — Obiit Amelinus de Mans, cano-

Digitized by Google

nicus belnensis, pro cujus animâ capitulum belnense tenetur solvere annuatim, pro anniversario suo faciendo in ecclesiâ B. Marie belnensis, XL et IX solidos, pro fructibus prebende sûe quos percepit Capitulum. Anno D^ni^ M. CC. XL. VIII.

1243

1248. — Item, Thomas, nepos dicti Amelini, dedit nobis, in augmentacionem dicti anniversarii, C solidos divionenses, pro quibus dictum capitulum tenetur distribuere V solidos annuatim cum aliis supradictis.

1244

IX *Kal. Sep.* — Nos G. decanus et capitulum notum facimus universis quod nos debemus annis singulis celebrare missam de S. Spiritu pro dicto Thomâ, ipsâ die quâ fiet anniversarium supradictum, et distribuere X solidos viennenses, in choro nostro ; de quibus X solidis solvet sex solidos et octo denarios quicumque tenebit domum nostram que est cum cellario, que est juxta ecclesiam nostre B. Marie belnensis, et sacrista solvet XL denarios denariis altaris ; post decessum vero dicti Thome, facere debebimus ipsius anniversarium et distribuere X solidos comodo quo fieri consuevit.

1245

VIII *Kal. Sep.* — Obiit Hugo Arnerii, precentor eduensis ecclesie S. Nazarii, qui multa nobis contulit beneficia.

1246

VIII *Kal. Sep.* — Item, obiit Falca Lugdunensis, pro cujus animâ et pro remedio anime sue et antecêssorum suorum Rainaudus de Pontiz, ejus maritus, dedit Deo et B. Marie V solidos annuatim reddendos in festo S. Bartholomei, supra domum Rainaudi le Roschaz.

1247

VIII *Kal. Sep.* — Item, obiit Comitissa nomine, que de-

Digitized by Google

dit Deo et B. Marie V nummos censuales in Beauches, quos debet Constantinus pellissarius.

1248

VIII *Kal. Sep.* — Obiit Haymo de Marini, pro cujus animâ Guido, nepos ejus, de Plombeio, dedit B. Marie, singulis annis VI denarios.

1249

VIII *Kal. Sep.* — Filius Stephani prepositi, subdiaconus et canonicus S. Marie, vineam suam dedit de Pomarco, ut quisquis vineam suam possideret pro ejus anniversario annuatim V solidos redderet.

1250

VIII *Kal. Sep.* — Obiit Agnes, uxor Roberti de Ruâ, que dedit Deo et B. Marie belnensi, pro anniversario suo, ibidem annis singulis faciendo, XX solidos divionenses percipiendos super talliâ hominum de Changes.

1251

VIII *Kal. Sep.* 1260. — Anno D^ni^ M. CC. LX., obiit Petrus de Sinemuro, dictus Turpis, clericus, qui dedit Deo et B. Marie belnensi, pro anniversario suo, ibidem annis singulis faciendo, LX solidos, quos assedit super vineam suam de Tuevelain que est juxtà vineam Petri de Ruâ, ex unâ parte, et vineam Girardi Costan ex alterâ, et super vineam suam de Barra que est juxtà vineam Barrot Bannelin ex unâ parte et vineam dicti Girardi ex altera; quos denarios debet solvere et tenetur annis singulis presbiter altaris B. Nicholai fundati in ecclesiâ S. Petri qui tenet vineas supradictas.

1252

VIII *Kal. Sep.* 1279. — Anno D^ni^ M. CC. LXX. nono, obiit magister Jacobus, apothecarius, qui dedit C. solidos in continenti vel sex solidos in anniversario suo, super terram suam versus Chaaloingex.

Digitized by Google

1253

VIII *Kal. Sep.* (barré). — Obiit D^na^ Regina de Turre, uxor quondam R. de Pomart, militis, que dedit Deo et B. Marie belnensi X solidos censuales super vineam de la Chassaine que est juxtà clausum ducis, reddendos in ejus anniversario.

1254

VIII *Kal. Sep.* 1286. — Anno D^ni^ M. CC. octogesimo sexto, obiit Margarona, relicta Girardi de Ruâ, que dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensi, pro anniversario suo, annis singulis faciendo, V solidos et I denarium, quos assedit super vineam suam de Bello-monte, juxta vineam Peroneti de Ruetâ, et vineam Ysabellis, filie quondam dicte Margarone.

Jacet in claustro.

1255

VII *Kal. Sep.* 1344. — Anno D^ni^ M. CCC. XL. IIII, die XX. VI. hujus mensis, obiit D. Odeta de Ruâ, que dedit ecclesie XV solidos turonenses, quos assedit percipiendos super omnia bona sua.

Jacet in claustro.

1256

VII *Kal. Sep.* — Obiit Henricus de Saillena, canonicus istius ecclesie, pro cujus animâ Capitulum belnense tenetur solvere annuatim, pro anniversario suo faciendo, in ecclesiâ B. Marie belnensis, L solidos divionenses, pro fructibus prebende sue unius anni, quos percepit dictum Capitulum.

1257

VII *Kal. Sep.* 1285. — Anno D^ni^ M. CC. LXXX. V., Obiit Sibilla, uxor Henrici de Ruâ, filia Guidonis Jomer, que dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis pro anniversario suo, annis singulis faciendo, VII solidos parisienses, quos

Digitized by Google

assedit super vineam suam de Bello-monte, in finagio de Savignaco, in loco ubi dicitur en Pipotain, juxta vineam heredum Morelli Sachaut et vineam dicti Monachi de Meloiseio, clerici.

Item, dedit altari 54 arpentes altari S. Johannis et altari S. Thome, cuilibet XII denarios in die dicti anniversarii reddendos, quos assedit super dictam vineam.

Jacet in claustro.

1258

VII *Kal. Sep.* — In crastino B. Bartholomei, debet fieri anniversarium panis et vini pro Odeto Cambitore, videlicet IIII panum et IIII potorum vini ad mensuram capituli. Anima ejus et anime omnium fidelium defunctorum requiescant in pace.

1259

VII *Kal. Sep.* 1278. — Anno D^ni^ M. CC. LXX. VIII., obiit..... filia quondam Guillermi Bacoe, uxor Guidonis Panetier. S. frater ejus et Hugo Meline, clericus, promiserunt assedere VI solidos.

1260

VI *Kal. Sep.* 1265. — Anno D^ni^ M. CC. LX. V., obiit Perretons, uxor Guidonis Male-arme, que dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis V solidos et I denarium viennenses, pro suo anniversario, ibidem annis singulis faciendo, quos assedit super domum suam que est juxta grangiam Caligariorum, versus domum de Baateaul, et ante domum Buxerie.

1261

VI *Kal. Sep.* — Obiit Dannuns, uxor Gaterii de Cobertaut, pro cujus animâ idem Galterus dedit Deo et B. Marie unum (sic) juxtà domum de Tait, reddentem II solidos censuales in martio.

1262

VI *Kal. Sep.* — Obiit Hugo, dictus Boniox, pro cujus

Digitized by Google

animâ capellanus altaris S. Thome, fundati in ecclesiâ B. Marie belnensis, tenetur et debet solvere et reddere, annis singulis, in anniversario suo ibidem faciendo, LX solidos de X libris dicto capellano pro dicto altari assignatis, sicut in litteris super hoc confectis, quas habet dictus capellanus plenius continetur.

1263

VI *Kal. Sep.* — Istâ die, fit festum duplex de sancto supplicio ; et debent distribui pro tribus horis duo franchi huic ecclesie bone memorie magister Guido Coleti jurisperitus.

1264

VI *Kal. Sep.* 1307. — Anno D^ni^ M. CCC. VII., obiit Guillemeta, uxor magistri Johannis Judei, clerici, qui dedit Deo et B. Marie, pro remedio anime sue, VII solidos divionenses, quos assedit super IIII jornalia terre, juxta Bretenay, que terre fuerunt Nicholai Barlot, clerici.

Jacet juxta murum ecclesie prope La Chambrote sub urmo.

1265

V *Kal. Sep.* — Obiit Gaufridus, frater Petri capellani de Saviniaco, qui, pro remedio anime sue, dedit B. Marie XII denarios reddendos in nundinis S. Germani, quos debet Odo, filius Aldrici, de manso suo.

1266

V *Kal. Sep.* — Obiit Guibor, uxor Johannis de Traveseio, que dedit Deo et B. Marie XII denarios censuales reddendos super vineam que est juxta Bellisen.

1267

V *Kal. Sep.* 1288. (acte barré). — Anno D^ni^ M. CC. octogesimo VIII., obiit Hyeronimus de Pomarco, prepositus belnensis, qui dedit XX libras viennenses, pro redditibus

Digitized by Google

emendis, pro anniversario suo in dictâ ecclesiâ, annis singulis faciendo.

Jacet ante altare B. Nicholai, in ecclesiâ B. Marie belnensis.

1268

V *Kal. Sep.*—Anniversarium panis et vini, 1° mensis septembris debet fieri anniversarium panis et vini pro D. Johanne Larget, quondam choriali hujus ecclesie, quod assignatum est supra hereditagia sequentia : Primo super unam peciam vinee sitam in finagio de Vogeto, loco dicto dessus Ladoix continentem XXIII operatas, juxta vineam magni Prioris cisterciensis hinc, et vineam Nicholay de Bonaue inde. Item, super unam aliam petiam sitam in dicto finagio loco dicto es Croy dessoubs continentem X operatas, juxtà vineam Nicholay Bailleaul hinc et vineam Guillermi Buxichen indè. Item, super unam aliam petiam in dicto finagio sitam en Chausaigne continentem X operatas juxta vineam dicti Nicholay ex unâ parte et vineam Girardi l'Encaterre, ex alterâ parte. Dicta hereditaria sunt francha ab omni onere pro eorum decimâ solvendâ.

Jacet in portali hujus ecclesie.

Heredes sui debent et tenent dicta hereditagia.

1269

V *Kal. Sep.* 1253. — Obiit Symon de Divione, canonicus hujus ecclesie, qui dedit Deo et B. Marie belnensi, pro anniversario suo ibidem annis singulis faciendo, XXX solidos, quos debet solvere quisquis tenebit altare S. Jacobi quod ipse idem fundavit in ecclesiâ B. Marie ; quos XXX solidos assedit dictus Symon super census, et blado quod percipiet ille qui tenebit dictum altare, sicut continetur in litterâ super hoc confectâ. Actum anno D^ni^ M. CC. L. tercio. Jacet in hâc ecclesiâ, ante dictum altare suum.

1270

V *Kal. Sep.* — Obiit Arierius, canonicus.

Digitized by Google

1271

IIII *Kal. Sep.* — Obierunt Guillermus de Francolomonte et Odeardis, ejus uxor, parentes magistri Cononis, canonici belnensis, pro quorum animabus idem magister Cono dedit Deo et ecclesie belnensi XX solidos reddituales et VIII denarios censuales pro anniversario eorum, quos assedit super quandam vineam sitam en Corton, que fuit uxoris Hugonis, Aurifabri, inter vineas Petri Ynglote et dicte uxoris Hugonis, quam vineam D. Jacobus de Balneis emit et debet solvere dictos XX solidos et VIII denarios in festo S. Bartholomei apostoli.

1272

IIII *Kal. Sep.* 1257. (acte barré). — Anno D^ni^ M. CC. L. VII., obiit Dominicus, filius Martini Pelot, qui dedit Deo et B. Marie belnensi X solidos, pro anniversario suo ibidem annis singulis faciendo, quos assedit solvendos annuatim in die anniversarii sui super domum suam que est in vico cooperto juxta domum Petri clerici, dicti de Arneto.

1273

IIII *Kal. Sep.* — Obiit Otho, decanus Lingonensis, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensi, pro anniversario suo, centum libras viennenses quos habuit capitulum.

1274

IIII *Kal. Sep.* 1325. — Anno D^ni^ M. CCC. XX. V., obiit Hugueta de Ruâ, quondam uxor Guilleti Ferryci, que dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis, pro anniversario suo annis singulis faciendo, XX solidos.

1275

IIII *Kal. Sep.* — Item, eodem die, fit missa de S. Spiritu pro Gillone dicto Ferryon de Belnâ, qui dedit Deo et ecclesie XX solidos pro dictâ missâ quolibet anno in dictâ ecclesiâ celebrandâ. Quos XL solidos dictus Gillo Ferrions as-

Digitized by Google

sedit super domum que fuit Johannis Germiet sitam in vico divionensi, juxta domum magistri Qdonis, Cambitoris,

1276

IIII *Kal. Sep.* 1288. — Anno D^ni M. CC. L. XXX. VIII., obiit Hugo de Pomarco, filius quondam Jacobi, baillivi divionensis, qui dedit XX libras viennenses, pro redditibus emendis, pro anniversario suo, annis singulis faciendo.

Jacet, cum dicto patre suo, ante altare B. Nicholai fundatum in istâ ecclesiâ.

D. Petrus frater suus, canonicus hujus ecclesie, habet dictas XX libras.

Alibi fit scilicet in crastino Annuntiationis D^ni.

1277

IIII *Kal. Sep.* 1307. — Anno D^ni M. CCC. VII., obiit Johanneta, uxor Stephani de Pomarco, que dedit nobis, pro anniversario suo, X solidos annui redditus.

1278

IIII *Kal. Sep.* — Obiit Pereta, filia Brunonis Jocelli, que dedit Deo et B. Marie XII denarios censuales ad opus lampadum, ex quibus debet Johannes de Verneto VI denarios de quâdam vineâ ad festum B. Bartholomei Gilbertus, gener Bonior, VI denarios de vineâ quam emit â Pontio Avun in martio. Beneficia, filia Brunonis, VI denarios quos debet amicus Gaie.

1279

IIII *Kal. Sep.* — Obiit Renaudus de Primeal, qui dedit Deo et B. Marie VI denarios censuales reddendos in martio, super medietatem domûs sue de Cornuo juxta portam murorum.

1280

III *Kal. Sep.* 1287. — Anno D^ni M. CC. octogesimo septimo, obiit Guido Balduinus, D. Charrei, qui reliquit hunc

Digitized by Google

ecclesie X solidos viennenses annui redditus, quos heredes ejus debent assedere.

Jacet in ecclesiâ S. Petri belnensis.

1281

III *Kal. Sep.* — Obiit Petrus, filius Bertanni, militis de la Rochâ, pro cujus animâ idem Bertannus B. Marie XII denarios reddendos in martio, super quandam vineam quam tenet Gatherius de Ormeto.

1282

III *Kal. Sep.* — Item, obiit Bertrannus de Chaldineiaco, qui dedit Deo et B. Marie III solidos, quos debet Renaudus Amerosus, de terrâ sua de Savineiaco et Claveillun, et VI denarios in plaustro quod est juxtà domum D. de Neblens.

1283

III *Kal. Sep.* — Hic debet fieri anniversarium Donne Huguete, dicte de Bordis, que dedit Deo et ecclesie B. Marie X solidos monete currentis, pro anniversario suo, annis singulis faciendo, quos assedit super domum et mansum sitos in vico es Boççons propè domum Rogereti, dicti de Channit.

1284

III *Kal. Sep.* — Obiit Johannes, filius Radulphi dicti Chautvin, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis, VI solidos pro anniversario, annis singulis faciendo, quos assedit super terras suas quas habebat juxtà molendinum de Beligne subtus Belnam.

1285

III *Kal. Sep.* — Obiit D. Alnulphus de Commarins, canonicus Belne, qui dedit Deo et B. Marie belnensi C solidos, pro anniversario suo faciendo, canonicis et clericis dividendos, ejusdem ecclesie ; de quibus XL solidi sunt super domum suam lapideam quam edificavit apud Belnam et super appen-

Digitized by Google

diciis ejusdem (ce qui suit est barré) LX vero solidi sunt super villam de Sals, quos LX solidos Johannes D. de Castro novo, à quo dictus Alnulfus dictam villam in feodon tenebat laudavit et concessit quod redderentur dicte ecclesie annuatim super eamdem villam pro anniversario canonici supradicti.

1286

III *Kal. Sep.* 1321. — Anno D^ni^ M. CCC. XXI., obiit Johannes de Pomarco, filius Morelli de Pomarco, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis, pro anniversario suo, annis singulis faciendo, XL solidos.

1287

Pridie Kal. *Sep.* — Obiit Arvelinus de Marineio, pro cujus animâ uxor ejus dedit Deo et B. Marie III denarios censuales in domo suâ quod est juxtà domum decani Divionis.

1288

Pridie Kal. *Sep.* 1244. — Anno D^ni^ M. CC. XL. IIII., obiit D. Stephanus de Joueis, quondam capellanus de l'Egues, pro cujus animâ in anniversario ejus debent dividi XL solidi parisienses, de quibus in principio mensis Augusti, quicumque tenebit domum suam lapideam tenetur persolvere annuatim cellario ecclesie X solidos, et quicumque tenebit suam magnam vineam de Restiz X solidos, et quicumque tenebit domum suam ligneam sitam super Bosesiam, juxta domum Hugonis Renerii, VI solidos; et quicumque tenebit vineam suam de l'Egues quam acquisivit à Godefrido Aldre VI solidos; et quicumque tenebit vineam suam de Pomarco quam acquisivit à Roberto Porchier, IIII solidos; et qui tenebit grangiam suam sitam propè Bosesiam, juxta domum que fuit Guillermi Blangier, IIII solidos.

1289

Pridie Kal. *Sep.* 1306. — Anno D^ni^ M. CCC. VI., obiit Margareta, uxor Johannis Jomerii, pro cujus animâ dictus

Digitized by Google

Johannes dedit Deo et B. Marie belnensi, pro ipsius anniversario et pro eo quod ipsâ die debet celebrari missa de S. Spiritu pro ipso Johanne, ejus marito, X solidos censuales quos debet Stephanus de Terello super domum suam in vico des Terreaux in quâ inhabitat.

1290

Pridie Kal. *Sep.* — Debet celebrari missa de S. Spiritu pro D. Petro de Lantillo, dicto Muteau, et debent distribui X solidi cum dimidio, quos assedit super domum suam de Castro, juxta domum D. Stephani de Salins et super fundationem suam quam idem Petrus faciet.

1291

Pridie Kal. *Sep.* 1254. — Anno D^ni^ M. CC. L. V., obiit Gelibertus Arbauz, qui dedit Deo et B. Marie belnensi, pro anniversario suo ibidem annis singulis faciendo, V solidos et I denarium, quos assedit super medietatem suam grangie que est infrà muros belnenses, versus domum Girardi Corée et versus domum magistri Haymonis caprarii.

Jacet ante portam ecclesie.

1292

Kal. *Sep.* 1287. — Anno D^ni^ M. CC. octogesimo septimo, obiit D. de Digoine, que dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis, XX solidos viennenses.

1293

Kal. *Sep.* — Obiit Rainaudus, filius Joceranni Senescalli, pro cujus animâ pater et mater ejus avementaverunt plastrum quod est juxtà claustrum B. Marie duabus brachiatis et Roncinum in opere ecclesie dederunt.

1294

Kal. *Sep.* — Eodem die, obiit Rainaudus de Colchis, qui dedit Deo et B. Marie et canonicis ibi servientibus mansum

Digitized by Google

Clementis et Johannis Freinseits de Viletâ, qui debet VI panes et V nummatas carnium et II sextaria et dimidium vini, et mansum Duranni et Bernardi apud Beliniacum qui debet IIII panes et VI denarios carnis et II sextaria vini et minam avene et homines cum heredibus eorum.

1295

Kal. Sep. — Obiit Robertus, archipresbiter et noster canonicus, qui, pro remedio anime sue, dedit B. Marie XX solidos annuatim reddendos in anniversario suo, ex quibus X solidi sunt super domum que est apud S. Martinum juxta domum Petri Baraut, V solidi super domum que est proxima domui Johannis de Travasio, V solidi super terram que est apud Bosam quam acquisivit à Bernardo de Magno-campo, milite.

1296

IIII *Nonas Sep.* — Obierunt Petrus Piloz et Vilaine, uxor sua, et Hugo Porcelz, nepos prefate Vilaine, pro quorum animabus et etiam suis Petrus Poilaz, filius eorum, et Perrenous uxor sua dederunt Deo et B. Marie III solidos censuales super vineam suam de Monte Helye, et II solidos super domum suam que est in castro belnensi ; ex quibus XII denarii sunt ad opus Lampadum. Hii denarii sunt in martio reddendi.

1297

IIII *Nonas Sep.* — Obiit Petrus Pion, qui dedit Deo et B. Marie belnensi II solidos censuales annuatim in mense martio reddendos ; de quibus debet Michael Barbator VI solidos super terram suam que est retro Cluniacum et Renaudus Paneter VI denarios de terrâ suâ que est retro dictum Cluniacum et uxor Fromondi de Viilli XII denarios super vineam suam de Pernant.

1298

IIII *Non. Sep.* — Anno D^ni^ M. CC. L. XX., obiit Milo, archipresbiter Virgeri et canonicus belnensis, pro cujus an-

Digitized by Google

niversario assedit XXX solidos viennenses annui redditus, videlicet : super ortum suum retro ecclesiam B. Martini belnensis XX solidos viennenses et super domum suam sitam prope dictum ortum, juxtà dictam ecclesiam S. Martini ; quam domum D. Petrus de Chevigneio tenet, X solidos viennenses ; et debent solvi in dicto anniversario quolibet anno.

1299

IIII *Non. Sep.* — Anno D^ni M. CC. LXX. II., obiit Renaudus de Lingonis, canonicus belnensis, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis pro anniversario suo, ibidem annis singulis faciendo, LX solidos, et V solidos pro oblationibus dandis in choro monete currentis per Burgondiam, quos assedit super magnam domum suam et appendicias dicte domus, que sita est in claustro belnensi, prope ecclesiam B. Marie ; quam domum D. Ferricus, quondam decanus belnensis, edificavit.

Item XX solidos super mansum de vico S. Martini, inter domum Gaufridi Asinarii et domum D. Viardi, canonici belnensis.

Item XX solidos super vineam quam tenet sitam in clauso de Moencail.

1300

IIII *Non. Sep.* — Obiit Melineta, uxor Girardi Fabri, que dedit Deo et B. Marie belnensi X solidos, pro anniversario suo, ibidem annis singulis faciendo, qui debent percipi super vineam suam de la Barre ; et hoc laudavit Guido camerarius D. Eduensis, frater suus.

1301

IIII *Non. Sep.* 1263. — Anno D^ni M. CC. LX. III., obiit D. Johannes, miles, dictus Sanchauz de Fuisseio, qui dedit Deo et B. Marie belnensi pro anniversario suo, ibidem annuatim faciendo, unum bichetum frumenti, quod assedit super tertiis suis de Oroor, quas tertias quicumque tenebit de

Digitized by Google

cetero tenebitur, annis singulis, solvere dictum bichetum in ipsius Johannis anniversario.

1302

III *Non. Sep.* — Obiit Odo Tapinus, pro cujus animâ, Petrus frater ejus dedit Deo et B. Marie mansum unum in castro, juxta mansum es Reveret.

1303

III *Non. Sep.* — Item obiit Galterus Hodomarus, pro cujus animâ Petrus, frater suus, dedit B. Marie XII denarios censuales, quos debet Theobaudus macellator, gener Petri de la Chalor, mense martio, de quâdam vineâ que est supra stagnum.

1304

III *Non. Sep.* — Obiit Renaudus de Arneto, qui dedit Deo et B. Marie partem suam vinearum de Bello-Monte que partiuntur cum Petro, fratre suo ; ita quod quisquis tenuerit eas sivè canonicus fuerit, sivè alter decem solidos persolvet annuatim pro anniversario et Girardi, presbiteri filii sui et Maino, uxoris sue, faciendo clericis dividendos.

1305

III *Non. Sep.* 1267. — Anno D^ni^ M. CC. LX. VII., obiit Petrus Bodrons, qui dedit Deo et B. Marie belnensi, pro suo anniversario ibidem annis singulis faciendo, decem solidos viennenses, quos assedit de assensu et voluntate filiorum suorum super suam magnam vineam de Corton, sitam juxtà vineam Monicelium de loco dicto ex una parte, et vineam Godefridi de Alorsâ ex alterâ ; de quibus X solidis dicti filii dicti Petri ipsam ecclesiam in presentiâ Jaquelini Canquin et Jacobi Jordaine investierunt.

Jacet in claustro.

1306

III *Non. Sep.* 1226. — Anno D^ni^ M. CC. XX. VI., obiit

Digitized by Google

D. Guido Motoz, nostre congregationis canonicus, qui dedit Deo et B. Marie belnensi XX solidos divionenses, quos assedit super furnum suum de Balneis, pro anniversario suo, ibidem annis faciendo.

1307

III *Non. Sep.*—Obiit..... qui dedit Deo et B. Marie VI denarios censuales super vineam quam tenent filii Petri Pinguis de Chalenges de eo.

1308

III *Non. Sep.* — Item, obiit Aliz, filia Pomarde, uxor Richardi Jocelini, qui, pro remedio anime sue, dedit B. Marie II solidos et IIII denarios reddendos in festo S. Bartholomei quos debet Rainerius Guibor de Murisault, de terra que est in Durel et de duabus peciis vinee que sunt in Lacenteno.

1309

III *Non. Sep.* — Eodem die, obiit Girardus filius ejusdem Aliz, qui dedit B. Marie vineam de Albues, que, post obitum Pomarde, cum omni integritate revertetur ad ecclesiam B. Marie ; de quâ vineâ IIII nummi D. Galfrido de Castro-novo debentur in festo S. Bartholomei. Pretereà dedit costumam de quâ debent Benignus de Varelles et Petrus, frater suus, in crastino nativitatis D^ni^ X bussellos frumenti pro V panibus et II sextarios vini et VIII nummatas carnium. Hec costuma debet II comestores qui procurantur in pane et vino et carnibus ; dedit etiam XIIII bussellos frumenti quos debet D. Isabel de Magno Campo de terrâ quam tenet apud Cheviniacum, propè Varellis.

1310

III *Non. Sep.* 1277. — Anno D^ni^ M. CC. LXX. VII., obiit Radulphus Bannelins, dictus Barroz, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis XX solidos et IIII denarios viennenses annui redditus ; item et XL denarios viennenses, si-

Digitized by Google

militer annui redditus pro oblationibus S. XL denarium et, pro anniversario suo, in dictâ ecclesiâ annis singulis faciendo, predictos XX solidos et IIII denarios, quas pecunie summas assedit et assignavit predicte ecclesie super domum suam, sitam in vico cooperto Belne, que fuit Martini Polot.

Jacet ante altare B. Thome ; cui altari dedit V solidos viennenses annui redditus super vineas que debent aliam censam dicto altari.

Sciendum est quod predicte domus sunt site in exitu vici cohoperti à parte ecclesie S. Petri, et sunt site inter domum Hugonis dicti Lonnitonote ex unâ parte; et Guillermi Fortis de Eduâ, que domus fuit Gauffridi Barrot, ex aliâ ; et extenduntur usque ad domos que sunt retro dictas domos de censivâ prioratûs S. Stephani, super quibus domibus predictis debebantur tria anniversaria usque ad summam XL solidorum turonensium temporibus diversis persolvendorum ; qui XL solidi, ex certis causis reducti sunt ad XXX solidos turonenses censuales, cum directo dominio et lauduinio et ceteris pertinentibus ad censivam solvendis in martio. Et habemus de hoc litteram sub sigillo ducis Burgundie, quam concessit Johannes Belnerii, civis cabilonensis, D. dictarum domorum anno D^ni M. CCC. XX. VII. tertia die novembris ; et sic de quolibet trium anniversariorum predictorum ascessorum super dictis duabus domibus debet deduci quarta pars valet XV solidos.

1311

Pridie Non. Sep. 1266. — Anno D^ni M. CC. LX. VI., obiit Guillermus Ynglote, qui dedit Deo et B. Marie belnensi, pro anniversario suo, ibidem annis singulis faciendo, VII solidos viennensis monete, quos assedit super vineam suam de Chaillox, que est juxta vineam heredum Roberti clerici, dicti officialis, quam vineam quicumque tenebit tenebitur solvere dictos septem solidos *Ichet* nepos suus et Petrus Ynglote investierunt ecclesiam de dictis VII solidis.

Jacet in claustro.

Digitized by Google

1312

Pridie Non. Sep. 1307. — Anno D^ni M. CCC. VII., obiit Ysabellis, uxor Guillermi Dantuillet, que dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis XX solidos.

1313

Non. Sep. — Obiit Petrus de Rulée, qui dedit Deo et B. Marie V solidos annuatim reddendos in anniversario, super mansum Pagani Forrer.

1314

Non. Sep. — Obierunt Petrus Piot de Vilaine, uxor sua, et Henricus Porcelez'nepos prefate Vilaine, pro quorum animabus et etiam suis Petrus Porcelez, filius eorum, et Perrenon, uxor sua, dederunt Deo et B. Marie III solidos censuales, super vineam suam de Monte Helye, et II solidos super domum suam que est in Castro Belne, ex quibus XII denarii sunt ad opus lampadum. Hii denarii sunt in martio reddendi.

1315

Non. Sep. — Obiit Petrus de Rulée, qui dedit Deo et B. Marie XL solidos in anniversario suo dividendos super domum suam de Burgo ad Columpnas lapideas cum appendiciis ejusdem domûs.

1316

Non. Sep. 1253. — Anno D^ni M. CC. L. tercio, obiit Perrona, uxor Petri Amorosi, que dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensi, pro anniversario suo ibidem annis singulis faciendo, quos assedit super decem solidos, quos assedit super vineam suam de Vergelesse que est juxtà vineam monachorum maceriensium Bernardo Ploton, patre suo, et Hugone de Bordis, volentibus, consentientibus et dictam ecclesiam de dictis X solidis investientibus.

Digitized by Google

1317

Non. Sep. 1260. — Anno D^ni M. CC. LX., obiit Hugo Senetiers, clericus, qui dedit Deo et B. Marie belnensi, pro anniversario suo ibidem annis singulis faciendo, X solidos divionenses, quos assedit super domum suam que est in vico Cotarellorum, ante domum Bernardi Odemar, quos X solidos tenebitur solvere annis singulis anniversario suo quisquis tenebit dictam domum.

Jacet in claustro.

1318

Non. Sep. — Anno D^ni M. CC. LX. Vll., obiit magister Johannes de Fyxins, canonicus noster belnensis; pro cujus anniversario debent distribui LX solidi viennenses, quos decanus et capitulum Belne emerunt de fructibus prebende sue à Vivieno de Belnâ, carnifice, qui assedit dictos LU solidos super quandam domum suam sitam juxta domum H. Flaihart Belne, juxtà mansum heredum D. Robelini de Champaignoles et super duas pecias vinearum quarum una sita est in chemino de Gineyo, juxtà vineam magistri Renodi phisici et vineam Laurencie relicte Ferrici de Lingonis; altera est ultrà cursum de Roins desuper Gineyum juxtà vineam majoris de Brutenayo et juxtà vineam Philippi Cambitoris; et debet solvere dictos denarios in festo B. Marie Magdalene; et si non solverit, debet in quâlibet septimanâ septem solidos pro emendâ.

1319

VIII *Idus Sep.* — Obiit Bernardus de Chainniaco, qui dedit Deo et B. Marie IIII denarios super domum quam acquisivit à Petro Pio, que domus prius debebat V denarios; dii denarii reddendi sunt in martio.

1320

VIII *Idus Sep.* — Obiit Alexander, frater ducis Burgundie, qui, pro remedio anime sue, dedit ecclesie B. Marie XX solidos in pedagio Belne.

Digitized by Google

1321

VIII *Idus Sep.* 1267. — Anno D^ni M. CC. LX. VII., obiit D. Laurentius de Eduâ, concanonicus noster belnensis, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis, pro anniversario suo singulis annis faciendo, XL solidos viennenses, super vineâ suâ de Bello-Monte quam acquisivit à D. Roberto de Buex, presbitero, et Petro dicto puer clerico et XXXVI solidos viennenses quos capitulum debet pro quod receperunt XXXVI libras de fructibus prebende sue.

Item dedit V solidos viennenses pro oblationibus super domo suâ de vico Cotarellorum quos tenet et debet capellanus suus altaris B. Lazari.

1322

VIII *Idus Sep.* 1263. — Anno D^ni M. CC. LX. III., obiit D. Renaudus Berrelex, presbiter, qui dedit Deo et B. Marie belnensi, pro anniversario suo ibidem annis singulis faciendo, VI solidos divionenses quos assedit super duabus peciis vinearum que sunt in Champaniâ propè cheminum de Serrignio et sunt juxtà vineas Bernardi Lancerii.

1323

VIII *Idus Sep.* 1285.— Anno D^ni M. CC. octogesimo V., obiit magister Theobaldus de Divione, canonicus hujus ecclesie, pro cujus animâ, in ejus anniversario, debent distribui VI libre quas debebit quisquis tenebit decimam de Travesio.

1324

VIII *Idus Sep.* — Obiit Aalat.

1325

VII *Idus Sep.* 1257. — Anno D^ni M. CC. L. VII., obiit D. Renaudus de Prato, presbiter, qui dedit Deo et B. Marie belnensi, pro anniversario suo ibidem annis singulis faciendo, XX solidos annui redditûs, quos assedit super vineam suam

Digitized by Google

que est en Provale, juxtà vineam Guillermi Guiard ex unâ parte et juxtà vineam Radulphi Droart ex alterâ.

Item dedit cuilibet altari fundato in ecclesiâ B. Marie belnensis annis singulis XII denarios annui redditûs, solvendos annis singulis in die anniversarii sui quos assedit super predictâ vineâ, et presbiteri cujuslibet altaris equaliter inter se dividant, si sint plures; si solus sit, sui sint.

Jacet ante altare B. Eligii.

1326

VII *Idus Sep.* (barré.) — Hic celebrabitur missa B. Marie pro Bonetâ Beguinâ; et debent distribui XX solidi quos assedit super quandam vineam. Alibi et post.

1327

VII *Idus Sep.* — Obierunt Villermus et hujus uxor, pro quorum animabus Villermus Genemis, ipsorum filius, dedit Deo et B. Marie belnensi decimam in corvatâ de Grandi Campo et in Campo de Prato et in Campo sub rupe.

1328

VII *Idus Sep.* 1286. — Anno D^ni^ M. CC. octogesimo sexto, obiit relicta Guillermi D. quondam de Dygone, filia quondam D. de Santonâ.

Supra est Kal. Septembris.

1329

VII *Idus Sep.* 1287. — Anno D^ni^ M. CC. octogesimo septimo, in die nativitatis B. Marie Virginis, obiit D. Renaudus dictus de Ve...ay, archipresbiter belnensis et canonicus sedelocensis, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis XX solidos viennenses monete, quos assedit super vineam suam sitam in finagio de Savigne, in vineto ubi dicitur Barrera inter vineam Henrici Radulphi dicti Barrot, quondam belnensis, pro anniversario suo, annis singulis in dictâ ecclesiâ faciendo.

Item altaribus fundatis in dictâ ecclesiâ, videlicet : B. Mi-

Digitized by Google

chaelis, B. Agnetis, B. Johannis, B. Thome, B. Nicholai, B. Eligii, B. Jacobi, S. Crucis, B. Dyonisii, B. Thobaldi, B. Cecilie, B. Katherine, B. Laurencii et B. Margarete, unicuique VI denarios viennenses, ità quod in die dicti anniversarii sui in unoquoque altari pro ipso missa defunctorum celebrabitur, quos assedit et assignavit super domum quam acquisivit à Renaudo de..... S. Gervasio sitam in vico Coterellorum inter domum Jacobi, dicti Jordaine, et domos Johannis dicti.....

Jacet ante altare S. Agnetis, in ecclesiâ dictâ.

1330

VII *Idus Sep.* 1269. — Anno D^ni^ M. CC. LX. IX., obiit Mathïons, relicta Roberti de Ruâ, que dedit Deo et B. Marie belnensi, pro suo anniversario, ibidem annis singulis faciendo, XX solidos viennenses et C solidos ejusdem monete, quos assedit super prato illo quod tenent ab ipsa et dicto Roberto Bileri, Humberti Gavvinet de Verneto, pro annuâ pensione centum solidorum, quos C. solidos debet recipere presbiter ille qui habebit illam partem altaris quam ipsa Mathions super altari dicte Katherine fundato in ecclesiâ B. Marie fundavit solvet dictos XXV solidos, modo dicto ; item solvet dictus presbiter V solidos, annis singulis, in ecclesiâ S. Petri belnensis, in die anniversarii sui ; residuum vero habebit dictus presbiter pro suo servicio in dicto altari cum poterit faciendo.

1331

VII *Idus Sep.* — In vigiliâ Nativitatis B. Marie Virginis, debet celebrari missa B. Marie Virginis pro Bonetâ, filiâ Guillemeti de Nuciaco ; et debent distribui XX solidi turonenses quolibet anno, quos dicta Boneta assedit super quâdam vineâ sitâ en Espeneaul, juxtà vineam Guillermi matris sue, quam tenet Johannes Raveriarius ; et promittit dicta Boneta solvere dictos XX solidos dictis decano et capitulo, pro dictâ missâ quolibet anno.

Digitized by Google

1332

VI *Idus Sep.* — Obiit Humbertus, filius Rainaudi Bonet, qui dedit Deo et B. Marie VI denarios, de domo Cholini in festo S. Germani.

1333

VI *Idus Sep.* — Item obiit Elisabeth, filia Roberti principis, uxor Galteri Coqua, que dedit B. Marie XII denarios censuales persolvendos mense martio, super mansum quod est ante ecclesiam S. Johannis de hospitali, quos debet prepositus monachorum.

1334

VI *Idus Sep.* Obiit Johannes de Pontiz, nostre congregationis canonicus, qui dedit nobis vineam de Sanvignes et vineam de Campaniâ.

1335

VI *Idus Sep.* — Obiit Maria, relicta Stephani Muneriis, que dedit Deo et B. Marie belnensi quoddam chassum domûs et capam domûs ejusdem que est retro, cum manso sicut se extendit, pro anniversario suo ibidem annis singulis faciendo, et voluit et dixit quod denarii qui habebuntur de locatione dictorum domus et mansi distribuantur annuatim in anniversario suo.

1336

VI *Idus Sep.* 1262. — Anno D^ni^ M. CC. LX. II., obiit Hugueta, relicta Machereaul, que dedit Deo et B. Marie belnensi, pro anniversario suo ibidem annis singulis faciendo, V solidos et I denarium, quos assedit super vineâ de Monte Meneaul que est juxtâ vineam Martini de Cochiâ.

1337

VI *Idus Sep.* 1294. — Anno D^ni^ M. CC. nonagesimo quarto, obiit Symona uxor quondam Hugonis, dicti clerici

Digitized by Google

de Villâ pro cujus anniversario dictus Hugo dedit V solidos et I denarium viennenses annui et perpetui redditûs, quos promisit reddere annis singulis et assedere, idem Hugo dicta vero Symona.

Jacet in claustro.

1338

VI *Idus Sep.* 1265. — Anno D^ni M. CC. LX. V., obiit Sibilla, uxor Bernardi Ploton ; et anno sequenti obiit Symon, eorum filius, pro quorum animabus, dictus Bernardus Plotons dedit Deo et B. Marie belnensi, pro eorum anniversario, in ipsa ecclesiâ annis singulis faciendo, X solidos viennenses, quos assedit super vineis suis de Corton, quas acquisivit D. Stephanus Plotons, avunculus ipsius Bernardi à D. Girardo de S. Symphoriano ; et de dictis X solidis viennensibus, idem Bernardus dictam ecclesiam investivit ; que vinee sunt juxtà vineam ducis et juxtà vineam leprosorum Belne.

1339

V *Idus Sep.* — Obiit Alix, uxor Odonis Bertelais, que, pro remedio anime sue, dedit B. Marie in molendino d'Alterive unum quartallum frumenti annuatim reddendum in festo S. Germani.

1340

V *Idus Sep.* 1286. — Anno D^ni M. CC. octogesimo sexto, obiit Petronilla, relicta Girardi de S. Georgio.

1341

V *Idus Sep.* 1297. — Anno D^ni M. CC. nonagesimo septimo, in crastino nativitatis B. Marie Virginis, obiit D. Jaqueta D. de Scabronâ, que dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis, pro remedio anime sue et pro anniversario suo in dictâ ecclesiâ, annis singulis faciendo, XL solidos monete currentis, quos assedit super furnum suum qui dicitur furnus Johannis Bressandi : et tenetur dictos XL solidos sol-

Digitized by Google

vere, quicumque sit capellanus altaris B. Margarete, fundati in claustro dicte ecclesie.

1342

V *Idus Sep.* 1297. — Eodem die, Hugo de Macconariâ dedit B. Marie IIII libras divionenses, quas habebat super quandam domum et sericum pannum et VIII denarios censuales quos debet Achardus de Saviniaco; propter hoc eidem Hugoni concesserunt canonici ut, post ejus obitum, fiat ipsius anniversarium singulis annis et inter hinc missa una annuatim cantabitur pro animabus patris et matris ejus et antecessorum suorum.

Eleemosinam istam fecit predictus Hugo, laudante Hugone filio suo.

1343

IIII *Idus Sep.* 1252. — Anno D^ni^ M. CC. L. II., obiit magister Guillermus de Firmitate, canonicus belnensis, pro cujus animâ, decanus et capitulum belnense tenentur solvere annis singulis, pro ipsius anniversario, ibidem annis singulis faciendo, LX solidos pro fructibus prebende sue unius anni, de quibus assederunt XXXV solidos super domum D. Guidonis Darro, canonici belnensis, que fuit D. Johannis Ruchier, et super appendiciis dicte domus; quique tenebit tenetur et tenebitur solvere dictos XXXV solidos annis singulis, sicut dictum est; et XXV solidos, assederunt super bursam capituli, annis singulis, sicut dictum est persolvendos; de quibus magister Petrus de Molesmo debet XVI solidos et VIII denarios super vineam de..... (illisible.)

1344

IIII *Idus Sep.* 1324. — Anno D^ni^ M. CCC. XX. IV., obiit Perellus Falqueti, clericus.

1345

IIII *Idus Sep.* — Obiit D. Johannes Fauconte, presbiter, qui dedit Deo et B. Marie X solidos pro anniversario suo,

Digitized by Google

sittos super quâdam vineâ sitâ in finagio de Courgoloin, juxta vineam Johannis le Cornu et juxtà vineam Henrici Johannini de Courgoloin.

1346

IIII *Idus Sep.* — Obiit frater Edmundus, miles et monachus.

1347

III *Idus Sep.* 1325. (acte barré.) — Anno D^ni^ M. CCC. XX. V., obiit D. Guido Flamenz, canonicus hujus ecclesie, qui dedit, pro anniversario suo annis singulis faciendo, VI solidos et VIII denarios, sitos apud Volenay.

1348

III *Idus Sep.* — Obiit Reinaudus Verzelai, pro cujus animâ, Odo, filius ejus, Guido et uxor ejus, dederunt Deo et B. Marie III sextarios.

1349

III *Idus Sep.* 1248. — Anno D^ni^ M. CC. XL. VIII., obiit Guillermus Borins, qui dedit Deo et B. Marie belnensi, XX solidos, pro anniversario suo ibidem annis singulis faciendo, quos assedit super vineâ suâ de Sesie, que est juxta vineam monachorum maceriensium.

1350

III *Idus Sep.* — Obiit Andreas, subdiaconus.

1351

Pridie Idus Sep. 1277. — Obiit D. Petrus dictus Pestot, presbiter S. Altaris, S. Katherine, et cedunt in ejus anniversario X solidi divionenses de quibus missa de S. Spiritu solebat celebrari pro ipso in crastino B. Andree apostoli. ..... Kal. Decembris.

Digitized by Google

1352

Pridie Idus Sep. (acte barré et maculé.) — Obiit Martinus laïcus. J. Robertus, qui dedit Deo et B. Marie belnensis V solidos.

1353

Idus Sep. — Obiit Osbertus archerius, qui dedit Deo et B. Marie VI denarios censuales reddendos in martio, quos debet Arbertus li Turner, de terrâ que est apud S. Mariam Albam.

1354

Idus Sep. 1273. — Anno D^ni^ M. CC. LXX. III., obiit Margareta, filia quondam Reinaudini Oudemer, uxor quondam Johannis Poislevet de Nuyz, que dedit, pro anniversario suo annis singulis faciendo, X solidos quos assedit super vineam suam desuper l'Egue de Sanvignes.

1355

Idus Sep. 1287. — Anno D^ni^ M. CC. octogesimo VII., obiit Amia, mater D. Arverii de Belnâ, presbiteri, pro cujus anniversario dictus presbiter tenetur solvere annis singulis V solidos et I denarium.

Jacet ante ostium dextrum hujus ecclesie.

1356

XVIII K*al. Oct.* — Obiit Petrus Gubudrus, pro cujus animâ filii sui dederunt ecclesie B. Marie III denarios censuales, super domum suam lapideam, ità quod deinceps reddent annuatim XII denarios in purificatione B. Marie.

1357

XVIII K*al. Oct.* — Obiit nobilis vir Willermus D^mus^ Antignei.

1358

XVIII K*al. Oct.* — Obiit Symon clericus, filius Poncii Se-

Digitized by Google

nescalli, pro cujus animâ idem Poncius dedit Deo et B. Marie III solidos censuales annuatim reddendos in martio, suprâ domum Odonis de Vulenai, juxtâ domum que fuit Landrici de Pomarco, et XVI denarios supra clausum suum de Nanto et decimam ejusdem clause (sic). Hii XVI nummi reddendi sunt in tempore vindemiarum cum decimâ ejusdem vinee.

1359

XVIII *Kal. Oct.* — Obiit Hugo Ascalisot, qui dedit B. Marie XII denarios censuales super torcular Augerii.

1360

XVIII *Kal. Oct.* — Obiit vir venerabilis Ferricus de Lentiz, decanus istius ecclesie.

1361

XVIII *Kal. Oct.* 1245. — Anno D^ni^ M. CC. XL. V., obiit Johanna, filia quondam D. Martini de Divione, que dedit Deo et B. Marie belnensi, X solidos annuatim in anniversario suo solvendos ; de quibus V solidi debent percipi super duabus particulis quas habebat in domo illâ in quâ morabatur in Burgo, et V solidi super vineâ suâ dou cors de Rains.

1362

XVIII *Kal. Oct.* — Obiit magister Ferricus de Lanti, decanus hujus ecclesie, qui dedit Deo et B. Marie belnensi centum solidos annui redditus, pro anniversario suo ibidem annis singulis faciendo, de quibus centum solidis ipse assedit LX, super logiam, coquinam, turrim et super mansum juxtà dictam coquinam, quem acquisivit à D. Alnulpho de Murissaut, presbitero ; et super domum novam que est Renaudi, nepotis sui, canonici belnensis, de assensu ipsius Renaudi, XL solidos quo usquè dictus Renaudus persolverit decano et capitulo XL libras ad emendum redditus.

Item cedunt in anniversarium predictum LX solidi quos debet Julianus Dadoz, canonicus belnensis, et Emericus,

Digitized by Google

fratres, quos assederunt in hunc modum scilicet : XX solidos super medietatem suam de Burgo-novo et XX solidos super vineas sus sitas super stagnum, juxtà vineam que fuit magistri Ferrici de Ponquoill ; et XX solidos super mansum unum de Bocerello, cum appendiciis retro sitis neque ad aquam, de quibus LX solidis habetur carta sigillo Stephani Ploton, belne archipresbiteri, sigillata ; cujus carte transcriptum quere in principio libri hujus, illi XX solidi qui sunt super vineam super stagnum alibi sunt assessi, quere in principio libri hujus.

1363

XVIII *Kal. Oct.* 1226. — Anno D^ni^ M. CC. XX. VI., obiit D. Borinus burgensis belnensis, pro cujus animâ uxor ejus et M. archipresbiter, Petrus et Willermus, filii ejusdem, dederunt Deo et B. Marie belnensi, et clericis ibidem Deo servientibus decem solidos censuales annuatim reddendos, in anniversario ejusdem et clericis dividendos, super vineam de Vico de Charre que partitur cum Petro de Primellis.

1364

XVIII *Kal. Oct.* — Memoria, quod feriâ quartâ post exaltationem S. Crucis, videlicet, in jejunio quatuor temporum ; debet fieri anniversarium pro D. Humberto de Jocis, canonico hujus ecclesie ; et debent distribui XXX solidi monete divionensis, super domos in Castro belnensi quas idem reedificavit, sitas juxtà domum D. Guillermi de Arcu et domum D. Odeti Bissoti ; alia duo anniversaria fiant in jegunio, videlicet post Penthecoster et festum S. Lucie, quod libet istorum de XXX solidis divionensibus.

1365

XVII *Kal. Oct.* — Obiit Johannes Ferretuns, qui dedit Deo et B. Marie II solidos censuales annuatim reddendos in martio, super mansum quoddam apud Boterel quod Jaquelins Dadex tenet.

Digitized by Google

1366

XVII *Kal. Oct.* — Obiit Clarie, uxor Roberti Regis, que dedit B. Marie quandam terram in Monte Pouleis reddentem quartallum frumenti, quam tenent filii Bonin de Richeborg.

1367

XVII *Kal. Oct.* 1253. — Anno D^ni^ M. CC. L. III., obiit Margareta, filia Bernardi de Carnâ, que dedit Deo et B. Marie belnensi V solidos et I denarium annui redditûs, pro anniversario suo ibidem annis singulis faciendo, quos assedit super vineam suam, que est en Combe de Bernard, juxtà vineam Petri de S. Margaretâ.

1368

XVII *Kal. Oct.* — Obiit Melenons, uxor Jaquelini Mergot, que dedit Deo et B. Marie belnensi V solidos et I denarium, pro anniversario suo ibidem annis singulis faciendo, quos assedit super vineam suam de Belmont, que decitur vinea en Mareschaut.

1369

XVI *Kal. Oct.* — Obiit Petrus Merunelia, pro cujus animâ Robertus, frater ejus, dedit B. Marie IIII denarios super vineam suam de la Montaigne, que debebat VIII denarios, et sunt XII qui singulis annis dividentur in festo B. Bartholomei.

1370

XVI *Kal. Oct.* — Obierunt Gelions de Taille et Maria, mater sua de Roiffe et Petrus Julianus, filii ipsius, qui dederunt Deo et B. Marie IIII denarios censuales apud Beliniacum super unam peciam terre que est juxtà molendinum illorum de Mancell reddendos in martio.

1371

XVI *Kal. Oct.* 1295. — Anno D^ni^ M. CC. nonagesimo V.,

Digitized by Google

obiit Petrus de Mailleyo quondam decanus Vergeei et canonicus hujus ecclesie.

Jacet in cimiterio pauperum hujus ecclesie retro crucem.

Hic debent distribui XX solidi quos debent decanus et capitulum Vergeii super pratis que dictus Petrus legavit dictis decano et capitulo Vergeii.

Item, debent distribui XX solidi quos decanus et capitulum belnenses assederunt super taillam hominum de Mandelou pro fructibus prebende sue belnensis, quos habuerunt dicti decanus et capitulum.

1372

XVI K*al. Oct.* — Eodem die, obiit Girardus, sacerdos et canonicus.

1373

XVI K*al. Oct.* 1295. — Eodem die, obiit Maria de Gillens, que dedit ecclesie B. Marie XII denarios censuales, in domo suâ que est super Boseise ; eadem domus debebat alios XII denarios reddendos in vigiliâ natalis D^ni^.

1374

XVI K*al. Oct.*— Die hunc post festum exaltationis S. Crucis, debet proprio fieri anniversarium panis et vini, pro bone memorie D. quondam Gathero de Musigneyo, quondam canonico et preposito de Fusseyo, in ecclesiâ eduensi, et canonico belnensi, videlicet cuilibet canonico III potos vini et II panes ; et cuilibet choriali I potum et I panem, ut moris est, in presenti ecclesiâ fieri ; quod quidem anniversarium debent solvere proprio D. Gaudricus de Bellonâ, miles, et filii ejusdem, donec assederint dictum anniversarium D. decano et capitulo hujus ecclesie, vel tradiderint semel centum francos auri boni pro dicto anniversario, ad emendum redditus ; super hoc littere sunt in capitulo sigillo curie ducis Burgundie signate. — D. Margareta de Bellonâ, filia dicti quondam D. Gaudrici, uxor D. Mile de Beligneyo villâ, militis, nunc est heres dicti D. Gaudrici.

Digitized by Google

1375

XV K*al. Oct.* 1341. — Anno D^ni^ M. CCC. XL. I., die martis post festum Exaltationis S. Crucis, obiit D. Petrus de Quinceyo, presbiter, qui dedit ecclesie B. Marie belnensi X solidos divionenses, pro quodam anniversario in eâdem ecclesiâ, pro remedio anime sue perpetuo annis singulis faciendo, quos X solidos assedit super quandam peciam terre inclusam inter frussitum in villâ de Dignao, retrà grangiam quam acquisivit magister Nichaulaus Antioiche, quondam canonicus belnensis ; quos X solidos solvere tenebitur capellanus et capellanie quam dictus magister Nichaulaus fondavit ad altare S. Nicholai in predictâ ecclesiâ Beate Marie torensis.

1376

XIIII K*al. Oct.* — Obiit Girardus, filius Andree.

1377

XIIII K*al. Oct.* — Obiit Gerardus Alemannus qui dedit Deo et B. Marie VI denarios censuales reddendos mense martio, quos debet Robertus Saunerius de quodam manso quod est in vico apud ecclesiam Hospitalariorum, vel ille qui tenebit supradictum mansum.

1378

XIIII K*al. Oct.* — Feriâ sextâ IV temporum post Exaltionem S. Crucis, anniversarium panis et vini pro D. Margaretâ de Varennes, capitulum debet.

1379

XIII K*al. Oct.* — Obiit Ludovicus, Francorum rex piissimus (ceci est d'une autre main)..... XL solidos supra domum dei de Burgo-novo.

1380

XIII K*al. Oct.* — Obiit Galterius, frater Stephani prepo-

Digitized by Google

siti, qui dedit B. Marie medietatem mansi ejusdem apud Gigne, quod tenet Hammonet, filius Hebranni, aliam vero medietatem dedit Petrus Belladent cum appendiciis suis, sicut dederat partem suam predictus Galtherius, frater suus.

1381

XIII *Kal. Oct.* 1327. — Anno D^ni M. CCC. XX. VII., obiit Gilbertus, dictus Ambios, canonicus hujus ecclesie, qui dedit Deo et B. Marie, pro anniversario suo annis singulis faciendo, XV solidos monete currentis, super omnia bona capellanie quam fundavit..... B. Johannis D^ne.....

1382

XIII *Kal. Oct.* 1234. — Anno D^ni M. CC. XXX. IV., obiit Johannes, filius Arverii de Chaalenge, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensi V solidos et I denarium censuales, super vineam de Fossâ que partitur cum D. Petro de Claustro, annuatim in crastino B. Antonii persolvendos. Hanc eleemosinam laudaverunt sorores dicti Johannis, Adelina et Johannon ; et dictam ecclesiam de eisdem investiverunt.

1383

XIII *Kal. Oct.* 1237. — Anno D^ni M. CC. XXX. VII., obiit Aimoninus, filius quondam D. Costain de Verge, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis VI denarios censuales, supra domum que fuit patris sui, que sita est antè domum Juliani Dadet, juxtà domum lapideam que fuit Jaqlini Dadet, in mense martio annuatim reddendos.

1384

XII *Kal. Oct.* 1262. — Anno D^ni M. CC. LX. II., obiit Odo de Arneto, qui dedit Deo et B. Marie belnensi, pro anniversario suo ibidem annis singulis faciendo, V solidos et I denarium, quos assedit super domum suam Belne, ultrà Bosesiam, juxtà domum Guillermi predicatoris et domum Renaudi Chaucier. Hec voluerunt Girarda, filia ejus, et Perreta, uxor ipsius, et in hoc consenserunt.

Digitized by Google

1385

XII Kal. *Oct.* — Obiit D. Guido de Arrou, canonicus belnensis, pro cujus anniversario Johannes Bretons de Prato, belnensis clericus, debet VI solidos viennenses annuos, quos assedit super vineam suam sitam in Bello-monte, juxta vineam Guidonis, dicti Noiron, de Burgo-novo belnensi, ex unà parte, et juxtà vineam Odeti, dicti Torteaul ; pro quibus VI solidis dictus Johannes, clericus, recepit et habuit à D. Johanne vicario centum solidos viennenses.

D. Martinus, capellanus altaris S. Johannis, tenet vineam et debet.

1386

XI Kal. *Oct.* 1272. — Anno Dni M. CC. LXX. II., obiit D. Adelina, relicta D. Johannis de Pomarco, quondam prepositi belnensis, que dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis, pro anniversario suo ibidem annis singulis faciendo, X solidos viennenses, quos assedit super molendinum suum situm subtus grangiam de Vaget.

Jacet Maceriarum.

1387

XI Kal. *Oct.* 1517. — Anno Dni M. D. XVII., XI. Kal. Oct., dedicata et consecrata fuerunt altaria S. Nicholay, episcopi, Eligii et Nicholay Tolentini per R. P. D. D. Philippum Brunet, episcopum Nigropontensem, canonicum eduensem et sacre theologie professorem.

1388

XI Kal. *Oct.* — Obiit Gafridus Cortcheval, pro cujus animâ Johannes, filius suus, dedit Deo et B. Marie XII denarios censuales, supra domum Bone Quisinere, juxtà domum Johannis de Monte S. Johannis, reddendos in martio, et pro animâ Belisse, matris sue.

1389

X Kal. *Oct.* — Noverint universi, presentes et futuri,

Digitized by Google

quod Durandus de Clavillon, in vitâ suâ, dedit et concessit Deo et B. Marie belnensi quemdam mansum quem habebat apud Clavillon, pro remedio anime sue et antecessorum suorum.

1390

X K*al. Oct.* — Obierunt Bernardus Tortus et Maria de Alorse, uxor sua, pro quorum animabus Petrus de Ponto, filius eorum, dedit Deo et B. Marie, ad opus lampadum, XII denarios censuales reddendos in martio ; ex quibus VIII sunt super vineam quendam que est in cursu de Rains, quam tenet Sibilla et Lubea de Domo Dei, IIII denarii sunt super campum Vuillermi de Domo Dei, qui est in cursu de Rains, qui prius debebat VIII denarios et hoc est primus census.

1391

X K*al. Oct.* — Noverint universi, quod Dampnons de Pomarco, pro remedio anime sue, in vitâ suâ, dedit B. Marie XII denarios in nundinis S. Germani reddendos, quos debet Falca, uxor Henrici Coterel, super dimidiam domum que partitur cum Theobaudo Cordubannario, ejusdem donacionis particeps est Landricus de Pomarco, maritus predicte Dampnons.

1392

X K*al. Oct.* 1277. — Anno D^ni^ M. CC. LXX. VII., obiit Clara, filia quondam Paluelli, uxor Hugonis de Pomarco ; dictus Hugo, maritus ejus, promisit assedere V solidos et VI denarios.

1393

X K*al. Oct.* 1278. — Anno D^ni^ M. CC. LXX. VIII., obiit Clara, uxor Guidonis ..... filia quondam G..... Bacoe.

1394

X K*al. Oct.* — Eodem die, obiit Theobaldus, miles et monachus.

Digitized by Google

1395

IX *Kal. Oct.* 1272. — Anno D^ni M. CC. LXX. II., obiit Nichaulaus dictus Bergex, curatus ecclesie de Corgoelain, qui dedit Deo et B. Marie belnensi, pro anniversario suo et matris sue in dictâ ecclesiâ, annis singulis faciendo, XXV solidos annui redditus inter canonicos et clericos, sicut moris est, dividendos ; quos assedit super vineam suam que est an Sosie, juxtâ vineam monachorum maceriensium, ex unâ parte, et vineam parvorum de Verge, nepotum Guillermi Bacoe ; et sciendum quod dictam vineam dedit predicte ecclesie belnensi in puram et perpetuam eleemosinam.

1396

IX *Kal. Oct.* 1262. — Anno D^ni M. CC. LX. II., obiit Morellus Bodrong, burgensis Belne, qui dedit Deo et B. Marie belnensi, pro anniversario suo ibidem annis singulis faciendo, X solidos annui redditûs quos assedit super domum suam que est juxtà molendinum de terre situm Belne super Bosesiam prope fontem.

Jacet in claustro.

1397

IX *Kal. Oct.* 1301 — Anno D^ni M. CCC. I., obiit Perellus Ynglote, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis, pro anniversario suo, in dictâ ecclesiâ annis singulis faciendo, XX solidos monete currentis per Burgundiam, quos solvet capellanus capellanie S. Pauli quam fundavit dictus Petrus.

1398

IX *Kal. Oct.* — Obiit Margareta, de Sissey domicella, que dedit Deo et B. Marie XX solidos super omnibus suis stagnis contiguis in vico S. Martini, juxtà domum existentem juxtà furnum.

1399

IX *Kal. Oct.* 1262. — Anno D^ni M. CC. LX. II., obiit Jo-

Digitized by Google

rins dicta Borgoigne, que dedit Deo et B. Marie belnensi, pro anniversario suo ibidem annis singulis faciendo, pratum suum quod est versus villam Argillei, juxtà les Essars ducis, et juxtà pratum liberorum D. Seguini Guiote, militis defuncti.

1400

IX *Kal. Oct.* — Obiit Hugo, filius Rainaudi, famuli, pro cujus animâ Robertus Davort et uxor dederunt B. Marie XII denarios.

1401

VIII *Kal. Oct.* 1267. — Anno D^ni M. CC. LX. VII., obiit Damerons, relicta Martini Jellant, de Belnâ, que dedit Deo et B. Marie belnensi VII solidos viennenses, pro anniversario suo ibidem annis singulis faciendo, quos assedit de assensu et voluntate Jeliot, filii sui, super vineam suam de l'Egues, sitam juxtà vineam heredum Hugonis de Bordis.

Jacet ante portallum ecclesie.

1402

VIII *Kal. Oct.* — Eodem die, obiit Radulphus, mercator.

1403

VII *Kal. Oct.* 1283. — Anno D^ni M. CC. octogesimo III., obiit Robertus, filius quondam Radulphi de Ruâ de Belnâ, qui dedit Deo et B. Marie belnensis V solidos et I denarium viennenses, quos assedit suprà quoddam jornale terre, situm in finagio de Charre, in loco ubi dicitur ad fontem Leprosorum.

Jacet in claustro.

1404

VII *Kal. Oct.* 1485. — Anno D^ni M. CCCC. LXXXV., die XXVI septembris, obiit magister Joh..... clericus, capellanus S. Agnetis et pensionarius noster, qui fundavit unum

Digitized by Google

anniversarium panis et vini, etiam duos francos..... processionibus festi dicte S. Agnetis et addidit dicte pensioni..... sex.....

1405

VII *Kal. Oct.* 1485. — Eodem die, obiit Raimundus de Rurelato, qui dedit Deo et B. Marie belnensis ecclesie et canonicis ibidem Deo servientibus ventas de S. Martino. Posteà vero Bonus Amicus, ventarius, quidquid juris habebat in predictis ventis concessit prenominate ecclesie et canonicis ibidem Deo famulantibus, hujus donationis testes sunt : Robertus decanus, Robertus senescalcus, Henricus de Canavis, Johannes Guido de Plombei, decanus divionis, Hugo Bers, Robertus capellanus, Petrus de S. Romano. Hii sunt clerici; laici sunt hii ; Hugo de Magno-campo, Motez de Belnà, Hugo de Cherre, Pontius senescalcus ; hoc laudaverunt uxor ejus, filius et filia. Valet XV solidos, quos debet quicumque tenebit dictas ventas.

1406

VI *Kal. Oct.* — Obiit Guido Gundinus, qui dedit Deo et B. Marie VI denarios in martio super vineam de Prevalidâ, quam Petrus de Corbertaut tenet à canonicis.

1407

VI *Kal. Oct.* — Obierunt Odo Rex et uxor ejus Bella et Andreas et Guerricus, filii ejus, pro quorum animabus et antecessorum suorum Ranerius presbiter et Bernardus, nepos ejus, dederunt Deo et B. Marie belnensis ecclesie XVI denarios, quorum VI debet, Hugo Bacoe de vineâ que est apud Barram et Renerius Bacue VI denarios de vineâ que est à l'Eschalé et Yterius de Corberun IIII de vineâ que est in cursu Renis.

1408

VI *Kal. Oct.* 1270. — Obierunt Trufa de Florenciâ, Loterius et Socetus, ejus filii, pro quorum anniversario annis

Digitized by Google

singulis, in ecclesiâ Belne faciendo, Mala Spina, filius dicte Trufe, dedit anno Dni M. CC, LXX, triginta solidos annui redditus ad monetam viennensem, quos ipse acquisivit ab Amelio Constancii, clerico, quos idem assedit super domum suam lapideam sitam in vico dou Terreal juxtà domum Girardi Oudemer XV solidos et super vineam suam sitam in cursu de Roins, in territorio de Charreco, juxtà vineam ecclesie belnensis alios XV solidos; ita tamen quod tàm domus quam vineâ hujus modi sunt in solidum pro dictis XXX solidis obligate.

1409

VI *Kal. Oct.* — Obiit Hugo, magnus sacerdos et canonicus, qui dedit Deo et B. Marie domum suam de quâ Renaudus de Cubertaudo debet V solidos in anniversario ejus. Item dedit mansum Runee apud Cusineiacum et IIII solidos quos debent filii Ysembardi et alium mansum apud Coralin.

1410

V *Kal. Oct.* — Obiit Jehannet, relicta Johannis Quaulat, que dedit Deo et ecclesie X solidos, pro anniversario suo annis singulis faciendo, super vineam sitam super cursum de Roins.

1411

V *Kal. Oct.* 1262. (en marge : non solvit.) — Anno Dni M. CC. LX. II., obiit Guillermus de Vevex, presbiter, qui dedit Deo et B. Marie belnensi, pro anniversario suo ibidem annis singulis faciendo, X solidos annui redditûs, quos assedit super vineam suam que est in monte Petre Albe, juxtà vineam que fuit Lambelot Aubert.

Jacet in claustro.

1412

V *Kal. Oct.* 1267. — Anno Dni M. CC. LX. VII., obiit Bernardus Odemers, qui dedit Deo et B. Marie belnensi, pro suo anniversario ibidem annis singulis faciendo, X solidos

Digitized by Google

viennenses, quos assedit super II mansis et dimidio qui sunt versus S. Nicholaum, propè illos mansos de quibus debentur dicte ecclesie XX solidi, pro anniversario filii sui defuncti ; quos X solidos solvent ipsi ecclesie, vel ejus nuntio, annis singulis quicumque tenebit (sic).

Jacet.....

1413

V *Kal. Oct.* 1239. — Anno D^ni^ M. CC. XXX. IX., obiit Petrus, dictus de Castellione, qui dedit Deo et B. Marie belnensis XI denarios censuales, super domum suam, sitam juxtà aquam Bosesie, in mense martio annuatim reddendos.

1414

IIII *Kal. Oct.* — Pro Petro Forqueti, clerico, XX solidos sitos super prata sita apud Savigney.

1415

IIII *Kal. Oct.* — Eodem die, obiit Hugo, dux Burgundie, et Odo filius ejus, dux Burgundie, pro quorum animabus Hugo, dux, filius Odonis, dedit, Alnurfum Masset et fratrem ejus cum heredibus suis qui debent annuatim XV solidos in anniversario ducum B. Marie belnensi et alios XV in die dominicâ ante caput jejunii.

1416

IIII *Kal. Oct.* 1277. — Anno D^ni^ M. CC. LXX. VII., obiit Petrus, clericus, dictus Bucere, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensi, pro anniversario suo ibidem faciendo annuatim, V solidos et I denarium divionenses novos annui redditûs, quos assedit super domum suam sitam Belne, juxtà domum Maceriarum ex unâ parte, et domum Stephani de Pomarco, dicti Chambellant, canonici belnensis, ex alterâ.

Jacet in claustro.

1417

III *Kal. Oct.* — Obiit Petrus Ragoz, qui dedit Deo et B.

Digitized by Google

Marie belnensi X solidos, pro anniversario suo ibidem annis singulis faciendo, quos assedit super vineam suam dou Cheminet dou Cors de Rains, juxtà vineam Champenoix.

Sed cum filius dicti Petri post modum vendiderit dictam vineam quittam et immunem de dicto anniversario, et Renaudus Porcherius, Hugo Meline de Belnâ, clericus, de consensu decani et capituli, assederunt predictis X solidis VI solidos et VIII denarios viennenses pro dicto anniversario faciendo, de quibus predictus Renaudus Porcherius solvit XII denarios viennenses super domo suâ sitâ in Burgo-novo Belne lapideâ, juxtà domum heredum D. Christiani Fabri, salvis XII denariis censualibus ex aliâ parte ecclesie belnensi reddere de dictâ domo, et dictus Hugo Meline, clericus, solvit V solidos et XIII denarios viennenses super domo suâ lignâ que fuit dicti Ragot, juxtà domum predicti Porcherii, et juxtà domum heredum Christiani de Poilleyo ; que domûs dicti Hugonis debet ex aliâ parte XII denarios censuales ecclesie belnensi, et ità remanet quitta dicta vinea de anniversario dicti Petri Ragoti.

1418

Pridie Kal. *Oct.* — Obiit Arnulfus, presbiter de Corvedâ, qui dedit ecclesie B. Marie modium vini annuatim reddendum super vineam que est in cursu de Rens, quam tenet et capellanus S. Agnetis in ecclesiâ B. Marie Belne, pro quo modio vini capellanus dicti altaris tenetur solvere annis singulis XII solidos viennenses quia sic fuit ordinatum in capitulo per decanum et capitulum et capellanum dicti altaris.

1419

Pridie Kal. *Oct.* — Obiit Huo eduensis, pro cujus animâ ejus uxor Agnes et Rainaudus, eorum filius, dederunt B. Marie I sextarium frumenti et I minam avene in molendino quod est ad portam que est apud viam hospitalis S. Johannis ; in quo molendino eadem ecclesia prius habebat III sextarios bladi, ex donatione Rainaudi, patris ejusdem Hugonis.

Digitized by Google

1420

Pridie Kal. *Oct.* — Obiit Remigius de Lantis, presbiter.

1421

Pridie Kal. *Oct.* — Obiit Willermus de l'Egues, presbiter, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis, pro anniversario suo annuatim faciendo, X solidos super partem suam vinee de Monchaut, quam acquisivit à D. Martino de Volenai ; X solidos super vineam sitam apud Noulay, in loco qui decitur Comba S. Symphoriani de Eduâ que nullum alium censum debet, qumque solidos.

1422

Pridie Kal. *Oct.* 1271. — Anno D^ni^ M. CC. LXX. I., obiit Morellus Saschaut, qui dedit Deo et ecclesie belnensi pro anniversario suo ibidem annis singulis faciendo, XI solidos viennenses, quos assedit super domum suam que est versus S. Martinum Belnenseum, ante molendinum de Ponte, juxtà domum capituli belnensis.

1423

Pridie Kal. *Oct.* 1272. — Anno D^ni^ M. CC. LXX. II., obiit Galterus, quondam curatus de Syvre, qui dedit Deo et B. Marie belnensis, X solidos viennenses, pro anniversario suo in eâdem ecclesiâ annis singulis faciendo, et XII solidos predicte monete, pro celebrando pro defunctis in altaribus dicte ecclesie die anniversarii predicti ; quos XXII solidos assedit super domo et proprisio suo de Brethenariâ et super domo suâ sitâ versus portam dictam Male arme, juxtà domum Caligariorum ; quas domos capellani sui de S. Michaele tenent.

1424

Pridie Kal. *Oct.* 1368. — Ibi notandum quod anno D^ni^ M. CCC. LX. VIII. mense octobri, obiit Clemens Cosouaie

Digitized by Google

de Belnâ, filius à la Drouliarde, qui dedit Deo et B. Cecilie, post decessum dicte Julianne, uxoris sue, unam grangiam in vico et vineam retro sitam quam acquisivit à Juliannâ dictâ la Guiode, pro unâ missâ de defunctis ad dictum altare celebrandâ et quolibet anno perpetuo, etc.

1425

Pridie Kal. Oct. — Obiit Guido de Fuse, qui dedit Deo et B. Marie, pro remedio anime sue et antecessorum suorum, IIII denarios censuales, super vineam suam de Rochetain, reddendos in martio.

1426

Pridie. Kal. Oct. — Obiit Petrus de Aquâ, pro cujus animâ Nicholaus et Henricus, fratres sui, dederunt B. Marie VI denarios censuales super domum suam que est prope Bosesiam ; qui denarii annuatim reddentur in nundinis S. Germani.

1427

Pridie Kal. Oct. 1277. — Anno D^ni^ M. CC. LXX. VII., obiit D. Theobaldus de Beliniaco subtus Belnam, presbiter, qui dedit XL solidos viennenses annui redditus, quos debet super vineâ de Campo-longo et super terrâ sitâ in finagio de Beligneyo, in loco ubi dicitur ou Doaul ; legavit X solidos annui et perpetui redditûs pro anniversario suo, et V solidos pro oblationibus et XII altaribus hujus ecclesie, cuilibet VIII denarios, pro celebrando in die anniversarii predicti, alioquin distribuerentur in communi anniversario eorum, videlicet qui non celebrarent.

Item, ecclesie S. Petri belnensis V solidos pro anniversario suo, in dictâ ecclesiâ annis singulis faciendo.

Residuum vero, scilicet XII solidi viennenses annui et perpetui redditûs.

1428

Pridie Kal. Oct. — In die S. Germani, fit festum duplex

Digitized by Google

ex fundatione quondam D. Germani, presbiteri, hujus ecclesie chorialis, in quo distribuentur IIII franci, super quo sacrista percipit VI grossos pro luminari et duo matricularii quilibet I grossum, et fit processio in die ipsius festi, ante missam ad altare ipsius S^ti.

1429

Pridie Kal. *Oct.* — Obiit Seguinus de Rurelatâ, post ejus obitum, uxor ejus Lia cum filiis suis dedit B. Marie terciam partem mansi et terre Arnaldi de Montiniaco.

1430

Pridie Kal. *Oct.* — Obiit Robertus, capellanus, nostre congregationis canonicus, qui dedit nobis domum que est in castro et quandam vineam apud Rochetain ; et quisquis predictam domum possidebit in anniversario ejus VII solidos persolvet.

1431

Pridie Kal. *Oct.* — In die S. Germani debet fieri anniversarium panis et vini pro Johanne Humbert, assignatum super domum suam in quâ moratur in vico furni Chapelat, etc.

Jacet ante altare conceptionis B. Marie Virginis in presenti ecclesiâ. Anima ejus requiescat in pace, amen.

1432

Kal. *Oct.* 1232. — Anno D^ni M. CC. XXX. II., obiit Galterus de Sercé, canonicus belnensis, qui dedit Deo et ecclesie belnensi centum solidos censuales annuatim in anniversario reddendos et clericis dividendos. De quibus solvet XXX solidos quicumque tenebit domum magnam que fuit D. Godefridi ; et qui tenebit domum novam que est juxtà illam solvet XXX solidos ; qui autem tenebit domum et hortum de S. Martino et hortum de Boteral solvet XL solidos et de predictâ eleemosinâ Johannes et Hugo, milites, et Falquetus domicellus, fratres dicti Galteri, in presenciâ multorum, dictam ecclesiam investiverunt.

Digitized by Google

1433

Kal. Oct. 1320. — Anno D^ni^ M. CCC. XX., obiit Johanneta, filia Perreneti de Ruâ, relicta Guillermi de Alto Villari, que dedit pro anniversario suo XX solidos super vineam dou Chaucheau juxtà vineam magistri Petri de Sinemuro ; et sunt littere sub sigillo ducis.

1434

Kal. Oct. — Obiit Byatryz, uxor quondam D. Villermi de la Peurere, militis, pro cujus animâ debentur annuatim, pro anniversario suo in ecclesiâ B. Marie belnensis faciendo, X solidi super parte pedagii belnensis, quam Elisabeth, relicta Willermi, militis, quondam filii dicte Biatrix, tenet.

1435

Kal. Oct. — Eodem die, obiit Eldegardis.

1436

Kal. Oct. — Anniversarium panis et vini preposito de choriali hujus ecclesie.

1437

VI *Nonas Oct.* 1267. — Anno D^ni^ M. CC. LX. VII., obiit D. Petrus de Sarrigneio, miles qui dedit Deo et B. Marie belnensi, pro suo anniversario ibidem annis singulis faciendo, XXX solidos viennenses quos assedit super grangiam et super bona que invenirentur in eâ ; quam grangiam quicumque tenebit tenebitur solvere XX solidos in die anniversarii ipsius Petri ; legavit etiam dictus Petrus..... lege canonicus ecclesie Marie belnensis XXX solidos super grangiam meam et super bona que invenirentur in eâ in festo S. Remigii annuatim percipiendos pro anniversario meo annuatim faciendo.

1438

VI *Nonas Oct.* — Tertia die debet fieri anniversarium

Digitized by Google

panis et vini pro Hugone de Lorâ clerico, qui assignavit dictum anniversarium super omnia hereditagia sua.

Jacet in ecclesiâ ante altare B. Cecilie Virginis.

1439

VI *Nonas Oct.* — Mulier que vocatur Cornille, in vitâ suâ, pro remedio anime sue, et pro salute suorum, dedit B. Marie VIII denarios annuatim reddendos in martio super quondam domum que est in campaniâ, antè domum Baterel.

1440

VI *Nonas Oct.* — Obiit Bernardus de Nanto, pro cujus anima uxor ejus et filii dederunt B. Marie III denarios in martio reddendos super quandam vineam apud ulmum Brider, prope corvadam magistri Rainaudi.

1441

VI *Nonas Oct.* — Item, obiit Gilebertus Loiaus et uxor ejus Agnes, pro quorum animabus Ricardus, filius eorum, dedit Deo et B. Marie canonicis inservientibus VI denarios censuales, in vineâ que est juxtà domum leprosorum, reddendos in martio.

1442

VI *Nonas Oct.* — In crastino B. Leodegarii, obiit Gilo, clericus de Magno-campo, qui dedit Deo et B. Marie belnensi X solidos, pro anniversario suo ibidem annis singulis faciendo, in crastino B. Leodegarii, quos assedit super alam domûs sue, que est in vico molendini Bataillie, juxtà domum Arragonis ex unâ parte et domum Renerii de Gigne ex alterâ.

In die B. Leodegarii est tribus horis et debet capellanus capellanie in honorem S. Leogarii fundate.

1443

VI *Nonas Oct.* 1259. — Anno D^ni^ M. CC. LIX., obiit Poncius de Malleyo, prepositus Beligneii et canonicus bel-

Digitized by Google

nensis, pro cujus anima capitulum tenetur reddere et solvere, in anniversario ipsius, annis singulis LX solidos pro fructibus prebende sue quos habuit dictum capitulum et percepit, de hiis denariis tenetur solvere annis singulis magister Petrus de Molismo XXXIII solidos et IIII denarios viennenses, super vineâ de Manceneres et super virgulto et campo qui fuerunt Johannis matricularii que tenet ad vitam suam.

1444

VI *Nonas Oct.* 1265. — Anno D^ni^ M. CC. LX. V., obiit Girardus cambitor, dictus Niger, qui dedit Deo et B. Marie belnensi, pro anniversario suo ibidem annis singulis faciendo, X solidos viennenses, quos assedit super XX solidis annui redditus, quos habet super vineâ de Petrariâ, quam tenet Dampnons, soror sua.

Jacet in claustro cum suis parentibus quos X solidos annui redditû solvet quicumque tenebit dictam vineam.

1445

VI *Nonas Oct.* — Obiit Martinus de Rulée, qui dedit Deo et B. Marie belnensi VII solidos censuales, super domum Bovis, et super turrim que est juxtà domum, II solidos, et super mansum Pagani Forer V solidos qui reddendi sunt mense martio, in anniversario suo.

1446

V *Nonas Oct.* — Maria uxor Bernardi Torti et Petrus, filius ejus, dederunt Deo et B. Marie ad opus lampadum, XII denarios censuales, super vineam juxtà Fursim de Alosse, pro se et antecessoribus suis, ipsa quoque retinet locum suum et filii sui in hâc ecclesiâ.

1447

V *Nonas Oct.* — Obierunt Annelet, et Jaqueté, filie Odonis Bertelais, pro quarum animabus ipse dedit nobis VI denarios censuales, quos debet uxor Thome de Barra.

Digitized by Google

1448

V *Nonas Oct.* — Anniversarium panis et vini, pro D. Johanno de Baubigneyo, canonico hujus ecclesie, IV nonas octobris Philibertus Mynoteaul de Pomareo debet.

1449

V *Nonas Oct.* — Obiit Hugo de Neblas belnensis, decanus, qui,pro remedio anime sue,dedit Deo et B. Marie XXV solidos et VIII denarios annuatim in anniversario suo reddendos et partiendos clericis qui anniversario suo intererunt. Ex quibus Hugo Farsitus debet V solidos et dimidium super vineam de Corton ; Julianus V solidos et dimidium super vineam de Boteres ; Rainaudus de Malimont V solidos et dimidium super vineam de Craet ; Restorat VI solidos super vineam Guidonis de Burgo-novo ; super clausum de Meenel XIIII denarios ; in Patulo recto Dosuam XII denarios ; in vineâ Baudon de Corberon XII denarios.

1450

IIII *Nonas Oct.* — Obiit Martinus de Rulée, qui dedit B. Marie II solidos censuales super domum Bovis et super turrim que est juxtà domum; qui denarii reddendi sunt mense martio.

1451

IIII *Nonas Oct.* — Obiit Willermus de Pomarco, maior, qui,pro remedio anime sue, dedit Deo et B. Marie XII denarios reddendos in vigiliâ natale D^ni^, super cultile molendini Macerel et XX solidos in opere ecclesie.

1452

IIII *Nonas Oct.* — Obiit Martina del Poil, que dedit Deo et B. Marie belnensi IIII denarios censuales super II jugera terre, quorum unum est en Champenoi, alterum en la Moille ; annuatim in martio reddendos.

Digitized by Google

1453

IIII *Nonas Oct.* — Obiit Johannes Ruchiers, canonicus belnensis, qui dedit Deo et B. Marie belnensi LX annui redditus, pro anniversario suo ibidem annis singulis faciendo, quos assedit super censibus suis quos acquisivit in villâ Montigneii ; quos tenetur solvere quicumque tenebit dictos census. Item pro cujus animâ capitulum tenetur reddere et solvere, in ipsius anniversario, annis singulis, LX solidos pro fructibus prebende sue quos percepit dictum capitulum et habuit.

Item debet distribui octava pars decime Bladi belnensis de parte Berthaudi in anniversario dicti Johannis Rocherii.

1454

IIII *Nonas Oct.* 1259. — Anno D^ni^ M. CC. LIX., obiit Bona, uxor Guillermi d'Oizele, pro cujus animâ idem Guillermus et Petrus, eorum filius, dederunt Deo et B. Marie belnensi, pro anniversario suo, ibidem annis singulis faciendo, V solidos et I denarium annui redditus, quos assederunt super vineam suam de l'Egues.

1455

IIII *Nonas Oct.* — Anniversarium panis et vini, pro D. Nicholao Malbois, presbitero, choriali hujus ecclesie, assignatum super domum suam sitam in claustro, juxtà domum D^ni^ ducis Burgundie.

1456

IIII *Nonas Oct.* — Obiit Hugo Sesquallus, qui dedit nobis VIII denarios apud Publiacum et Guletam reddentem generale pescium annuatim in quadragesimâ et duas domos Belne sub dormitorio canonicorum.

1457

IIII *Nonas Oct.* 1227. — Obiit Margaron, uxor Roberti Princete, pro cujus animà dictus Robertus et pueri sui dede-

Digitized by Google

runt Deo et ecclesie B. Marie VI denarios censuales, super domum que fuit christiani patris dicte Margueron, videlicet, super medietatem dicte domûs ubi est Lochemine, in martio reddendos. Actum hoc anno D^ni M. CC. XXVII., die istâ.....

Eodem die natale S. Francisci confessoris.

1458

III *Nonas Oct.* — Obiit Henricus de S. Gervasio, qui dedit B. Marie dimidium modium vini quem debet Bernardus Josbertus, cujusdam vinee que est apud Pomarcum.

1459

III *Nonas Oct.* 1299. — Anno D^ni M. CC. nonagesimo nono, obiit D. Morellus, vicarius hujus ecclesie, pro cujus anniversario, capellanus S. Johannis debet solvere quolibet anno XX solidos.

Item debet solvere X solidos in opere hujus ecclesie quolibet anno.

Anima ejus requiescat in pace, amen.

Jacet ante dictum altare S. Johannis.

1460

III *Nonas Oct.* 1299. — Item, obiit Guido de Pomarco, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie XII denarios censuales suprà quandam domum que vicina est domui monachorum cisterciensium, annuatim reddendos, in anniversario suo.

1461

Pridie Nonas Oct. 1299. — Eodem die, obiit Theobaudus Jochaut, sacerdos, pro cujus aninâ pater ejus Bruno, dedit ecclesie B. Marie VI denarios censuales in vineâ Cruelin que partiebatur cum canonicis, et X denarios quos debet Girardus Frogeron in martio et XIII denarios quos debet Petrus Surdus et Rainerius Marion.

Digitized by Google

1462

Pridie Nonas Oct. 1299. — Eodem die, obiit Robertus sacerdos et custos istius ecclesie.

1463

Pridie Nonas Oct. 1362. — Anno D^ni^ M. CC. LX. II., obiit Guillermus, filius Bernardi Odemar, pro cujus animâ idem Bernardus dedit Deo et B. Marie belnensi, pro ipsius anniversario, in dictâ ecclesiâ annis singulis faciendo, XX solidos annui redditus, quos assedit super V mansos qui sunt in campo Oberti de Burgo-novo, versus S. Nicholaum.

Jacet in claustro.

1464

Pridie Nonas Oct. 1267. — Anno D^ni^ M. CC. LX. VII., obiit Robertus de Ruâ, qui dedit Deo et B. Marie belnensi, pro anniversario suo, ibidem annis singulis faciendo, XL solidos viennenses et V solidos pro oblationibus dandis in choro in die anniversarii sui, quos assedit super domum suam de Cordubanaria in quâ morantur Richardus D. de Antuilleio et Odo frater ejus quorum domorum debet recipere locationem presbyter qui fuerit instituties ad altare B. Katharine, fundatum in ecclesiâ B. Marie et debet solvere.

1465

Nonas Oct. 1261 — Anno D^ni^ M. CC. LX. I., obiit Robelinus, dictus officiarius, pro cujus animâ D. Jacobus de Balneis, dominus ejus, dedit Deo et B. Marie, pro anniversario ipsius Robelini, ibidem annis singulis faciendo, XX solidos annui redditûs, quos assedit super domum novam lapideam que est juxtà furnum suum ipse vero Robelinus officiarius dedit V solidos annui redditûs pro oblationibus dandis in choro annis singulis in die anniversarii sui, quos assedit super domum suam que est versùs ecclesiam S. Martini ante domum que fuit D. Johannis Ruchiers.

Jacet in claustro.

Digitized by Google

1466

Nonas Oct. — Obiit Theobaudus de Chasvile, pro cujus animâ Hugo frater suus dedit B. Marie XII denarios censuales super domum Falconis sutoris, reddendos in festo S. Martini.

1467

Nonas Oct. — Eodem die, obiit Galterus, presbyter.

1468

Nonas Oct. — Obiit D. Petrus de Ruâ, canonicus hujus ecclesie, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensi LX solidos.

1469

Nonas Oct. — Obiit Guienetus de Pomarco qui dedit Deo et B. Marie belnensi, pro anniversario suo, XX solidos turonenses.

Item D G.... filius ejus, dedit pro augmentatione dicti anniversarii X solidos.

1470

Nonas Oct. — Obiit Lethaudus, presbiter, qui dedit Deo et B. Marie XVIII denarios censuales, super domum Arvelini de Marrigniaco, que est juxtà domum decani divionensis.

1471

Nonas Oct. 1245. — Anno D^ni^ M. CC. XL. V., die Sabbati ante festum S. Dyonisii, obiit Jaquelinus Albus, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis, pro remedio anime sue et antecessorum suorum, III denarios censuales in martio annuatim reddendos, quos habebat super quandam vineam quam tenet Johannes Albus.

1472

VIII *Idus Oct.* 1252. (barré). — Anno D^ni^ M. CC. LII.,

Digitized by Google

obiit Blancheflors, uxor Jaquelini Albi defuncti, que dedit Deo et B. Marie belnensi V solidos annuatim et I denarium annuatim reddendos pro anniversario suo faciendo, super domum suam, que est ante puteum D..... de Force, canonici belnensis.

1473

VIII *Idus Oct.* — Obiit Elisabeth, uxor Johannis Truchefort, pro cujus animâ, idem Johannes dedit B. Marie III denarios super vineam d'Espinel, alios III denarios dedit, quos debet Julia, soror Johannis de Pontiz, de quâdam vineâ que est in Boteriâ. Hii denarii reddendi sunt in festo S. Bartholomei.

1474

VIII *Idus Oct.* — Eodem die, obiit Aviz, cognominata Hispanie regina.

1475

VII *Idus Oct.* 1252. — Anno D^ni^ M. CC. L. II., obiit Hugo li Rochaz, qui dedit Deo et B. Marie belnensi, pro anniversario suo, ibidem annis singulis faciendo, V solidos et I denarium quos assedit super vineam suam de Rochetain que est juxtà vineam monachorum clunacencium monasterii eduensis et vineam Guillermi Arbaut.

1476

VIII *Idus Oct.* — Hic debet fieri anniversarium pro Johanne Cambitore et pro Regnaudo fratre suo; et debent distribui pro dicto Johanne X solidi turonenses et pro dicto Regnaudo V solidi viennenses.

1477

VII *Idus Oct.* 1274. — Anno D^ni^ M. CC. LXX., obiit Petronilla, soror Dyonisi Amerous, uxor Perronetti Oudemar, que dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis, pro anniversario suo, ibidem annis singulis faciendo, X solidos vien-

Digitized by Google

nenses, annui redditûs, quos assedit super vineam suam de Montermenaus sitam juxtà..... (inachevé.)

1478

VII *Idus Oct.* — Obiit Dannons, uxor Renaudi Bonet, pro cujus animâ Arnulfus miles,ejus filius, dedit B. Marie X denarios super vineam suam que est prope domum de Ladoix ; que vinea prius debebat canonicis II denarios. Hii X denarii reddendi sunt annuatim in nundinis S. Germani.

1479

VII *Idus Oct.* — Item Galterus, frater vero predicti, dedit B. Marie XII denarios in martio reddendos, pro animâ ejusdem Dannons super vineam Johannis Botevillain que est ante ecclesiam S. Martini de Leygues.

1480

VII *Idus Oct.* (barré.) — Item, obiit Amicus Angleta, qui dedit B. Marie dimidium modium vini quem reddet annuatim in cenâ D. Robertus Engleta, de vineâ que est apud Riyset.

1481

VII *Idus Oct.* 1261. — Anno D^ni M. CC. LX. I., obiit Maria, uxor Morelli carpentarii, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis, pro anniversario suo, ibidem annis singulis faciendo, V solidos et I denarium, quos assedit super vineam suam dou Chaucheaus, que est subtus vineam S. Stephani et juxtà vineam Villermi Vandoine.

1482

VI *Idus Oct.* 1262. — Anno D^ni M. CC. LX. II., obiit Richardus de Ruâ, canonicus belnensis, pro cujus animâ capitulum tenetur distribuere annis singulis, in ipsius anniversario, XL solidos viennenses pro fructibus prebende sue quos vendidit XL libras et recepit.

Jacet in capitulo.

Digitized by Google

1483

VI *Idus Oct.* 1275. — Anno D^ni M. CC. LXX. V., obiit D. Petrus dictus Deesrert, miles, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis XX solidos viennenses annui redditûs, pro anniversario suo faciendo, quos assedit super domum suam magnam lapideam que fuit D. Galteri de Sarce, canonici belnensis, que domus prius debebat nobis pro anniversario dicti Galteri LX solidos divionenses annui redditus.

1484

VI *Idus Oct.* — Obiit D. Girardus de Thouseyo, presbiter, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie VII solidos divionenses..... censualiter pro anniversario suo annis singulis percipiendos solvendos ad penam VII solidorum.....

1485

VI *Idus Oct.* — Obierunt Leobaudus de S. Martino, filii sui et Renaudus clericus et Petrus, pro quorum animabus Robertus sacerdos, ejusdem Leobaudi filius, dedit et B. Marie XII denarios censuales super vineam suam que est in territorio Willermi Cusenere, qui denarii reddendi sunt in martio.

1486

VI *Idus Oct.* 1272. — Anno D^ni M. CC. LXX. II., obiit Luqueta, filia Girardi Angier, uxor Petri de Ruilleyo, que dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis, de voluntate et assensu dicti Petris sui X solidos viennenses, pro anniversario suo ibidem annis singulis faciendo, quos assedit super vineam suam sitam in finagio de Pomarco en Noison, juxtà vineam Templariorum et juxtà vineam Jacobi de Pomarco, tunc baillivi divionensis.

Jacet in claustro.

1487

VI *Idus Oct.* — Obiit Guido Berthelais, presbiter, qui, pro remedio anime sue, dedit B. Marie V solidos, super do-

Digitized by Google

mum suam que est proximà domui Rainaudi Guiète, militis. Hii V solidi reddendi sunt in ejus anniversario.

1488

VI *Idus Oct.*— Item, obiit Regina de S.Gervasio, que, pro remedio anime sue, dedit Deo et B. Marie III solidos censuales suprà domum Guarrini Tornatoris.

1489

VI *Idus Oct.* — Obiit Stephanus Lethoudus, presbiter, qui dedit Deo et B. Marie II solidos censuales; ex quibus XVIII denarii sunt super duas domos in Burgo-novo que fuerunt Humberti lou Renever; alii VI sunt super vineam de la Perrère.

1490

VI *Idus Oct.* — Obiit Haymo, matricularius B. Marie, qui dedit Deo et B. Marie XX solidos in anniversario suo, dividendos super duos campos et dimidium quos acquisivit ab Odone Dadet.

1491

VI *Idus Oct.* — Obiit Regina, pro cujus animâ Philippus de Vile et fratres sui dederunt Deo et B. Marie II denarios super pratum quod est apud Vile, reddendos in martio; hos debet Girbertus Ferperius de Castro.

1492

V *Idus Oct.* — Obiit Amedheus, sacerdos.

1493

V *Idus Oct.* — Item, obiit Belinus nepos Radulfi Borrelli, qui dedit Deo et B. Marie, pro remedio anime sue, XII denarios annuatim reddendos in martio super mansum Miete quos debet Johannes, gener Petri Droart.

Digitized by Google

1494

V *Idus Oct.* — Item, obiit Robertus, cognomine Galimardus, qui dedit B. Marie centum solidos ad opus ecclesie.

1495

V *Idus Oct.* — Obierunt Michael Barberius et Petrus, presbiter, filius ejus, pro quorum animabus et suis Columba, uxor dicti Michael et Johannes, filius eorum, dederunt Deo et B. Marie V solidos et III denarios censuales.

1496

V *Idus Oct.* 1263. — Anno D^ni^ M. CC. LX. III., obiit Margareta, uxor Roberti cambitoris, pro cujus anniversario, in ecclesiâ B. Marie belnensi faciendo, idem Robertus dedit Deo et dicte ecclesie V solidos et I denarium annui redditûs, quos assedit super vineam suam que est versus Alorsam, que dicitur vinea de la Perrère, et est juxtà vineam monachorum cisterciensium.

Jacet in claustro.

1497

V *Idus Oct.* 1275. — Anno D^ni^ M. CC. LXX. V., obierunt Robelinus Sarraz, Perroneta ejus uxor et Petrus, eorum filius, qui dederunt B. Marie belnensi, pro anniversario suo, annis singulis faciendo in vigiliâ B. Dyonisii, VIII solidos et I denarium monete currentis pro tempore quos assederunt super quandam peciam vinearum sitam versus Pomarcum, in territorio qui dicitur Pierre de Bos limita, juxtà vineam heredum Nicholai Treceaul, et super aliam peciam vinee..... en Vigno.

1498

V *Idus Oct.* 1275. — Anno D^ni^ M. CC. LXX. III., obiit Jacobus de Bordis, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis, pro anniversario suo annis singulis ibidem faciendo, X solidos viennenses, quos assedit super campum quemdam

Digitized by Google

vinee qui situs est en la Crae de Gygney, desuper vineam D. Johannis dicti Champenoix vicarii nostri.

1499

V *Idus Oct.* — Hic debet celebrari missa de S. Spiritu, pro Odeto Fabro de Burgo-novo belnensi, filio quondam Haymoneti Fabri, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis V solidos viennenses I denarium, quos assedit super vineam suam inter cheminum divionensem et vineam D. Johannis Champenois super cursum aque de Royns, que fuit Petri dicti Ragot, et post ejus obitum cedent in anniversario suo, annis singulis in hac ecclesiâ faciendo.

1500

V *Idus Oct.* 1257. — Anno D^ni^ M. CC. L. VII., obiit Girardus de Ruâ qui dedit Deo et B. Marie belnensi, pro anniversario suo, ibidem annis singulis faciendo, XX solidos annui redditus, quos assedit super vineam suam de Sesie, que est juxtà vineam monachorum maceriensium.

Jacet in claustro.

1501

IIII *Idus Oct.* — Obiit Bona Amica, uxor Renaudi Scabiosi, que dedit nobis VI denarios censuales, super quandam vineam que est juxtà clausum S. Veroli, quam tenet Hugo Pistor, reddendos in martio, mater vero dicte Bone Amice Hugueta nomine dedit nobis, in vitâ suâ, alios VI denarios super quandam peciam vinee que est ante monasterium S. Martini et debet, (sic) quam idem Hugo Pistor tenet similiter reddendos in martio, ut ejus anniversarium post obitum suum annuatim fierit.

1502

IIII *Idus Oct.* — Obierunt Robertus Sembelins, et Agna, uxor sua, qui dederunt Deo et B. Marie belnensi XV solidos annuatim reddendos et in eorum anniversario clericis dividendos, de quibus Guido le Boscous debet V solidos de vi-

Digitized by Google

neâ que decitur Manceniers, et Gillot de Baignos similiter debet V solidos de vineâ de Montaine, juxtà vineam S. Martini de Eduâ, et Stephanus nepos dicte Agnetis debet V solidos super vineam de la Craie d'Alosse, que vinea dicta Agnes prenominate S. dedit in eleemosinam, de supra dictis viro XV solidis in oblationibus II solidi in choro inter clericos debent dividendi.

1503

IIII *Idus Oct.* — Obiit Leugarda.

1504

III *Idus Oct.* 1227. — Anno D^ni^ M. CC. XX. VII., obiit Grillet, frater Andruet de Baestel, pro cujus animâ dictus Andruet dedit ecclesie B. Marie belnensi II denarios censuales super domum suam que est ante domum de Baestel annuatim in martio reddendos.

1505

III *Idus Oct.* 1261. — Anno D^ni^ M. CC. LX. I., obiit Rosa, uxor Petri Saveri, que, de assensu et voluntate dicti Petri, dedit Deo et B. Marie belnensi, pro suo anniversario ibidem annis singulis faciendo, V solidos et I denarium annui redditûs, quos assedit super vineam suam que est en Senvi, juxtà vineam Au...ti Sapnage.

Jacet in claustro.

1506

III *Idus Oct.* 1273. — Anno D^ni^ M. CC. LXX. III., obiit Galterus de Chaaigne, archidiaconus cabilonensis et canonicus belnensis, in cujus anniversario cellerarius hujus ecclesie de bonis ejusdem ecclesie tenetur solvere annis singulis centum solidos prout suprà continetur ubi legitis, nonis junii, item cedunt in dicto anniversario duo modii vini quos debet Philibertus Auriga de Belnâ, carnifex, super manso et domo quondam Constantini le Jay de Brethenariâ, super vineâ sitâ en Prevole juxtà vineam Philiberti Quadrigerii et

Digitized by Google

vineam Boni amici Rosée. Item XXXIII solidi censuales super cursum de Roins de censibus de Maceneriâ acquisitis de denariis dicte Galtheri à Boychardo de Cabilone et uxore suâ dictis de la Macenère. Item XX solidi monete currentis quos debet relicta Gaufridi Beaulpoil super vineâ sità in cursu de Royns juxtà vineam leprosorum finagio de Charrey et XX solidi quos debet R. de Volenay, presbiter belnensis, de vineâ sità desuper Petrariam que fuit Galtheri Roselii, juxtà vineam Girardi Flaichart, et juxtà cheminum divionensem, que vinea debet tota cedere in anniversarium dicti Galtheri post decessum dicti archipresbiteri. Item.....

1507

Pridie Idus Oct. — Obiit Julia, uxor Richardi Francigene, pro cujus animâ, ipse et Petrus eorum filius dederunt B. Marie IIII denarios annuatim persolvendos in mense martio, super quandam vineam que est in monte de Rochetain, juxtà vineam Falconis Cordubanarii.

1508

Pridie Idus Oct. — Item, obiit Henricus Amerosus, pro cujus animâ filii sui Rainaudus et Petrus dederunt B. Marie II solidos annuatim reddendos in martio super clausum de Chanevis, quod debebat B. Marie II solidos censuales.

1509

Pridie Idus Oct. — Obiit Herveus Moraunus, qui pro remedio anime sue dedit B. Marie XII denarios super quandam campum que est super stagnum.

1510

Pridie Idus Oct. — Obiit Benignus Dadet, qui dedit Deo et B. Marie VIII denarios super domum suam reddendos in martio.

1511

Pridie Idus Oct. — Item, obiit Esmeret de Pernant, qui

Digitized by Google

pro remedio anime sue dedit III solidos censuales reddendos in martio, ex quibus XVIII nummi sunt super vineam Petri de Boes, vicarii, et XII nummos qui sunt super duos campos apud Muyset et VI nummos super unum campum apud Charriacum.

1512

Pridie Idus Oct. 1386. — Anno D^ni M. CCC. octogesimo VI., ultimâ die mensis octobris, transiit bone memorie D. G. de Rosiaco, canonicus hujus ecclesie, qui dedit Deo et ecclesie quoddam anniversarium panis et vini de IIII panibus et IIII pintis vini ad mensuram capituli ; decanus et capitulum debent super hereditagia que tenent Stephanus Finoti et Johanna ejus uxor, videlicet unam cadam vini et VIII bossellos frumenti albi.

Jacet juxtà altare B. Katherine.

Anima ejus requiescat in pace, amen.

1513

Pridie Idus Oct. — Obiit Margarona, quondam uxor magistri Odonis Cambitoris, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis XX solidos divionenses, quos debet et solvet Johannes dictus Grand Priour.

1514

Pridie Idus Oct. — Hic debet celebrari missa pro defunctis pro D. Johanne dicto Vigatar et debent distribui V solidi et I denarius viennenses, quos solvet quicumque tenebit domum que fuit ipsius Johannis, que est juxtà domum de Baateaul sicut continetur in primâ paginâ libri hujus.

1515

Pridie Idus Oct. 1302. (maculé.) — Anno D^ni M. CCC. II., obiit Margarona, dicta Gontaude, que dedit Deo et ecclesie..... V solidos et X denarios viennenses, pro anniversario suo annis singulis faciendo, quos assedit super vineam quam acquisivit à Guillermeta de Castro, sitam in vineto belnensi

Digitized by Google

ubi dicitur en Chardonnereul, quam vineam dedit altari S. Georgi fundato in ecclesiâ S. Martini belnensis. Solvet dictos V solidos et X denarios quicumque capellanus erit dicti altaris.

Jacet in cimiterio pauperum.

1516

Pridie Idus Oct. — Hic debet fieri anniversarium pro Johannetâ, dictâ Combelozaulx, quondam uxore Johannis de S. Romano, que dedit huic ecclesie quondàm cameram domus sitam ante domum Gille, quam tenet ab ecclesiâ Johannes Lonion, alias Rosier, pro quâ capitulum tenetur distribuere annualiter XVIII grossos.

Jacet in hâc ecclesiâ à latere altaris D. Petri de Herbâ, silicet à parte parietis ecclesie.

Requiescat in pace.

1517

Pridie Idus Oct. — Obiit Jaqueta, uxor Humberti de Sovent, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis, pro remedio anime sue et antecessorum suorum X solidos, pro anniversario suo in eadem faciendo, videlicet super domum suam magnam sitam belne, ante molendinum Bataille IIII solidos, et super domum suam parvam sitam ibidem III solidos, et super vineam suam de Gigne alios III solidos.

1518

Pridie Idus Oct. 1232. — Obiit Vincenez, filius D. Parisie, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis II solidos censuales annuatim in martio reddendos, super vineam suam que est retro muros hospitalis de Belnâ.

Actum est hoc anno D^ni^ M. CC. XXX. II.

1519

Idus Oct. — Obiit Margarona, uxor Bernardi Pasquète, pro cujus animâ idem Bernardus dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis, pro suo anniversario in ecclesia B. Marie

Digitized by Google

belnensis faciendo annuatim, V solidos et I denarium, quos assedit super domum et appendicias domûs in quâ morabatur, juxtà domum Stephaneti Beroin, in Burgo-novo.

Jacet in cimiterio S. Nicholai belnensis.

1520

Idus Oct. — Eodem die, obiit Henricus, deux qui fundavit ecclesiam B. Marie de Belnâ. Pro cujus animâ constituerunt canonici ejusdem ecclesie obitus sui dare pauperibus illue advenientibus panem et vinum (note récente) ecclesie constructio, seu fundatio anno 970.

1521

Iduus Oct. — Obiit Tecelon, uxor Johannis Letort, pro cujus animâ dictus Johannes, maritus ejus, et Odo, filius ejus, dederunt ecclesie B. Marie belnensis III denarios censuales, super plantam suam de Bohasche annuatim in martio reddendos, in quâ plantâ dicta ecclesia prius habebat VI denarios censuales.

1522

Idus Oct. 1307. (maculé.) — Anno D^ni^ M. CCC. VII., obiit D. Petrus Mustrans, presbiter, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensi X solidos annuales, quos tenetur reddere annuatim quicumque tenebit capellaniam quam ipse fundavit in altare S. Thobaldi.

Item cappellanis altarium B. Laurencii, B. Agnetis, B. Johannis, B. ..... B. Nicholai, B. Eligii, B. Jacobi, S. Crucis, B. Dyonisii, S. ..... B. Katherine, et B. Theobaldi, cuilibet celebranti hora dicti anniversarii VI denarios.....; et qui non celebraverit horâ predictâ dicti VI denarii in augmentacionem dicti anniversarii deducantur.

1523

XVII *Kal. Nov.* — Obiit Flandrina, uxor Petri de Mille Ponto.

Digitized by Google

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

AVEC LESQUELLES LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE, D'ARCHÉOLOGIE ET DE LITTÉRATURE DE BEAUNE EST EN CORRESPONDANCE

Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon.
Commission des Antiquités de la Côte-d'Or.
Société des Sciences historiques et naturelles de Semur-en-Auxois.
Société Académique de Brest.
Société Archéologique de Senlis.
Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure à Rouen.
Société archéologique de Château-Thierry.
Société d'Histoire et d'Archéologie de Chalon-sur-Saône.
Société Eduenne, à Autun, (Saône-et-Loire).
Société académique du Var, à Toulon.
Société d'agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Aube, à Troyes.
Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Mâcon.
Société archéologique d'Ile-et-Villaine, à Rennes.
Société Savoisienne Florimontane d'Annecy.
Société Nationale Académique de Cherbourg.
Société d'Emulation, Agriculture, Sciences, Arts, Lettres, de l'Ain, à Bourg.
Société d'Emulation du Doubs.
Société d'Emulation de l'Allier, à Moulins.
Académie Flosalpine d'Embrun.
Société Historique du Cher.
Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, à Chambéry.
Société Archéologique de Sens.
Société d'Emulation des Vosges, à Epinal.

Digitized by Google

Société Académique d'Epinal.
Sociétés des Sciences naturelles de Neufchatel. (Suisse.)
Société d'Histoire de la Suisse Romande. (Lausanne, Suisse.)
Société Royale des Antiquaires du Nord, à Copenhague.
Académie Delphinale de Grenoble.
Société Philomathique Vosgienne, à Saint-Dié.
Société d'Emulation, Agriculture, Sienes et Arts, à Nantua.
Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts, de Marseille.
Commission Archéologique d'Arles.
Société des Antiquaires de Normandie, à Caen.
Société Historique et Archéologique de la Charente, à Angoulême.
Académie des Belles-Lettres, Sciences et Arts de La Rochelle.
Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Besançon.
Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon.
Société des Sciences naturelles de Chalon-sur-Saône.
Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen.
Société d'Archéologie, Sciences, Lettres et Arts de Seine-et-Marne, à Melun.
Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, à Auxerre.
Société d'Etudes, à Avallon.
Académie des Jeux Floraux, à Toulouse.
Société d'Archéologie du midi de la France, à Toulouse.
Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux.
Société Archéologique de Montpellier.
Commission historique du Nord, à Lille.
Société Archéologique de Touraine, à Tours.
Société Archéologique du département de Constantine, à Constantine.
Société Archéologique de Cherchell.
Université Royale de Norwége, à Christiania.
Société des Antiquaires de France, à Paris.
Société d'Archéologie de Belgique, à Anvers.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

	PAGES
Composition du bureau	5
Liste des membres	5
Procès-verbaux des séances	9
Bisset (l'abbé). Généalogie des Pot	25
Carlet, J. Des chaussées Brunehaut	49
Foisset, P. Les bas-reliefs des frères prêcheurs à Beaune	53
Petasse, J. Bessey-en-Chaume, Clavoillon, poésies	71
Boudrot (l'abbé J.-B.). Chapelle de Notre-Dame trouvée à Pouilly-en-Auxois	75
Carlet, J. Le Gui du chêne	85
Gautheret. L'exposition scolaire au concours agricole de Dijon en 1879	93
Foisset. P. Eglise de Saint-Léger à Ruffey-les-Beaune	101
Boudrot (l'abbé). Le martyr de Saint-Léger. Tableaux et tapisseries de l'église de Ruffey	109
Reliques de Ruffey	115
Noms des curés de Ruffey	116
Beauvois, E. Peintures murales du XV^e^ siècle dans l'église de Corberon	121
Montille, L. (de). Les armes de Bourgogne et du chancelier Rolin de l'Hôtel-Dieu de Beaune	143
Bigarne, Ch. Le vignoble de Jeanne de Bourgogne	153
Bazerolle. Visite aux grottes à ossements de Santenay	159
Carlet, J. Météorologie	169
Boudrot (l'abbé) La Rochepot, église, portail, tableau	199
Bavard (l'abbé). Apostolat de Saint-Martin	207
Petasse, J. Mirage, poésie	217
Cyrot, L. Ancienne Chartreuse de Beaune	223
Bigarne, Ch. Tombes et inscriptions de la Collégiale de Beaune	231
Boudrot (l'abbé). Martyrologe de l'insigne collégiale de Beaune, suite	254
Liste des sociétés savantes	416

Digitized by Google

BEAUNE. — IMPRIMERIE BATAULT.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06834 2149

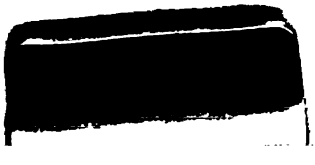

Digitized by Google

Digitized by Google